

1_RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1_DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Plan Local d'Urbanisme Commune de Boscarnant

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme approuvé
par délibération du Conseil Municipal en date du 13/10/2026.

Fait à Boscarnant

Henri FURET

Maire de la commune de Boscarnant

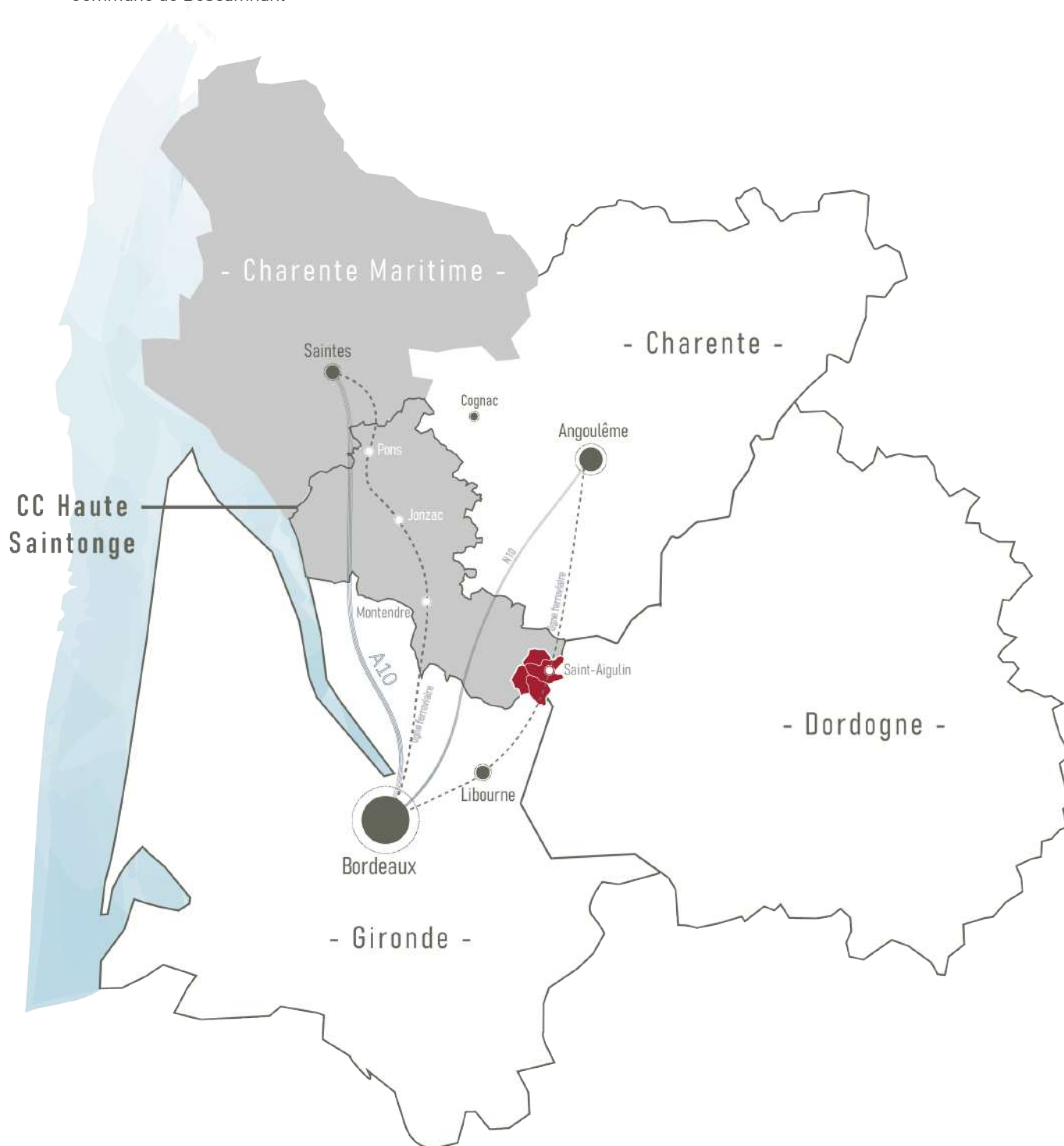
**Date
d'approbation**

13/10/2026

Pièce du PLU

1.1





A la croisée de 4 départements

L'espace de vie dans lequel se situe La Barde, Saint Martin-de-Coux, Boscamnant et Saint Aigulin se trouve au sud de l'intercommunalité de la Haute-Saintonge, elle-même positionnée au sud de la Charente-Maritime. Les 4 communes se positionnent à l'interface de 4 départements : la Charente, la Dordogne et la Gironde et la Charente-Maritime.

Cet emplacement géographique relativement loin de la préfecture de la Charente-Maritime et de la centralité principale de la Haute-Saintonge invitent les communes du regroupement à se tourner vers d'autres territoires.

Un territoire rural entouré de grands pôles d'emploi et d'équipement

Les communes du périmètre d'études sont à la croisées de quatre départements et aussi entourées de pôles démographiques et d'équipements influents. Bordeaux, Saintes, Angoulême ou encore Cognac font parties de ces pôles permettant aux communes de l'espace de vie de Saint Aigulin d'avoir un emplacement géographique stratégique. Se positionner aux carrefours de ces villes est un gain d'attractivité pour Boscamnant, Saint-Aigulin, La Barde et Saint-Martin de Coux.

Des communes qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale

Le territoire communal de Boscamnant présente un patrimoine architectural et paysager caractéristique des communes rurales de la Double saintongeaise. Malgré un nombre limité d'édifices remarquables, la commune conserve des éléments bâtis et paysagers participant fortement à son identité.

Le présent chapitre vise à compléter le rapport de présentation du PLU afin de mieux identifier les composantes patrimoniales de la commune, leurs caractéristiques architecturales et leur inscription dans le paysage.

L'objectif est également de répondre aux enjeux de préservation des formes bâties traditionnelles, de maintien de la qualité des hameaux et de reconnaissance de l'intérêt patrimonial du Centre hospitalier.

Une commune rurale inscrite dans les paysages de la Double saintongeaise

La commune de Boscamnant s'inscrit dans les paysages caractéristiques de la Double saintongeaise, territoire marqué par une forte présence forestière, un habitat dispersé et une faible densité bâtie. Le paysage communal repose sur une alternance de boisements, de clairières agricoles et de petits ensembles bâtis implantés le long des voies historiques.

Cette structure paysagère contribue fortement à l'identité de la commune. Les espaces boisés occupent une place dominante et participent à l'intégration des constructions dans leur environnement naturel. Le territoire présente ainsi une ambiance rurale et forestière homogène, caractérisée par des transitions progressives entre espaces bâtis, terres agricoles et massifs boisés.

Le bâti ancien de Boscamnant relève principalement de l'architecture rurale saintongeaise. Les constructions anciennes sont généralement réalisées en pierre calcaire locale, parfois laissée apparente mais le plus souvent recouverte d'enduits traditionnels. Les volumes bâtis demeurent simples et compacts, avec des toitures à deux pans couvertes de tuiles traditionnelles. Les ouvertures conservent des proportions verticales caractéristiques du bâti ancien rural.

L'organisation du territoire repose principalement sur un bourg de taille modeste complété par plusieurs hameaux et ensembles bâtis dispersés. Cette répartition du bâti participe pleinement à la qualité paysagère de la commune.

Caractéristiques du bâti traditionnel

Le patrimoine bâti ancien de la commune présente une relative homogénéité architecturale. Les constructions traditionnelles sont majoritairement composées de maisons rurales accompagnées de dépendances agricoles implantées autour de cours ou le long des voies.

Les principaux éléments caractéristiques du bâti ancien communal sont les suivants :

- utilisation de la pierre calcaire locale ;
- façades enduites à la chaux ou en pierre apparente ;
- toitures à faible pente couvertes de tuiles ;
- gabarits limités à un ou deux niveaux ;
- percements de dimensions traditionnelles ;
- présence ponctuelle d'encadrements en pierre ;
- organisation fonctionnelle liée à l'activité agricole.

Ces éléments constituent des composantes importantes de l'identité architecturale de Boscamnant et participent à la cohérence des ensembles bâtis anciens



Les éléments d'architecture à préserver

Le centre-bourg de Boscamnant constitue le principal ensemble bâti ancien de la commune. Son organisation s'est historiquement développée autour de l'église Sainte-Madeleine et des voies communales structurantes.

Le tissu bâti du centre-bourg conserve plusieurs caractéristiques traditionnelles participant à la qualité du paysage urbain. Les constructions anciennes présentent une implantation relativement homogène, souvent en continuité ou semi-continuité sur rue. Les alignements bâtis, les proportions des constructions et les matériaux employés participent à l'identité patrimoniale du village.

Les bâtiments anciens du centre-bourg se caractérisent par des volumes simples, des façades sobres et des toitures traditionnelles en tuiles. Les maçonneries en pierre, les enduits à la chaux, les encadrements en pierre ainsi que certaines clôtures anciennes constituent des éléments patrimoniaux à préserver.

Les espaces publics et les perceptions visuelles participent également à la qualité patrimoniale du centre-bourg. Les vues vers l'église, les séquences végétalisées ainsi que les transitions entre espaces bâtis et espaces ouverts contribuent à l'identité du village.

Les interventions sur le bâti ancien devront veiller à préserver les caractéristiques architecturales d'origine, notamment en privilégiant l'utilisation de matériaux compatibles avec le patrimoine local et en assurant une bonne intégration des modifications éventuelles. Les hameaux de la commune constituent des ensembles bâtis participant pleinement à l'identité rurale de Boscamnant. Implantés en lisière forestière, le long des voies rurales ou au contact des espaces agricoles, ils présentent une organisation traditionnelle caractéristique de la Double saintongeaise.

Le bâti ancien y est principalement composé de maisons rurales accompagnées de dépendances agricoles telles que granges, remises ou anciens bâtiments d'exploitation. Ces ensembles présentent généralement des implantations simples et une forte relation avec les espaces extérieurs.

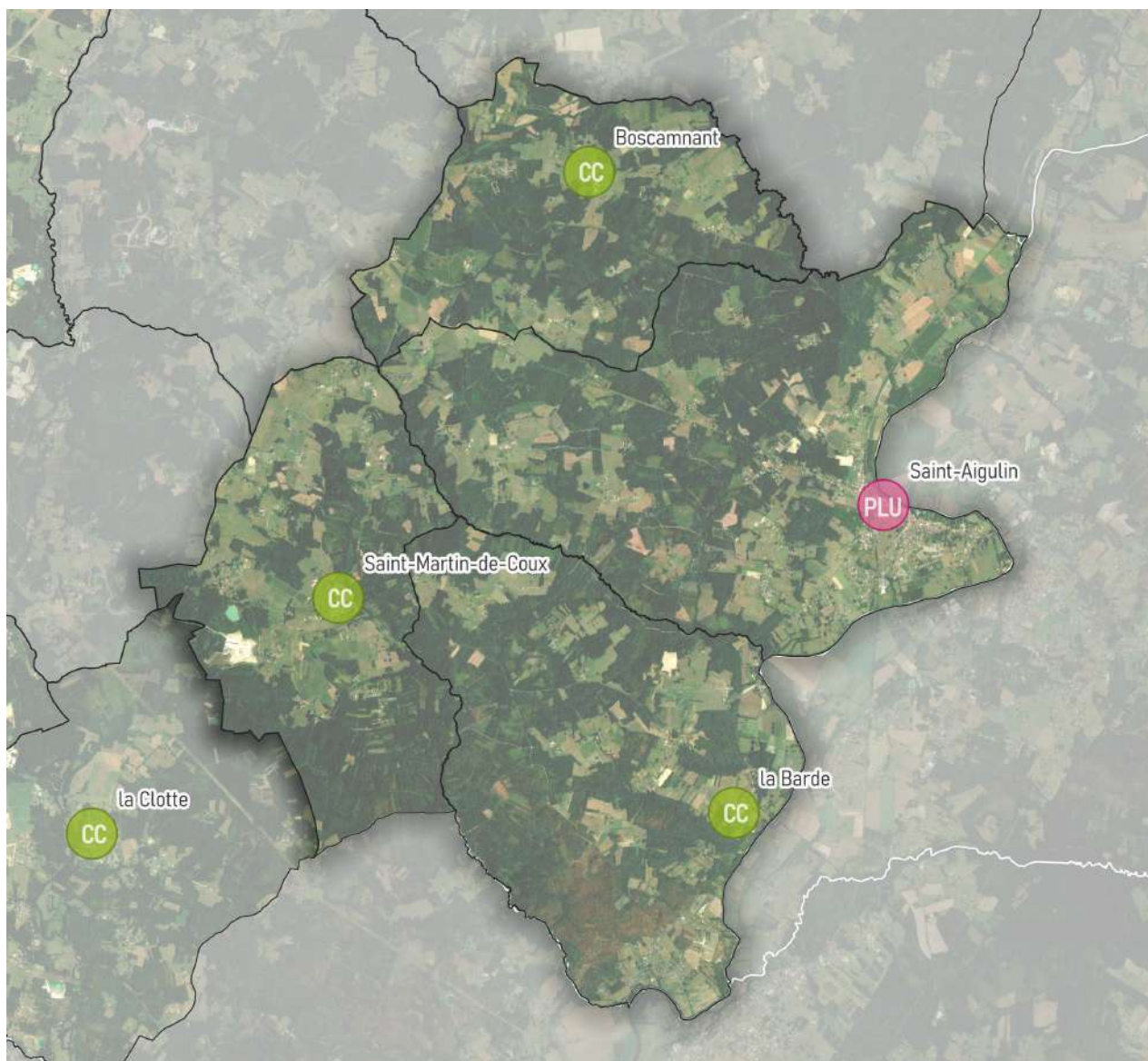
Les cours, jardins, arbres de haute tige, haies et clôtures végétales participent à la qualité paysagère des hameaux et renforcent leur insertion dans le paysage forestier.



Documents d'urbanisme existants

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : CDCHS

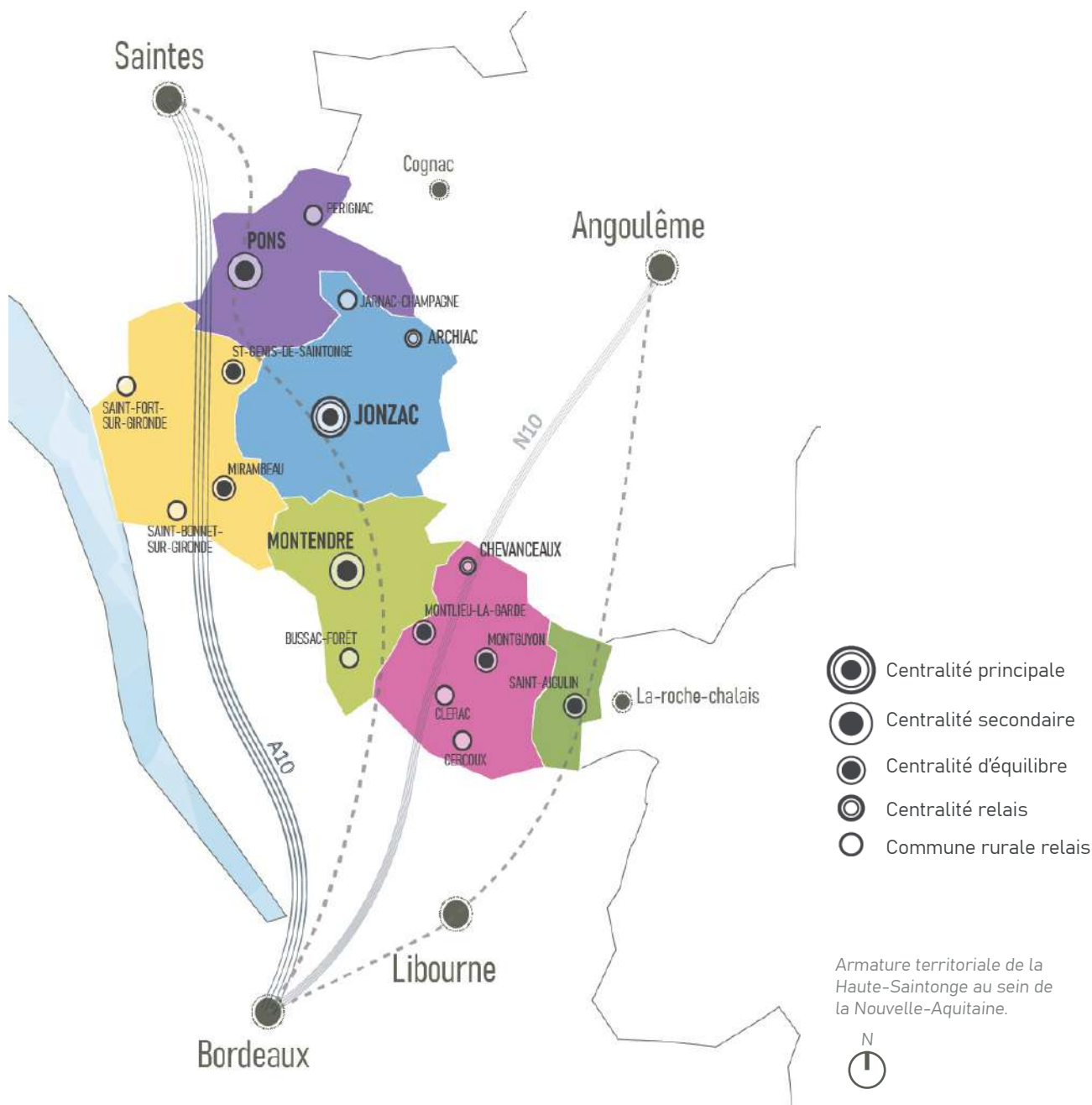


Documents d'urbanisme existant

- La Barde est doté d'une Carte Communale approuvée en 2015.
- Saint-Martin-de-Coux est doté une Carte Communale approuvée en 2007.
- Boscamnant est doté d'une Carte Communale approuvée en 2021.
- Saint-Aigulin est doté d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2006.

Armature territoriale

+ Communauté de communes de la Haute-Saintonge



Des communes qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale

Au niveau de l'armature territoriale de la Haute-Saintonge, la commune de Saint-Aigulin est considérée comme une centralité relais d'après le SCoT. Selon la définition du document stratégique, ces pôles caractérisés comme des pôles d'équilibre ont vocation à irriguer le territoire et offrir les équipements et les services nécessaires aux espaces de vie.

En ce qui concerne l'armature économique, Saint-Aigulin est défini comme un pôle stratégique qui concentre offre économique à la fois dans les zones d'activités et aussi dans le tissu urbain. Selon cette définition, le rayonnement de Saint-Aigulin dépasse le périmètre de l'espace de vie.

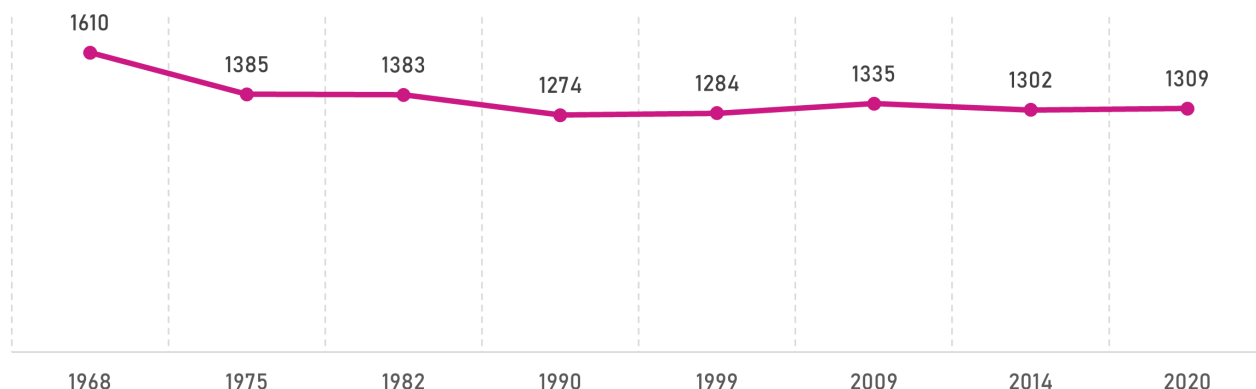
Les communes de Boscamnant, Saint-Martin-de-Coux et La Barde n'ont pas de classification particulière.

Des communes comme La Roche Chalais et Coutras qui ne font pas partie de l'intercommunalité représentent un poids démographique important et sont dotées d'une offre de services et d'équipements conséquente. A l'image de ces deux communes, des interactions intra-territoriales peuvent alors exister entre les 4 communes de l'espace de vie de Saint Aigulin et des communes en périphérie de l'intercommunalité.

Evolution démographique, de 1968 à 2020

+ regroupement des communes de Boscarnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : INSEE 2020

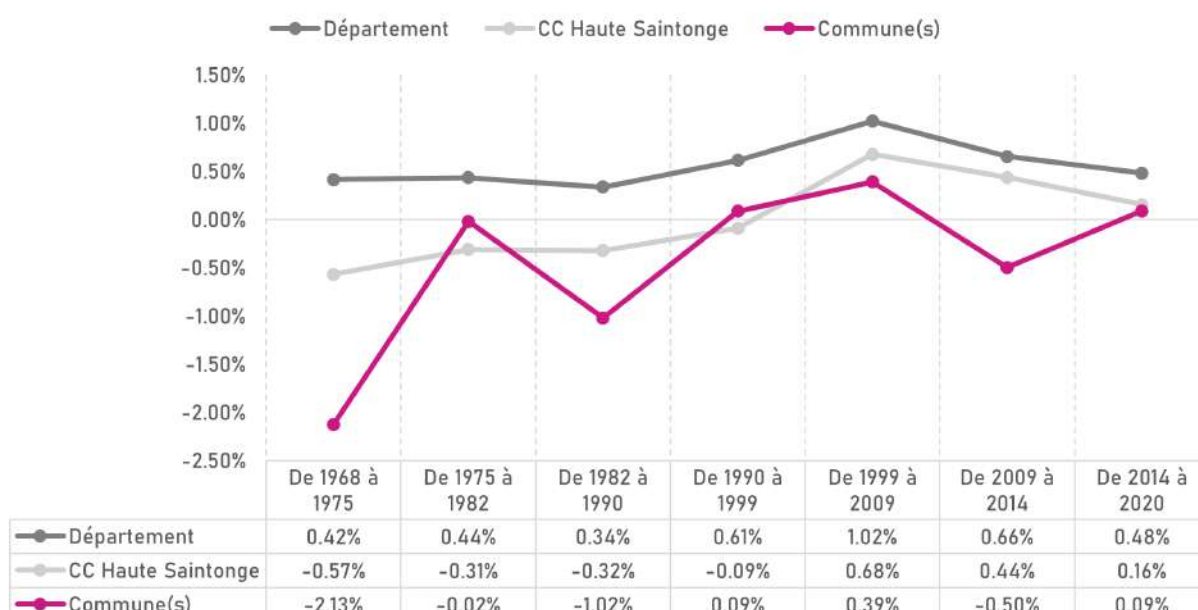


Population	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Saint-Bonnet-sur-Gironde	1003	901	899	819	838	864	830	825
Saint-Georges-des-Agoûts	302	253	260	243	245	258	268	286
Saint-Sorlin-de-Conac	305	231	224	212	201	213	204	198
Total général	1610	1385	1383	1274	1284	1335	1302	1309

Taux de variation annuel de la population, de 1968 à 2020

+ Département de la Charente Maritime, communauté de communes de la Haute Saintonge, et regroupement des communes de Boscarnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : INSEE 2020



Des tendances démographiques contrastées selon les communes

Entre 1968 et 2020, les communes du regroupement ont perdu 364 habitants soit une évolution de (-10,16%).

Sur ces 50 dernières années, Saint-Aigulin enregistre la plus grande perte démographique avec une baisse de 456 habitants soit une évolution négative de 19,46 %. La commune de La Barde compte quant à elle la progression la plus conséquente avec une augmentation de 22 % de sa population équivalent à un gain de 96 habitants entre 1968 et 2020.

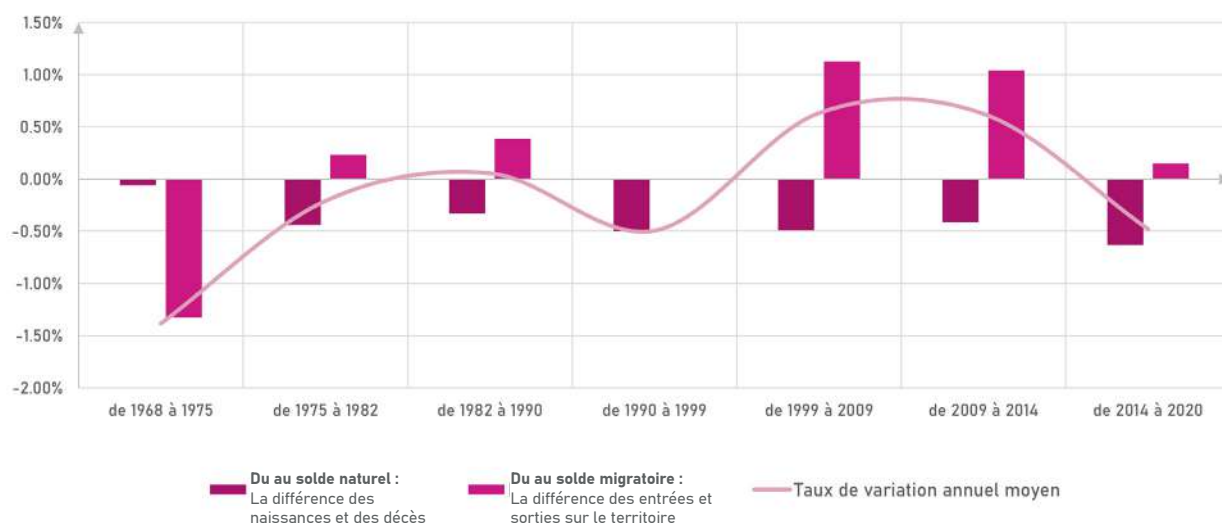
A partir de 1982, la dynamique démographique des communes du regroupement se renforce et atteint des taux d'évolution moyen proche de ceux de la Haute-Saintonge entre 2009 et 2014.

Mise à part cette période, depuis 1968 les tendances démographiques du regroupement sont inférieures par rapport à ce qui est constaté à l'échelle intercommunale et départementale.

Indicateurs démographiques et historiques, de 1968 à 2020

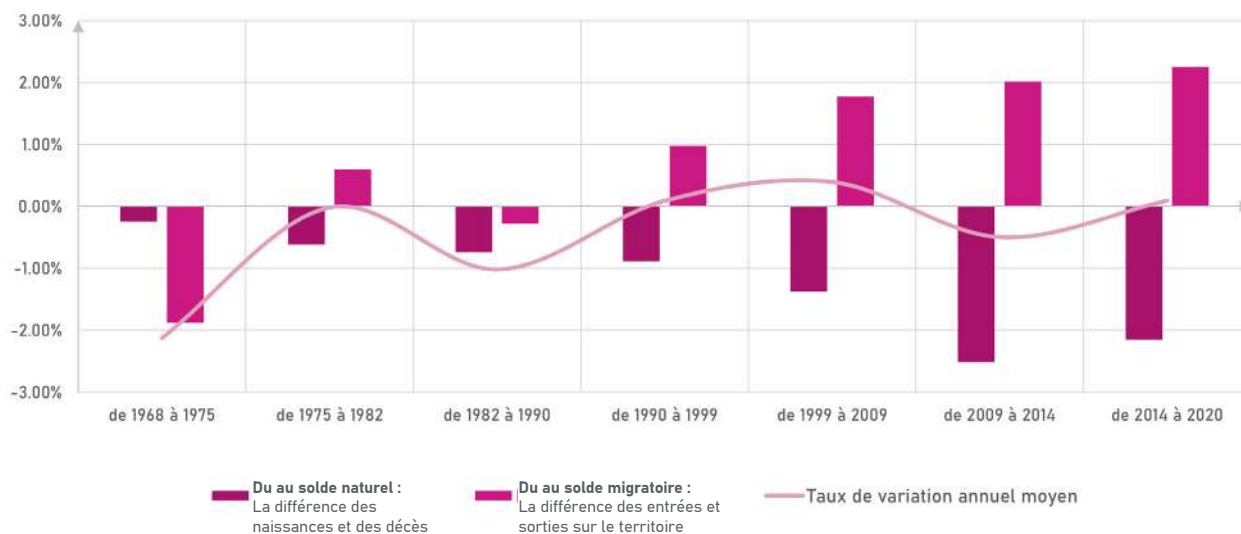
+ Département de la Charente Maritime, communauté de communes de la Haute Saintonge, et regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : INSEE 2020



Indicateurs démographiques et historiques, de 1968 à 2020

+ Communauté de communes de la Haute Saintonge



Une population en augmentation depuis 1999

Sur l'intercommunalité de la Haute-Saintonge, le territoire commence à attirer de la population seulement à partir de 1990 avec un solde migratoire positif avec plus de personnes qui viennent habiter sur le territoire plutôt que le quitter.

Cette attractivité est encore plus tardive sur les communes du regroupement puisque c'est qu'à partir de 1999 que les communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Martin-de-Coux et Saint-Aigulin obtiennent un solde migratoire positif.

Ces soldes migratoires négatifs jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle reflètent les effets d'un exode rural passé et d'une déprise agricole qui ont vidé une partie des campagnes françaises.

Un gain démographique dépendant du solde migratoire

Il est possible d'observer une corrélation entre le solde migratoire positif et le gain de population de la Haute-Saintonge.

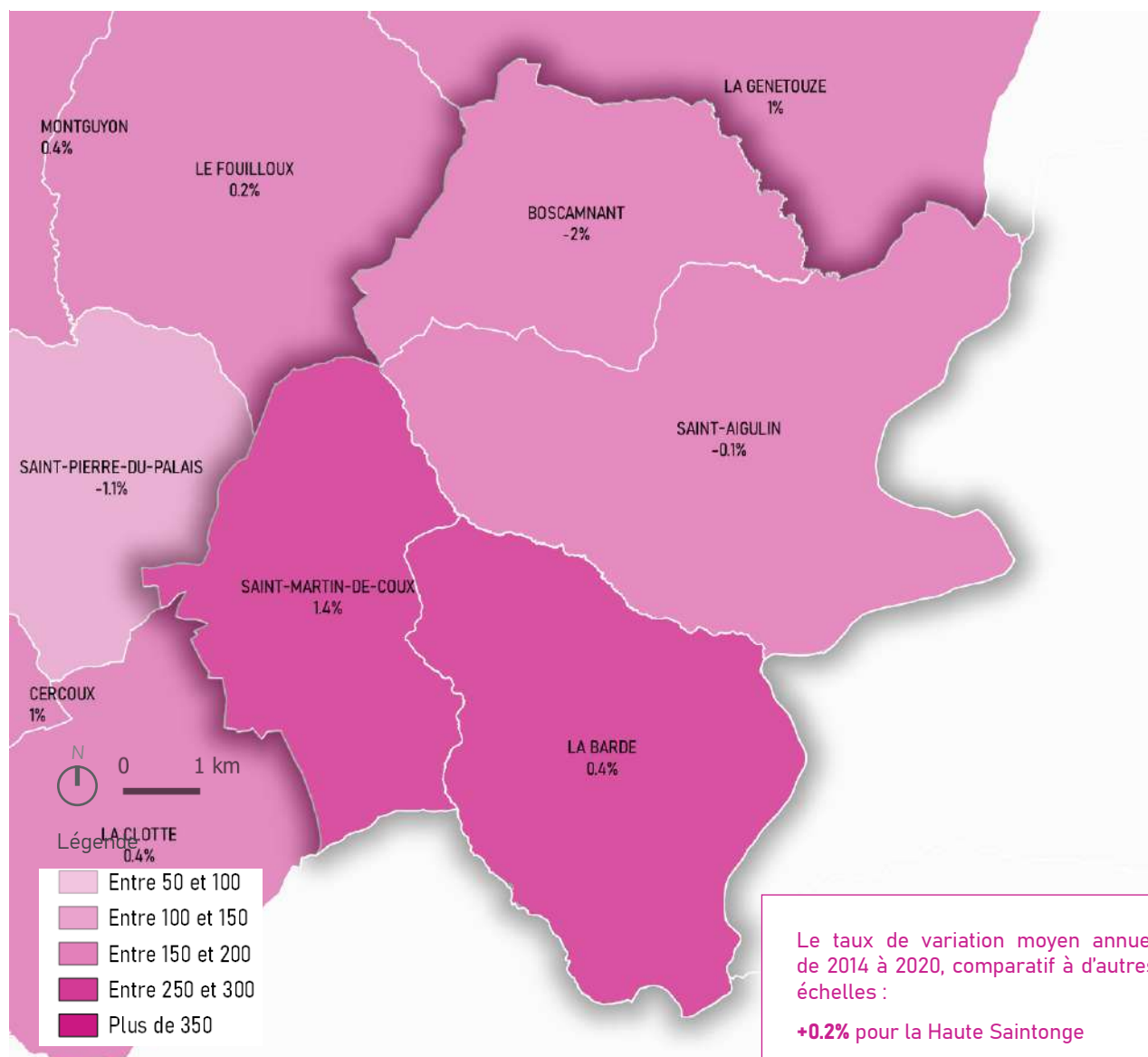
A partir de 1999, période marquée par un solde migratoire positif, la communauté de communes n'a pas arrêté de gagner de la population.

Dans un contexte de vieillissement de la population générale encore plus caractéristique dans les espaces ruraux avec des soldes naturels négatifs, obtenir un solde migratoire positif est un facteur déterminant dans l'augmentation de la population.

Taux de variation annuel moyen de la population par commune, entre 2014 et 2020

+ regroupement des communes de Boscarnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : INSEE 2020



Des dynamiques démographiques plus intenses au sud qu'au nord

A l'échelle communale, il est possible de s'apercevoir que La Barde, Saint-Martin-de-Coux, Boscarnant et Saint-Aigulin présentent des dynamiques démographiques contrastées.

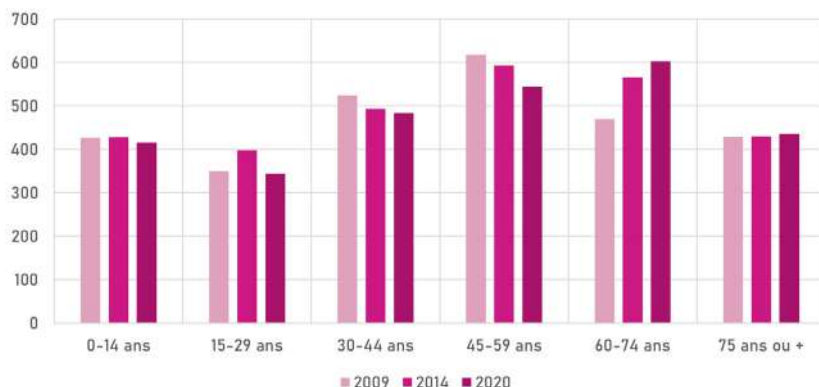
Les communes du sud du territoire, La Barde et Saint-Martin de Coux, à savoir les communes les plus proches de Bordeaux ont des variations de la population respectifs de 0,4 % et 1,4 % sur la période 2014-2020.

A l'inverse, sur la même période, les communes de Saint-Aigulin et de Boscarnant ont perdu par an en moyenne 0,1 % et 2 % de leur population.

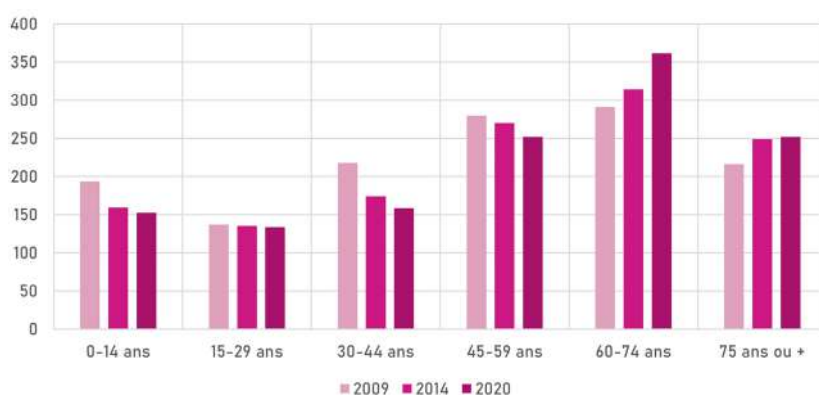
A l'échelle du regroupement, on obtient une très légère baisse avec un taux de variation de -0,02.

Evolution de la population par tranches d'âge, de 1968 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



+ communauté de communes de la Haute Saintonge



Une population des 60-74 ans en augmentation

Sur l'ensemble du regroupement, en terme de répartition de la population par tranche d'âge, les tendances sont les suivantes :

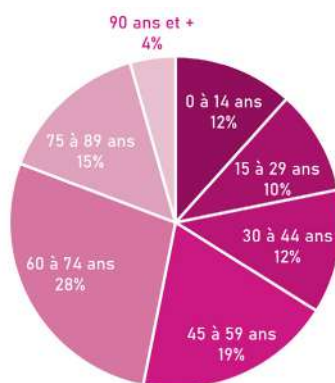
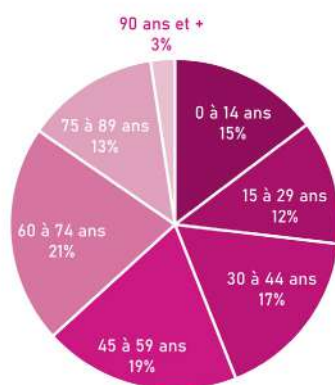
- Des 60 ans et + sur représentés par rapport au - de 29 ans
- Une population des 30-44 ans qui se stabilise
- Une augmentation de 19 % des 60-74 ans entre 2009 et 2020 soit la plus forte évolution du regroupement.

Les dynamiques entre la CDCHS et les communes du regroupement sont sensiblement les mêmes à l'exception de la population des 30-44 ans qui baisse plus rapidement sur l'intercommunalité par rapport aux communes du périmètre d'études.

Répartition de la population par tranches d'âge en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

+ Communauté de communes de la Haute Saintonge



La part des plus de 60 ans dans la population, comparatif à d'autres échelles :

35.7% pour la Haute Saintonge
30.9% pour la Nouvelle Aquitaine
26.4% en France

Plus d'une personne sur trois âgée de plus de 60 ans

Sur le territoire, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 60-74 ans, avec 23% de la population.

Sans tenir compte des 90 ans et +, la tranche la moins présente sur les communes du regroupement est celle des 15-29 ans.

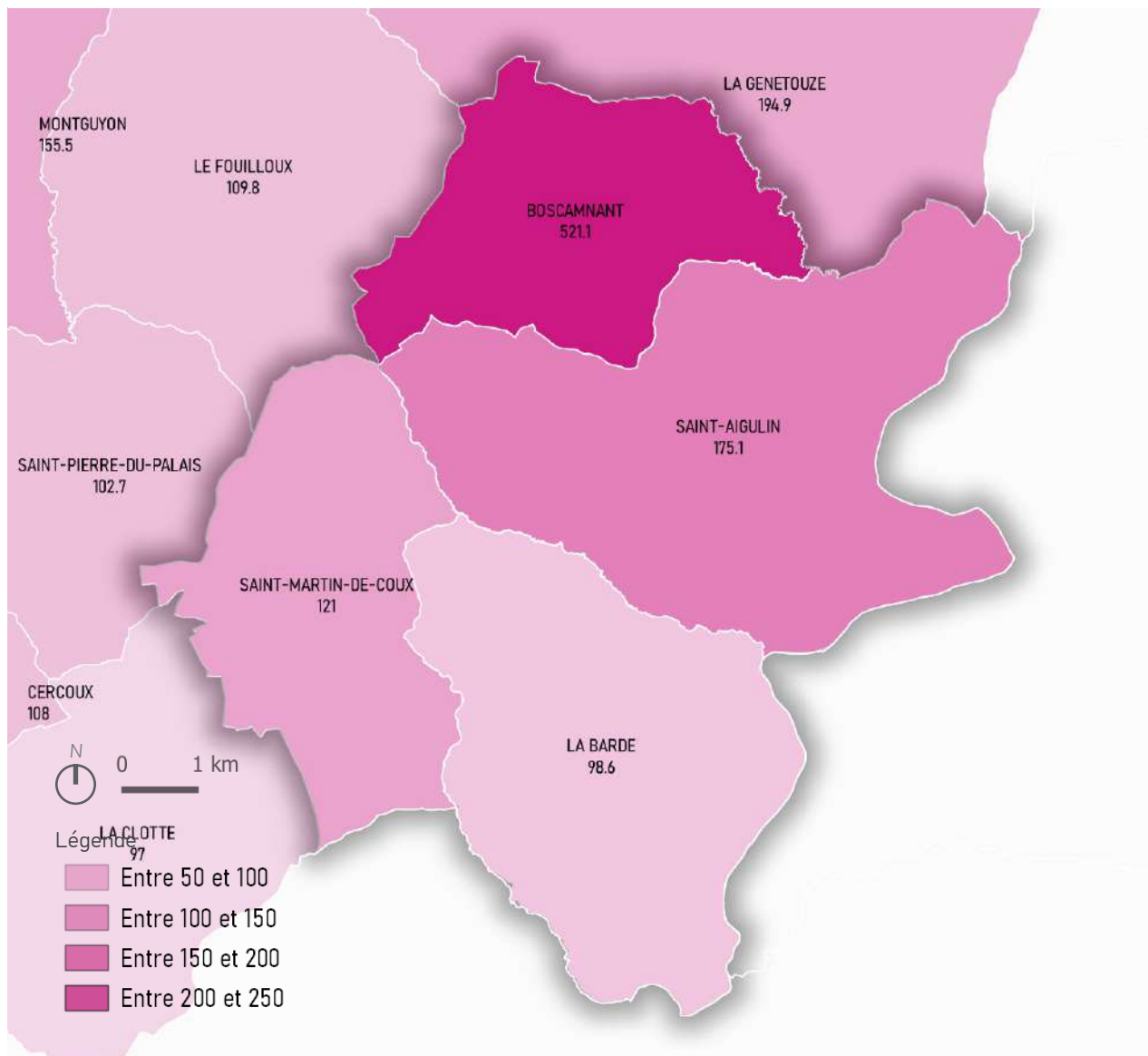
Les plus de 60 ans sont présents à 40 % dans la population du périmètre d'études. Cette population est présente à :

- 41 % sur la commune de Saint-Aigulin
- 64% sur la commune de Boscamnant
- 32 % sur la commune de Saint-Martin-de-Coux
- 31 % sur la commune de La Barde

Indice de vieillissement de la population en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : INSEE 2020



Source : INSEE 2020

L'**indice de vieillissement** est le rapport entre la population de plus de 65 ans et la population de moins de 20 ans. Si le rapport est égal à 100, cela signifie que les deux tranches d'âges sont présentes en proportions égales sur le territoire. Plus l'indice est élevé, plus le rapport est défavorable aux jeunes, c'est-à-dire que ces derniers sont moins présents que les plus de 65 ans.

Un indice de vieillissement révélateur

La Barde se positionne comme la commune ayant le meilleur équilibre entre les jeunes de - de 20 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans. Sur le territoire de La Barde on compte 154 personnes qui ont plus de 60 ans pour 158 qui ont moins de 30 ans.

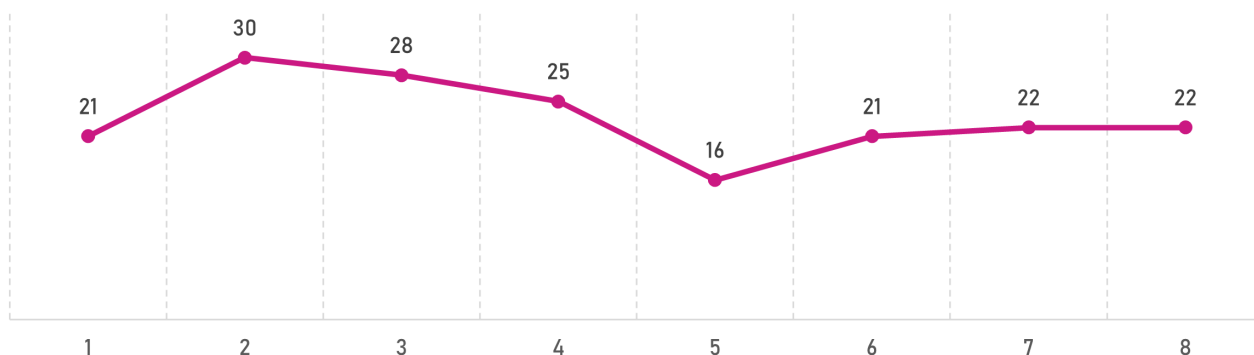
A l'inverse avec un indice de vieillissement supérieur à 500, les personnes de plus de 65 ans sont sur-représentées sur le territoire de Boscamnant. Sur la commune, on recense 223 habitants de 60 ans contre 54 habitants de -de 30 ans soit respectivement 60 % et 16 %.

L'indice de vieillissement en 2019, comparatif à d'autres échelles :

133 en Haute Saintonge
134 en Charente-Martime
109 en Nouvelle Aquitaine
83 en France

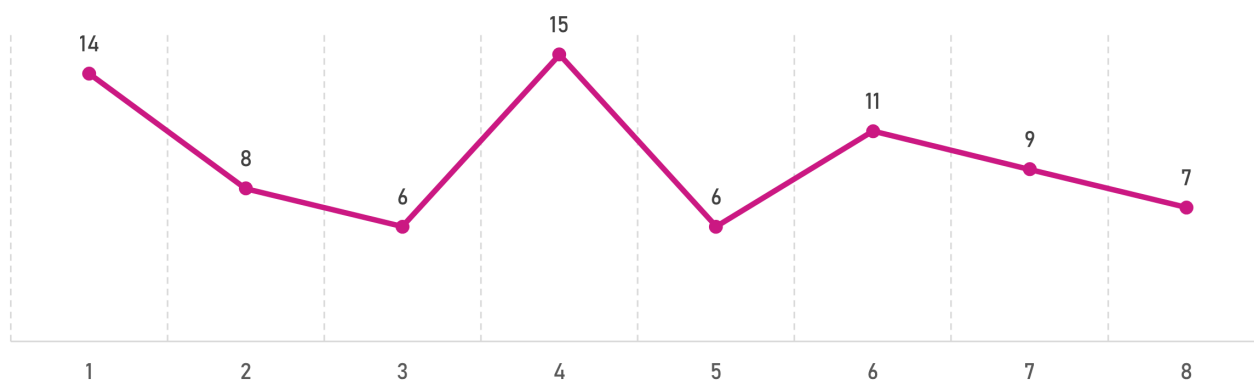
Evolution des naissances, de 2014 à 2021

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Naissances	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Bonnet-sur-Gironde	10	5	5	8	5	5	6	5
Saint-Georges-des-Agoûts	2	1	1	5	1	2	1	0
Saint-Sorlin-de-Conac	2	2	0	2	0	4	2	2
Total général	14	8	6	15	6	11	9	7

+ Communauté de communes de la Haute Saintonge



Des naissances qui répondent à aucune logique

A l'échelle du périmètre d'études, il est possible de constater deux pics de naissances : en 2014 et 2018 atteignant un total de 30 naissances sur chacune de ces deux années. Il est intéressant de remarquer que si en effet au niveau intercommunal l'année 2014 correspond à une forte année de naissance, ce n'est absolument pas le cas en 2018.

Ce pic correspondrait alors à une dynamique locale notamment portée par La Barde qui enregistre un nombre de naissance record cette année (12) tandis que sa moyenne communale entre 2014 et 2021 se situe à 4,9 naissances par an.

Si en moyenne, les communes du regroupement comptabilisent 22,9 naissances par an c'est aussi en partie du au poids démographique de Saint-Aigulin qui maintient un nombre de naissance moyen par an de 11,6.

Evolution de la taille des ménages, de 1968 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



La taille des ménages en 2020, comparatif à d'autres échelles :

- 2,12 occupants par résidence principale** pour la Haute Saintonge
- 2,03 occupants par résidence principale** en Charente Maritime
- 2,07 occupants par résidence principale** pour la Nouvelle Aquitaine
- 2,17 occupants par résidence principale** en France

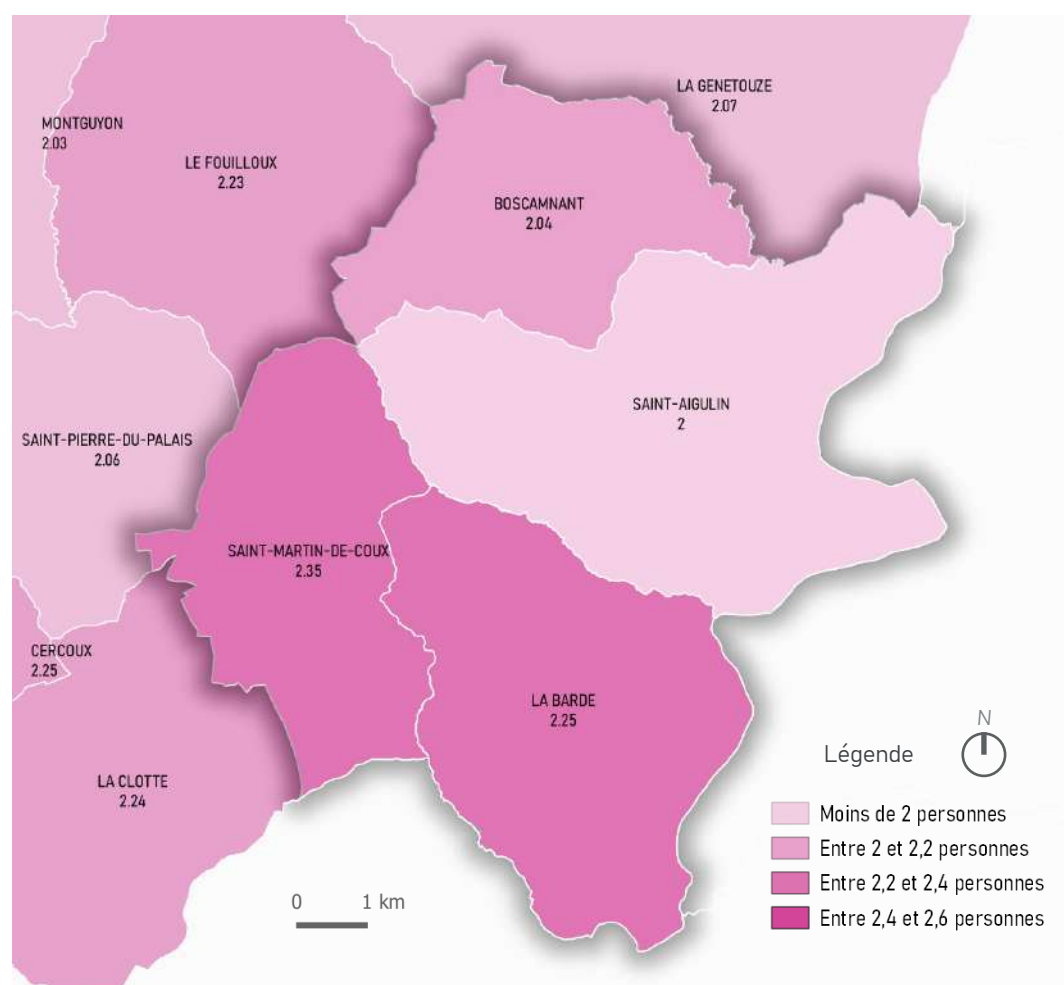
Une évolution des modes de vie pour expliquer la diminution de la taille des ménages

En 2020, la taille des ménages du périmètre d'études est composée en moyenne par 2,09 personnes alors que l'on en comptait 3,24 en 1968.

Certains phénomènes peuvent expliquer cette réduction de la taille des ménages. Le vieillissement de la population et les changements de modes de vie : séparation en hausse, augmentation du nombre de personnes vivant seules, diminution des familles nombreuses peuvent entre autres expliquer la baisse de la taille des ménages.

Taille moyenne des ménages en 2020

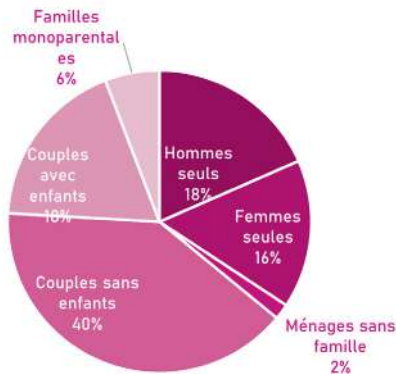
+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Structure des ménages en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

2020	Ménages d'une personne	dont homme seul	dont femme seule	Ménages sans famille	Ménages avec famille	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Familles monoparentales	Ménages total
Saint-Bonnet-sur-Gironde	134	72	62	5	244	156	68	20	382
Saint-Georges-des-Agoûts	47	24	24	0	86	54	32	0	133
Saint-Sorlin-de-Conac	25	15	10	5	55	30	10	15	85
Total général	206	111	95	10	385	240	110	35	601



Plus de la moitié des ménages est en couple, avec ou sans enfant

En 2020, les quatre communes du regroupement compte un total de 1465 ménages.

Plus de la moitié des ménages (54%) correspondent à des ménages couples avec enfants ou couples sans enfant.

Les femmes vivant seules, les hommes vivants seuls, les familles monoparentales et les ménages sans familles regroupent 46 % de la population.

Les familles monoparentales du regroupement sont présentes à 10 % ce qui correspond à la moyenne nationale mais se situant légèrement au dessus des moyennes locales.

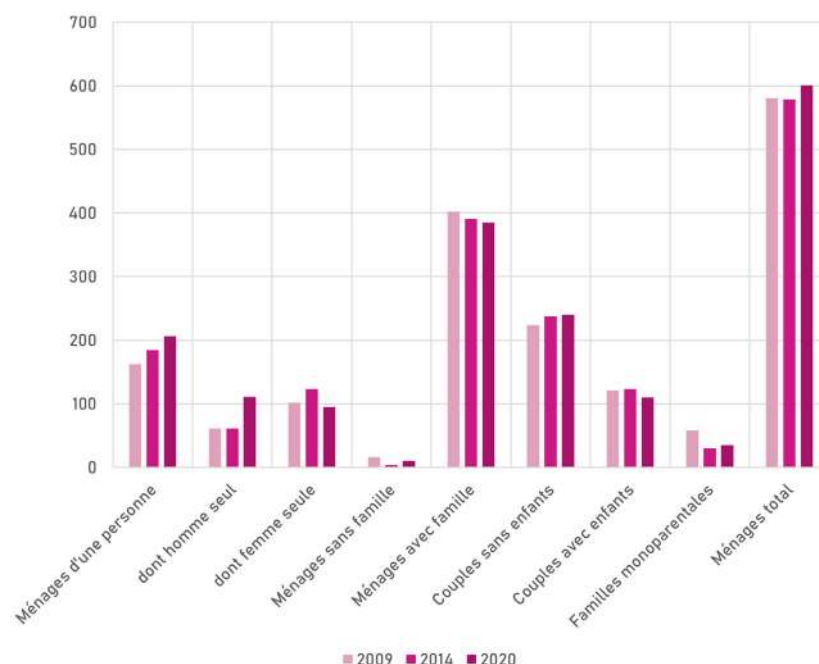
Notons que la part de couples avec enfants et de femmes vivant seules est la même.

Les familles monoparentales en 2020, comparatif à d'autres échelles :

- 9,2 % de familles monoparentales pour la Haute Saintonge
- 8,4 % de familles monoparentales en Charente Maritime
- 8,8 % de familles monoparentales pour la Nouvelle Aquitaine
- 10 % de familles monoparentales en France

Evolution de la structure des ménages de 2009 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une augmentation des familles monoparentales inquiétante

L'évolution la plus importante sur les communes du regroupement concernent les familles monoparentales.

Entre 2009 et 2020, ce type de ménage a augmenté de 80% et passant ainsi de 84 familles à 151.

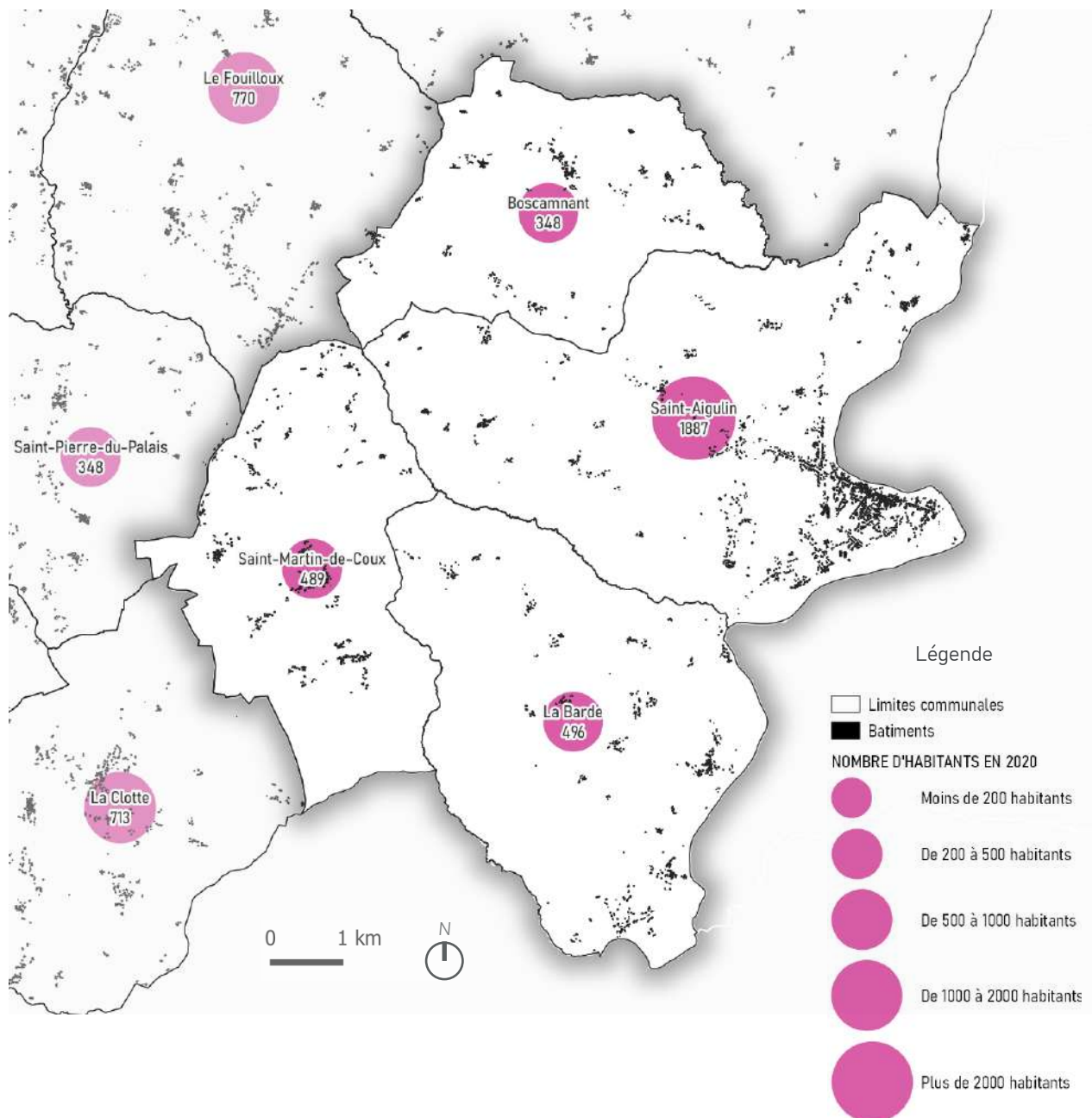
La part des familles monoparentales sur un territoire est à regarder de près du fait qu'elles soient plus souvent sujettes aux situations de pauvreté et plus vulnérables.

Depuis 2009, les couples sans enfants représentent la part des ménages la plus significative sur le territoire même si c'est possible de noter une légère baisse depuis 2014.

Répartition de la population en 2020

+ regroupement des communes de Boscarnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : INSEE 2020



Source : INSEE 2020

Saint-Aigulin, pôle de centralité relais

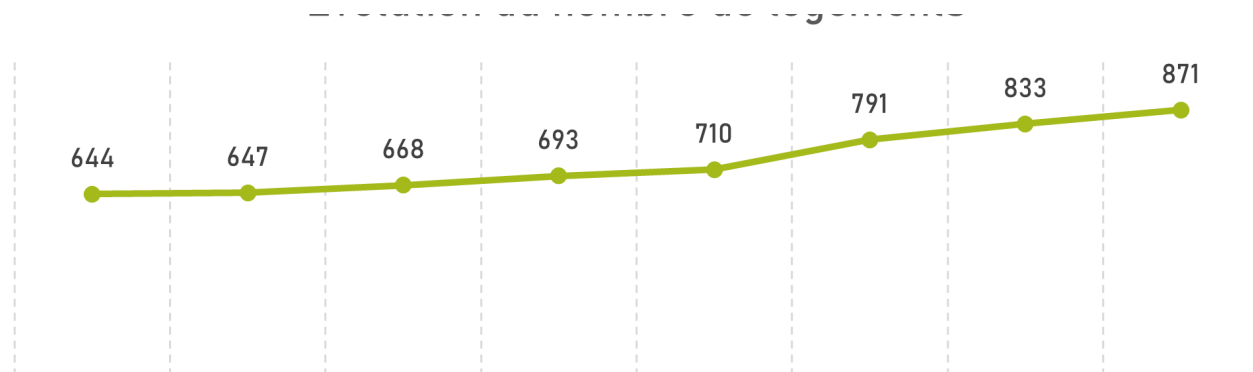
En 2020, Saint-Aigulin recense 1887 habitants soit 59 % de la population du périmètre d'études, un poids démographique qui confirme sa typologie de centralité relais.

Les communes de Saint-Martin-de-Coux et de La Barde représentent chacune 15 % de la population totale avec des dynamiques démographiques en augmentation depuis 2009 sur ces deux territoires.

11 % de la population du regroupement se situe à Boscarnant qui compte le moins d'habitant avec une dynamique démographique négative (-10% d'habitants entre 2009 et 2020).

Evolution du nombre de logements de 1968 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : INSEE 2020

Evolution de l'occupation des logements de 1968 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

	1968				1990			
	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-Bonnet-sur-Gironde	395	330	14	56	416	312	48	51
Saint-Georges-des-Agoûts	117	90	7	35	137	93	9	20
Saint-Sorlin-de-Conac	132	95	14	36	140	89	15	23
Total général	644	515	35	127	693	494	72	94

	1990				2020			
	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Saint-Bonnet-sur-Gironde	416	312	48	51	533	380	102	51
Saint-Georges-des-Agoûts	137	93	9	20	191	137	17	38
Saint-Sorlin-de-Conac	140	89	15	23	147	86	32	28
Total général	693	494	72	94	871	603	151	117

Un nombre de logement qui ne cesse d'augmenter

Depuis 1968, le nombre de logements sur l'ensemble des 4 communes n'a pas cessé d'augmenter avec + de 63,27 % de logements entre 1968 et 2020 soit 713 nouveaux logements sur les 50 dernières années.

L'évolution du nombre de logement la plus significative entre 1968 et 2020 est celle de La Barde avec une augmentation de 61 % du nombre de logements pour atteindre 269 logements en 2020. Cet accroissement du nombre de logement est corrélé avec le nombre d'habitants qui s'intensifie à La Barde sur cette même période.

Les communes de Boscamnant, Saint Aigulin et Saint-Martin-de-Coux obtiennent respectivement une évolution du nombre de logement de 42 %, 53 % et 31 %.

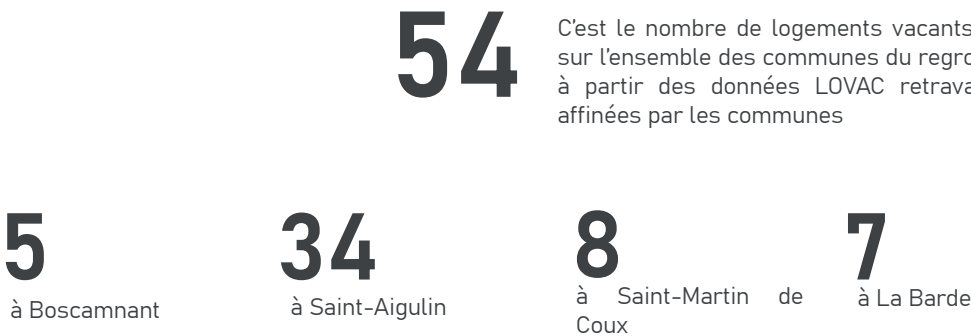
Paradoxalement, alors que la population de Saint-Aigulin est en baisse entre 1990 et 2020, le nombre de logement a quant à lui augmenté sur la même période. Ce constat peut être un avertissement sur la vacance.

Logements vacants : des données de l'INSEE à relativiser

Les données de l'INSEE sur le logement vacant sont à prendre avec du recul puisque les logements vacants correspondent aux résultats des logements totaux moins les résidences principales et les résidences secondaires. Sur le périmètre d'études, il est possible de se rendre compte que le nombre de logement vacant identifié par les communes est bien inférieur aux données INSEE. En effet, à partir de ces chiffres, le taux de vacance est de 0,3 % sur le regroupement.

Au regard de ces données :

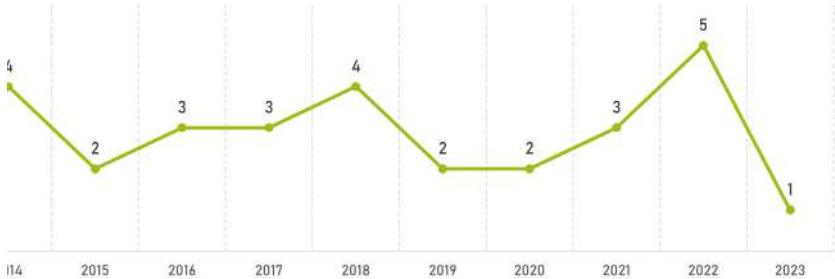
- Boscamnant enregistre 3 % de taux de vacance avec un total de 153 logements sur le territoire en 2020
- Saint-Aigulin enregistre 3 % de taux de vacance avec un total de 1217 logements sur le territoire en 2020
- Saint-Martin-de-Coux enregistre 3 % de taux de vacance avec un total de 271 logements sur le territoire en 2020
- La Barde enregistre 2 % de taux de vacance avec un total de 292 sur le territoire en 2020



Source : LOVAC 2020

Nombre de logements commencés de 2017 à 2023

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : SITADEL 2023

Logements commencés	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
Saint-Bonnet-sur-Gironde	1	2	2	2	3	2	1	1	3	4	1	22
Saint-Georges-des-Agoûts	0	1	0	1	0	2	0	1	0	1	0	6
Saint-Sortin-de-Conac	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2

Boscamnant n'est pas inscrit dans le tableau car aucun logement n'ont été commencé sur cette commune entre 2017 et 2023.

2022, une année où des logements se créent

Depuis 2019, le nombre de logements sur les communes du regroupement n'a pas cessé d'augmenter, atteignant un pic de 17 logements commencés en 2022.

Une forte augmentation impulsée par la commune de La Barde qui passe de 0 logement en 2021 à 5 en 2022 et Saint-Aigulin qui double son nombre de logements commencés passant de 4 à 8 entre 2021 et 2022.

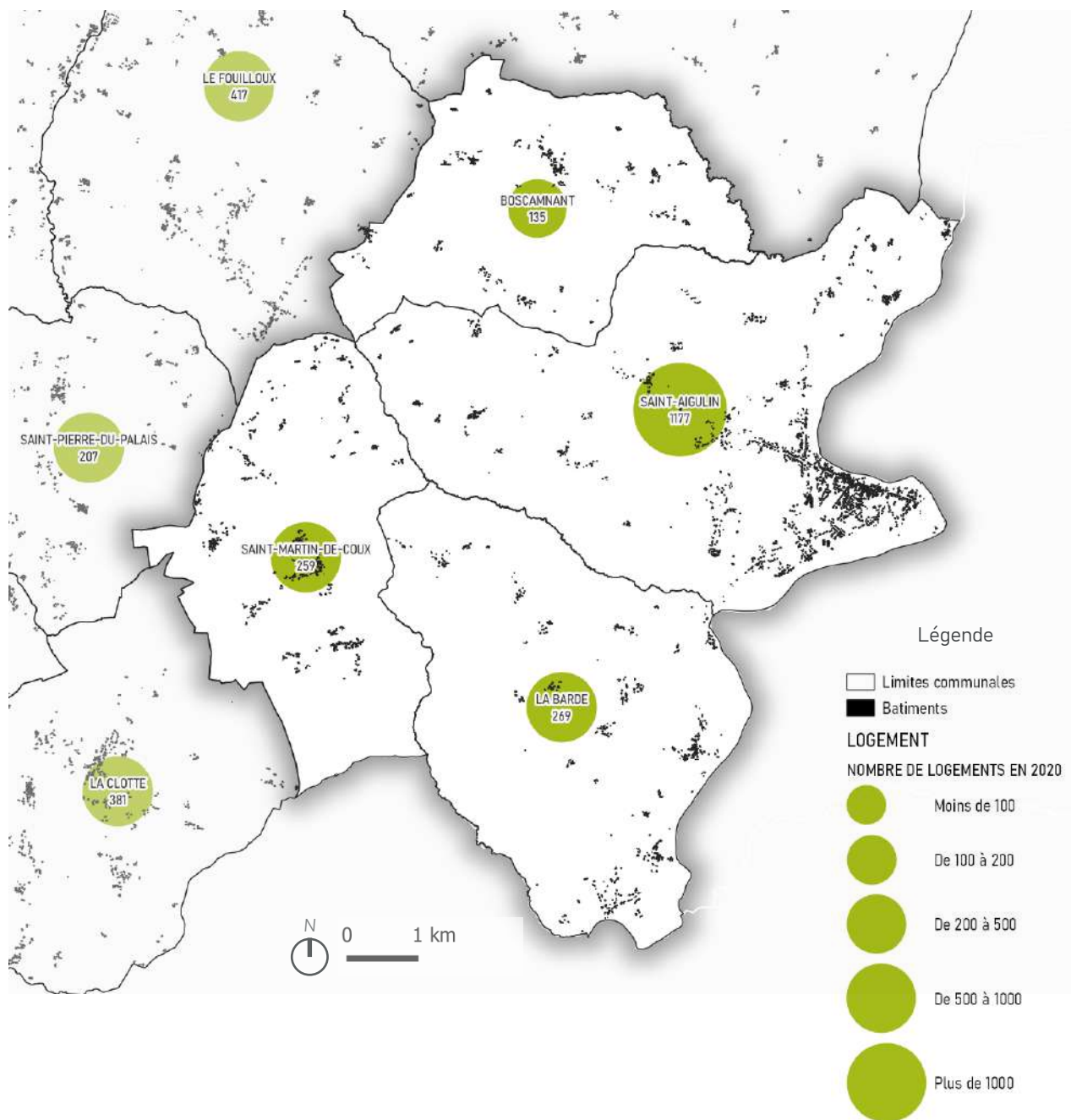
Exemples de logements

* regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Nombre de logements en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



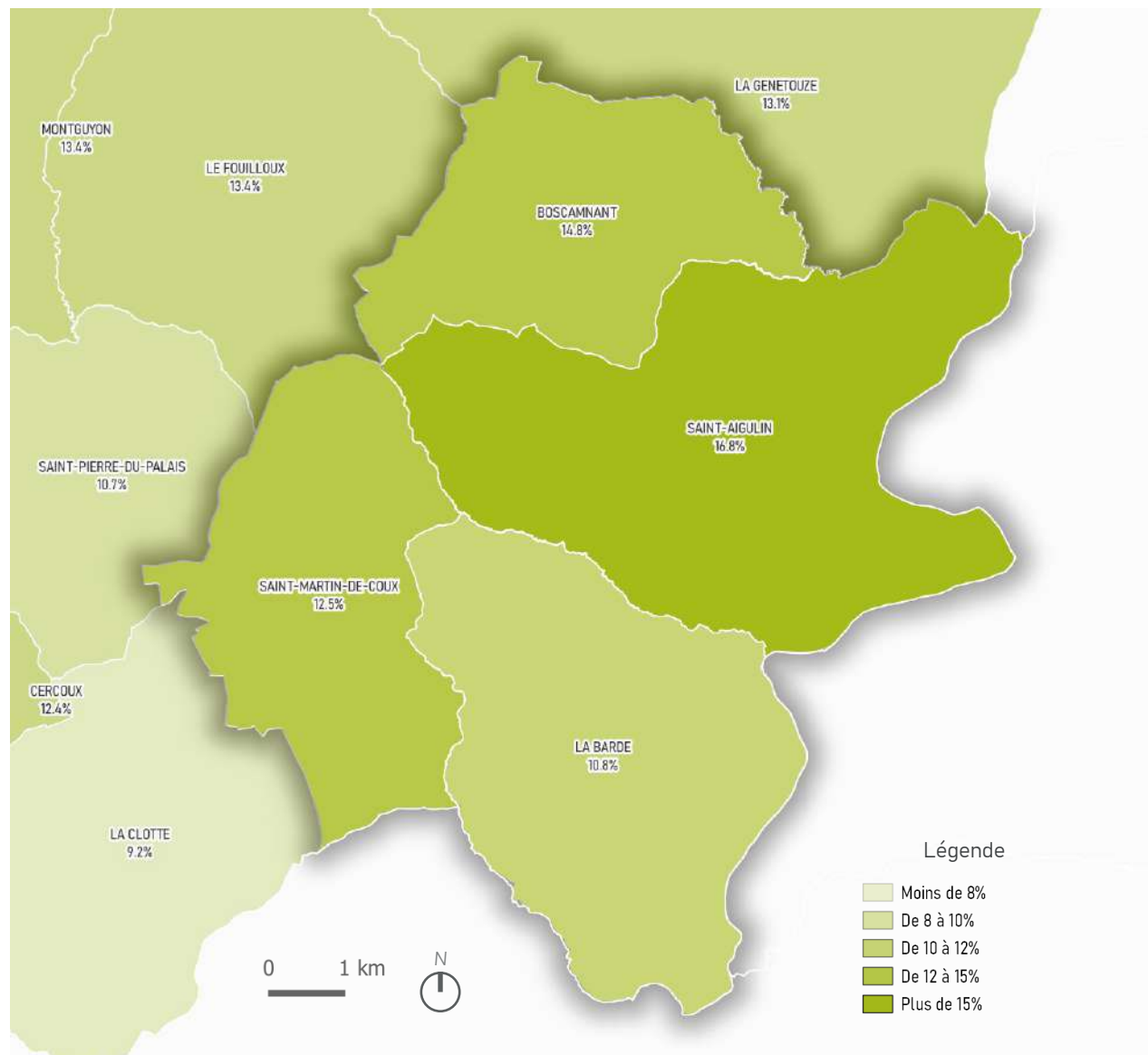
Nombre de logement et population, une corrélation évidente

La commune de Saint-Aigulin compte 1177 logements sur son territoire ce qui correspond à 64 % de la totalité du parc de logements des 4 communes. Pour rappel, 59 % de la population du périmètre d'études vit à Saint-Aigulin, un rapport entre nombre d'habitant et nombre de logement apparaît assez logiquement.

Lorsque l'on regarde le nombre de logement des communes de Saint-Martin-de-Coux, La Barde et Boscamnant, on se rend compte qu'il existe là aussi une proportionnalité entre logement et habitant.

Taux de logements vacants en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une vacance qui pose question

Saint-Aigulin est la commune avec le plus fort taux de vacance (16,8%). Ce chiffre est deux fois supérieur aux moyennes nationales, régionales et départementales ce qui signifie qu'une vigilance sur ce sujet s'impose.

Avec 29 logements vacants, la part des logements vacants à La Barde est la plus faible du regroupement.

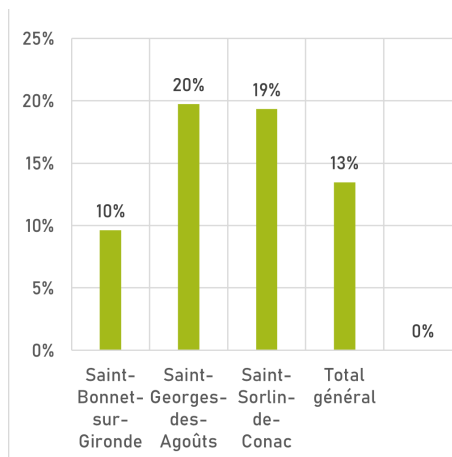
Le nombre de logements vacants des communes du périmètre d'études est en hausse entre 1990 et 2020 à l'exception de Boscamnant avec 13 logements vacants en moins et un vacance qui passe de 25 % à 15%.

La taux de logements vacants en 2020, comparatif à d'autres échelles :

12,2% de vacance pour la Haute Saintonge
7,0% de vacance en Charente Maritime
8,4% de vacance pour la Nouvelle Aquitaine
8,2% de vacance en France

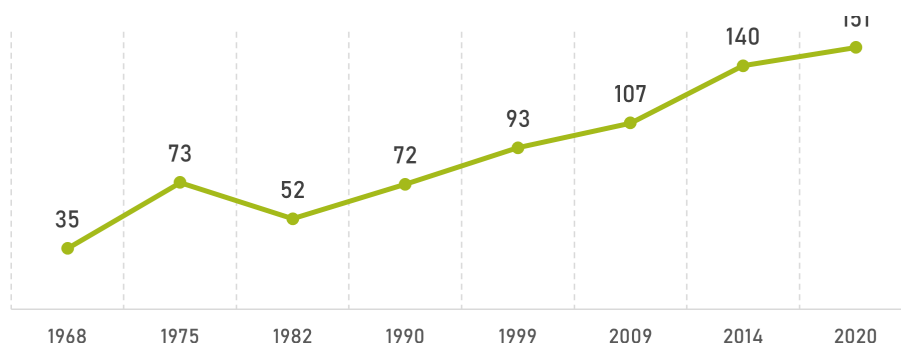
Taux de logements vacants en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



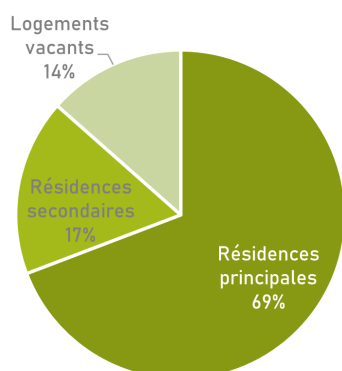
Evolution du nombre de résidences secondaires de 1968 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Répartition du parc de logements en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une vacance qui n'a jamais été aussi élevée depuis ces 50 dernières années

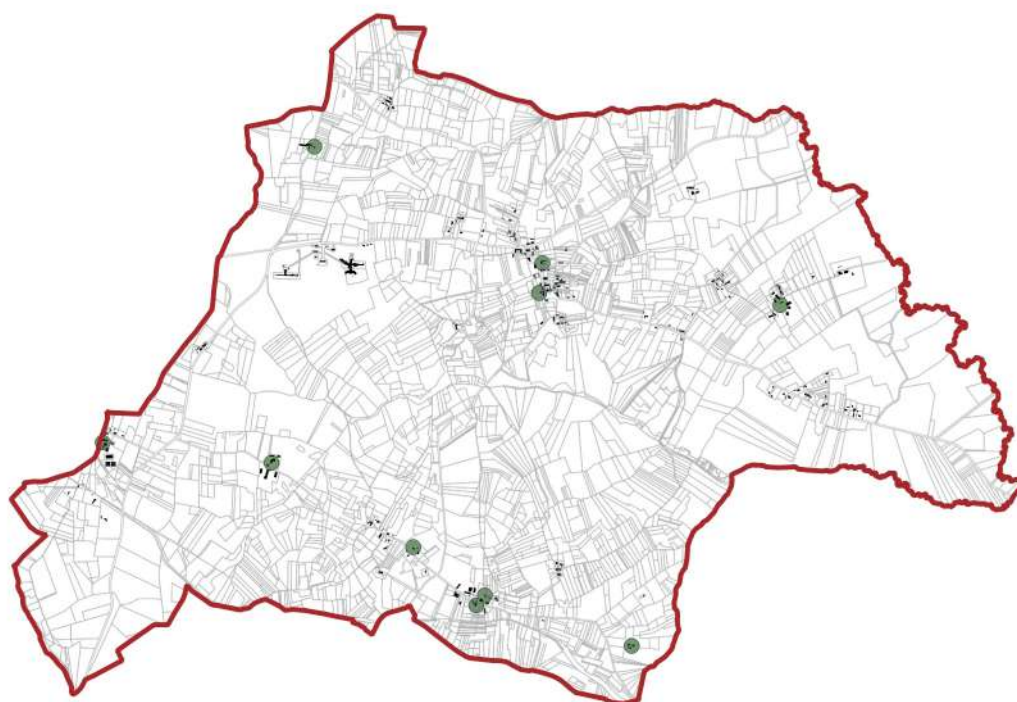
En ce qui concerne l'occupation du logement, en 2020 comme sur l'ensemble des 50 dernières années, les résidences principales sont les habitations les plus occupées des communes du périmètre d'études.

Les résidences secondaires ont quant à elles connues deux dynamiques inverses ; une augmentation de 115 % entre 1968 et 1990 et une baisse de 25,86 % entre 1990 et 2020. Les résidences secondaires représentent aujourd'hui 5% du parc de logement soit 1 point de plus qu'en 1968.

Le logement vacant se révèle être actuellement à 19% sur l'ensemble des communes correspondant à 280 logements vacants répartis sur les quatre communes. En 1968, le logement vacant représentait seulement 6 % du parc de logement.

Logements vacants identifiées sur la base des données LOVAC en 2022

+ Commune de Boscamnant



source : LOVAC 2022

- LOVAC Boscamnant
- Délimitation communale (Source : Etalab 09/04/2026)
- Bâtiments (Source : Etalab 01/07/2026)
- parcelles (Source : Etalab 01/07/2026)

Une analyse de la vacance affinée sur la commune de Boscamnant :

Une analyse de terrain, menée avec les élus à partir de la base LOVAC, a permis de constater que celle-ci surestimait le nombre de logements vacants. En réalité, la vacance est principalement concentrée sur deux secteurs : la rue Bois Chamnant, dans le bourg, et l'ancien local de l'ACCA. Le bâtiment situé rue Bois Chamnant, composé de plusieurs logements, contribue notamment à gonfler artificiellement le nombre de logements vacants recensés par les données de l'INSEE.

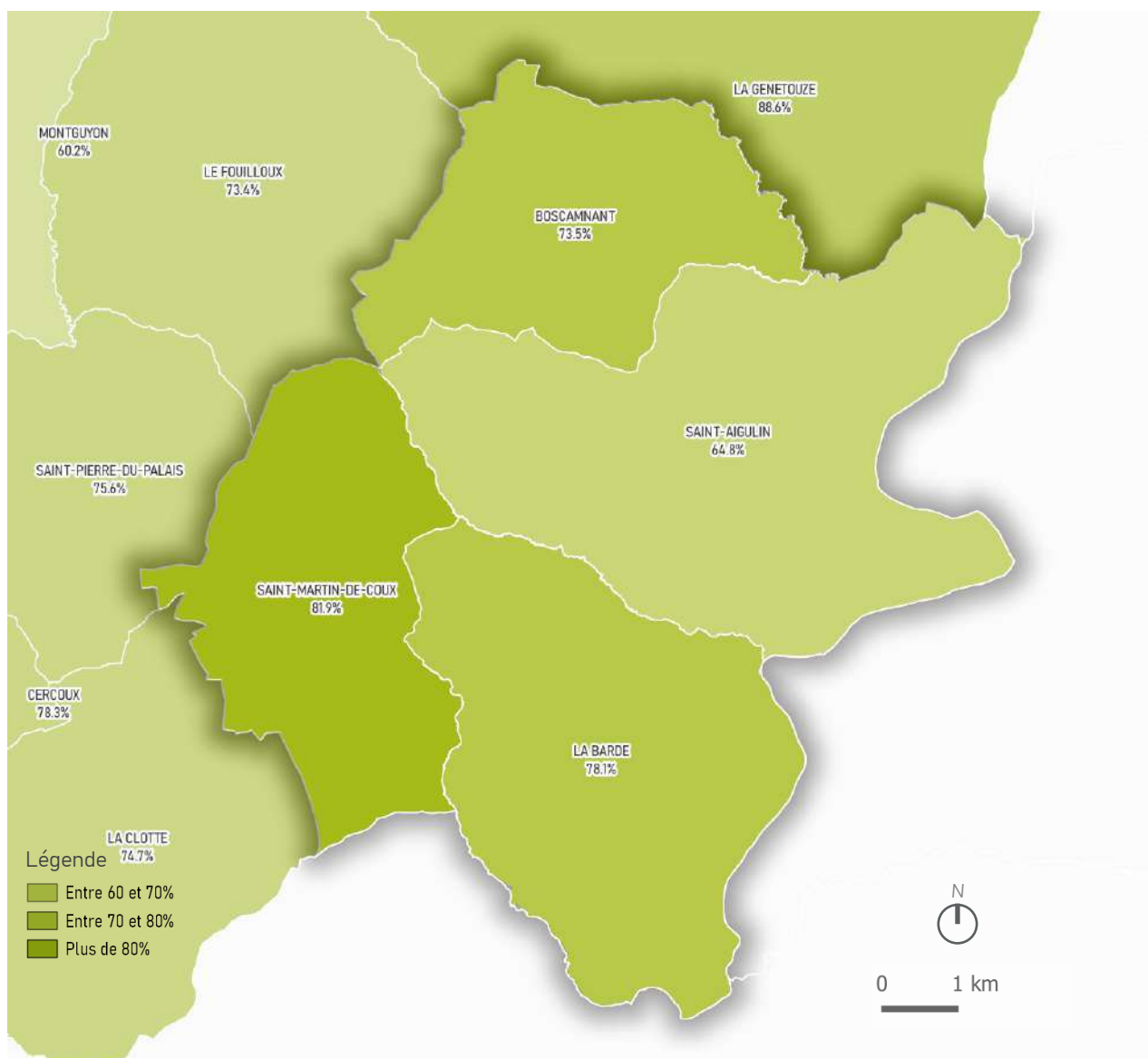


source : en haut Rue Bois Chamnant, en bas ancien local de l'ACCA Boscamnant @StreetView

Part de propriétaires des résidences principales en 2020

* regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

source : INSEE 2020



source : INSEE 2020

source : INSEE 2020

Des locataires surtout présents à Saint-Aigulin

Sur la totalité des résidences principales du regroupement, les logements sont occupés en moyenne à 72 % par des propriétaires.

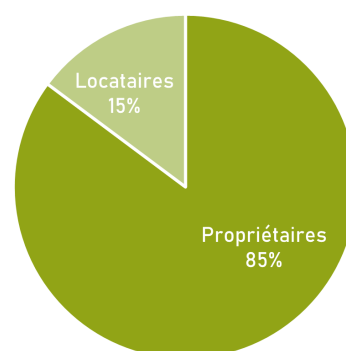
Saint-Aigulin se démarque de cette moyenne avec une part de locataire plus importante que sur le reste des communes du regroupement. Avec 35,2 % de locataire, le parc de logement de Saint-Aigulin répond à une offre locative.

Sur les communes moins denses du périmètres d'études, les typologies de logements répondent plus facilement à l'accession à la propriété.

Le manque d'offre de logement en location sur le périmètre d'études est un constat partagé par toutes les communes du regroupement.

Statut d'occupation en 2020

* regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Nombre de résidences principales HLM louées vides en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Des communes rurales qui n'arrivent pas à offrir de logements sociaux

Le parc de logement social est concentré sur la commune de Saint-Aigulin qui propose 96 % des logements sociaux du périmètre d'études.

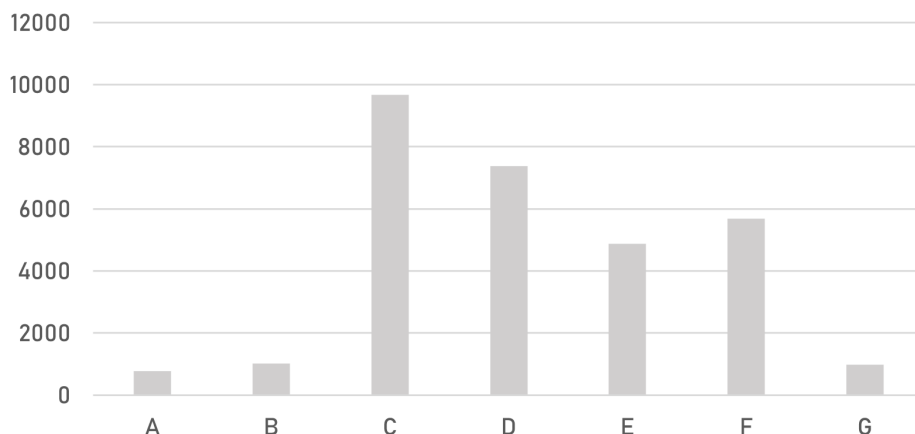
Seul Saint-Martin-de-Coux propose 3 logements sociaux parmi les autres communes, ce qui correspond à 1 % de ses résidences principales.

La part des logements sociaux à Saint-Aigulin est de 7 %.

Boscamnant compte 4 logements communaux sur son territoire et un logement communal en projet.

Saint-Martin-de-Coux compte 5 logements communaux.

Saint-Aigulin compte un lotissement communal avec 28 lots.



Répartition des résidences principales sur la communauté de communes de la haute Saintonge selon leurs étiquettes DPE en 2019, source données DREAL NA/MICAT

38% des résidences principales en DPE E, F ou G en 2019 sur la CDCHS
33% en Charente Maritime

Un parc ancien de logement

L'espace de vie de détient un parc de logement plutôt anciens, ce qui implique un confort de vie pas toujours respecté. La répartition de l'ancienneté des dates de construction des résidences principale est similaire à celle de la CDCHS. Près d'un quart des logements ont été construits avant 1919, et 1/5 de 1980 à 1990. Des logements qui restent cependant confrontés à des problématiques d'isolation thermique, et globalement d'un état pas toujours viable.

La question des étiquettes DPE est en transition, puisque la nouvelle loi Climat Résilience prévoit de réglementer la location et la vente des logements dont les DPE sont insuffisant, et dont le calcul est maintenant effectué sur de nouvelles bases impliquant notamment les émissions de gaz à effet de serre. En 2019, selon les anciens DPE, 38% des résidences principales de la CDCHS sont classées en DPE E, F ou G, ce qui correspond actuellement à des passoires thermiques.

Le SCoT fixe des objectifs démographiques par espaces de vie.

Le SCoT anticipe les usages d'aujourd'hui et de demain pour développer une offre de logement en adéquation avec les attentes des ménages. Il veille à permettre un parcours résidentiel rivalisant avec l'offre des villes par un cadre de vie et une offre de services et de nature au plus proche des aspirations des habitants que ce soit des jeunes actifs, des familles, ou des retraités et seniors.

Ces besoins prennent en compte : une fréquentation touristique accrue sur le territoire notamment par les curistes, en lien avec l'augmentation des capacités de la station thermale de Jonzac et de diversification touristique engagée par le territoire.

Ils prennent aussi en compte les mutations des comportements en termes d'hébergements touristiques avec l'augmentation des locations touristiques (airbnb, meublés..) qui mobilisent une part du parc de logement pour les habitants à l'année de plus en plus importante.

L'intégration de ces nouveaux comportements (location courte, bi-résidence des pré-retraités, location des résidences secondaires familiales) entraîne une augmentation de la demande en logement sur le territoire au-delà des phénomènes classiques de décohabitation et réduction de la taille des ménages (vieillesse, décohabitation..).

Cet essor des logements touristiques meublés encourage et dynamise la rénovation du bâti et la revitalisation des centres, incitant les investissements et le renouvellement du parc ancien.

Compte tenu de l'ensemble de ces paramètres, le territoire projette une progression de population de 18 500 à 20 500 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.

Cette prévision démographique engendre un besoin d'environ 500 logements / an, soit près de 10 000 logements à horizon 2040, compte tenu de la réduction de la taille des ménages liée à plusieurs facteurs comme les divorces, le départ des enfants du foyer familial ou encore le vieillissement de la population. C'est ce qu'on appelle le desserrement des ménages.



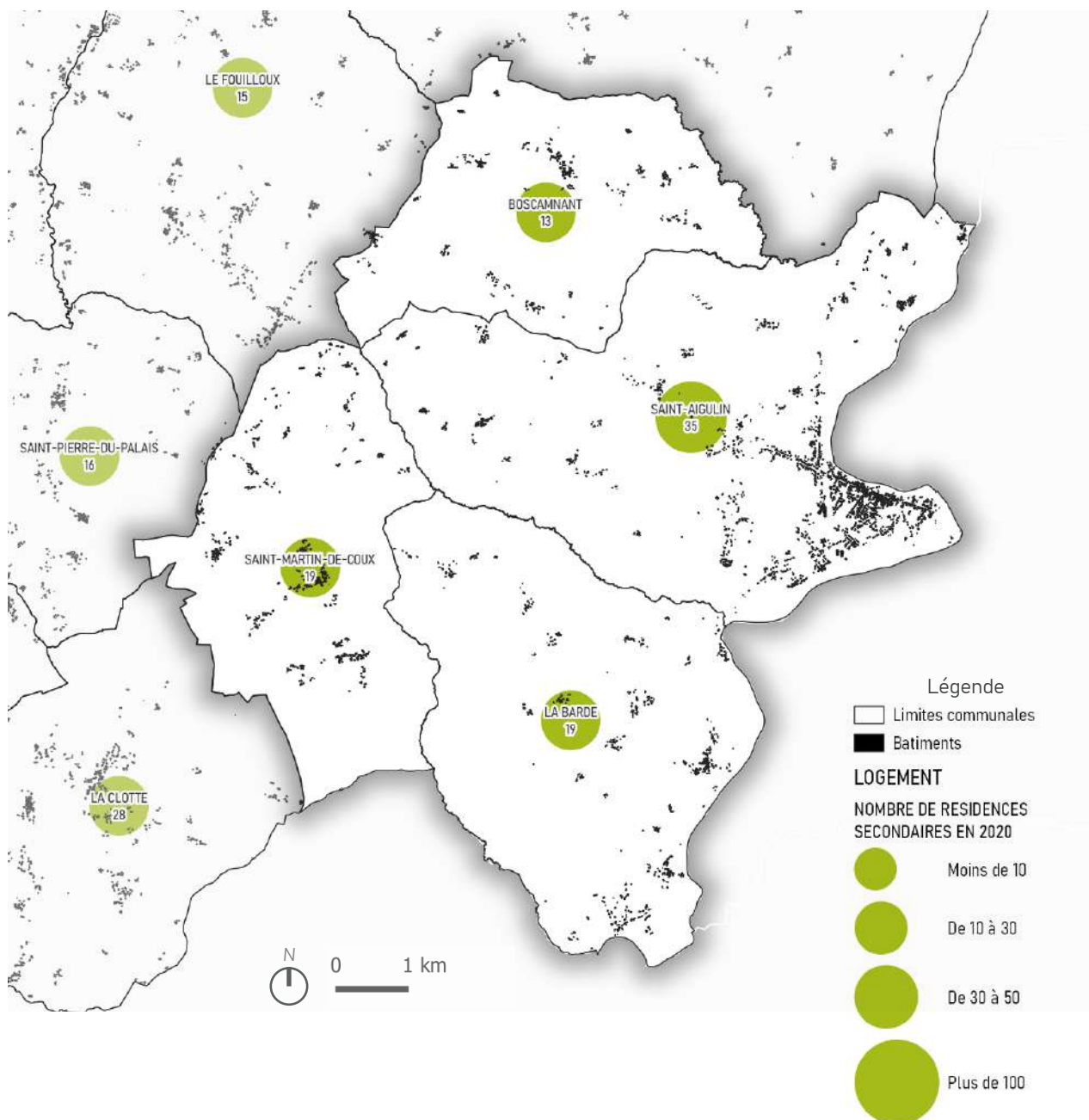
Objectifs démographiques à horizon 2040, Extrait du PADD du SCoT de la CDCHS
Objectifs du SCoT CDCHS

+ 9 499 logements supplémentaires de 2020 à 2040

+ 475 nouveaux logements par an

Nombre de résidences secondaires par commune en 2020

+ commune de Saint-Aigulin



Source : INSEE 2020

Une diminution de 32 % des résidences secondaires entre 2009 et 2020

En 2020, les résidences secondaires représentent 5 % du parc de logements.

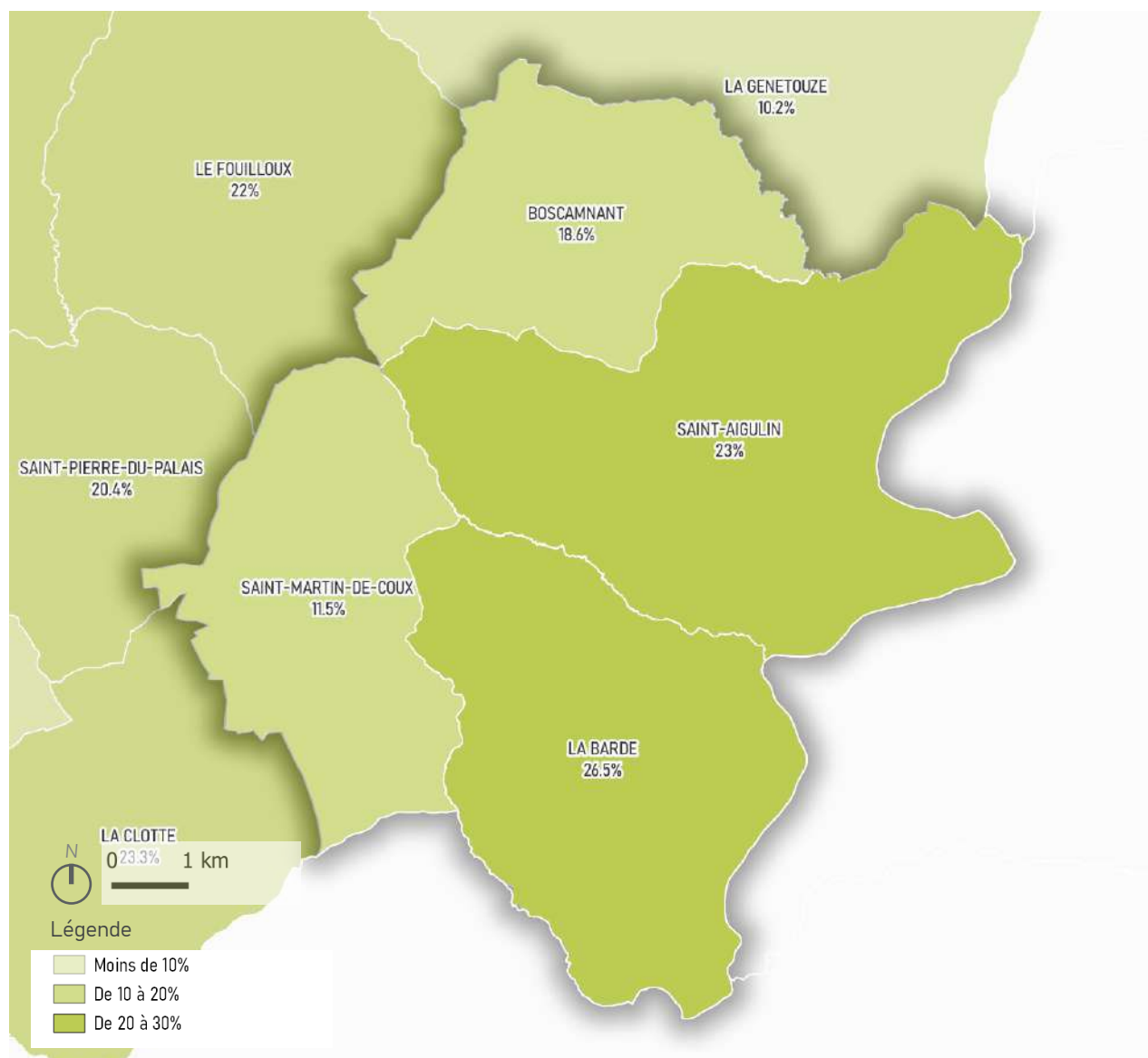
En 2009, avec 127 logements secondaires cette part était de 8 % soit 3 points de plus qu'en 2020.

Cette donnée est un indicateur par rapport à l'attractivité touristique du territoire, qui au regard de la part de résidences secondaires est à relativiser.

Part de 3 pièces et moins par commune en 2020

+ commune de Saint-Aigulin

Source : INSEE 2020



8 logements sur 10 ont au moins 4 pièces et plus sur l'ensemble regroupement

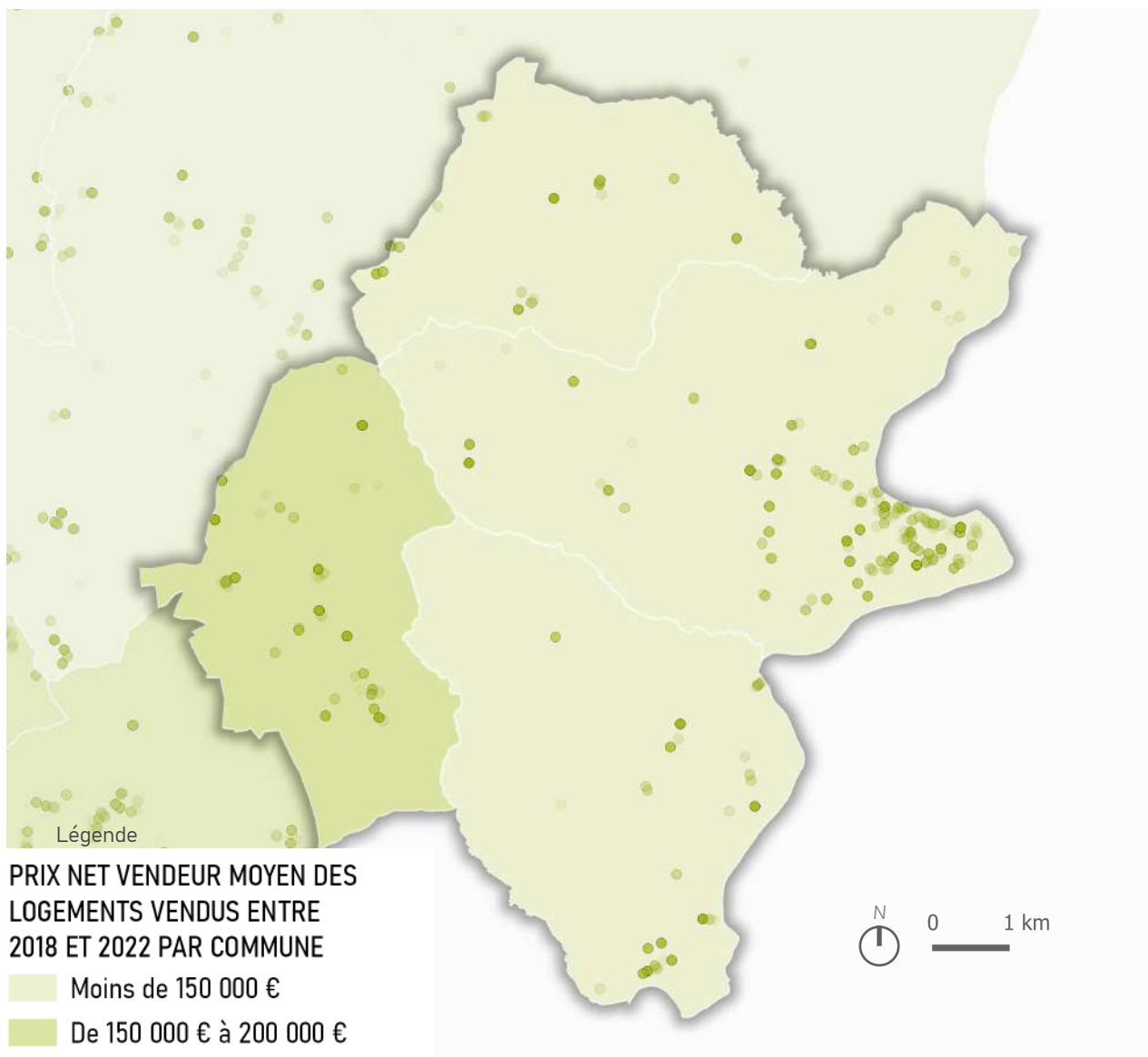
Au niveau du regroupement, Saint-Martin-de-Coux est la commune où l'on retrouve les logements avec le plus de pièces habitables. A l'inverse, avec 26,5 % des logements ayant une pièce et moins, La Barde représente le taux le plus élevé parmi les communes du regroupement.

En moyenne la part des 3 pièces et moins représente 19,9%.

Prix des Logements

+ commune de Saint-Aigulin

Source : DVF



LOCALISATION ET PRIX NET VENDEUR DES LOGEMENTS VENDUS ENTRE 2018 ET 2022

- Moins de 50 000 €
- De 50 000 € à 100 000 €
- De 100 000 € à 125 000 €
- De 125 000 € à 150 000 €
- De 150 000 € à 175 000 €
- De 175 000 € à 200 000 €
- De 200 000 € à 225 000 €
- De 225 000 € à 250 000 €
- De 250 000 € à 300 000 €
- Plus de 300 000 €

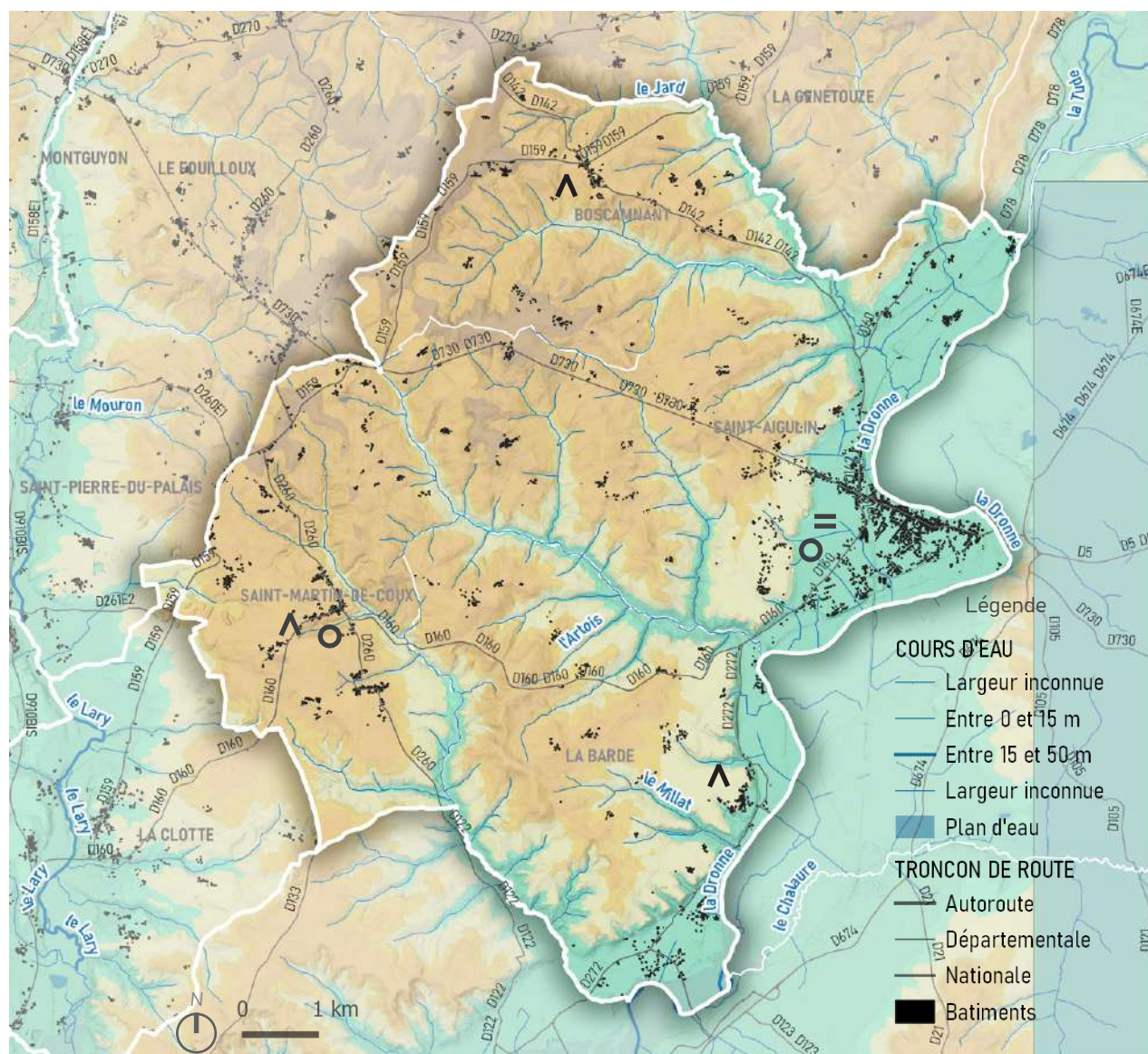
Des logements en moyenne plus élevés à Saint-Martin-de-Coux

En moyenne, les biens vendus sur le regroupement sont plus élevés à Saint-Martin-de-Coux qu'ailleurs. Rappelons que la taille des logements est en moyenne plus importante sur Saint-Martin-de-Coux pouvant expliquer ces prix de ventes.

Les communes de La Barde et Saint-Aigulin ont surtout vendus des biens en centre-bourg, où l'on retrouve notamment plus de logements de petites tailles.

Implantation des communes

+ regroupement des communes de Boscarnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une morphologie territoriale selon des déterminants naturels

La topographie du territoire, ses monts et vallées, ses nombreux cours d'eau, ainsi que la nature de son socle, sa géologie, les conditions météorologiques... tout cela déterminent les conditions de vie des différents espaces. Cette morphologie est propice ou non au développement de villes, à l'implantation des communes, et va influencer sur la manière dont elles vont évoluer.

On aura donc ainsi différentes typologies d'implantation sur le territoire, mais aussi différentes manières de se développer.

Une urbanisation selon la topographie

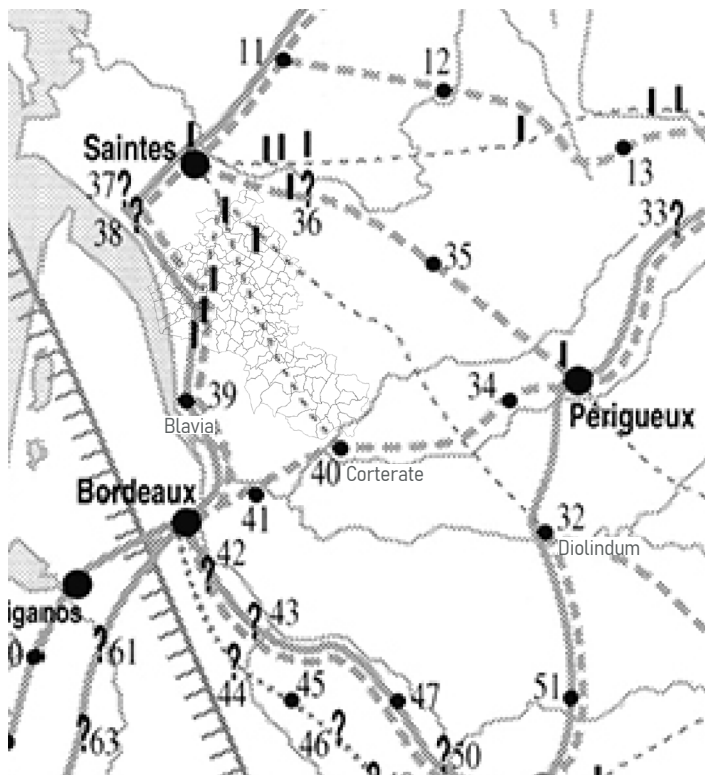
La commune de Boscarnant a historiquement organisé son développement sur la partie haute de la commune. Cette implantation s'explique par rapport aux besoins de défense du territoire. En privilégiant, une urbanisation en altitude, la commune forme des points stratégiques qui émergent sur les hauteurs formant parfois des mottes féodales, origine des communes d'aujourd'hui.

Un développement urbain à la croisée des chemins

Située au carrefour de la D159 et de la D142, Boscamnant est une commune avec de nombreux axes de communication stratégiques. Les deux routes départementales historiquement présentes, desservent les communes de Saint-Aigulin, Chevanceaux ou encore Chalais, des villes attractives. Point d'étape pour de nombreux itinéraires et opportunités de mobilités sont donc les deux grandes motivations d'installation sur la commune faisant de celle-ci un emplacement stratégique.

Itinéraires historiques en Nouvelle Aquitaine

+ Communauté de communes de Haute Saintonge



Les routes d'Aquitaine dans les itinéraires antiques de Jean Pierre Bost - Cittànova

- Chef lieu de cité sous le Haut Empire
- Route décrite par la Table de Peutinger
- Route décrite par l'itinéraire d'Antonin
- ... Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem
- - - Liaison attestée par des bornes
- Station routière identifiée
- ? Station routière non identifiée
- I Borne militaire/Leugaire
- ⌚ Partie perdue de la Table de Peutinger

La Haute-Saintonge, une histoire particulière

La communauté de communes de Haute Saintonge, par son emplacement stratégique en Nouvelle Aquitaine, à la croisée des itinéraires de l'antiquité, a depuis longtemps été traversée et investie par les différentes civilisations humaines. Ces itinéraires tracent eux aussi des potentiels sites d'implantations pour les communes, et conditionnent leurs développement.

L'histoire de la commune de Boscamnant

L'histoire de la commune de Boscamnant est fortement liée à son centre hospitalier départemental, autrefois sanatorium. L'ancien sanatorium spécialisé dans le traitement des différentes formes de tuberculose a ouvert ses portes en 1934 avec la création de deux pavillons de 100 lits, un pour les femmes et un pour les hommes. En 1962, 50 lits pour tuberculeux sont transformés en lits d'hospice pour accueillir 50 personnes rapatriées d'Algérie. Entre 1971 et 1973, ce sont 90 lits de gériatrie dont 30 lits de phthisiologie (étude de la tuberculose pulmonaire) sont ouverts par transformation de lits pour tuberculeux. De 1988 à 1999, 185 lits sont répartis sur les deux pavillons : des lits de médecine, en soins palliatifs, de moyen séjour ou encore de cure médicale. Depuis 1999, un EPHAD a ouvert ses portes sur le site de Boscamnant. Enfin, depuis 2007, les activités de médecine et soins de suite et réadaptation sont installées dans une structure neuve et le secteur médico-social signe la convention tripartite.



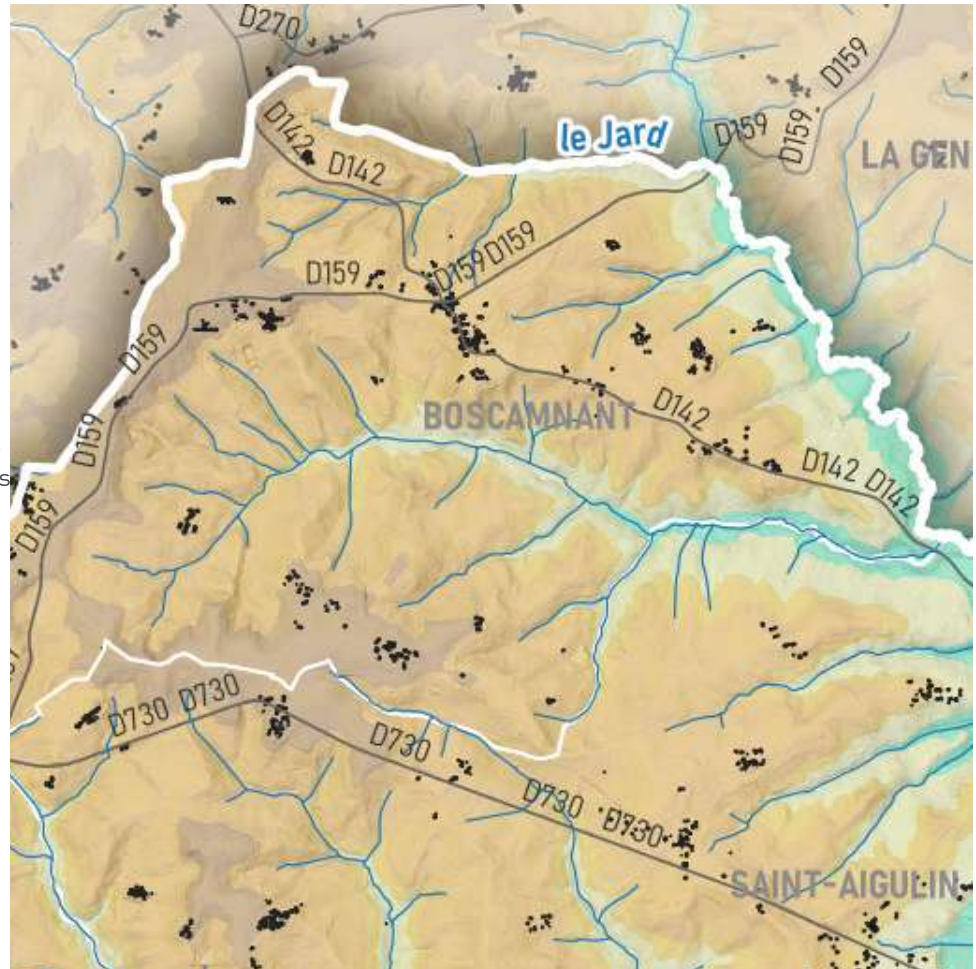
Ancien sanatorium



Ancien café-épicerie

Suite à l'implantation, différentes manières de se diffuser ...

Les points de départ de ces communes qui ont pour origine des éléments naturels du territoire, ainsi que l'activité humaine autour de ces éléments, donnent naissance à différentes typologies de communes. Leur développement par la suite va suivre ces éléments ou aller à leur rencontre. Boscarnant répond à un modèle d'urbanisation dicté par les activités agricoles passées.



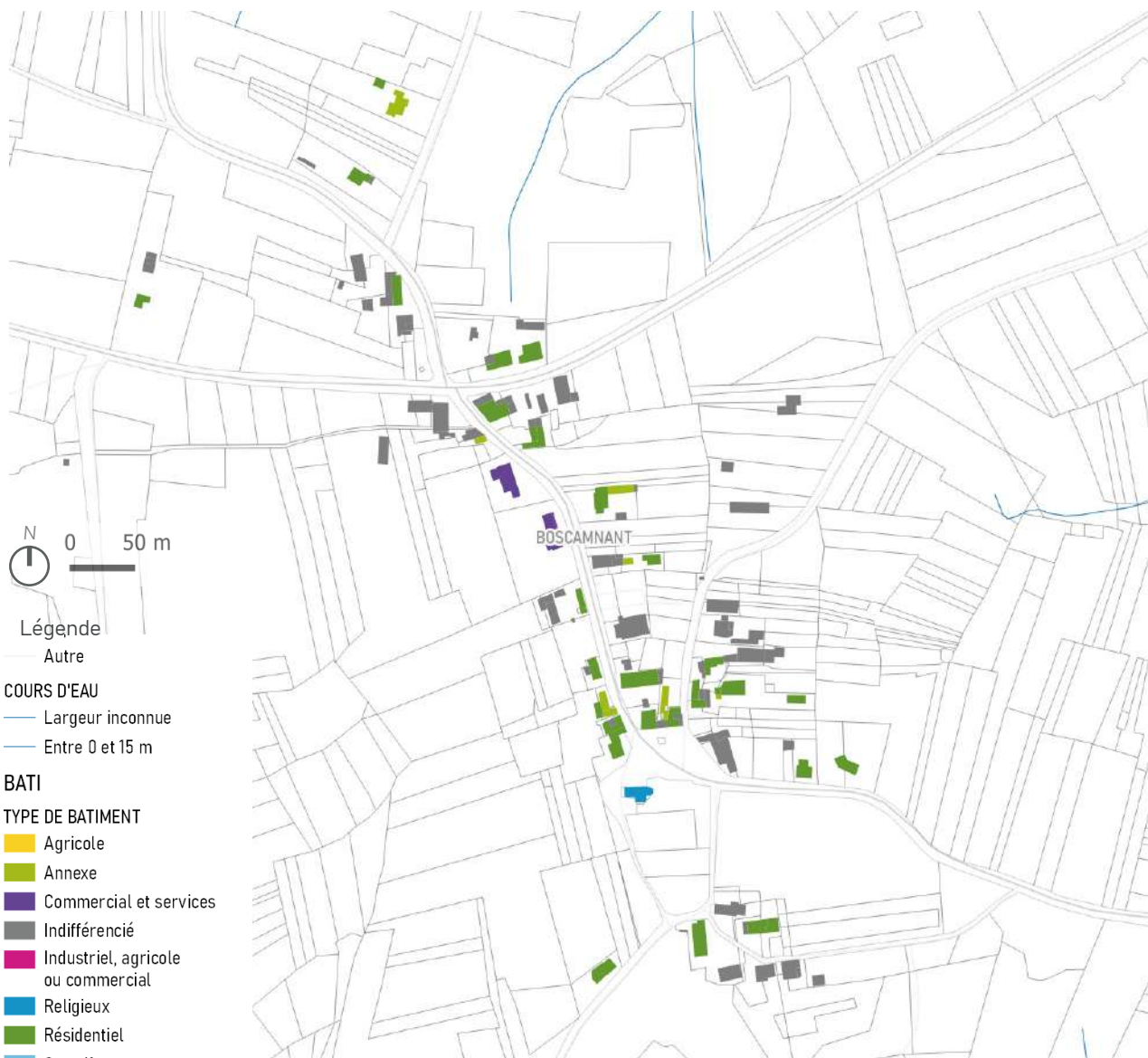
Une morphologie urbaine influencée par l'agriculture et les axes routiers

Il est possible de s'apercevoir que l'habitat présent sur la commune de Boscammant est relativement éparpillé. Cette création de hameau sur le territoire s'explique par le développement de l'activité agricole et le besoin de logement à proximité des terres cultivées.

Plus récemment, depuis les années 1980, les routes départementales D142 et D159 participent à la concentration de l'habitat autour du centre historique. En effet, on distingue un développement urbain en linéaire principalement sur la D142.

Typologie du bâti

+ commune de Boscamnant



Concernant la typologie du bâti, l'habitat se regroupe à la croisée de deux départementales avec la D142 qui accueille tout de même plus de bâti le long de son axe. Au pied de l'église, il est possible de trouver le cimetière au sud de celle-ci, ce qui peut expliquer que le bâti ne se soit pas construit à proximité directe de l'église. Au niveau du centre-bourg, des logements sont aussi présents le long de la route de la distillerie, créant une petite densité.

Un regroupement de bâtis apparaît au sud de l'église.

Consommation foncière

La méthode de mesure de la consommation foncière se base sur un référentiel régional d'Occupation du Sol (OCS) produit à intervalle relativement régulier à l'échelle de toute la région de Nouvelle-Aquitaine. Il a été réalisé par l'Observatoire des Espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains de Nouvelle-Aquitaine (nafu).

Les 4 millésimes de l'OCS-NA sont : 2000, 2009, 2015 et 2020, et ont été construits par photo-interprétation d'images aériennes/satellites qui sont basées sur ces mêmes années de prises de vues, prises par l'IGN. Ainsi le millésime « 2020 » a pu être publié en 2022 mais se base sur des données correspondant à une campagne d'imagerie datant de 2020 en moyenne (il existe des disparités inter-départementales). Les données se basent également sur le référentiel de la BD TOPO de l'IGN.

Ces différences de dates ne correspondent pas exactement à l'intervalle 2011-2021 exigée par la loi Climat et Résilience dans le cadre du ZAN mais lui sont suffisamment proches pour permettre une estimation raisonnable de cette consommation. La méthode correspond par ailleurs, peu ou prou, à la méthode préconisée par la loi qui devra s'appliquer à partir de 2031 à l'échelle nationale : la comparaison avant/après d'un OCS (bien qu'il soit prévu une meilleure granulosité des résultats).

Les surfaces numérisées par l'OCS de Nouvelle Aquitaine se répartissent en 5 grandes catégories (Territoires artificialisés, agricoles, forêts et milieux semi-naturels, milieux humides, surfaces en eau. Ces typologies sont elles-mêmes subdivisées en 3 niveaux de détails supplémentaires, jusqu'à atteindre 64 sous-classes de nomenclatures. Il existe par exemple 33 typologies dans la nomenclature des territoires artificialisés, allant du « tissu urbain dense » aux « axes routiers principaux et espaces associés » en passant par « jardins ouvriers », « campings et caravannings » ou « emprises industrielles ».

Les catégories officielles de l'OCS ont également été regroupées par destination de l'occupation pour pouvoir déterminer les surfaces consommées par l'habitat, les activités, les infrastructures de voiries...

PIGMA Plateforme d'échange de données
en Nouvelle-Aquitaine



**OBSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
AGRIQUES FORESTIERS
ET URBAINS**
L'État et la Région au service des territoires



Répartition des classes de nomenclature de l'OCS régionale de la Nouvelle-Aquitaine (V2)										Nomenclature Cittànova
Niveau 1, 2, 3 (inspirés par CLC avec les adaptations)				Nomenclature N4 de l'OCS régionale (version V2)		NAFU*	Nomenclature simplifiée de 16 postes**			OCCUPATION PAR DESTINATION
1. TERRITOIRES ARTIFICIALISES	1.1. Zones urbanisées	1.1.1. Tissu urbain continu	1.1.1.1. Tissu urbain dense	1.1.1.1.1. Tissu urbain individuel groupé	1.1.1.1.1.1. Tissu urbain dispersé	U	Espaces urbains			HABITAT
			1.1.1.2. Tissu urbain individuel groupé	1.1.1.2.1. Tissu urbain dispersé	1.1.1.2.1.1. Espace urbain individuel diffus	U				HABITAT
			1.1.1.3. Espace urbain individuel diffus	1.1.1.3.1. Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés	1.1.1.3.1.1. Habitat touristique spécifique	U				HABITAT
			1.1.1.4. Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés	1.1.1.4.1. Habitat collectif haut	1.1.1.4.1.1. Emprises industrielles (hors emprises photovoltaïques au sol)	U				AGRICOLE
		1.1.2. Tissu urbain discontinu	1.1.1.5. Habitat collectif haut	1.1.1.5.1. Emprises commerciales	1.1.1.5.1.1. Cimetières	U	Espaces urbains			ACTIVITES
			1.1.1.6. Emprises commerciales	1.1.1.6.1. Emprises scolaires et/ou universitaires	1.1.1.6.1.1. Emprises hospitalières	U				HABITAT
			1.1.1.7. Emprises scolaires et/ou universitaires	1.1.1.7.1. Autres emprises publiques : stations d'épurations, casernes, cités administratives, écluses	1.1.1.7.1.1. Aire d'accueil des gens du voyage	U				ACTIVITES
			1.1.1.8. Autres emprises publiques : stations d'épurations, casernes, cités administratives, écluses	1.1.1.8.1. Vacant urbain	1.1.1.8.1.1. Espaces des installations photovoltaïques au sol	U				ACTIVITES
			1.1.1.9. Vacant urbain	1.1.1.9.1. Axes routiers principaux et espaces associés	1.1.1.9.1.1. Axes ferroviaires principaux et espaces associés	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.10. Espaces des installations photovoltaïques au sol	1.1.1.10.1. Parkings et principales places publiques	1.1.1.10.1.1. Espaces végétalisés connexes à la voirie	U				EQUIPEMENTS
	1.2. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	1.2.1. Zones industrielles, commerciales ou d'équipements	1.1.1.11. Axes routiers principaux et espaces associés	1.1.1.11.1. Axes ferroviaires principaux et espaces associés	1.1.1.11.1.1. Parkings et principales places publiques	U	Espaces urbains			EQUIPEMENTS
			1.1.1.12. Axes ferroviaires principaux et espaces associés	1.1.1.12.1. Parkings et principales places publiques	1.1.1.12.1.1. Espaces végétalisés connexes à la voirie	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.13. Parkings et principales places publiques	1.1.1.13.1. Espaces végétalisés connexes à la voirie	1.1.1.13.1.1. Ports de plaisance	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.14. Espaces végétalisés connexes à la voirie	1.1.1.14.1. Ports de plaisance	1.1.1.14.1.1. Ecoles de voile	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.15. Ports de plaisance	1.1.1.15.1. Ecoles de voile	1.1.1.15.1.1. Port de commerce	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.16. Ecoles de voile	1.1.1.16.1. Port de commerce	1.1.1.16.1.1. Autres ports : port à sec, port de pêche...	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.17. Port de commerce	1.1.1.17.1. Autres ports : port à sec, port de pêche...	1.1.1.17.1.1. Aéroports	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.18. Autres ports : port à sec, port de pêche...	1.1.1.18.1. Aéroports	1.1.1.18.1.1. Extraction de matériaux	U				CARRIERES
			1.1.1.19. Aéroports	1.1.1.19.1. Extraction de matériaux	1.1.1.19.1.1. Décharges	U				CARRIERES
			1.1.1.20. Extraction de matériaux	1.1.1.20.1. Décharges	1.1.1.20.1.1. Chantiers	U				VACANT
	1.3. Mines, décharges et carrières	1.3.1. Mines, décharges et carrières	1.1.1.21. Décharges	1.1.1.21.1. Chantiers	1.1.1.21.1.1. Espaces verts urbains publics ou privés	U	Chantiers, carrières, décharges et dépôts			ESPACE VERTS
			1.1.1.22. Chantiers	1.1.1.22.1. Espaces verts urbains publics ou privés	1.1.1.22.1.1. Jardins ouvriers	U				ESPACE VERTS
			1.1.1.23. Espaces verts urbains publics ou privés	1.1.1.23.1. Jardins ouvriers	1.1.1.23.1.1. Campings et caravannings	U				ACTIVITES
			1.1.1.24. Campings et caravannings	1.1.1.24.1. Campings et caravannings	1.1.1.24.1.1. Golfs	U				ACTIVITES
	1.4. Espaces verts artificialisés non agricoles	1.4.1. Espaces verts artificialisés non agricoles	1.1.1.25. Golfs	1.1.1.25.1. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	1.1.1.25.1.1. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	U	Espaces artificiels (parcs, jardins, golfs, camping, etc.)			EQUIPEMENTS
			1.1.1.26. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	1.1.1.26.1. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	1.1.1.26.1.1. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.27. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	1.1.1.27.1. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	1.1.1.27.1.1. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	U				EQUIPEMENTS
			1.1.1.28. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	1.1.1.28.1. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	1.1.1.28.1.1. Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir	U				EQUIPEMENTS

Répartition des classes de nomenclature de l'OCS régionale de la Nouvelle-Aquitaine (V2)									
Niveau 1, 2, 3 (inspirés par CLC avec les adaptations)				Nomenclature N4 de l'OCS régionale (version V2)		NAFU*	Nomenclature simplifiée de 16 postes**		
2.	TERRITOIRES AGRICOLES	2.1.	Terres arables	2.1.1.	Terres arables hors périmètres permanents d'irrigation	2.1.1.1.	Cultures annuelles	A	
				2.1.2.	Terres arables irriguées	2.1.2.1.	Cultures florales ou légumières	A	
				2.1.3.	Terres arables irriguées	2.1.3.1.	Terres arables irriguées	A	
		2.2.	Cultures permanentes	2.2.1.	Vignobles	2.2.1.1.	Vignobles	A	
				2.2.2.	Vergers et petits fruits	2.2.2.1.	Vergers et petits fruits	A	
		2.3.	Prairies	2.3.1.	Prairies	2.3.1.1.	Prairies	A	
				2.3.2.	Prairies	2.3.2.1.	Prairies	A	
		2.4.	Zones agricoles hétérogènes	2.4.3.	Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante	2.4.3.0.	Espaces agricoles en friche	A	
3.	FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS	3.1.	Forêts	3.1.1.	Forêts de feuillus	3.1.1.0.	Forêts de feuillus	F	
				3.1.2.	Forêts de conifères	3.1.2.0.	Forêts de conifères	F	
				3.1.3.	Forêts mélangées	3.1.3.0.	Forêts mélangées	F	
		3.2.	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	3.2.1.	Pelouses et pâturages naturels	3.2.1.0.	Pelouses et pâturages naturels	N	
				3.2.2.	Landes et broussailles	3.2.2.0.	Landes et broussailles	N	
		3.3.	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	3.3.1.	Plages, dunes, sable	3.3.1.1.	Plages, sable	N	
				3.3.2.	Roches nues	3.3.2.0.	Roches nues	N	
				3.3.3.	Végétation clairsemée	3.3.3.0.	Végétation clairsemée	N	
				3.3.4.	Zones incendiées	3.3.4.0.	Zones incendiées	N	
				3.3.5.	Glaciers et neiges éternelles	3.3.5.0.	Glaciers et neiges éternelles	N	
				3.3.6.	Glaciers et neiges éternelles	3.3.6.0.	Glaciers et neiges éternelles	N	
4.	MILIEUX HUMIDES	4.1.	Milieux humides intérieurs	4.1.1.	Milieux humides intérieurs (hors tourbières)	4.1.1.0.	Milieux humides intérieurs (hors tourbières)	N	
				4.1.2.	Tourbières	4.1.2.0.	Tourbières	N	
		4.2.	Zones intertidales	4.2.1.	Estran sableux et/ou vaseux	4.2.1.1.	Vasières	N	
				4.2.2.	Estran rocheux	4.2.2.1.	Herbiers marins à plantes vasculaires	N	
				4.2.3.	Schorre	4.2.3.1.	Autres milieux sableux ou sablo-vaseux	N	
				4.2.4.	Schorre	4.2.4.1.	Estran rocheux	N	
		4.3.	Marais rétro-littoraux	4.3.0.	Marais rétro-littoraux endigués	4.3.0.0.	Marais rétro-littoraux endigués	N	
				4.3.1.	Cours et voies d'eau	4.3.1.0.	Cours et voies d'eau	N	
		5.1.	Eaux continentales	5.1.1.	Plans d'eau	5.1.1.1.	Plans d'eau naturels	N	
				5.1.2.	Estuaires	5.1.2.1.	Estuaires	U	
5.	SURFACES EN EAU	5.2.	Eaux maritimes	5.2.1.	Mers et océans	5.2.1.0.	Mers et océans	N	
				5.2.2.	Mers et océans	5.2.2.0.	Mers et océans	N	

* La répartition des classes de nomenclature de l'OCS régionale en espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains. Cette répartition est utilisée pour le calcul des indicateurs de l'OCS diffusés dans le cadre de l'Observatoire NAUFU.

** La répartition des classes de nomenclature de l'OCS régionale est simplifiée en 16 postes pour permettre un suivi plus précis de certaines classes ou groupe de classes. Cette nomenclature a été conçue pour permettre une représentation cartographique simplifiée (visionneuse PIGMA ou cartes).

Les fiches détaillées de 64 classes accessibles via la fiche de métadonnées :

<https://www.pigma.org/portail/fr/jeux-de-donnees/ocs-de-la-nouvelle-aquitaine-referentiel-regional-d-occupation-du-sol-a-grande-echelle--ocs-nva/telechargements>

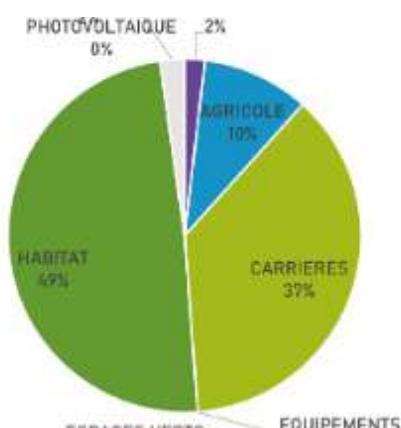


Tous les espaces délimités par l'OCS en 2009 et classifiés comme agricoles, forêts et milieux semi-naturels, milieux humides, ou surfaces en eau, et classés comme territoires artificialisés en 2020 sont considérés consommés. Par ailleurs, les surfaces appartenant à cette classe artificielle, mais non bâtie en 2009 (espaces verts, chantiers, vacance...) et classée comme urbaine ou bâtie en 2020 (espaces urbains, activités, équipements...) sera considérée comme consommée mais seulement en densification de l'existant.

Répartition par occupation des nouvelles constructions entre 2009 et 2020 [en Ha]

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Commune	0.02	0.07	0.70	
BOSCAMNANT	0.77	0.81	1.32	5.50
LA BARDE	2.49	0.23	8.81	0.65
SAINT-AIGULIN	0.16	13.32	5.10	0.28
SAINT-MARTIN-DE-COUX	0.77	4.09	15.46	20.38
général				0.93



L'habitat principale cause de l'artificialisation

Entre 2009 et 2020, les quatre communes du regroupement ont artificialisé au total 41,63 ha répartis de la manière suivante :

Saint Martin-de-Coux : 45 %

Saint-Aigulin : 30 %

La Barde : 20 %

Boscamnant : 5 %

La moitié des nouvelles constructions est vouée à l'habitat et aux logements et représente la plus grande cause de l'artificialisation. L'impact des carrières sur le sol est de 39 % et les nouvelles constructions liées à l'activité agricole représentent 10 %.

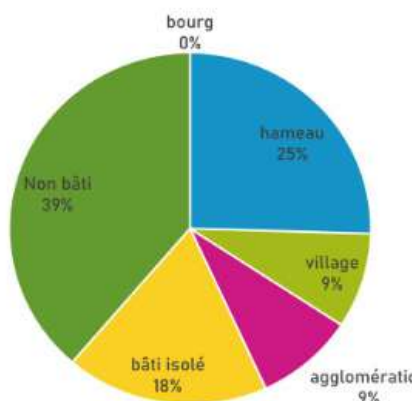
La forte artificialisation de Saint-Martin-de-Coux est liée à la présence d'une carrière de Kaolin en activité sur son territoire.

Répartition par typologie de groupements bâtis des nouvelles constructions entre 2009 et 2020 [en Ha]

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Répartition par typologie des nouvelles constructions					
Commune	Étiquettes de colonnes				
	hameau	village	agglomération	bâti isolé	Non bâti
BOSCAMNANT	1.20	0.64			0.33
LA BARDE	2.95	1.46			1.85
SAINTE-AIGULIN	1.20	1.20	3.70		1.20

Source : OCS Nouvelle-Aquitaine 2020



Une artificialisation qui a lieu dans les espaces très peu denses

L'artificialisation s'est faite en grande partie dans des zones non bâties et dans des « hameaux », enveloppe urbaine qui regroupent 5 à 24 bâtis, ce sont les espaces les moins denses après les bâtis isolés.

La commune de La Barde est celle qui a le plus consommé d'espace naturel, agricole et forestier au sein de ces « villages », regroupement comprenant entre 25 et 99 bâtis.

Seul, Saint-Aigulin est doté d'une « agglomération » (regroupement de + de 1000 bâtis), espace le plus dense de la commune. La commune a consommé 3,70 ha sur ce type d'espace.

Répartition des nouvelles constructions entre extension et densification entre 2009 et 2020 [en Ha]

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



2009-2020 : un étalement urbain qui continue

Le graphique confirme que sur les communes du regroupement, les constructions ont lieu à l'extérieur des enveloppes urbaines et éloignées des bâtis existants.

Seulement, 5 % des nouvelles constructions se sont faites dans les enveloppes urbaines en utilisant le potentiel des dents creuses ou de la division parcellaire.

Répartition par occupation (simplifiée) des nouvelles constructions en extension entre 2009 et 2020 [en Ha]

* regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

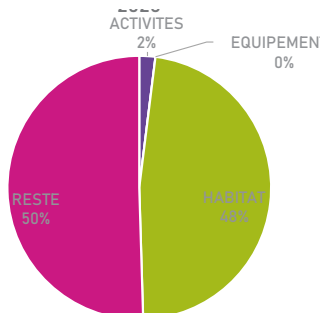
OFFICIEL

ARTIFICIALISE

Répartition par occupation (simplifiée) des nouvelles constructions en extension

en ha

Étiquettes de couleurs



Saint-Martin-de-Coux, une commune qui consomme beaucoup en extension

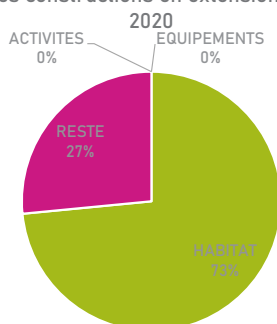
L'habitat n'est pas le premier secteur à l'origine de l'artificialisation en extension. Comme vu précédemment, les carrières ont joué un rôle primordial dans la consommation d'espace naturel, agricole et forestier que l'on retrouve ici. Cette consommation est surtout visible à Saint-Martin-de-Coux qui est la commune qui consomme le plus en extension.

Au niveau de l'habitat, Saint-Aigulin est la commune qui a consommé le plus d'hectares (7,29 ha).

Répartition par occupation (simplifiée) des nouvelles constructions en densification entre 2009 et 2020 [en Ha]

* regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

nouvelles constructions en extension de 2009



Une densification qui se déroule principalement à Saint-Aigulin

89 % de la densification du regroupement s'est déroulée à Saint-Aigulin et particulièrement au niveau de l'habitat avec 1,52 ha consommés pour de l'habitat.

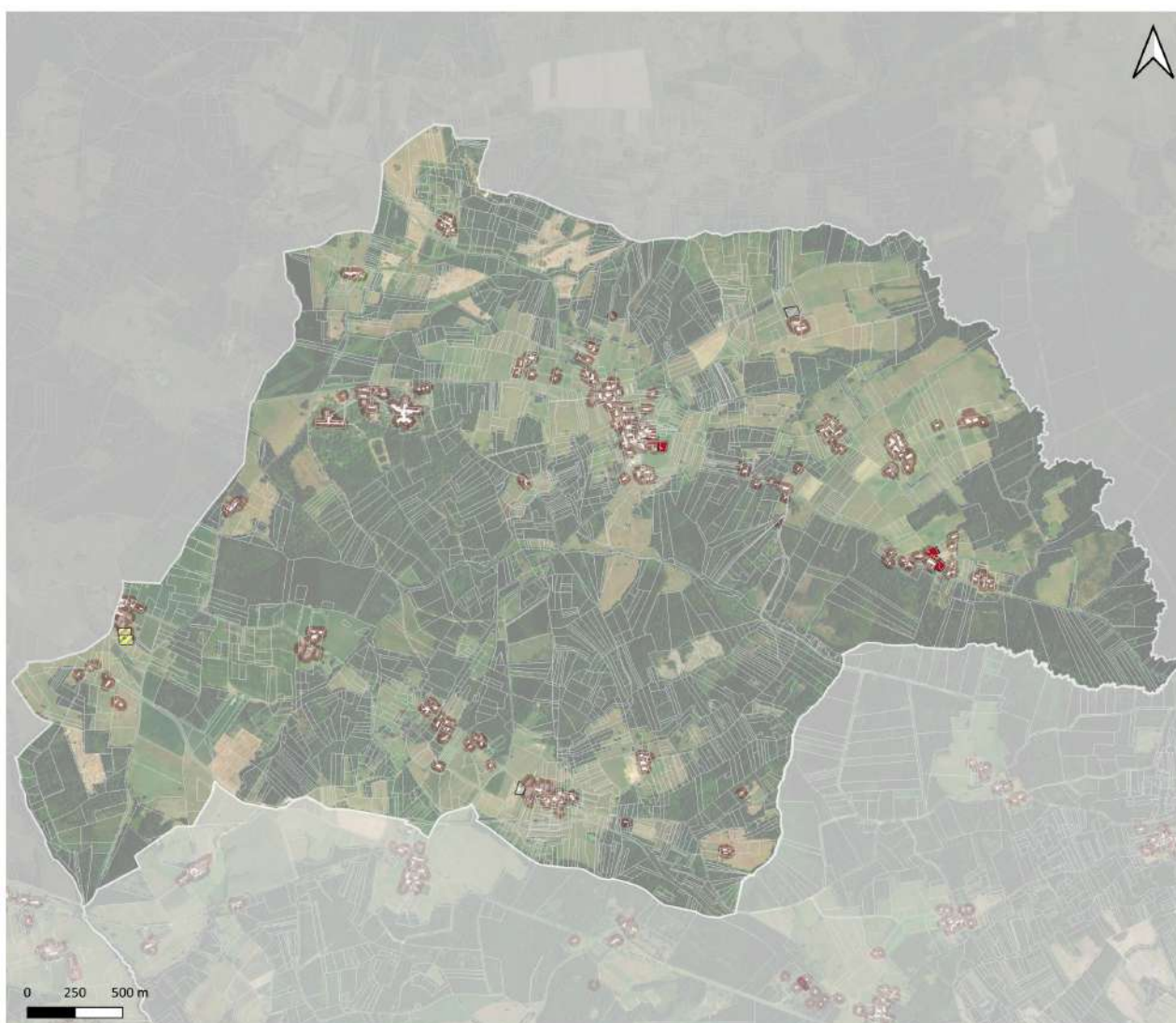
Saint-Martin-de-Coux a consommé en densification 0,16 ha pour de l'activité agricole ou une autre activité économique.

A noter qu'aucun projet en densification a été réalisé sur la commune de Boscamnant entre 2009 et 2020.

Consommation foncière détectée entre 2009 et 2020

+ Commune de Boscamnant

Source : OCS Nouvelle Aquitaine 2020



Légende

Destination des surfaces détectées comme consommées entre 2009 et 2020

- Habitat (ou mixte)
- Activités économiques
- Equipements publics et ouverts au public
- Espaces verts urbains (non bâti)
- Centrales photovoltaïques
- Activités agricoles
- Espace artificialisé vacant
- Carrières
- Voirie et réseaux
- Surface consommée en densification

Fond de carte

- parcelles
- Bâtiments cadastrés "durs"
- Bâtiments cadastrés "légers"
- Enveloppe tampon autour des bâtiments représentant les taches urbaines

De nouveaux logements dans la continuité des enveloppes urbaines

La totalité des constructions réalisées entre 2009 et 2020 ont eu lieu en extension sur la commune de Boscamnant.

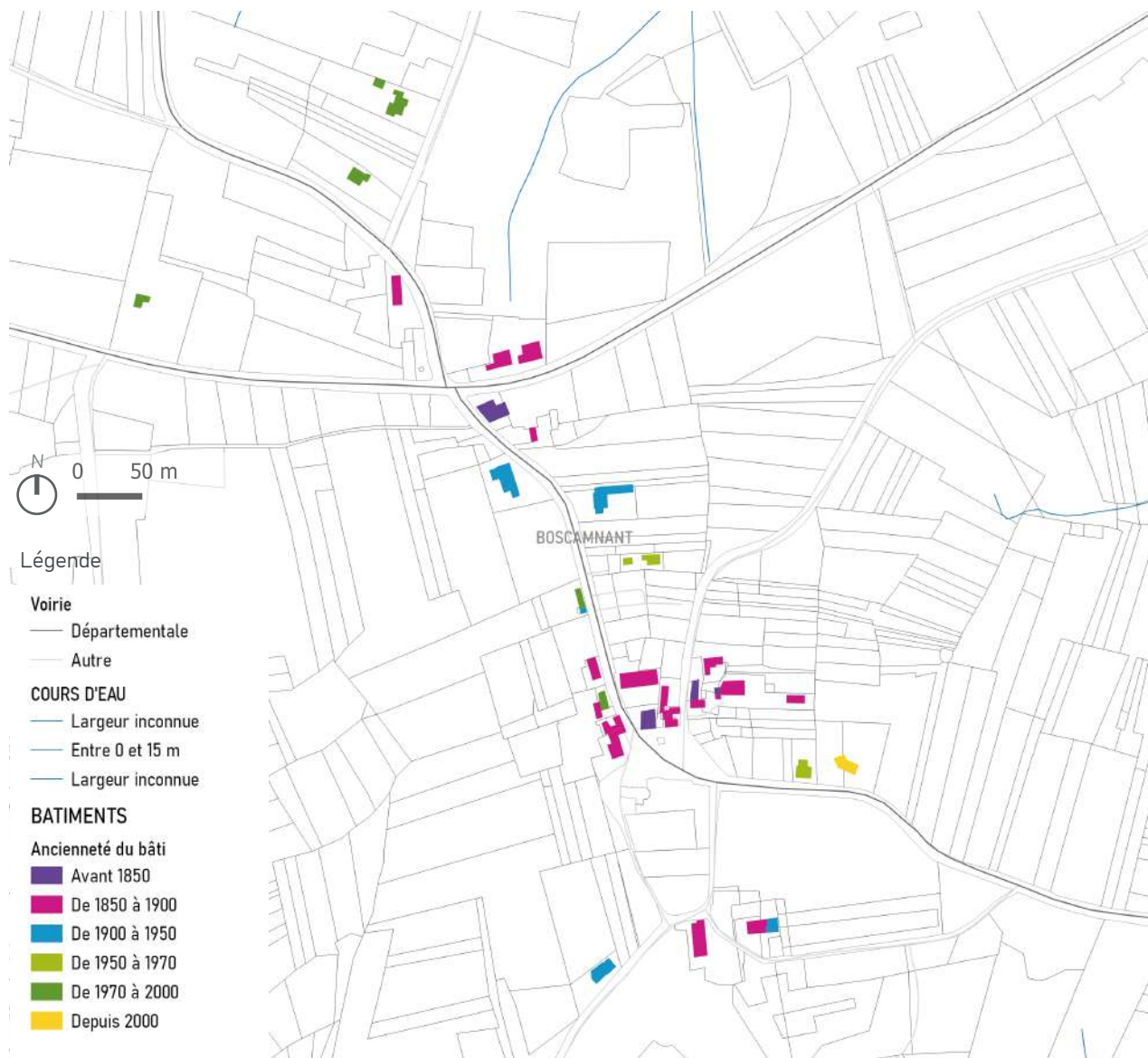
Au niveau de l'habitat, première cause d'artificialisation sur la commune, les nouveaux logements se sont construits au niveau du centre-bourg et dans le prolongement d'un tampon urbain existant au niveau du lieu dit de Mottut.

L'exploitation de carrières qui représente 27 % dans la consommation d'espaces naturels et agricoles a eu lieu sur un seul site, situé au nord Est du territoire.

Enfin l'artificialisation liée à l'agriculture correspond à la construction de bâtiments de stockage, accueillant des panneaux photovoltaïques. Cette consommation foncière s'est déroulée à l'extrême Ouest du territoire à la frontière avec Le Fouilloux.

Morphologie urbaine du bourg

+ commune de Boscamnant



Une ancienneté du bâti bien présent dans le centre-bourg

Dans le centre-bourg de Boscamnant, le bâti le plus ancien se situe proche de l'église, avec une majorité de constructions datant d'avant 1900.

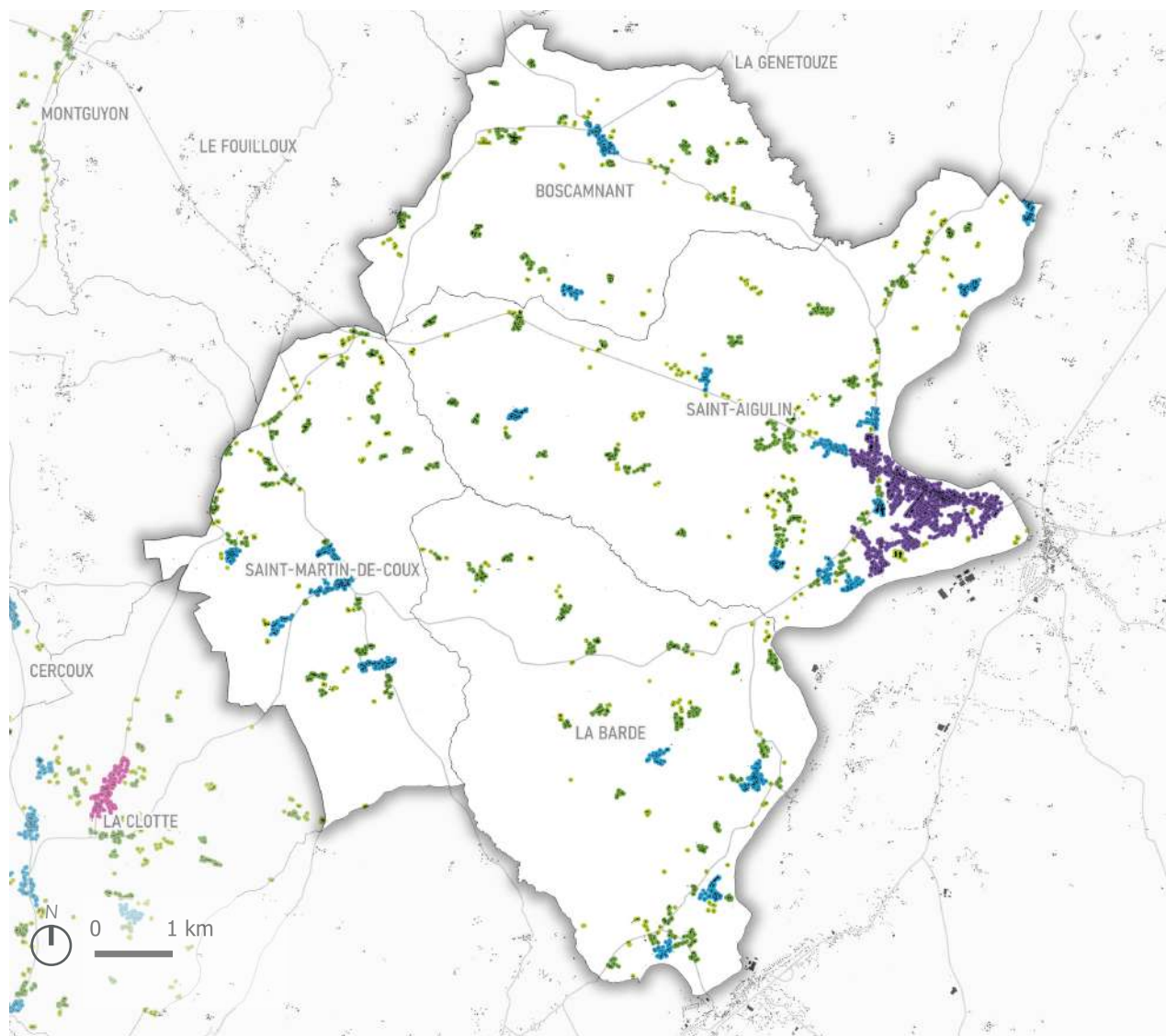
La plupart des logements construits entre 1900 et 1950 se positionnent en « première couronne » du centre-bourg et se mettent à distance de celui-ci,

Les bâtiments datant de la fin du XX^{ème} siècle ne répondent pas forcément à une seule logique pouvant se glisser dans les interstices du centre-bourg ou bien s'en éloigner en participant à l'étalement urbain.

Depuis 2020, une seule maison s'est construite dans le centre-bourg.

Analyse des groupements bâtis

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Légende

FOND DE PLAN

□ Limites communales

BATI

■ BATI

RESEAU DE TRANSPORT

— Départementale

ENVEL_2020_TYPO

■ agglomération

■ bâti isolé

■ bourg

■ hameau

■ village

Une majorité de bâti isolé et hameau illustrant la dispersion des communes

Les «hameaux» représentent la typologie de nouvelles constructions la plus importante du regroupement (42%). Ils sont présents sur l'ensemble des communes à proximité des «villages» ou de manière dispersée. Un hameau est considéré comme tel lorsqu'il est formé de 5 à 24 bâtis.

Le «bâti isolé» a accueilli quant à lui présent à 30 % des nouvelles constructions sur le territoire. Constitué de 1 à 4 bâtis, il est par définition souvent dispersé et éloigné des autres enveloppes urbaines même si les «hameaux» sont généralement les enveloppes les plus proches des «bâtis isolés».

Sur les quatre communes du regroupement 14% des nouvelles constructions se sont réalisées au sein de la typologie d'enveloppe urbaine «village». Sur les communes de Boscamnant, Saint-Martin-de-Coux et La Barde, les «villages» correspondent notamment aux centres-bourgs de ces communes. Les villages représentent une densité de 25 à 99 bâtis.

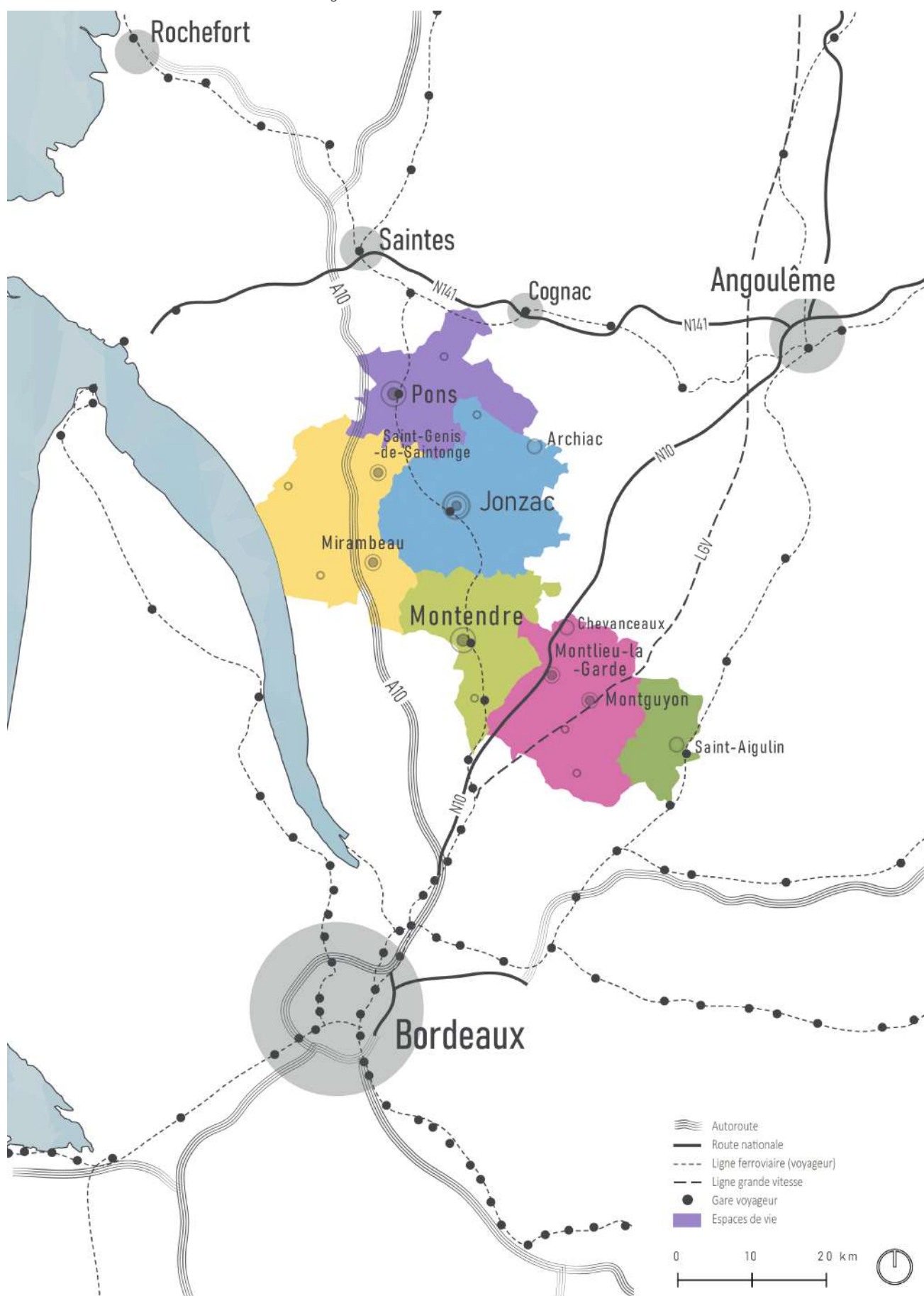
L'«agglomération» correspond au regroupement le plus important avec la présence de 1000 bâtis et plus. Sur l'ensemble des quatre communes, seule la centralité de Saint-Aigulin possède de telle densité, regroupant la partie historique du linéaire ainsi que les bâtis plus récents qui se sont construits au sud de ce linéaire.

A noter que la typologie «bourg», enveloppe regroupant 25 à 99 bâtis n'est présente sur aucune des quatre communes.

Réseau de transport

+ Communauté des Communes de Haute Saintonge

Source IGN BD TOPO



+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source: IGA



Le contexte territorial qui positionne l'espace de vie de Saint-Aigulin au sud de la Charente-Maritime et de la Haute Saintonge aurait pu laissé penser à un isolement des quatre communes du regroupement. Cependant, la position centrale de l'espace de vie à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et ses axes de transports structurants laissent aux communes du périmètre d'études de nombreuses possibilités de déplacements.

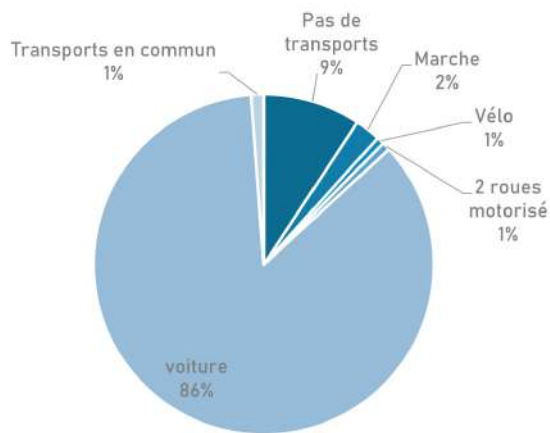
Au niveau des infrastructures de mobilité, le territoire profite largement de la présence de la N10 qui permet l'accès aux deux grandes polarités qui l'entourent à savoir Angoulême et Bordeaux. L'autoroute A89 située à une trentaine de minutes de l'espace de vie permet également de desservir Bordeaux jusqu'à Brive. Entre la N10 et l'A89, les infrastructures routières rendent possibles les déplacements nord/sud et est/ouest.

D'un point de vu ferroviaire, l'espace de vie de Saint Aigulin est doté d'une gare avec un ligne qui relie Bordeaux à Angoulême. Sur la même ligne et limitrophe à l'espace de vie, Les Eglisottes possède aussi une gare. Enfin, en plus de desservir Bordeaux et Angoulême, la gare de Coutras située à 20 minutes de Saint-Aigulin permet de se rendre à Périgueux ou au Bassin d'Arcachon.

L'accès au travail et aux différents niveaux de services sont alors facilités et identifiés comme une motivation d'implantation des nouveaux arrivants.

Part modale des déplacements domicile-lieu de travail en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



La part des actifs utilisant la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail en 2020, comparatif à d'autres échelles :

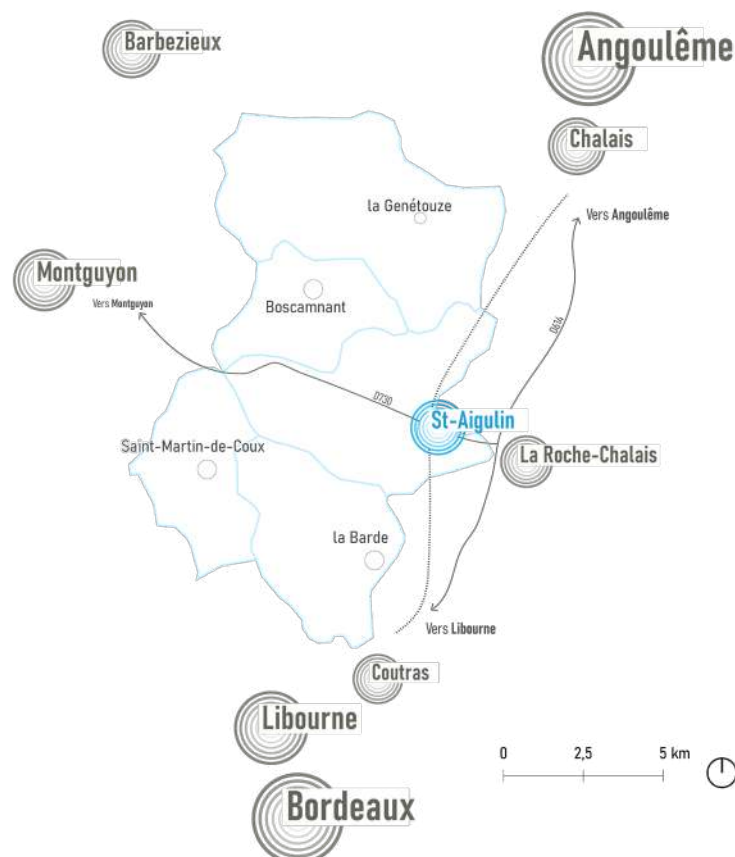
85.8% pour la Haute Saintonge
81.3% en Charente Maritime
80.5% pour la Nouvelle Aquitaine
70.3% en France

Une dépendance du véhicule individuel dans les déplacements domicile-travail

Les habitants des communes du regroupement utilisent à 88 % la voiture comme mode de déplacement pour se rendre au travail.

En revanche, les modes de déplacements actifs (vélo et marche) représentent seulement 4 % des modes de déplacements.

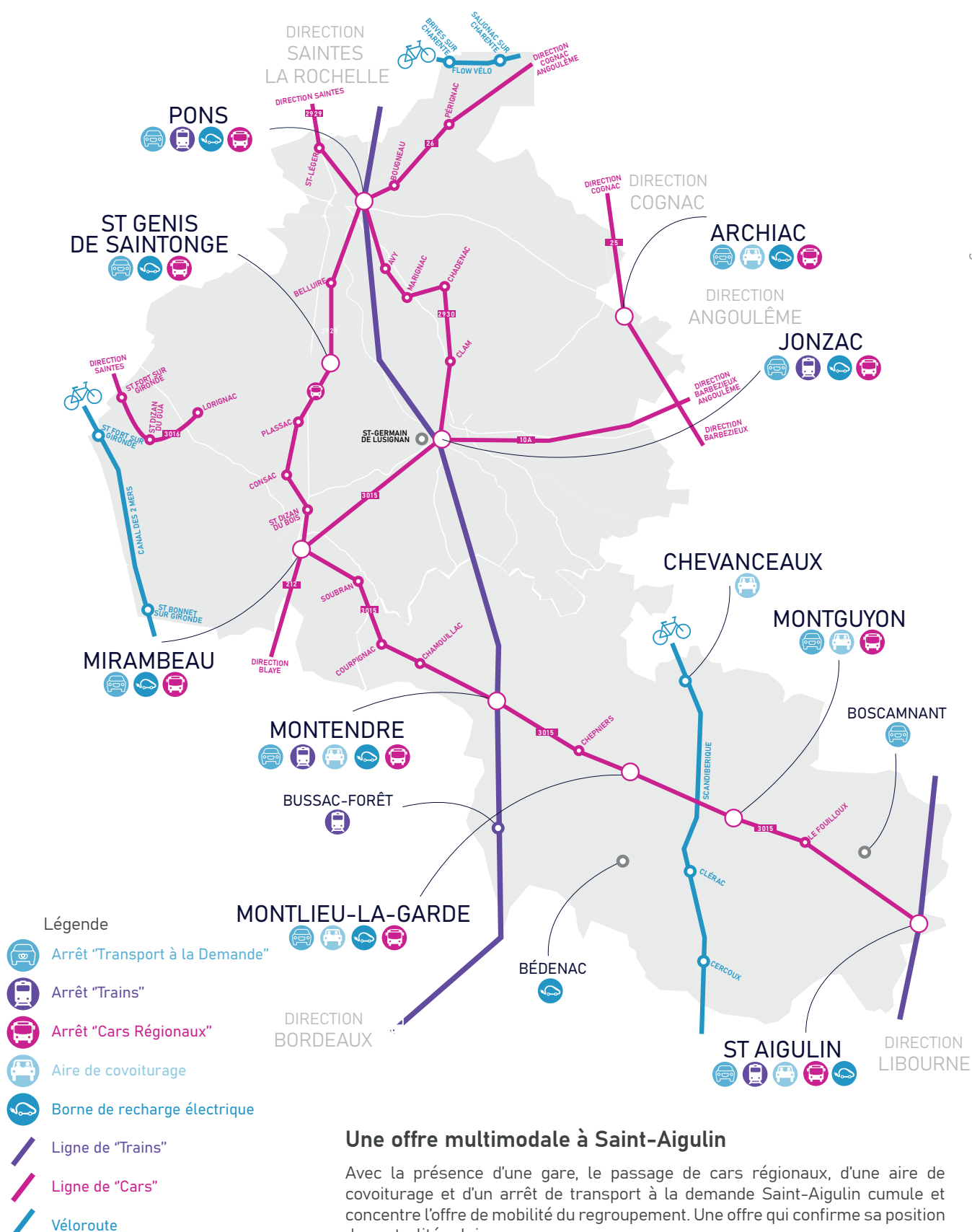
Les zones peu denses sont les espaces les plus exposés aux problématiques liées à la prégnance du véhicule individuel. Les nouvelles formes de mobilités et un encouragement vers la pratique de mode de déplacement plus responsable doivent s'intensifier pour lutter contre cette dépendance.



Réseaux de transports en 2023

+ Communauté de communes de la Haute Saintonge

Source : Guide des mobilités de la Haute Saintonge 2023



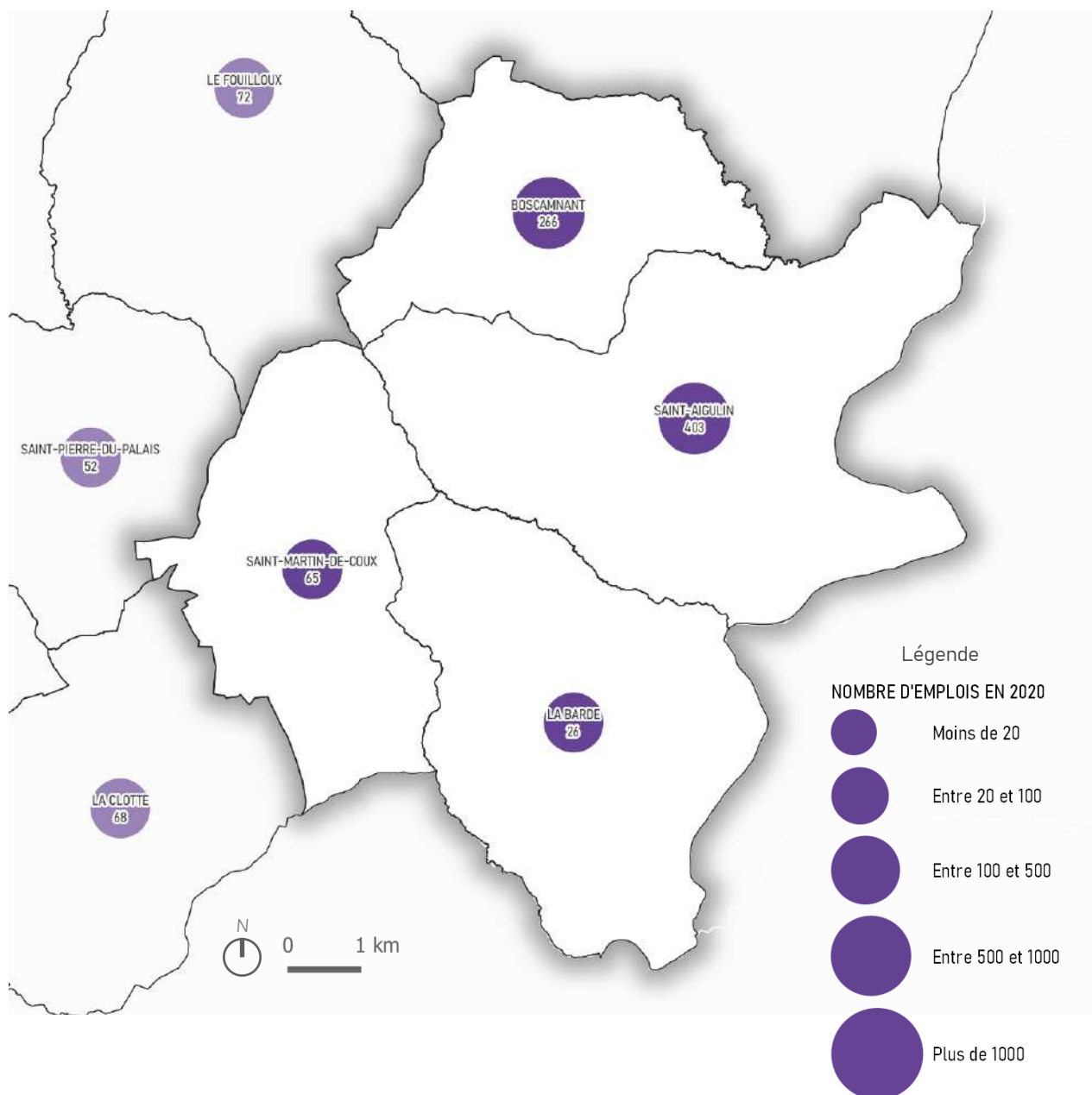
Une offre multimodale à Saint-Aigulin

Avec la présence d'une gare, le passage de cars régionaux, d'une aire de covoiturage et d'un arrêt de transport à la demande Saint-Aigulin cumule et concentre l'offre de mobilité du regroupement. Une offre qui confirme sa position de centralité relais.

Un arrêt de transport à la demande est présent à Boscamnant.

Nombre d'emplois par commune en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Boscamnant et Saint-Aigulin, les deux pôles d'emploi du regroupement

Les communes de Boscamnant et Saint-Aigulin se démarquent du regroupement au niveau du nombre d'emplois que ces deux communes offrent. Boscamnant et Saint-Aigulin offrent respectivement 35 % et 53 % d'emplois du regroupement.

Les emplois de Saint-Martin-de-Coux et La Barde représentent quant à eux 9 % et 3 % du regroupement.

Indice de concentration d'emploi - évolution de 2009 à 2020

* regroupement des communes de Boscammant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

2020	Nombre d'emploi dans la zone	Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	Indicateur de concentration d'emploi
Saint-Bonnet-sur-Gironde	233	265	87.6%
Saint-Georges-des-Agoûts	30	99	30.7%
Saint-Sorlin-de-Conac	59	56	105.0%
Total général	322	421	76.5%
			#DIV/0!
			#DIV/0!

Indice de concentration de l'emploi > 100 = pôle d'emploi

2014	Nombre d'emploi dans la zone	Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	Indicateur de concentration d'emploi
Saint-Bonnet-sur-Gironde	217	247	87.9%
Saint-Georges-des-Agoûts	33	99	33.2%
Saint-Sorlin-de-Conac	56	60	93.2%
Total général	306	406	75.4%
			#DIV/0!
			#DIV/0!

2009	Nombre d'emploi dans la zone	Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	Indicateur de concentration d'emploi
Saint-Bonnet-sur-Gironde	208	283	73.5%
Saint-Georges-des-Agoûts	33	99	33.5%
Saint-Sorlin-de-Conac	61	73	82.8%
Total général	302	455	66.3%
			#DIV/0!
			#DIV/0!

Boscammant, une concentration d'emploi remarquable

Saint-Aigulin est la commune avec le nombre d'emploi le plus important sur le périmètre d'études. Néanmoins, en terme de concentration de l'emploi Boscammant affiche un score saisissant avec un indicateur de concentration de l'emploi à 350,1 %. Le nombre d'emploi n'a pas cessé d'augmenter sur la commune de Boscammant depuis 2009.

La présence du centre hospitalier et de l'EHPAD sur la commune de Boscammant expliquent en partie les raisons de cette forte concentration d'emploi.

Entre 2014 et 2020, le nombre d'emploi a augmenté sur les communes de Boscammant (+9,47%) et de Saint-Martin-de-Coux (+38 %) tandis qu'il baisse sur les communes de Saint-Aigulin (-9%) et La Barde (-43%).

Sur l'ensemble du regroupement entre 2009 et 2020, le nombre d'emploi a chuté de 8 %.

L'indicateur de concentration d'emplois en 2020, comparatif à d'autres échelles :

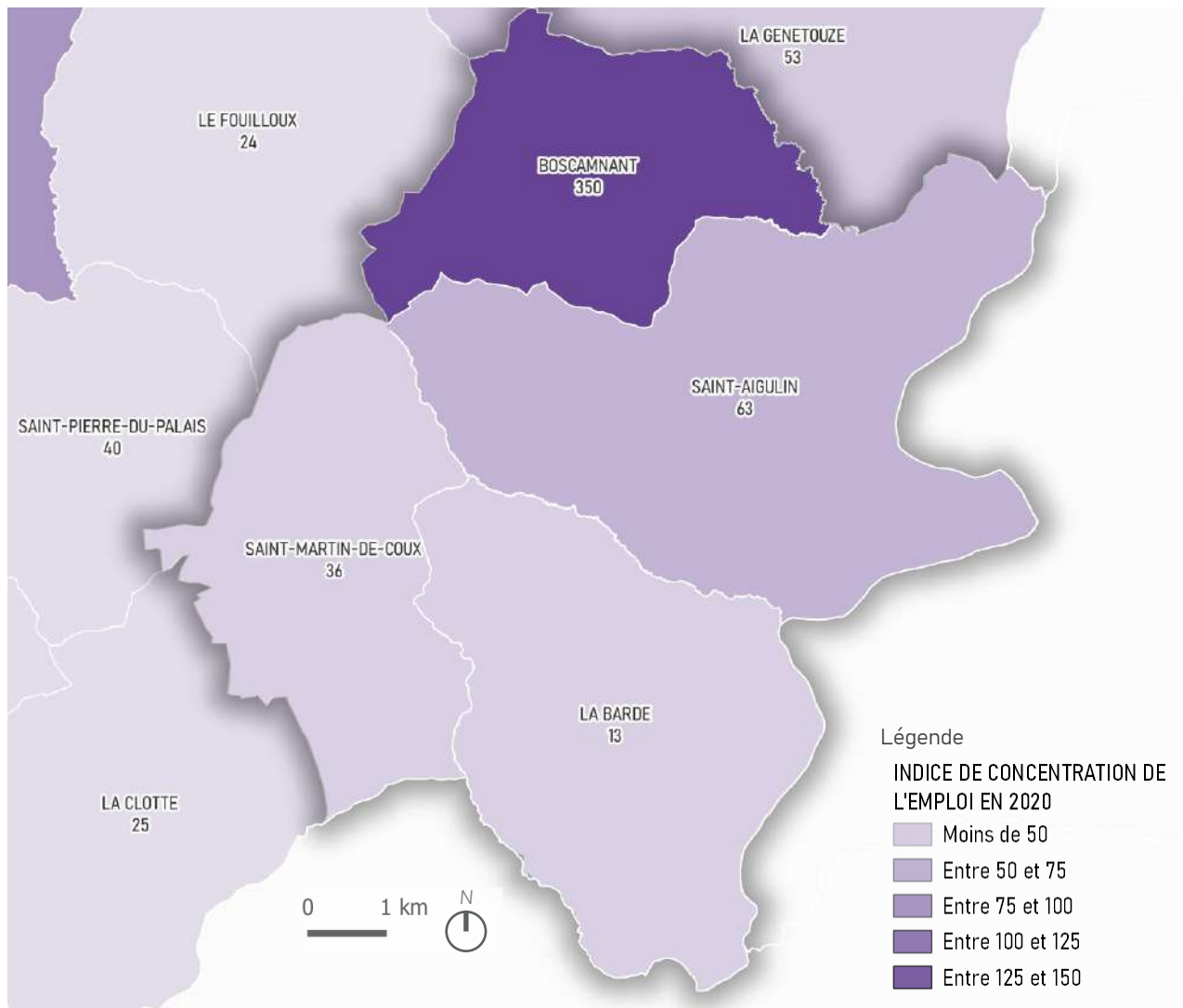
87.0% pour la Haute Saintonge
96.2% en Charente Maritime
99.0% pour la Nouvelle Aquitaine
98.3% en France

L'indicateur de concentration d'emplois

Le taux de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois occupés dans une zone pour 100 actifs résidant dans la zone et ayant un emploi. Dans un pôle attractif (taux supérieur à 100%), le nombre d'emplois est supérieur à celui de ses actifs occupés.

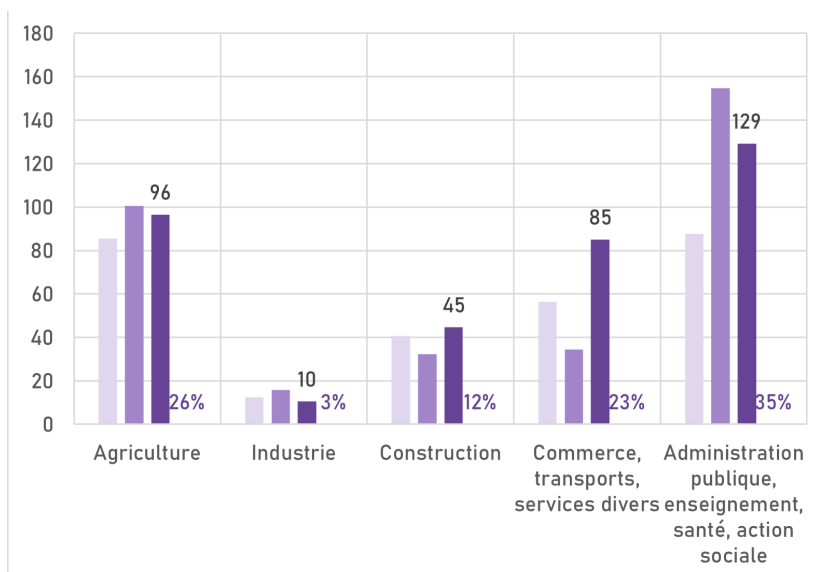
Indice de concentration d'emplois par commune en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Nombre d'emplois par secteurs d'activité - Evolution de 2009 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Administration publique, enseignement, santé, action sociale : un secteur d'activité qui se démarque

Si l'on regarde l'évolution du nombre d'emploi par secteur d'activité au niveau du regroupement, voici les tendances que l'on retrouve sur les dix dernières années :

- > 3 secteurs d'activités en baisse : l'industrie, la construction et l'agriculture
- > 2 secteurs d'activités en hausse : commerce, transports, services divers et administration publique, enseignement, santé, action sociale

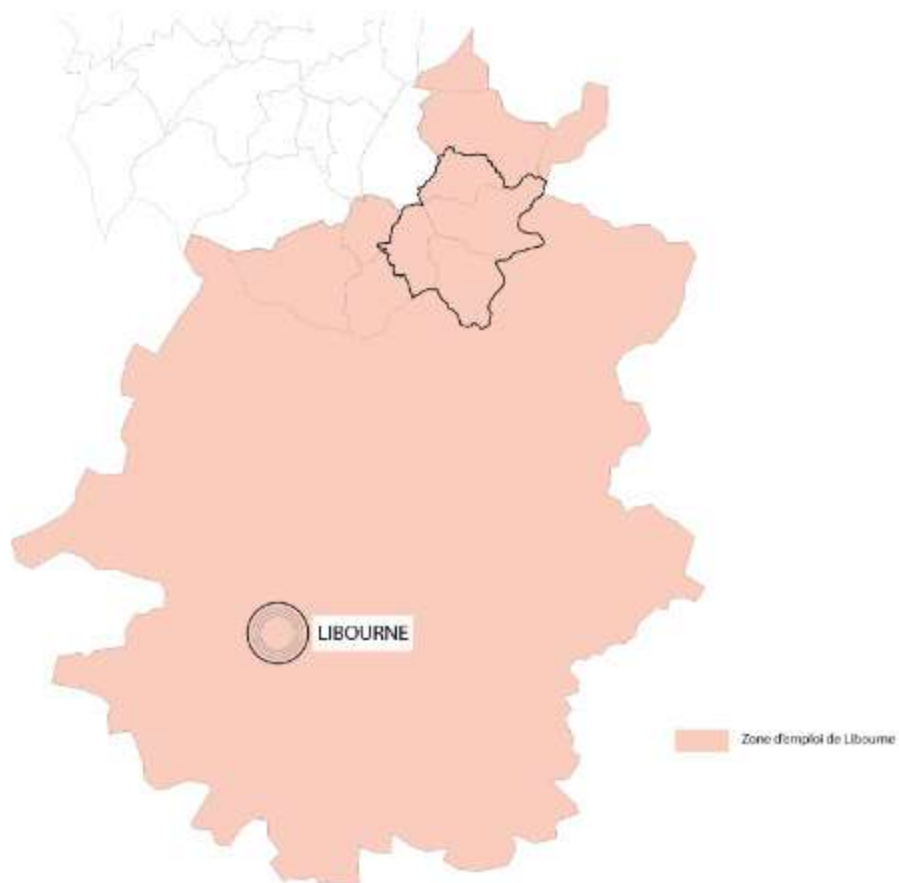
ANNEXE 6_ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Commune de Saint-Aigulin

Zones d'emplois

+ Espace de vie de Saint-Aigulin

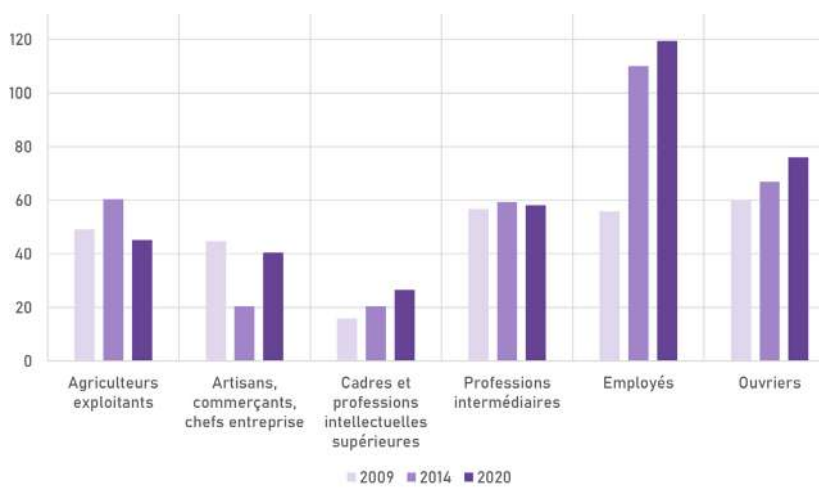
Source : INSEE



Nombre d'emplois par catégorie Socio Professionnelles - Evolution de 2009 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : INSEE



Employés et agriculteurs, deux catégories aux dynamiques différentes

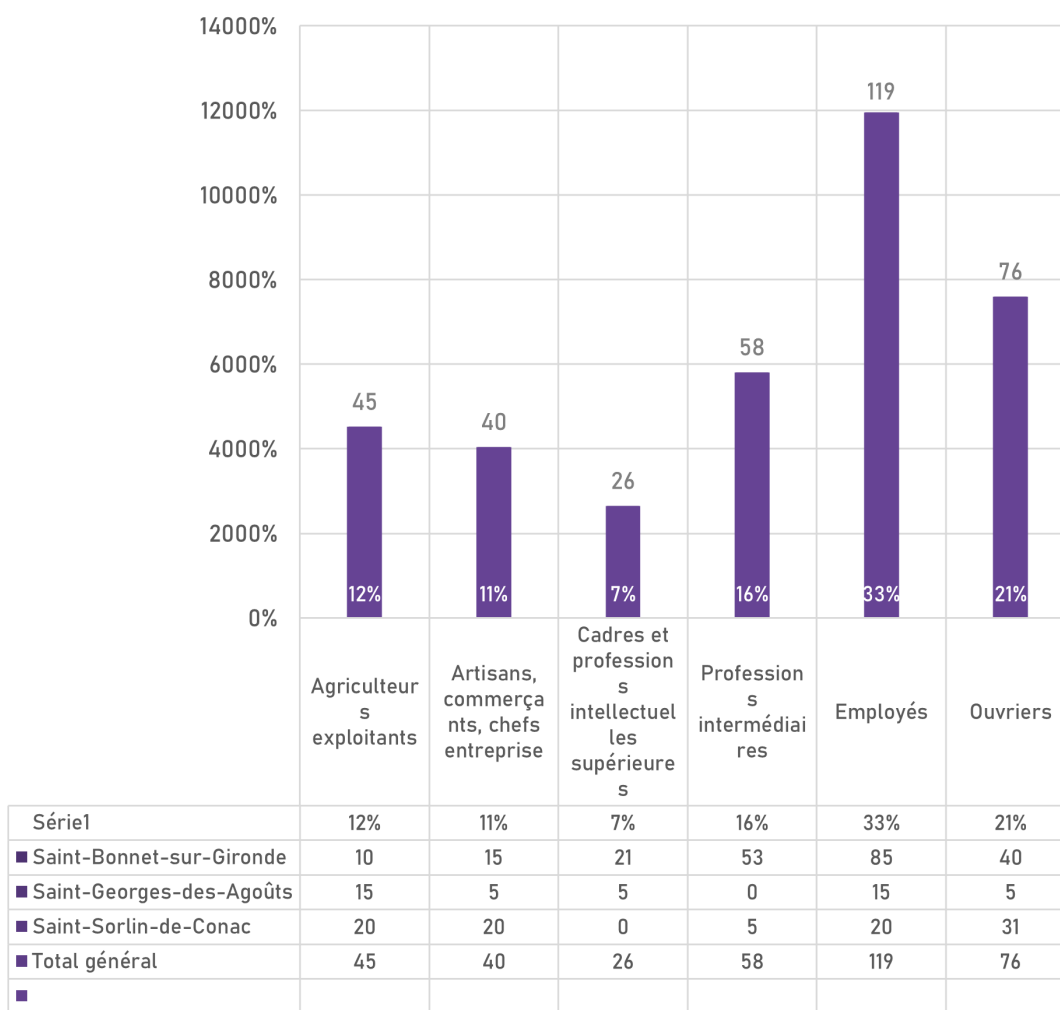
Les «employés» ont toujours représenté la première catégorie d'emploi occupée sur le regroupement. Néanmoins, en 2009 cette catégorie correspondait à 36 % des emplois totaux tandis que maintenant 50 % des personnes avec emploi sont des employés.

En passant de 36 % à 50 %, la catégorie socio professionnelle des «employés» est la seule profession connaissant une hausse de son nombre d'emploi entre 2009 et 2020.

L'évolution négative la plus marquante concerne les agriculteurs exploitants dont le nombre d'emploi a chuté de 63 % entre 2009 et 2020. Une tendance à la baisse nationale qui s'explique entre autres pour des raisons de renouvellement générationnel, un statut de plus en plus précaire, une population agricole de plus en plus vieillissante...

Nombre d'emplois par catégorie Socio Professionnelles - Répartition en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Des employés qui représentent la moitié des emplois

En moyenne sur les communes du regroupement une personne sur deux exerce un emploi appartenant à la catégorie socio professionnelle «employés».

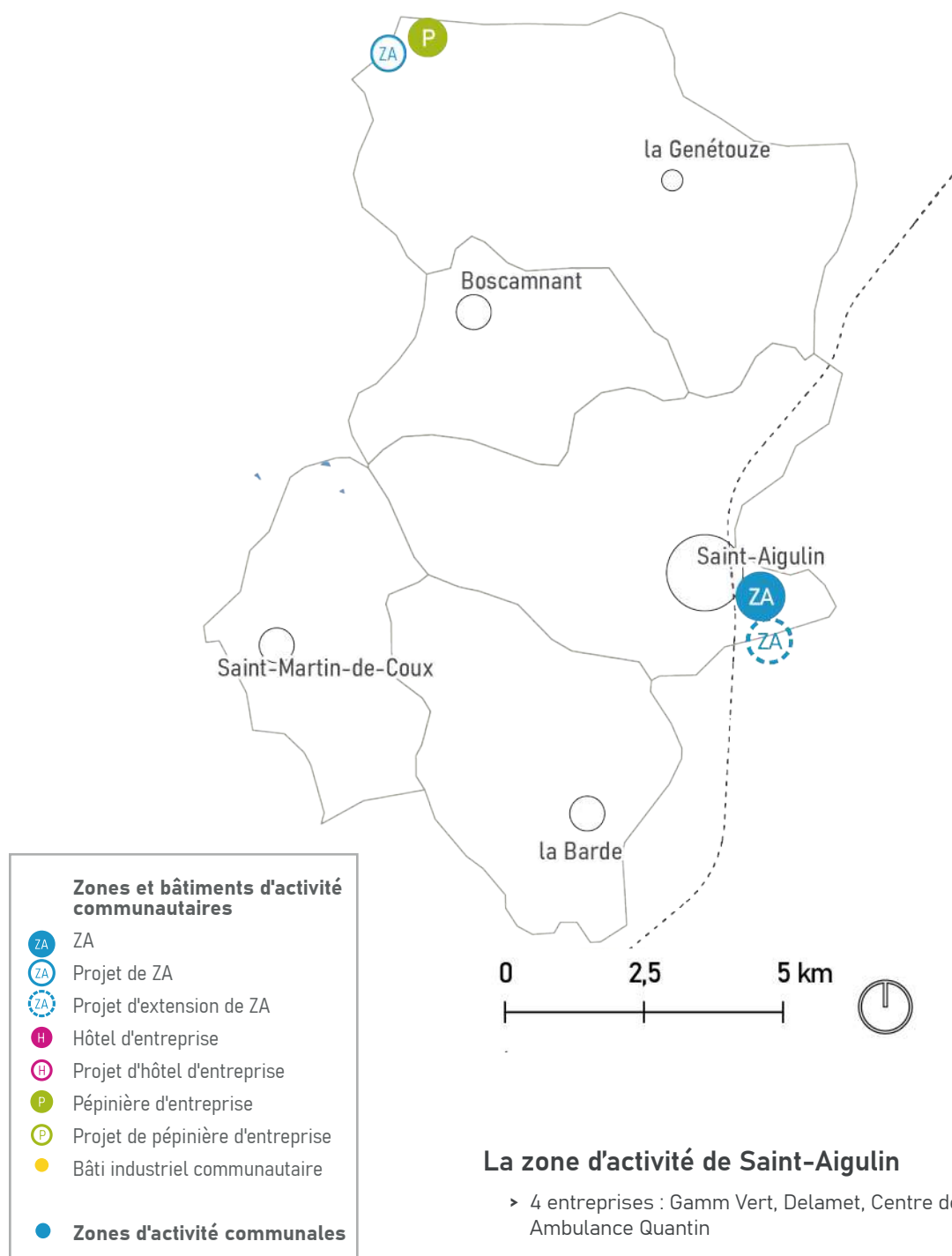
Sur la commune de Boscamnant, la répartition de l'emploi au niveau des catégories socio professionnelles est proche des tendances du regroupement avec une surreprésentation des employés :

- Agriculteurs/exploitants : 0 %
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 0 %
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 8 %
- Professions intermédiaire : 14 %
- Employés : 62 %
- Ouvriers : 15 %

Zones d'activités, hôtels et pépinières d'entreprises sur l'espace de vie

+ Espace de vie de Saint-Aigulin

Source : SCOT et retours élus



Zones d'activités économiques

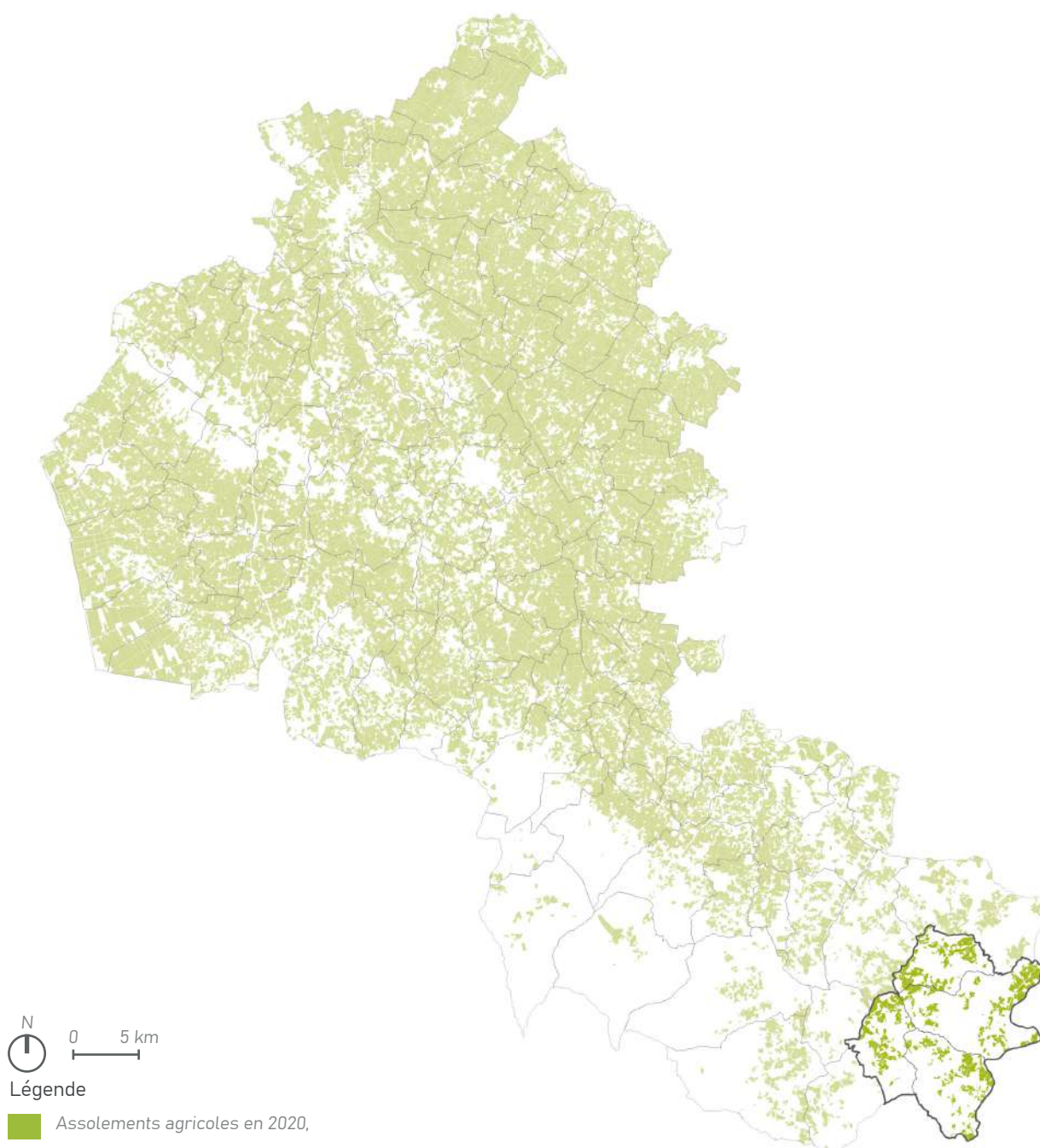
+ Groupement des communes de La Barde, Boscamnant, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Assolements agricoles en 2020

+ regroupement des communes de Boscarnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

source : RPG 2020



Un territoire couvert à 24 % par des espaces agricoles

Sur l'ensemble des communes du regroupement, les terres agricoles déclarées à la PAC représentent 1898 ha soit une couverture de 24 % du territoire.

La répartition communale des terres agricoles se fait de la manière suivante :

Boscarnant : 488, 23 ha d'espaces agricoles soit 26%

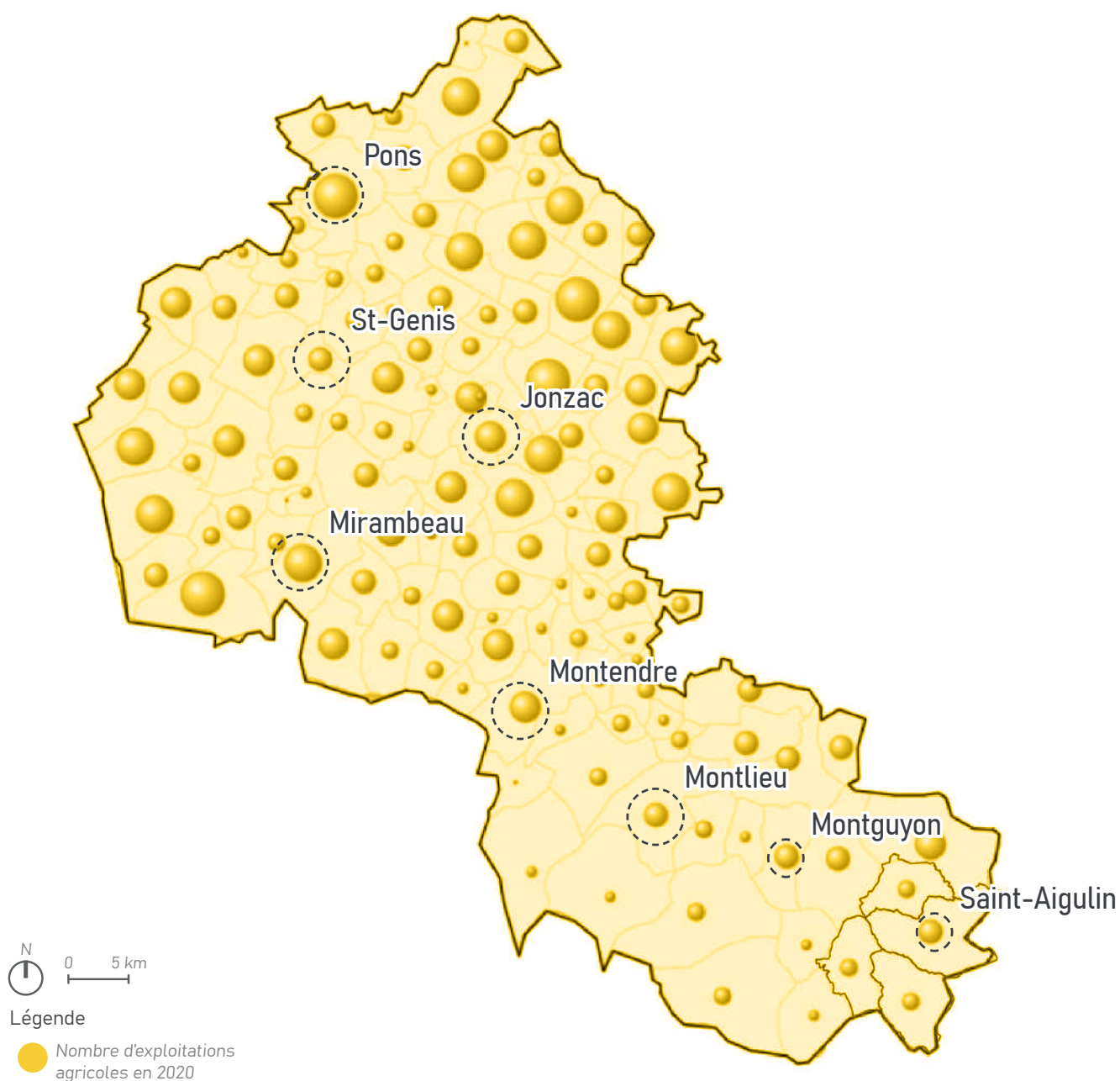
La Barde : 394,65 ha d'espaces agricoles soit 21 %

Saint-Aigulin ; 595,69 ha d'espaces agricoles soit 31 %

Saint-Martin-de-Coux : 420,21 ha d'espaces agricoles soit 22%

Nombre d'exploitations agricoles 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



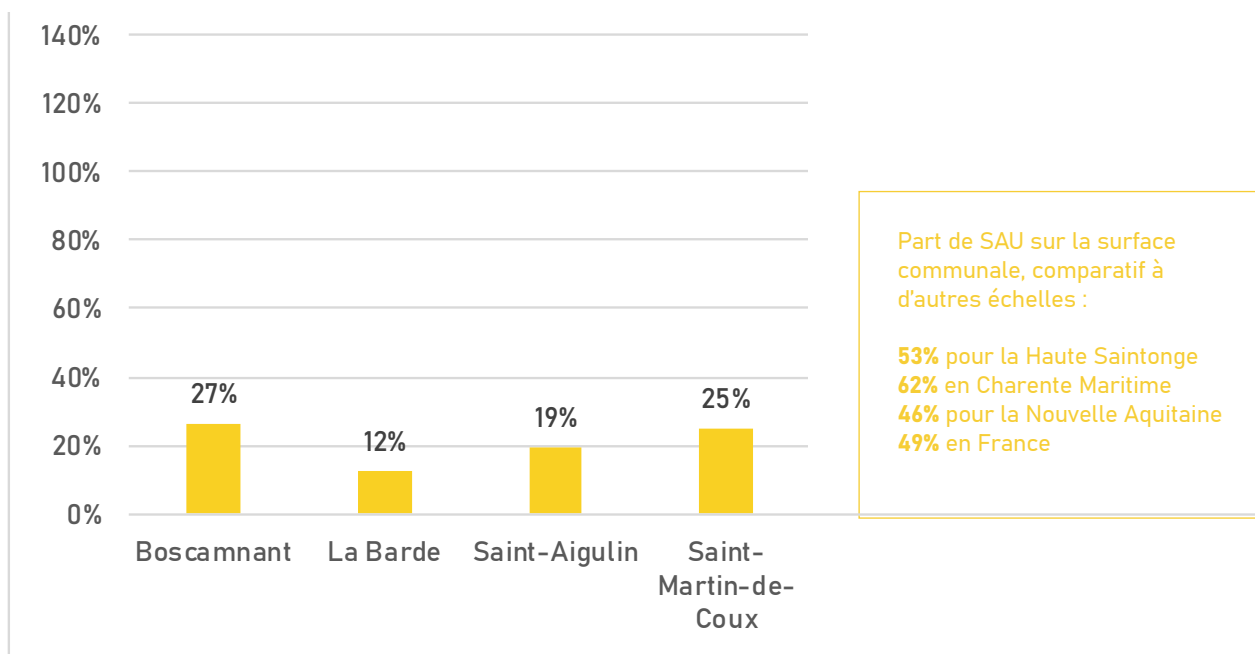
Surface Agricole Utile comparée à la surface communale

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

	Boscamnant	La Barde	Saint-Aigulin	Saint-Martin-de-Coux
SAU [Ha]	371	264	552	395
Superficie [Ha]	1398	2125	2836	1571
Ratio	27%	12%	19%	25%

Surface Agricole Utile comparée à la surface communale

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

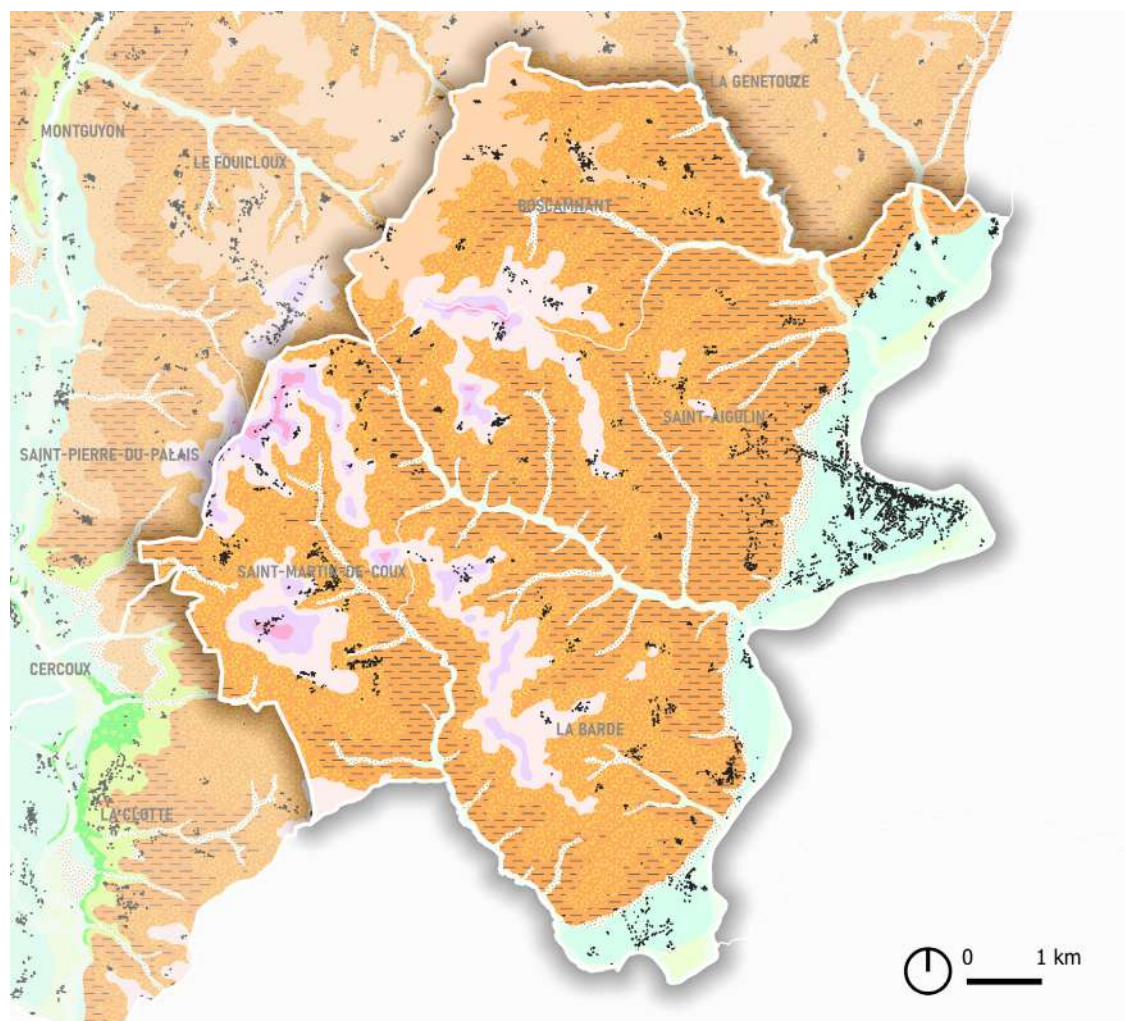


La Surface Agricole Utile (SAU)

La surface agricole utile, ou SAU, est un concept statistique qui s'applique à évaluer la surface foncière destinée à la production agricole. Cela n'inclut donc ni les bois ni les forêts, mais intègre les terres arables, les surfaces toujours en herbes et les cultures pérennes (vignes, vergers, etc.). Cette donnée est largement utilisée dans le cadre des déclarations PAC (Politique Agricole Commune) établies par les exploitations agricoles chaque année.

Types de sols sur le territoire

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



CARTE GEOLOGIQUE 1 / 50 000

- Alluvions fluviales récentes à actuelles (Holocène)
- Alluvions fluviales anciennes (Pleistocène supérieur-Würm)
- Alluvions fluviales anciennes de moyenne terrasse (Pleistocène moyen-Riss)
- Colluvions indifférenciées, de versants, de fonds de vallées
- Formation de Boisbreteau-membre supérieur : Sables feldspathiques, graviers et gros galets, argiles sableuses verdâtres (Oligocène supérieur - Chattien)
- Formation de Boisbreteau-membre moyen et Argiles de Castillon : Sables feldspathiques, graviers et galets, argiles silteuses vertes (Oligocène inférieur à moyen - Rupélien)
- Formation de Boisbreteau-membre inférieur : Sables argileux bruns avec quelques galets et argiles silteuses grises à taches jaunâtres (Éocène supérieur-Priabonien)
- Formation des Sables grossiers feldspathiques, argiles vertes à terriers, galets et sables argileux, de Boisbreteau s.s. (Éocène sup-Ludien à Oligocène)
- Formation des Galets, sables feldspathiques argileux et argiles vertes de Condéon, Guizengeard supérieur, ou Beau-Repos (Lutétien)
- Formation des Argiles sableuses grises à marmorisations et terriers de Montroux- Guizengeard inférieure (Yprésien supérieur)
- Formation des Sables et graviers à galets mous de kaolin et argiles blanches kaoliniques de Bernet-Touvéac supérieure (Yprésien inférieur)
- Formation des Sables fins gris clair, lignites et argiles blanches kaoliniques du Ramard-Touvéac inférieure (Yprésien inférieur)
- Formation des Calcaires jaunâtres graveleux à Rudistes, Orbitoides et Méandropsinidés (Campanien 5 ("Maestrichtien" auct., sommet) ; biozones CVII à CVIII)
- Formation des Calcaires jaunâtres graveleux à Rudistes, Orbitoides et Méandropsinidés à silicifications abondantes (Campanien 5 ("Maestrichtien" auct., sommet) ; biozones CVII à CVIII)

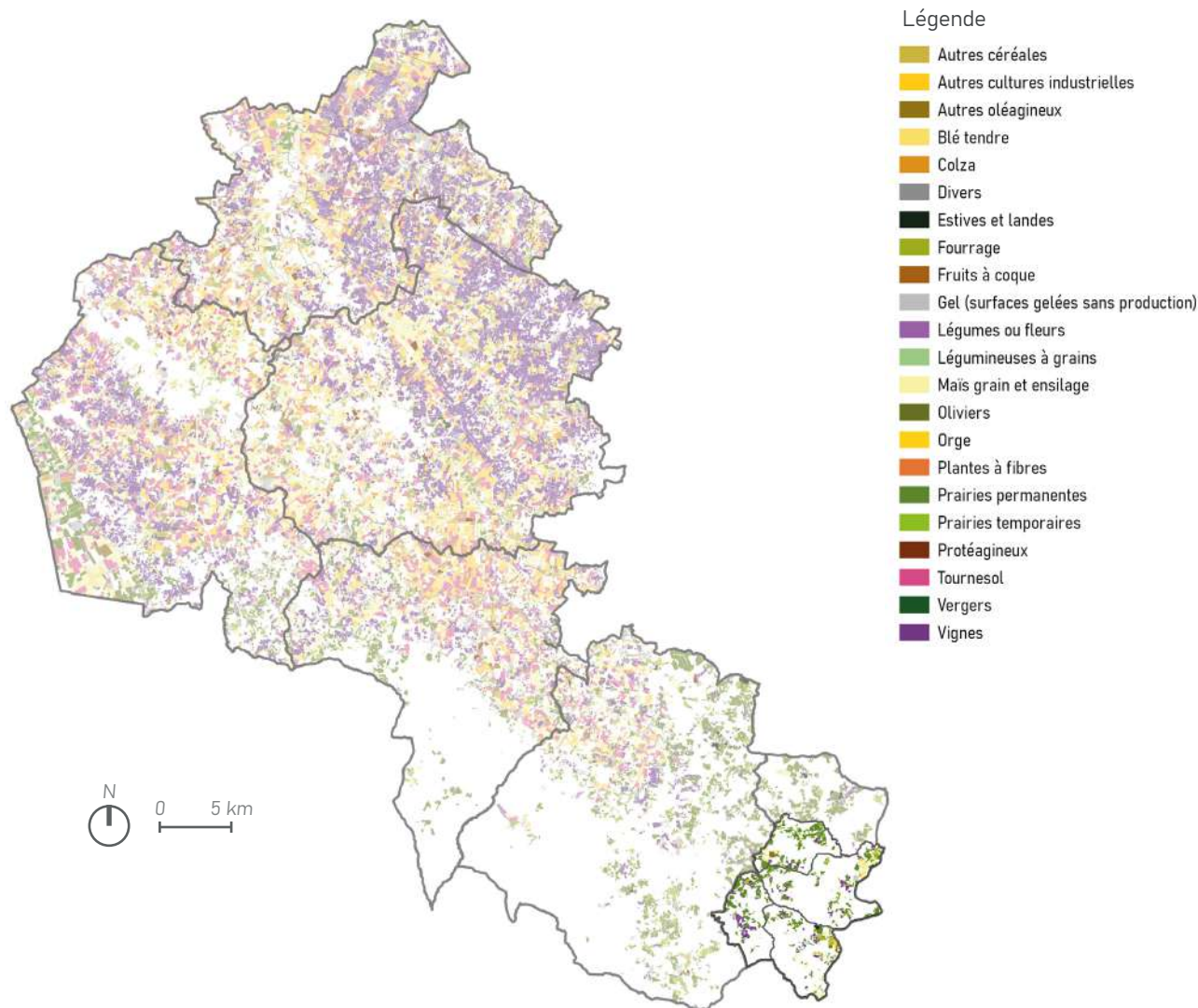
Une formation sablo-argileuse comme type de sol prédominant

Au niveau géologique les communes du regroupement sont essentiellement couvertes par trois types de sol :

- une formation de galet, sablo-argileuse : terre riche en été
- une formation d'alluvions fluviales anciennes de moyenne terrasse située à l'est du territoire au niveau du passage du Dronne
- une formation de sables feldspathiques, de graviers et de galets correspondant aux formations de Boisbreteau

Groupe de culture des assolements par parcelle en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Les prairies permanentes comme type de culture principale

Les prairies permanentes correspondent à la culture la plus représentée sur l'ensemble des quatre communes avec 60 % terres cultivées qui sont des prairies permanentes.

Avec 241 ha de vignes cultivées sur les communes du regroupement, les vignes représentent la deuxième culture avec 13 % des terres cultivées.

La culture du maïs grain et ensilage couvrent 9 % des terres agricoles se positionnant comme la troisième culture du regroupement.

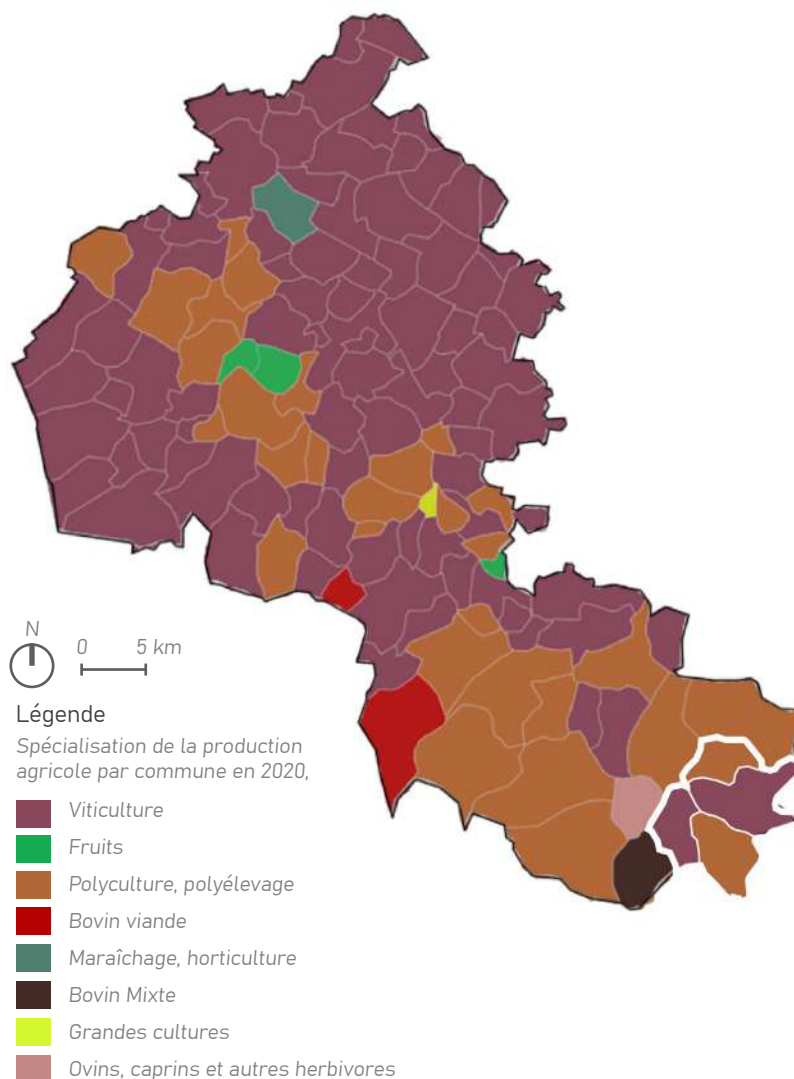
Le Registre Parcellaire Graphique (rpg) de la PAC

Dans le cadre de l'attribution annuelle des aides PAC, un recensement cartographique de l'ensemble des parcelles cultivées est constitué, à l'échelle européenne. Les cartes, une fois anonymisées, sont consultables en ligne et donnent une image précise à la parcelle des assolements pratiqués chaque année.

Ce recensement s'effectue par îlots culturaux, définis par un ensemble de parcelles culturales : Contiguës, entières ou partielles, portant une ou plusieurs cultures, exploitées par le déclarant ; Limitées par des éléments facilement repérables et permanents (chemin, route, ruisseau...) ; Stables d'une année sur l'autre.

Spécialisation de la production agricole par commune en 2020

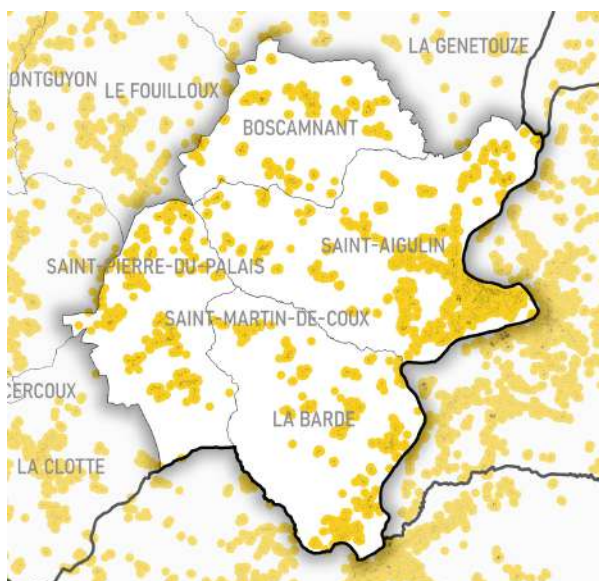
+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Deux spécialisations agricoles bien distinctes

La spécialisation agricole est partagée selon deux types d'orientation :

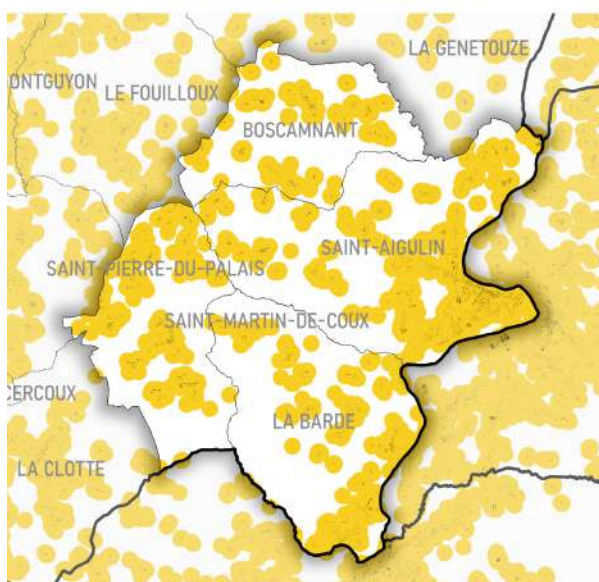
- > La viticulture à Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux. Sur ces deux communes les vignes occupent respectivement 13 % et 22 % des terres cultivées. Le Pineau Charentais et le Cognac sont les deux destinations de production de la vigne.
- > La polyculture/polyélevage à Boscamnant et La Barde. Cette orientation technico-économique s'explique par la diversité culturale qui existe sur ces deux communes avec en outre la présence de prairies permanente, de maïs, de vignes, de fourrage...



Rayon de 100 mètres autour de chaque bâti

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

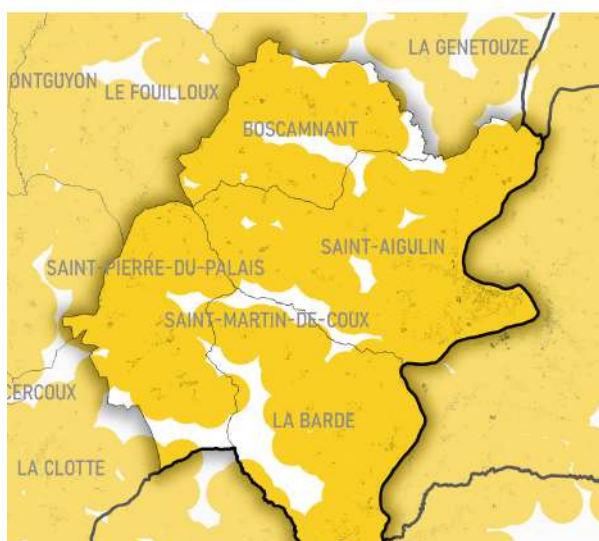
- 100 mètres correspond à la distance de retrait à prendre en compte dans le cadre de l'implantation de certains bâtiments d'élevage



Rayon de 200 mètres autour de chaque bâti

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

- 200 mètres correspond au rayon au sein duquel les bruits de voisinage sont encore perceptibles



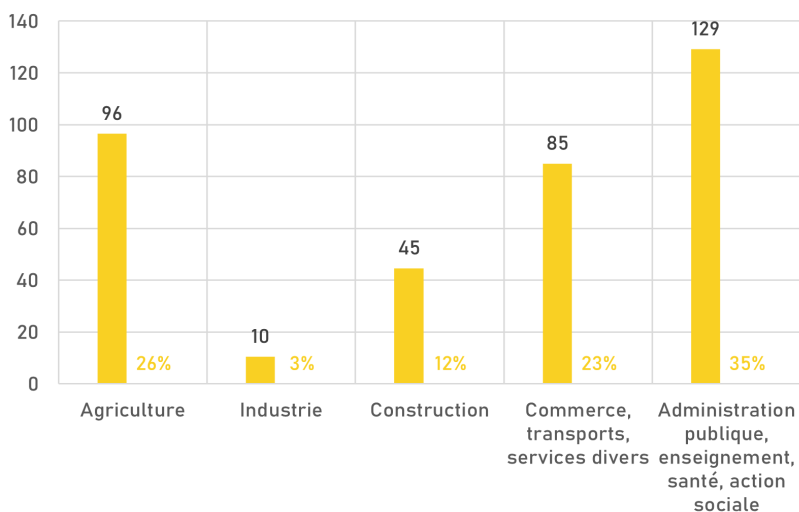
Rayon de 500 mètres autour de chaque bâti

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

- 500 mètres correspond au rayon au sein duquel certaines espèces de grande faune n'approche pas du fait de la gêne générée par l'habitation et son activité
- 500 mètres correspond à la distance minimale entre une éolienne et une habitation

Nombre d'emplois par secteurs d'activité en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



L'agriculture, 3ème secteur économique

En 2020, le nombre d'emploi dans le secteur agricole était de 96 soit une part de 7 % dans l'économie générale.

Même si cette part est en dessous de la moyenne intercommunale, elle se situe bien au dessus des moyennes départementales, régionales et nationales.

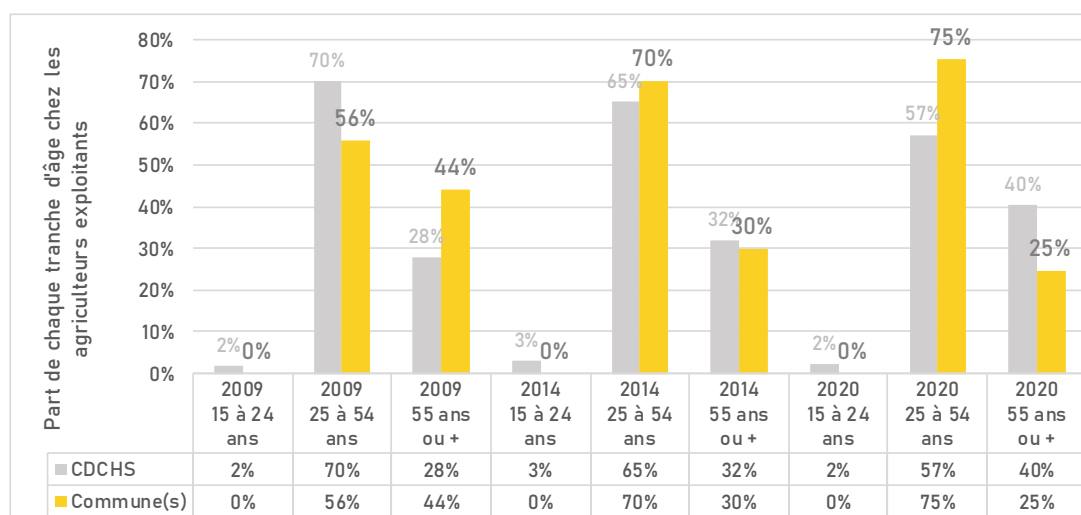
L'agriculture correspond au troisième secteur économique du territoire.

Part des agriculteurs dans les emplois en 2020, comparatif à d'autres échelles :

15.2% pour la Haute Saintonge
5.3% en Charente Maritime
4.7% pour la Nouvelle Aquitaine
2.5% en France

Part des tranches d'âges chez les agriculteurs exploitants - Evolution de 2009 à 2020

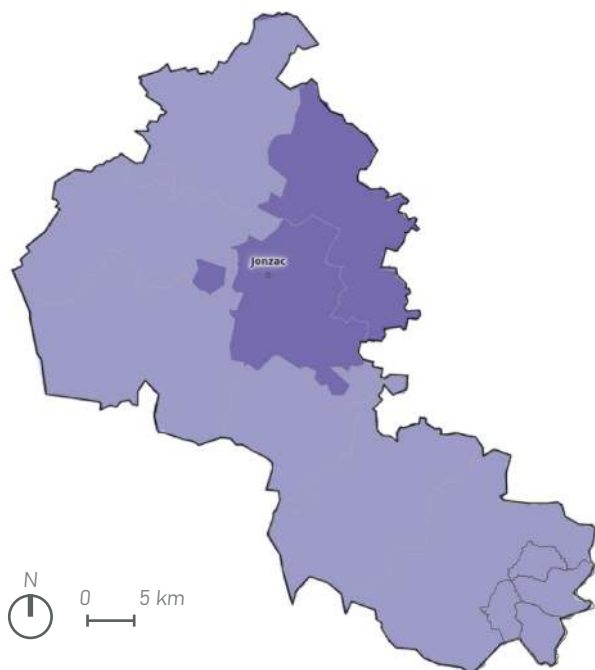
+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une part des agriculteurs âgés de 25 à 54 ans en augmentation au détriment des 55 ans ou plus

A l'inverse de population agricole de la Haute-Saintonge dont la part des agriculteurs est de plus en plus âgée, les agriculteurs du regroupement ont plutôt tendance à avoir entre 25 et 54 ans plutôt que 55 ans ou plus.

Au sein de la tranche d'âge 25-54 ans, il convient dorénavant d'identifier les agriculteurs en passant de basculer dans la tranche des 55 ans ou +. En effet, une attention doit être portée sur cette classe d'âge qui regroupe en 2020, 15 agriculteurs sur les 4 communes.

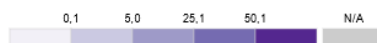


Part des vignes dans la SAU en 2010

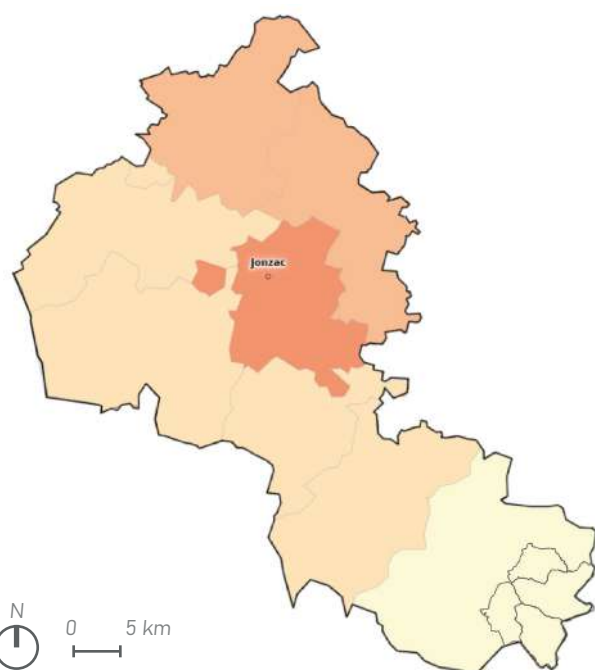
+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Une viticulture qui s'intensifie à proximité de Cognac

La viticulture est plus présente au nord de la Haute-Saintonge en raison de la présence de Cognac et de son territoire lié historiquement à la production de spiritueux.



Source : AGRESTE 2010



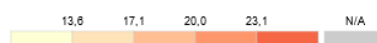
Part des moins de 40 ans parmi les chefs d'exploitation et coexploitants en 2010

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Des exploitants agricoles plus âgées que jeunes sur le territoire

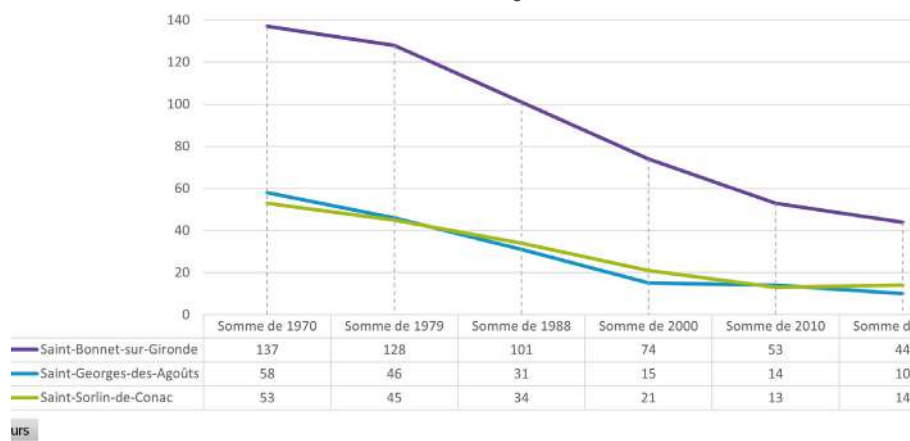
En 2010, la part la plus importante des exploitants agricoles les moins âgés se situe au niveau de l'espace de vie de Jonzac.

A l'inverse sur l'espace de vie de Saint-Aigulin, on trouve peu d'exploitant agricole âgé de moins de 40 ans.



Evolution du nombre d'exploitations de 1970 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une déprise agricole qui n'épargne aucune commune

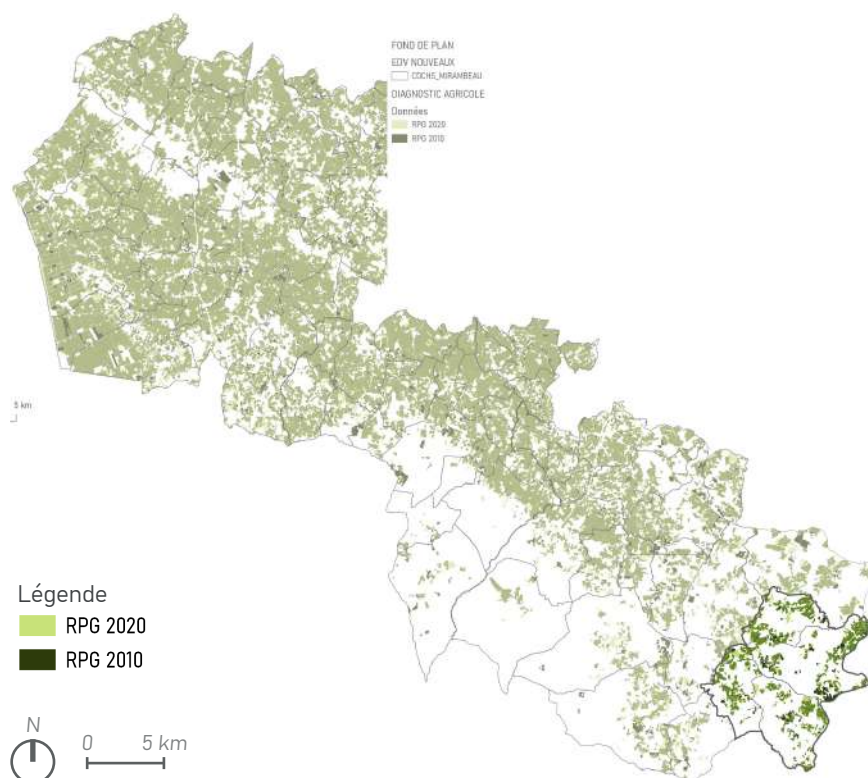
En l'espace de 50 ans, le nombre d'exploitations a baissé de 83 % sur l'ensemble des 4 communes du regroupement passant de 256 exploitations à 43. La baisse du nombre d'agriculteurs est une tendance nationale avec 4 fois moins d'agriculteurs en France qu'il y a 40 ans. Augmentation des tailles d'exploitations, précarités salariales ou encore successions difficiles sont des raisons qui traduisent ces fortes baisses.

La déprise agricole la plus importante est constatée à Saint-Aigulin qui a perdu 84 % de ses agriculteurs entre 1970 et 2020. L'urbanisation de la commune et la disparition progressive des espaces agricoles peuvent expliquer cette forte chute.

Notons tout de même que la commune de Boscamnant a gagné deux agriculteurs entre 2010 et 2020.

Evolution des assolements agricoles de 2010 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une augmentation du nombre d'espaces agricoles

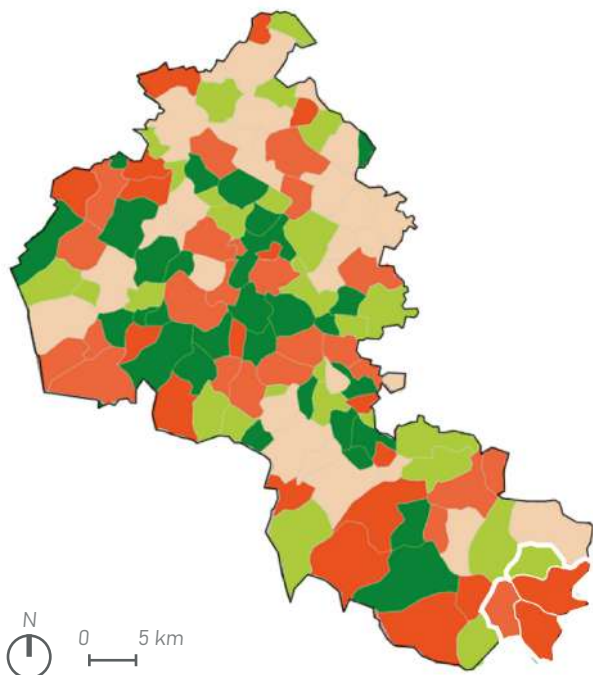
En 2010, on comptait 1794 ha de parcelles agricoles selon le RPG. On note alors un gain de 104 ha d'espaces agricoles entre 2010 et 2020 soit une augmentation de 6 % de ce type d'espace.

En 2010, les quatre communes étaient couvertes à 23 % par des terres cultivées, en 2020 cette valeur se situe à 24 %.

Plus précisément, le nombre d'hectares agricoles a augmenté sur les communes de La Barde et Boscamnant tandis qu'il a baissé sur les communes de Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux.

Evolution de la SAU de 2010 à 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



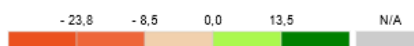
SAU entre 2010 et 2020 : une tendance à la baisse

Entre 2010 et 2020, seul la SAU de Boscamnant a connu une augmentation tandis qu'il vient d'être remarqué que le nombre de terres cultivées augmente sur les communes de Boscamnant et La Barde.

Ce constat signifie que sur la commune de La Barde se sont surtout des exploitations de communes voisines qui sont venues cultiver sur La Barde entre 2010 et 2020.

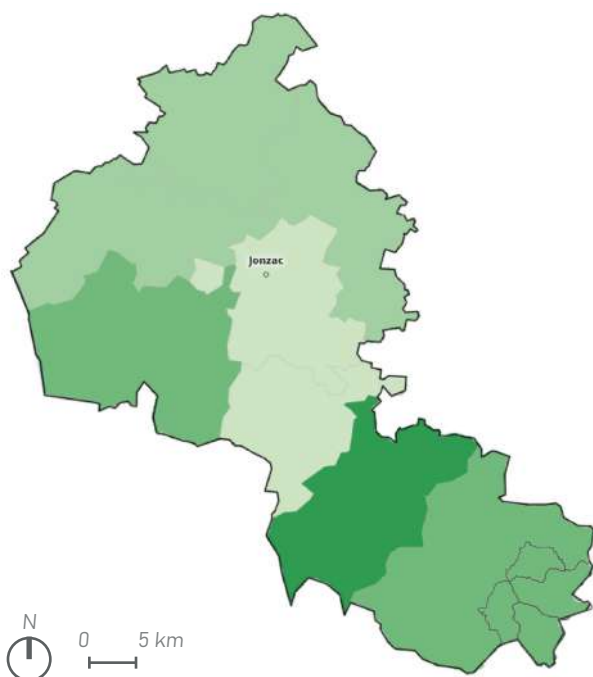
Les surfaces agricoles utiles (SAU) de Saint-Martin-de-Coux et Saint-Aigulin diminuent aussi.

Légende



SAU moyenne par exploitation en 2020

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Des exploitations de plus en plus grandes

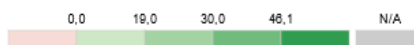
Sur l'ensemble du regroupement la SAU moyenne par exploitation en 2020 est de 37 ha par exploitation.

Au niveau communale la SAU moyenne par exploitation se repartie de la manière suivante :

- > La Barde : 26,4 ha/exploitation
- > Boscamnant : 41,2 ha/exploitation
- > Saint-Aigulin : 36,8 ha/exploitation
- > Saint-Martin-de-Coux : 43,9 ha/exploitation

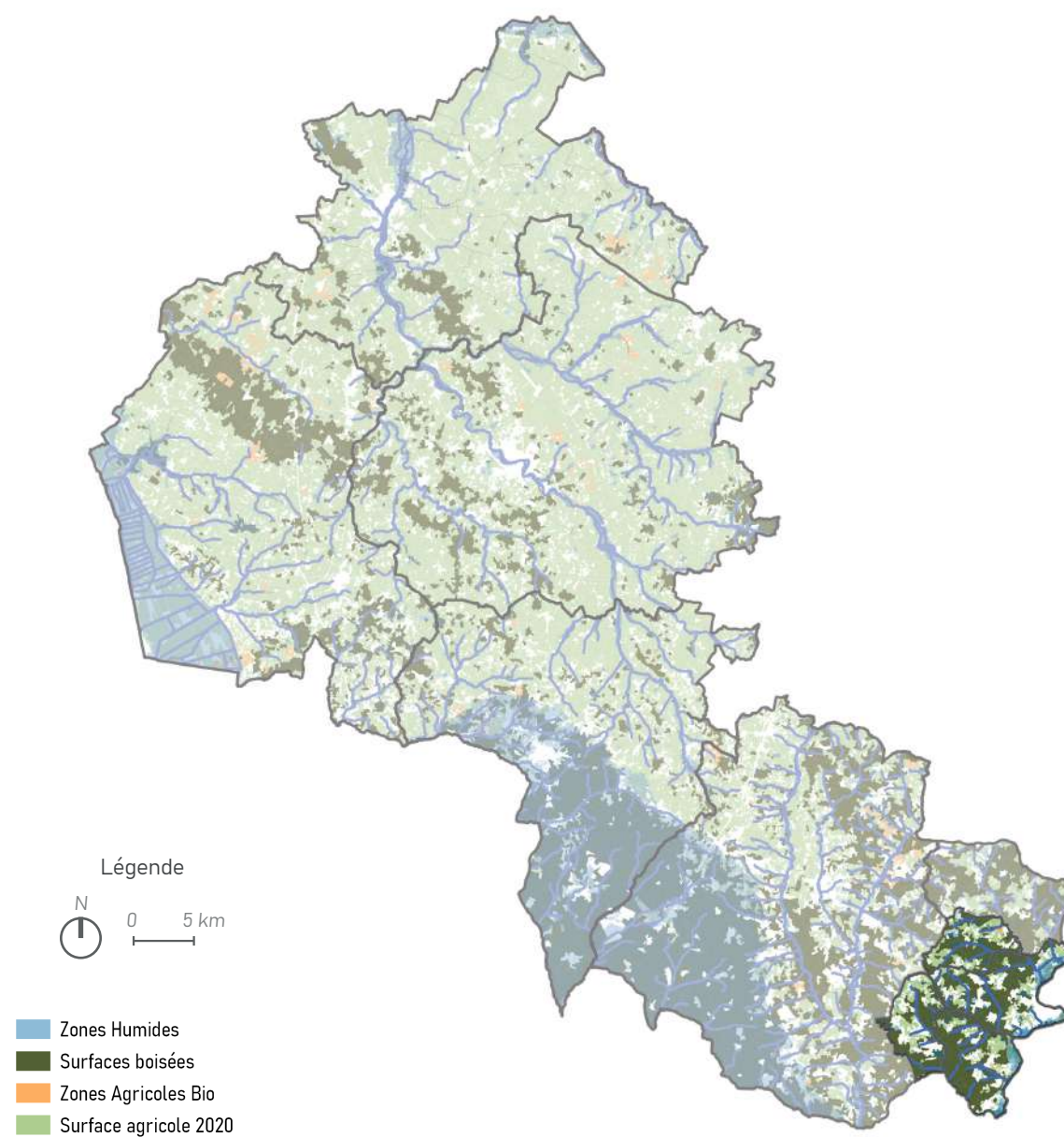
Entre 2010 et 2020, la taille moyenne des exploitations a augmenté sur toutes les communes à l'exception de Saint-Aigulin avec en moyenne 4,6 ha de moins par exploitation.

Légende



Portrait du territoire

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

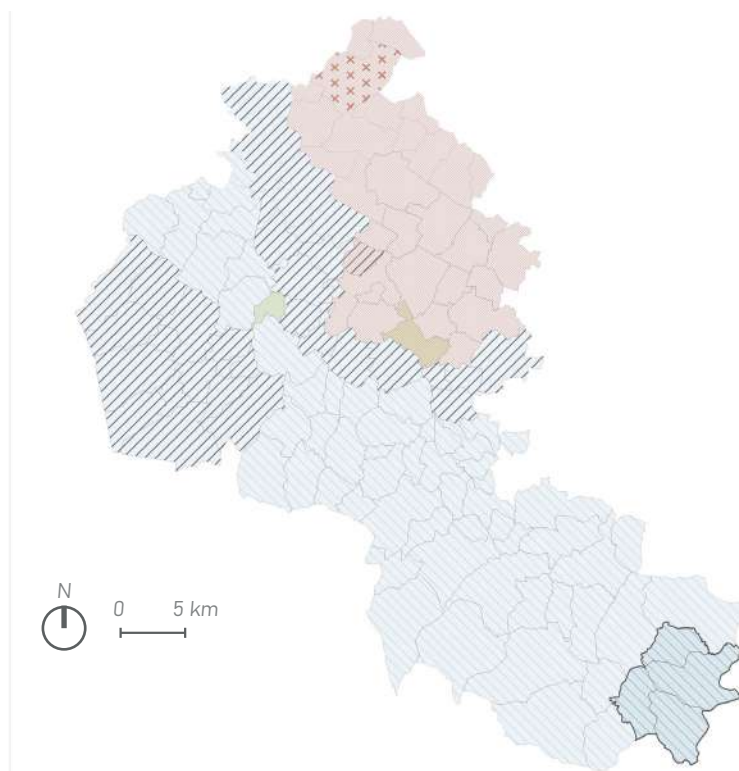


Un territoire boisé

L'espace de vie de Saint-Aigulin se caractérise par une typologie plutôt homogène dans la répartition de ses espaces : la frange humide à l'Est se situant au niveau de la vallée de la Dronne, avec Saint-Aigulin en secteur urbanisé, puis les cours d'eau qui couvrent le territoire avec entre eux des espaces boisés, et enfin les terres agricoles dans les interstices. Cela mène à un territoire avec peu de surface exploitée par l'agriculture, des secteurs urbanisés ponctuels et une majorité de forêt qui couvre les quatre communes du regroupement.

Appellations d'Origine Contrôlées et Protégées

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une AOC Cognac pour un cru Bons Bois

Les AOP/AOC qui couvrent le territoire intercommunale sont essentiellement liées à la viticulture.

Sur les quatre communes du regroupement fond parties de l'AOC «Cognac» avec une dénomination géographique complémentaire intitulé «Bons Bois».

En plus d'être située sur une commune éligible à l'appellation «Bons Bois», les exploitants doivent respecter plusieurs conditions pour obtenir l'AOP liées à un cahier des charges strictes

La présence d'Appellations d'Origine Contrôlées et Protégées permet une valorisation plus importante des produits issus de l'agriculture. Ces panels d'appellations d'origine contrôlées protègent à la fois l'origine du produit, les usagers de sa fabrication et son rôle paysager et environnemental.

- \\ Cognac Bons Bois
- /// Cognac Fins Bois
- < > Cognac Grande Champagne ou Grande Fine Champagne
- XX Cognac Petite Champagne ou Petite Fine Champagne, Cognac Fine Champagne
- Pineau des Charentes, Cognac ou eau de vie de Cognac ou Eau de Vie des Charentes, Beurre Charentes-Poitou

Des démarches pour certifier une qualité et des engagements environnementaux

En plus des AOP/AOC, il existe d'autres labels permettant de garantir une traçabilité et une qualité environnementale traduisant l'engagement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques. Parmi ces labels, il est possible de mentionner :

Le HVE : Haute Valeur Environnementale

Cette certification correspond au niveau le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles. Elle garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...). Il s'agit d'une mention valorisante, prévue par le Code rural et de la pêche maritime.

La CEC : Certification Environnementale Cognac

La Certification Environnementale Cognac & HVE est une démarche conçue par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) en collaboration avec les chambres d'agriculture de la Charente et de la Charente-Maritime ainsi que l'institut français de la vigne et du vin IFV.

Cette certification globale de l'exploitation permet de développer et faire reconnaître les bonnes pratiques adoptées sur son exploitation en terme de raisonnement des intrants, maintien de la biodiversité et protection de l'environnement. Elle permet la double reconnaissance du cahier des charges Haute Valeur Environnementale (HVE) et celui de la filière Cognac : certification environnementale Cognac.

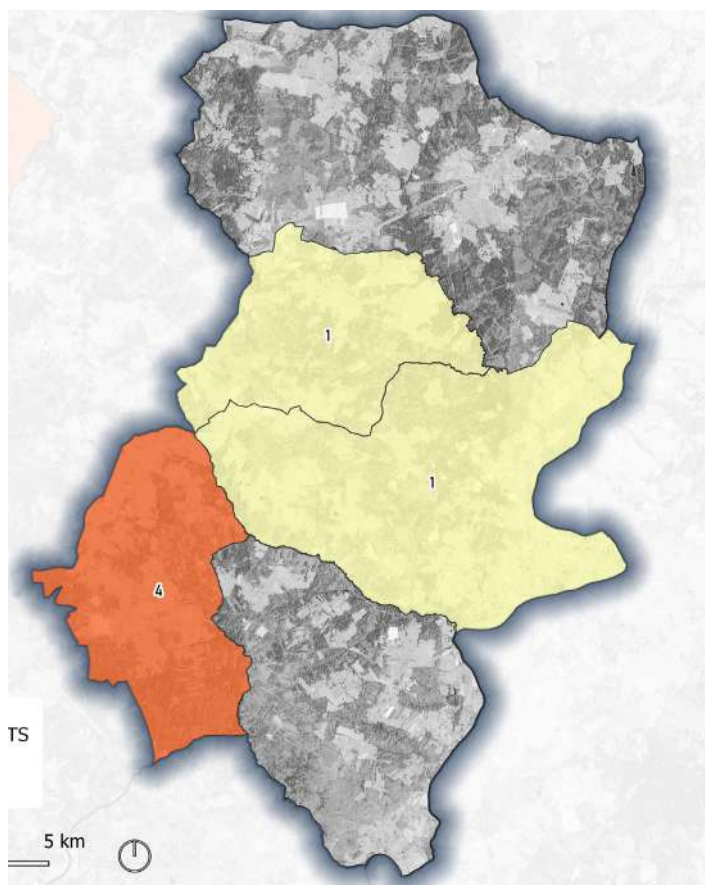
L'AB : L'agriculture biologique

l'agriculture biologique, et son label AB, est un mode de production ayant pour objectif de rapprocher au maximum les productions agricoles des conditions naturelles de vie des animaux et des plantes -interdisant l'utilisation de produits issus de la chimie de synthèse-, reposant sur des principes écologiques, sociaux et économiques. Beaucoup poursuivent cette qualité mais peu tendent à s'engager dans cette démarche.

RETOUR SUR LA PARTICIPATION DES AGRICULTEURS

La répartition du nombre de répondants au questionnaire

+ espace de vie de Saint-Aigulin



6 QUESTIONNAIRES
RETOURNES

5 EXPLOITATIONS
REPRÉSENTÉES LORS DES
PERMANENCES

11 EXPLOITATIONS REPRÉSENTÉES
AU TOTAL SOIT UN TAUX DE
PARTICIPATION DE

26 %

selon le nombre
d'exploitation
inscrit à la PAC

Les résultats de l'enquête agricole

+ espaces de vie de Saint-Genis-de-Saintonge/Mirambeau, Montendre, Montlieu-la-Garde/
Montguyon et Saint-Aigulin

Dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Haute-Saintonge, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des exploitations des communes dont la démarche est en cours. Cette enquête vise à étudier l'évolution agricole, tant dans ses pratiques que dans son rôle dans la constitution des paysages et de l'économie du territoire. Les résultats des questionnaires recueillis sont alors exposés dans le présent document. Des résultats qui sont donc à prendre avec du recul par rapport au faible taux de participation de l'enquête agricole. Par ailleurs, les résultats sont présentés à l'échelle des espaces de vie de Saint-Genis-de-Saintonge/Mirambeau, Montendre, Montlieu-la-Garde/Montguyon et Saint-Aigulin afin que les résultats soient plus significatifs.

La diffusion du questionnaire aux agriculteurs a été réalisée par les élus des différentes communes et les réponses ont été recueillies par mail ou sur la plateforme collaborative «ici».

Une participation limitée

Sur l'espace de vie de Saint-Aigulin la permanence agricole qui s'est déroulée dans le cadre de la concertation du diagnostic territoriale a eu lieu le 6 juillet 2023 à la mairie de Saint-Aigulin.

Cette permanence avait pour objectif de mieux connaître l'agriculture présente sur le territoire et tenter de percevoir et anticiper les évolutions et les besoins en lien avec l'urbanisme. Elles ont également permis de contribuer à la réalisation de l'inventaire agricole et de venir compléter l'identification de terres agricoles non inscrites dans les différentes bases de données.

Ces échanges sont aussi l'occasion d'informer et de sensibiliser les agriculteurs sur la procédure en cours, les intérêts du PLU, en quoi cela consiste. C'est aussi le moment de répondre aux questions et interrogations des exploitants.

Avec 5 exploitations représentées au niveau de la permanence agricole, le taux de participation est faible. Les réponses aux questionnaires sont quant à eux pas beaucoup plus nombreux avec 6 questionnaires retournés au niveau de l'espace de vie.

Au total, avec 43 exploitations sur les 4 communes de l'espace de vie qui se sont lancées dans la démarche, il est possible d'enregistrer un taux de participation de 26 %.

Parmi les communes où des agriculteurs sont présents, une commune n'est représentée à travers le questionnaire ou la permanence, il s'agit de La Barde.

Ce chiffre demande à ce que les résultats et les constats identifiés dans le questionnaire soient relativisés.

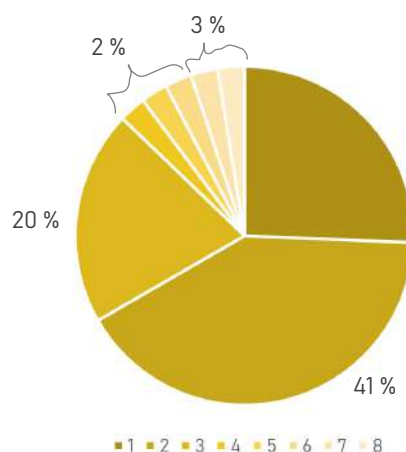
» LE PROFIL DES EXPLOITATIONS

? > Nombre de personnes travaillant sur l'exploitation

L'enquête agricole révèle que les exploitations des 4 espaces de vie représentés sont majoritairement des structures qui emploient peu de salariés. 67 % soit plus de deux tiers des répondants ont un ou deux salariés dans leur exploitation. Cette part correspond à 26 répondants sur 40. Il est possible de noter que 8 exploitations embauchent tout de même 3 salariés.

Au niveau de Boscarnant, environ 3 personnes gravitent autour de l'exploitation qui a répondu au questionnaire avec un gérant/exploitant et 2-3 saisonniers.

Nombre de salarié par exploitation en moyenne : 2,4 salariés par exploitation



Nombre de répondants à cette question : 40 sur 74

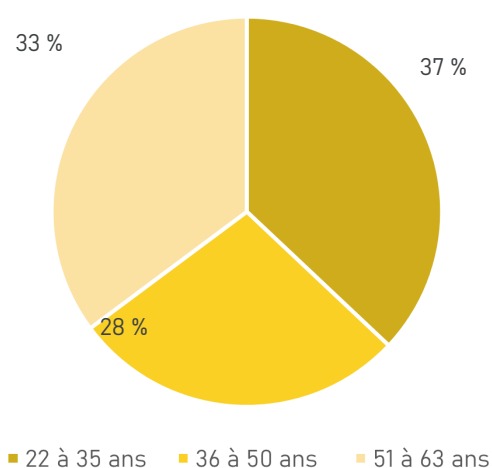
? > Age minimum et âge maximum des personnes salariées dans les exploitations

L'âge minimum des personnes salariées au sein d'une exploitation est très large allant de 22 ans à 63 ans. Il faut tout de même noter que la quasi totalité des répondants à avoir entre 51 ans et 63 ans comme âge minimum sont les seuls salariés de l'exploitation. En ce qui concerne la répartition de l'âge maximum des salariés de l'exploitation, ils sont âgés en grande partie de 51 à 65 ans.

A l'échelle des 4 espaces de vie et parmi les répondants, l'agriculteur le plus jeune est âgé de 22 ans et le plus vieux de 85 ans. La moyenne d'âge, âge minimum et âge maximum confondus est de 48 ans.

En ce qui concerne Boscarnant, la personne la plus jeune qui travaille dans l'exploitation est âgée de 60 ans, aucune information n'a été donnée pour la personne la plus âgée.

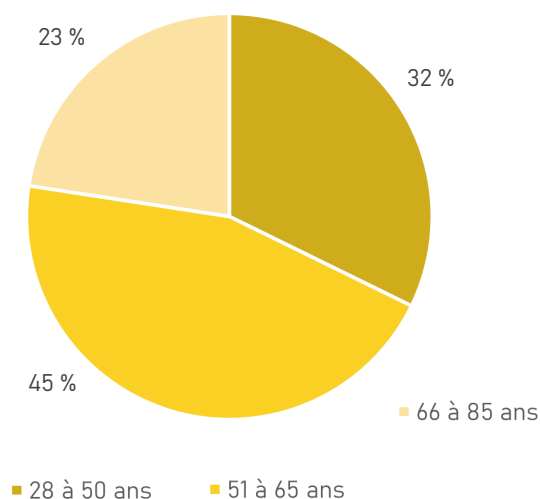
Répartition de l'âge minimum des salariés de l'exploitation



Age minimum par exploitation en moyenne : 44 ans

Nombre de répondants à cette question : 54 sur 74

Répartition de l'âge maximum des salariés de l'exploitation



Age maximum par exploitation en moyenne : 56 ans

Nombre de répondants à cette question : 33 sur 74

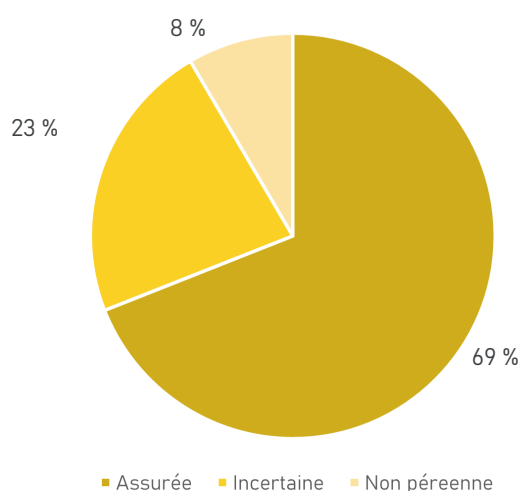
? > La pérennité des exploitations et les difficultés de transmission

En lien avec l'âge des exploitations leur pérennité a aussi été questionnée. Alors que les données statistiques mettent en avant une déprise de l'activité agricole sur le territoire, les agriculteurs ont estimé pour 69 % d'entre eux que leur exploitation était pérenne.

Les quelques explications exposées par les répondants par rapport à une pérennité incertaine sont liées à des difficultés de successions, des successeurs potentiels non formés ou simplement par rapport à un manque de visibilité sur l'avenir.

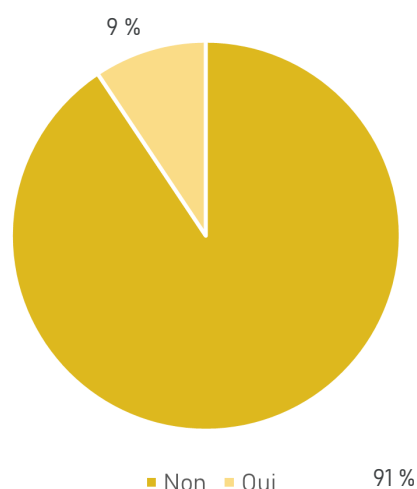
Au niveau de Boscamnant, l'avenir de l'exploitation qui a répondu au questionnaire est assuré et ne rencontre aucune difficulté spécifique en lien avec la transmission de l'exploitation.

La pérennité de l'exploitation à 10 ans



Nombre de répondants à cette question : 71 sur 74

Rencontrez-vous des difficultés liées à un éventuel projet de transmission de votre exploitation ?



Nombre de répondants à cette question : 66 sur 74

» LES PRATIQUES ET USAGES

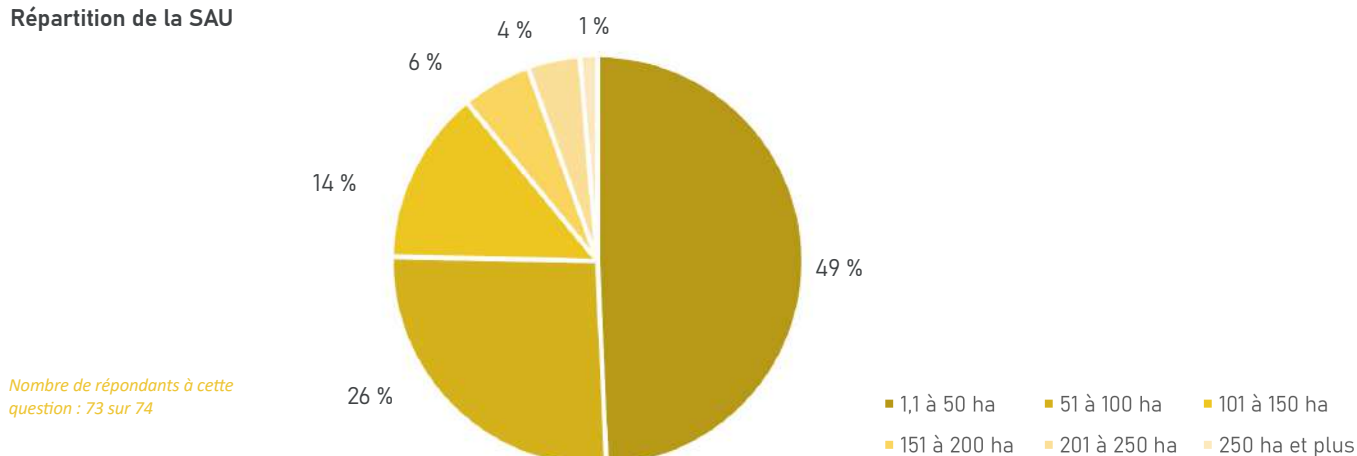
? > Répartition de la SAU

Par rapport aux pratiques et usages des agriculteurs, il est intéressant d'observer les tendances au niveau de la taille des exploitations. En ce qui concerne les agriculteurs qui ont répondu au questionnaire, il est possible de se rendre compte que les surfaces associées aux exploitations sont conséquentes. En effet, plus de la moitié (51%) des exploitants disent avoir une surface supérieure à 50ha. Le constat fait plus haut sur la forte augmentation de la SAU depuis 2010 fait écho avec les réponses au questionnaire.

La SAU moyenne des répondants est de 76,2 ha.

Au niveau de la commune de Boscamnant, la surface de l'exploitation qui a répondu au questionnaire est de 153 ha.

Répartition de la SAU



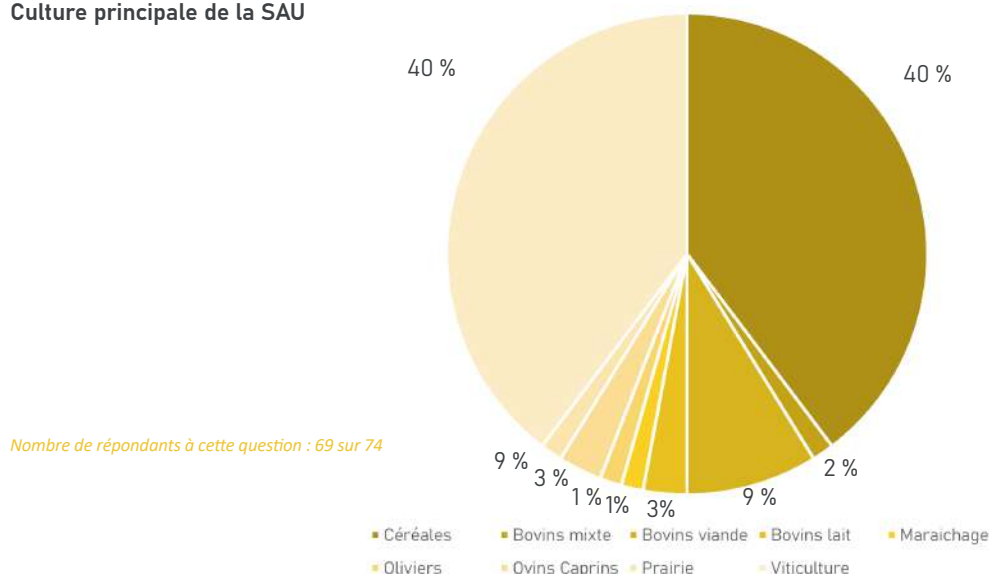
Nombre de répondants à cette question : 73 sur 74

? > Culture principale de la SAU

Au sein des surfaces agricoles, deux cultures se démarquent : la viticulture et les céréales. Pour ces types de cultures, 40% des agriculteurs rapportent que la viticulture correspond à leur culture principale et 40 autres pour-cents disent que les céréales représentent leur culture principale. Les 20 % restants sont partagés entre les cultures de bovins viandes, ovins/caprins, bovins lait, prairie, maraîchage, bovins mixte, oliviers, maraîchage.

Au niveau de Boscarnant, avec 140 ha, la culture céréalière est l'activité principale de l'exploitation qui a répondu au questionnaire. Cette activité est complétée par la production viticole avec 13 ha de terres destinés à cette culture.

Culture principale de la SAU



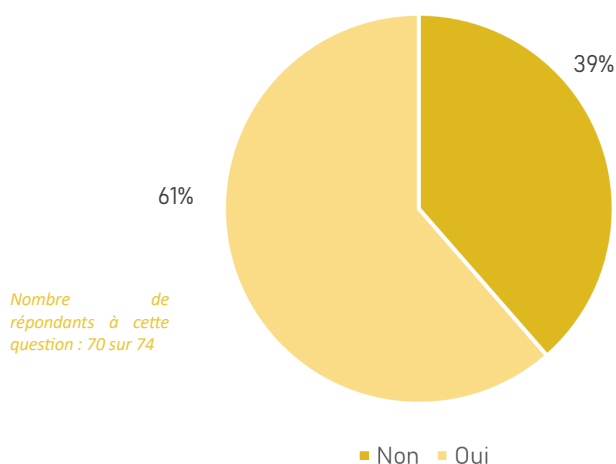
? > La proximité des habitations et les situations de conflits possibles

Lorsque que l'on analyse les pratiques et les usages, il est apparaît pertinent d'analyser la cohabitation qui existe sur le territoire. Cette cohabitation peut être étudiée à partir de la proximité entre l'exploitation et les premières habitations. Sur ce sujet, il est possible de se rendre compte que de nombreuses exploitations (61%) se trouvent proche des habitations (-de100m),

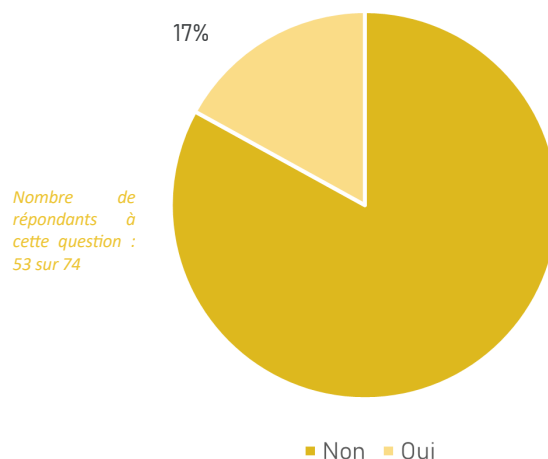
Même si à l'échelle des répondants des 4 espaces de vie 61 % disent être à proximité d'une habitation cela n'a pas de conséquence sur d'éventuels conflits puisque 83 % des exploitants disent ne pas être concernés par ce sujet.

En ce qui concerne Boscarnant, l'exploitation est située à proximité d'une habitation sans que cela n'engendre de situations conflictuelles.

Habitations à proximité de l'exploitation (-100m) ?



Rencontrez-vous des difficultés ou des situations de conflits avec d'autres habitants et/ou professionnels ?



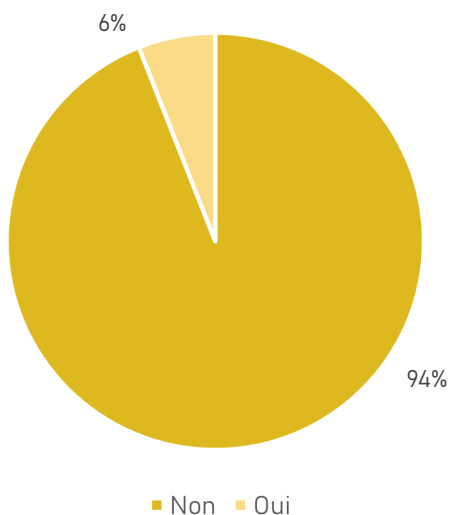
? > Les problématiques liées à la ressource en eau

La dernière question dans cette partie avait pour but de faire remonter les problématiques en lien avec la ressource en eau que ce soit au niveau de la qualité ou de la quantité. Actuellement, parmi les répondants des 4 espaces de vie, la majorité des exploitants (94%) n'ont pas identifié de problématique sur ce thème. Seulement 4 exploitants ont dit avoir des problèmes sur ce sujet, trois d'entre-eux se situent sur le même espace de vie, celui de Saint-Genis-de-Saintonge/Mirambeau.

Au niveau de la commune de Boscamnant, l'exploitation répondante dit ne pas avoir de problème liée à l'eau.

Avez-vous des problèmes en lien avec la ressource en eau ?

Nombre de répondants à cette question : 67 sur 74



» DIVERSIFICATIONS ET PERSPECTIVES

? > Les problématiques liées à la ressource en eau

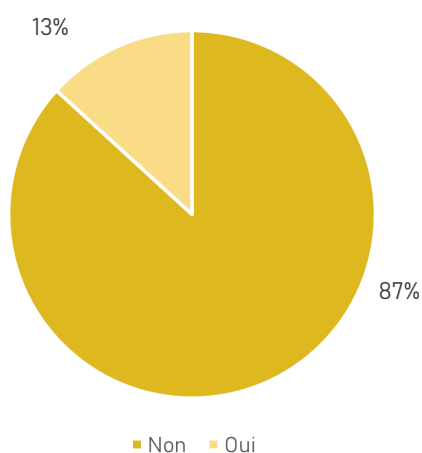
Pour prendre en compte les éventuels besoins des exploitants dans le PLU, il est intéressant de regarder les activités complémentaires en lien avec l'activité agricole si elles existent (tourisme, production d'énergie, transformation, pédagogie...).

De manière générale à l'échelle des 4 espaces de vie étudiés peu d'activité complémentaire accompagne l'activité agricole. Parmi les 9 qui ont répondu oui, il est possible de retrouver principalement la mise en place de gîte, chambre d'hôte et ETA (entreprise de travaux agricoles).

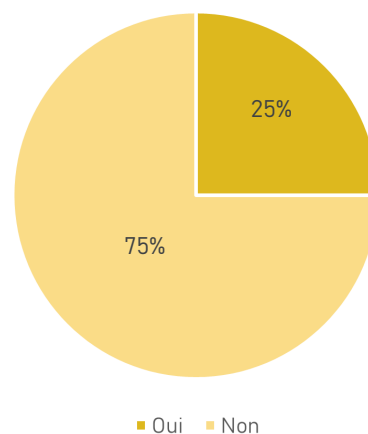
Sur Boscamnant, l'exploitation qui a répondu au questionnaire dit ne pas avoir d'activité complémentaire en lien avec l'exploitation, ne participe pas à la vente directe et n'a actuellement pas de projet de production d'énergies renouvelables.

A l'échelle des 4 espaces de vie, la vente directe est pratiquée par 25% des répondants et 43 % d'entre eux ont des projets de production en énergie renouvelable la plupart du temps en lien avec le solaire et la méthanisation.

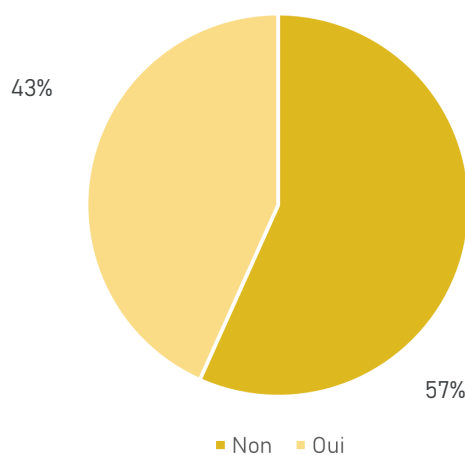
Avez-vous des activités complémentaires avec votre exploitation ?



Participez-vous à la vente directe ?

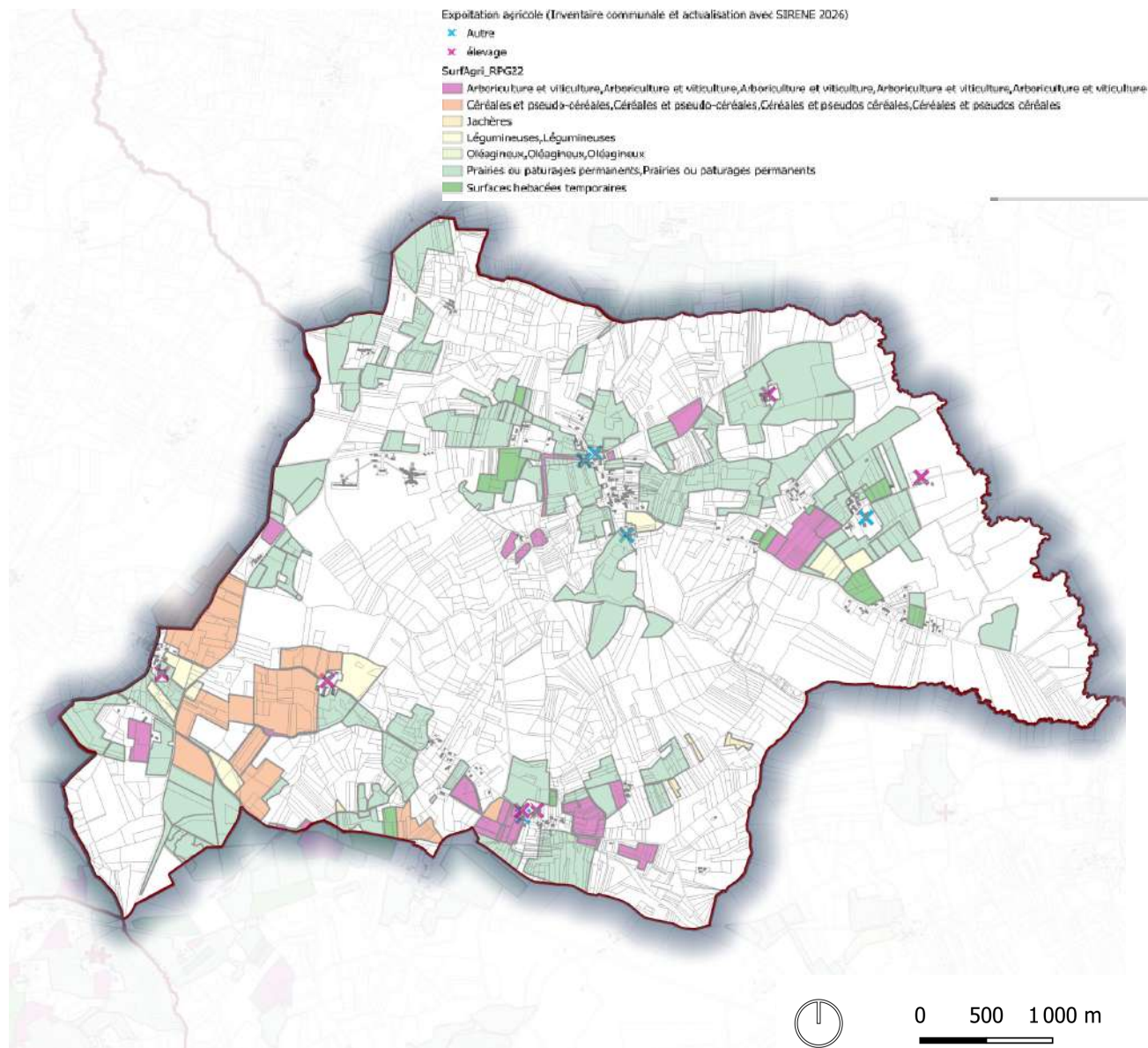


Avez-vous un projet de production d'énergie ?



Localisation des bâtiments agricoles

+ commune de Boscamnant



Equipements scolaires

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Une offre scolaire complète jusqu'au collège

L'offre scolaire sur les quatre communes du territoire se répartie de la manière suivante :

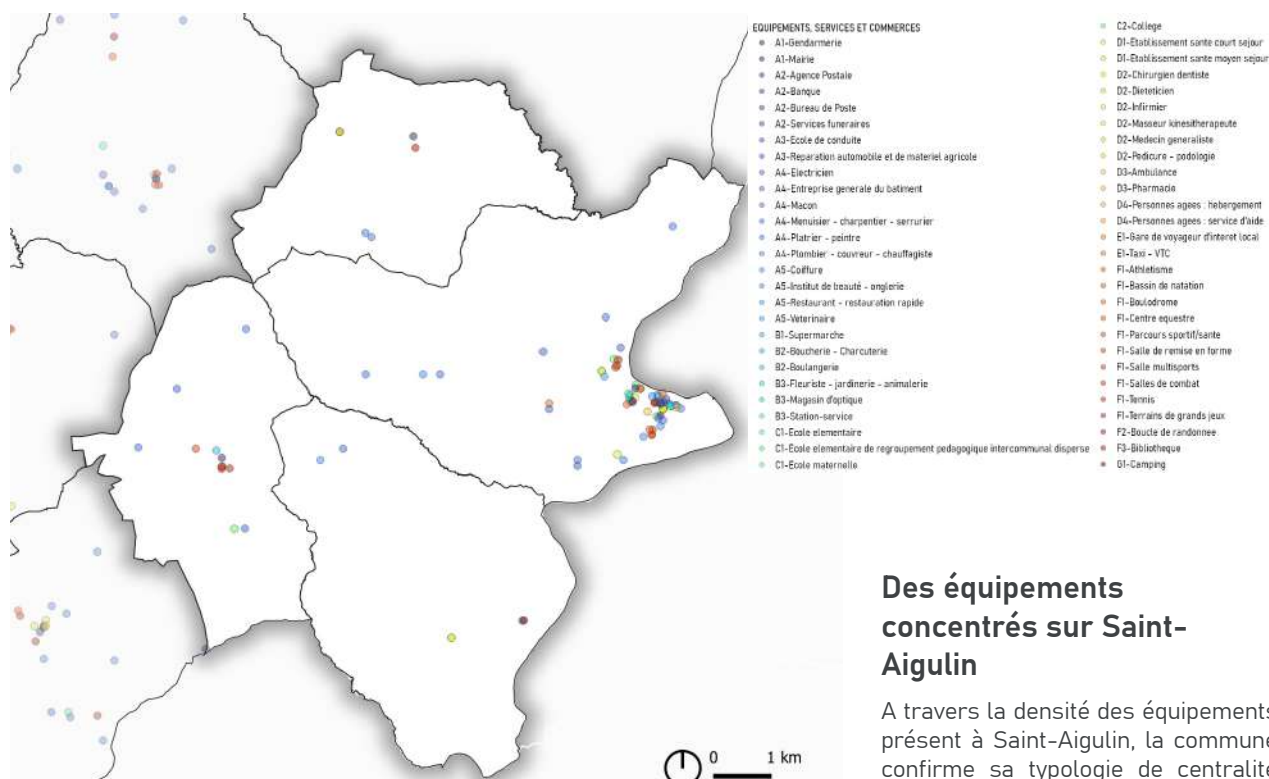
- une école maternelle à Saint-Martin-de-Coux
- 2 écoles élémentaires à Saint-Aigulin
- une collège à Saint-Aigulin

Les enfants de La Barde et Boscamnant ont tendance à faire l'intégralité de leur parcours scolaire (maternelle jusqu'au collège) à Saint-Aigulin.

Selon les orientations, après le collège, les élèves vont au lycée de Jonzac ou de Libourne.

Equipements

+ regroupement des communes de Boscarnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Des équipements concentrés sur Saint-Aigulin

A travers la densité des équipements présent à Saint-Aigulin, la commune confirme sa typologie de centralité défini par le SCoT. La commune est aussi considérée comme un centre intermédiaire d'équipements et de services par l'ANCT.

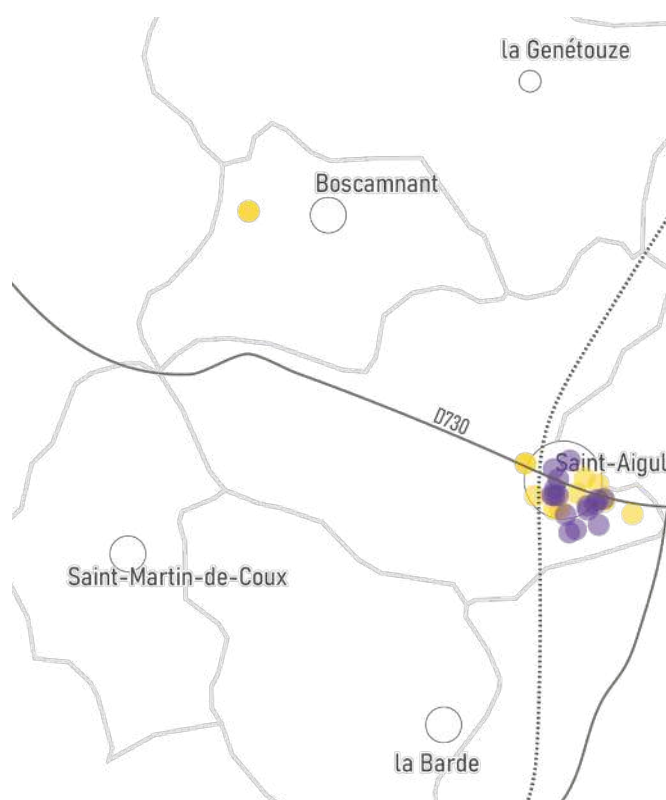
En terme d'équipement tous les domaines sont représentés sur la commune de Saint-Aigulin :

- › Service aux particuliers
- › Commerces
- › Enseignement
- › Santé et action sociale
- › Transports et déplacements
- › Sports, loisirs et culture
- › Tourisme

A son échelle, Saint-Martin-de-Coux offre une diversité d'équipements intéressantes, les communes de Boscarnant et La Barde sont surtout dotées d'équipements de «Services aux particuliers».

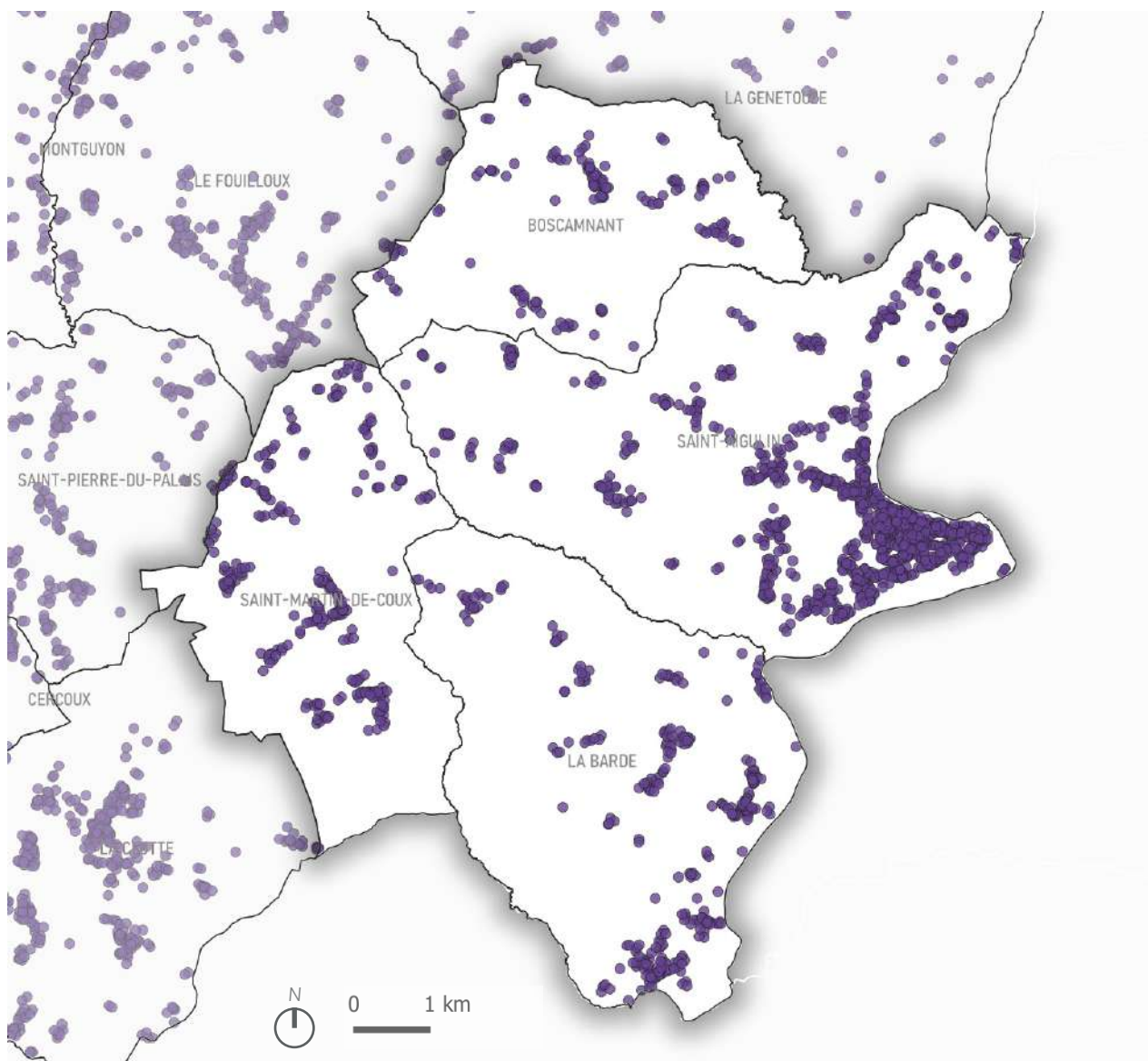
Equipements de loisirs et sportifs

+ Espace de vie de Saint-Aigulin



+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : ARCEP



Légende

FOND DE PLAN

□ Limites communales

RESEAUX

DEBIT MINIMUM PAR IMMEUBLE

- 8 Mbit/s
- 30 Mbit/s
- 1000 Mbit/s

Des équipements concentrés sur Saint-Aigulin

L'ensemble des quatre communes est quasiment couverte par un débit minimum de 1000 Mbits/s.

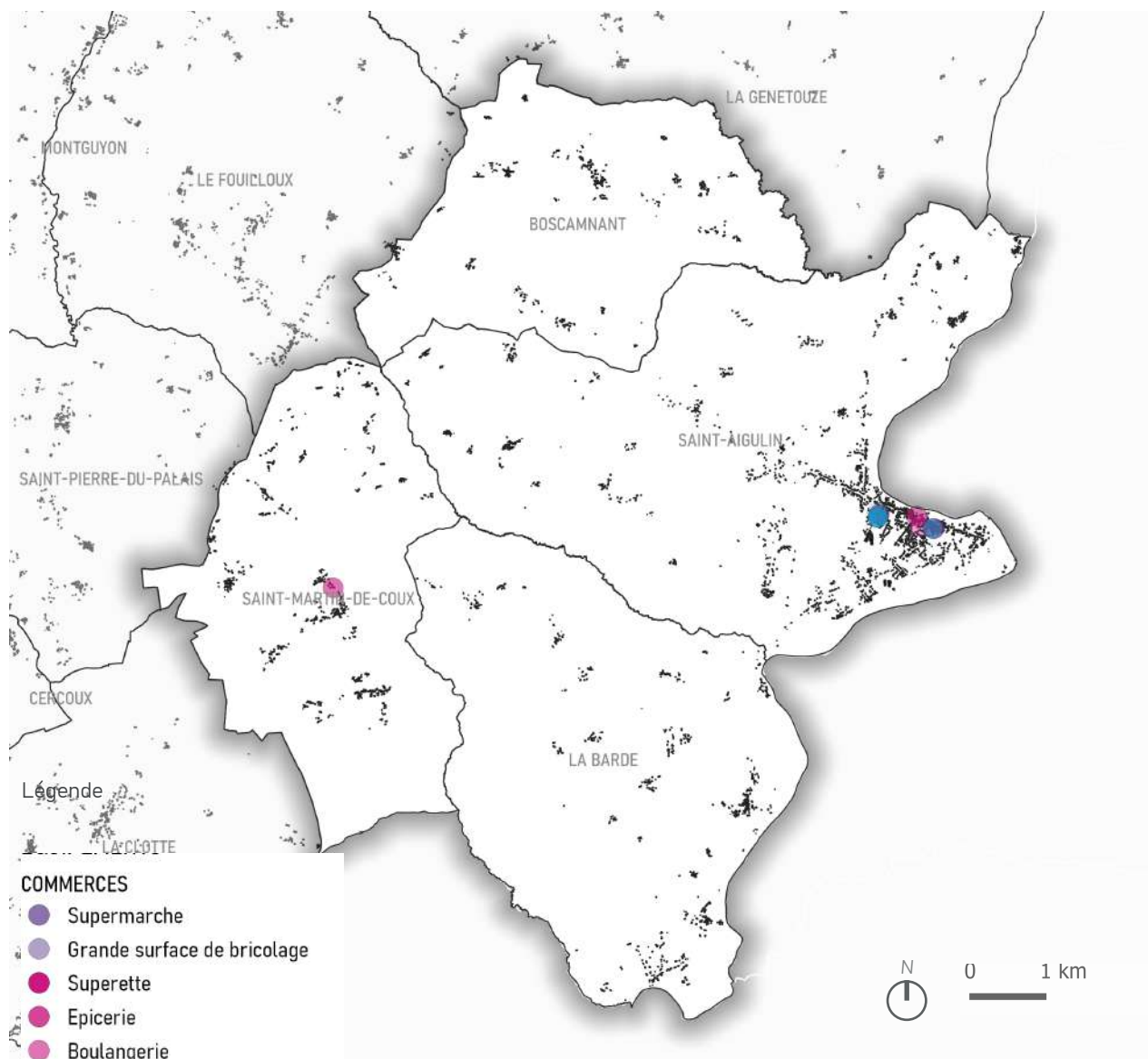
Même si quelques rares logements ont un débit de 8 ou 30 Mbits/s ce déséquilibre devrait être rapidement comblé par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime qui s'est engagé à couvrir l'intégralité de son périmètre en haut et très haut débit d'ici fin 2023.

Le raccordement à la fibre et au très haut débit est un enjeu déterminant dans l'attractivité d'une commune dans un contexte où le télé-travail est en plein essor et des nouveaux métiers liés au nomadisme numérique sont entrain d'émerger.

Commerces

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : BPE



Une offre commerciale qui mérite d'être renforcée

L'offre commerciale sur Saint-Aigulin est très réduite. Hormis une grande surface et quelques cellules commerciales en centre-ville, les commerces sont quasiment inexistantes.

Cette offre est néanmoins complétée avec la présence de la commune de La Roche-Chalais située à proximité directe du centre-bourg de Saint-Aigulin.

Pour développer son offre commerciale, la commune de Saint-Aigulin peut compter sur l'élaboration de son plan guide, véritable levier pour redynamiser son centre-bourg et améliorer entre autre l'offre commerciale.

Pédopaysages

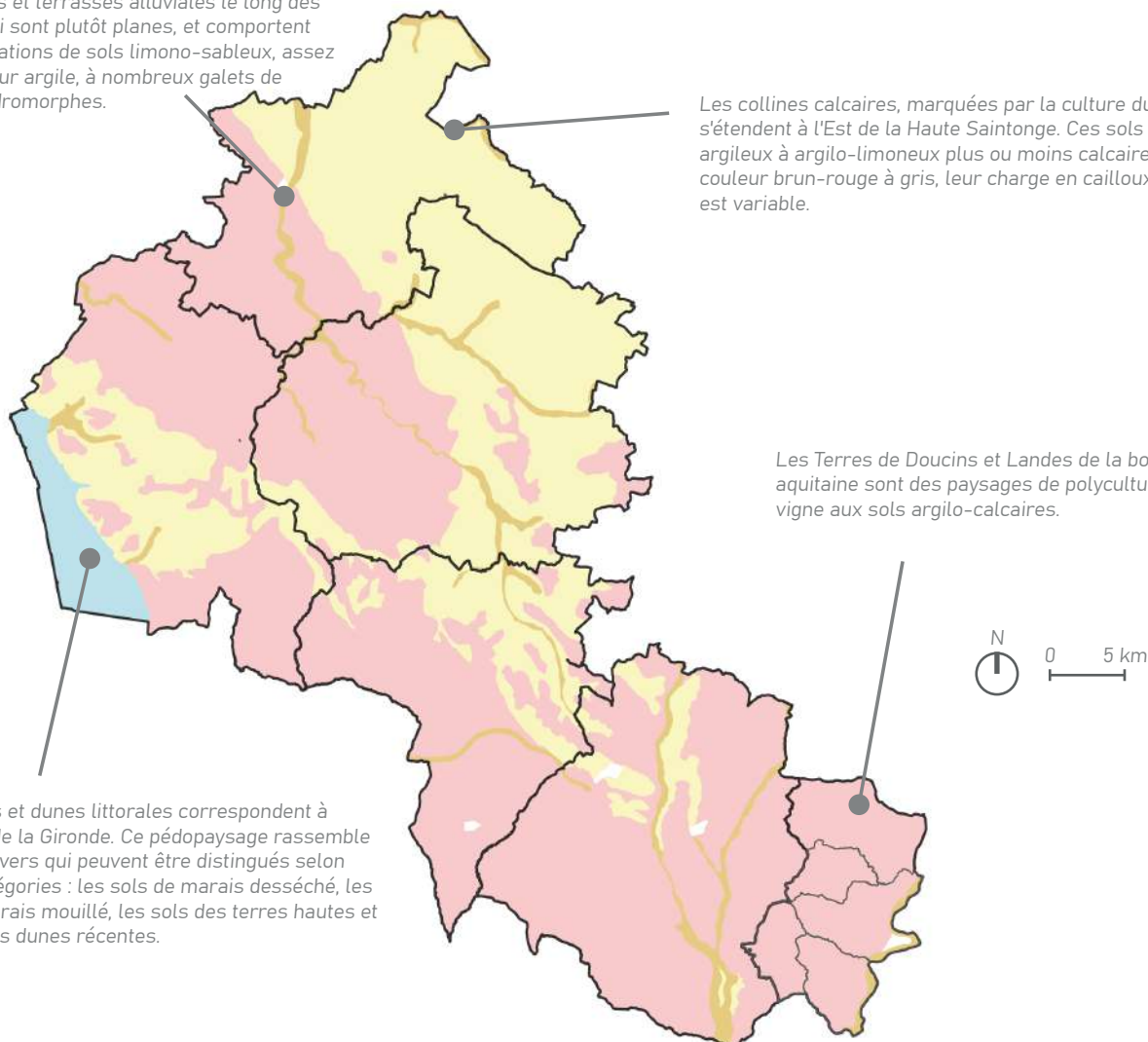
+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Des vallées et terrasses alluviales le long des fleuves, qui sont plutôt planes, et comportent des associations de sols limono-sableux, assez profonds sur argile, à nombreux galets de quartz, hydromorphes.

Les collines calcaires, marquées par la culture du Cognac, s'étendent à l'Est de la Haute Saintonge. Ces sols sont argileux à argilo-limoneux plus ou moins calcaires. De couleur brun-rouge à gris, leur charge en cailloux calcaires est variable.

Les Terres de Doucins et Landes de la bordure aquitaine sont des paysages de polyculture et de vigne aux sols argilo-calcaires.

Les Marais et dunes littorales correspondent à l'estuaire de la Gironde. Ce pédopaysage rassemble des sols divers qui peuvent être distingués selon quatre catégories : les sols de marais desséché, les sols de marais mouillé, les sols des terres hautes et les sols des dunes récentes.



Des sols argilo-calcaires, terres de Doucins qui composent le territoire

Les quatre communes du regroupement appartiennent au pédopaysages des Terres de Doucins et Landes de la bordure aquitaine». En ce qui concerne, les coteaux de la bordure aquitaine ont retrouvé des paysages de polyculture et de vigne aux sols argilo-calcaires localement appelés doucins.

Au niveau des Terres de Doucins, il en existe des différents :

- Les doucins calcaires ou groisaillessur les versants de bordure des plateaux, argileux, la plupart du temps enrichis en sable, sur calcaire et marne cénomaniens.
- Les doucins hydromorphes sont des sols sablo-limoneux, hydromorphes, à pierrosité faible (graviers de quartz et silex) et réserve en eau faible.
- Les doucins sableux, sont des sols moyennement profonds, sablo-argileux, peu à moyennement hydromorphes, à porosité très faible, et à réserve en eau faible à moyenne.
- Les doucins limoneux sont des sols limono-sableux, moyennement profonds et plus ou moins hydromorphes, à réserve en eau faible à moyenne.
- Les doucins argileux correspondent à une association de sols argileux, sains ou hydromorphes

Le territoire du regroupement est entouré par deux vallées : la vallée du Palais à l'Ouest et la vallée de la Dronne à l'Est.

Secteurs paysagers

* regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, Région Nouvelle-Aquitaine, 2018

La Double Saintongeaise et le Landais marqueurs de paysages

Pour compléter le pédopaysage, la Région Nouvelle Aquitaine a également étudié la question des paysages avec l'apparition d'une photographie des paysages en Haute-Saintonge.

Boscamnant, Saint-Aigulin, Saint-Martin-de-Coux et La Barde font partis du secteur paysager de «La Double et le Landais», entité paysagère qui va de Mirambeau jusqu'à Bergerac exclu.

Cette unité paysagère comprend le «Petit Angoumois» de l'Atlas des Paysages du Poitou Charente mais aussi la «Double Saintongeaise». Elle se caractérise par un réseau hydrographique dense avec de nombreuses habitations en clairières. Les sols sont particulièrement pauvres et le relief doux.

L'unité paysagère de la «Métropole bordelaise» se développe jusqu'aux portes de la Haute-Saintonge ce qui confirme les fortes pressions démographiques que le territoire peut subir ces derniers temps. En continuant à regarder le contexte paysager, il est possible de se rendre compte que les quatre communes du regroupement sont entourés par deux unités paysagères viticoles remarquables le vignoble charentais et les vignobles bordelais et bergeracois.

L'atlas des paysages de Nouvelle-Aquitaine identifie 3 enjeux principaux pour «La Double et le Landais» :

- Stopper les phénomènes de concentration dans les vallées principales
- Diversifier les paysages forestiers
- Reconquérir des surfaces en prairies et/ou de vergers



Au niveau du tourisme, le tourisme vert est en pleine évolution et répond à de nouveaux modes de vie et de voyager. La Haute-Saintonge dotée de paysages remarquables avec notamment de nombreux massifs forestiers participe à cette dynamique d'éco-tourisme.

Les communes du regroupement et la communauté de communes ont d'ailleurs la chance d'accueillir de nombreux sentiers et parcours qui permettent de valoriser leur patrimoine naturel et historique :

- La Voie Verte de la Haute-Saintonge
- La Scandibérique
- Le circuit équestre «Route des Cardinaux en Pays de Haute-Saintonge»
- Des circuits de randonnées pédestres et vélos gérés par la communauté de communes de la Haute-Saintonge

Légende

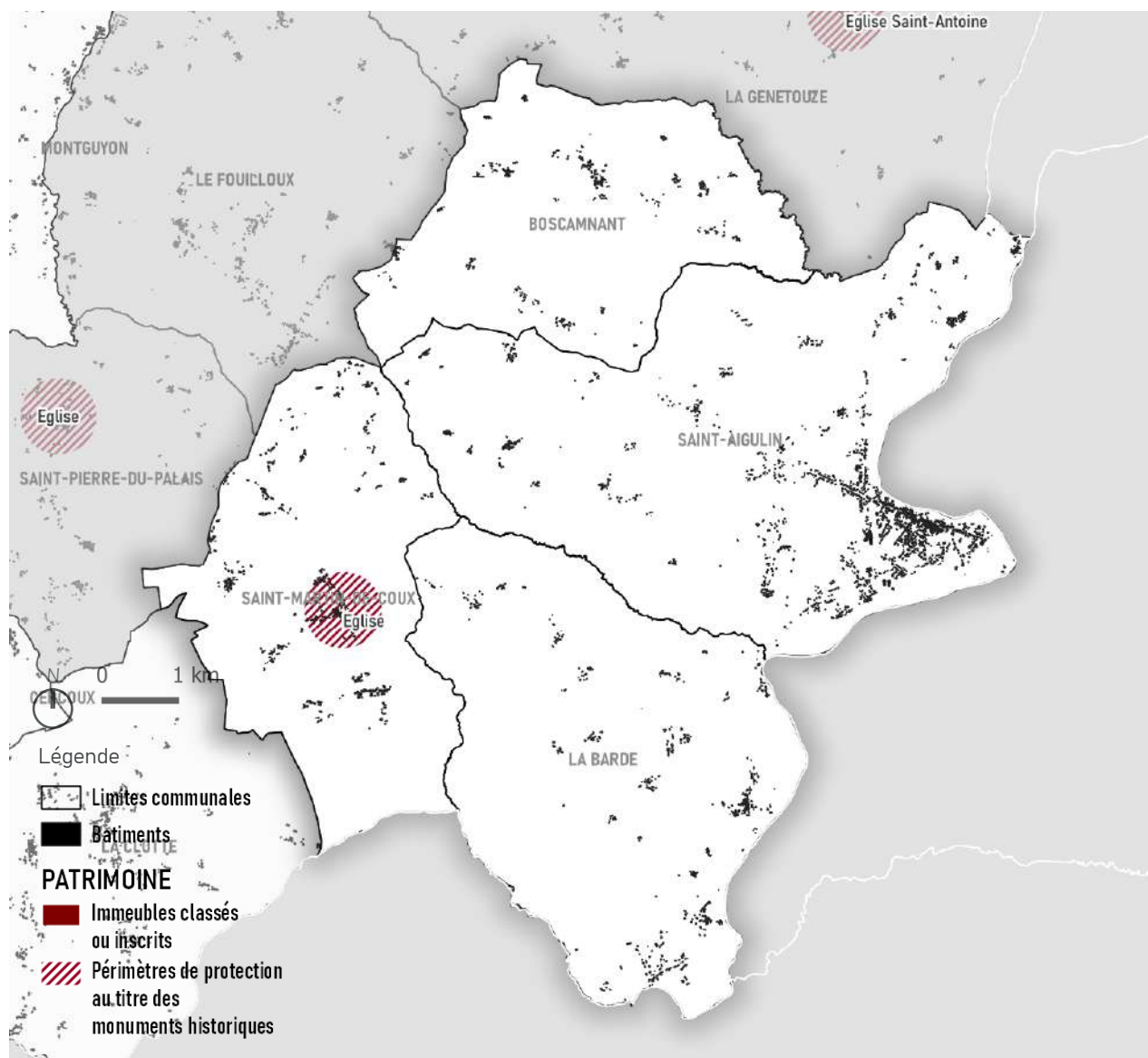
-  Office de Tourisme
-  Activité nautique
-  Étang - pêche
-  Piscine
-  Base de loisirs
-  Golf
-  Escalade
-  Sport mécanique
-  Espace et sentier nature
-  Ferme découverte
-  Prestataire équestre
-  Musée
-  Site archéologique visible
-  Point de vue - Table de lecture
-  Logis et Châteaux (monuments historiques)
-  Édifice religieux (monuments historiques)
-  Moulin
-  Croisière/Carre SNCF

-  Autoroute A10
-  Nationale N10
-  Voie Verte de Haute-Saintonge
-  Route verte
-  Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

Monuments historiques

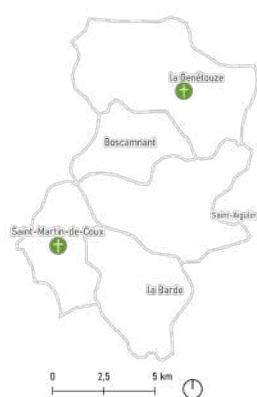
+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : Atlas des patrimoines, Mérimée, IGN BD TOPO



Monuments historiques sur l'espace de vie

+ Espace de vie de Saint-Aigulin



**Bâti protégés
au titre des
Monuments
Historiques**

- ✚ Églises
- Autres bâti

L'église romane de Saint-Martin-de-Coux, protégée depuis 1911

Au niveau du patrimoine, les bâtiments classés au titre des monuments historiquement et recevant un statut juridique particulier permettent d'indiquer l'intérêt patrimonial d'un bien.

Sur les quatre communes du regroupement seul l'église de Saint-Martin-de-Coux est protégée au titre des monuments historiques.

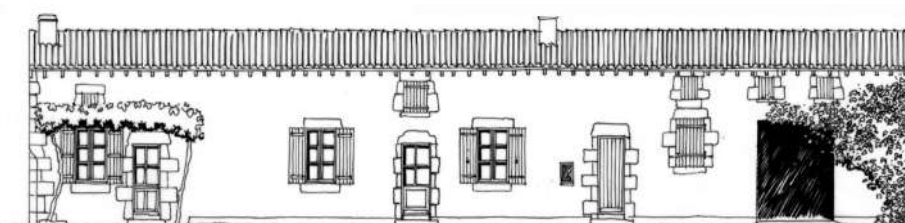
Aucune zone de présomption de prescription archéologique n'a été identifiée au niveau des communes du périmètre d'études.

Les formes d'habitations historiques

Historiquement, les formes d'habiter ont évolué en fonction des usages, des pratiques, des métiers ou encore de la populations qui résidaient sur le territoire. Le territoire Saintongeais qui comprend les communes de Boscamnant, Saint Martin de Coux, Saint Aigulin et La Barde n'échappe pas aux transformations des formes d'habitats :

Les petites maisons :

Elles représentent l'habitation la plus ancienne en Haute-Saintonge. Situées au cœur des villages, les «petites maisons» s'imbriquent aux autres constructions et communiquent avec la voie seulement par la façade principale. Au niveau des fondations, les bois de charpente apparents sont grossiers tout comme la maçonnerie des moellons. A l'inverse, les ouvertures sont de petites dimensions et disposées en fonction des besoins sans ordre ni régularité.



La longère vue de la voirie



«Petite maison» sans escalier

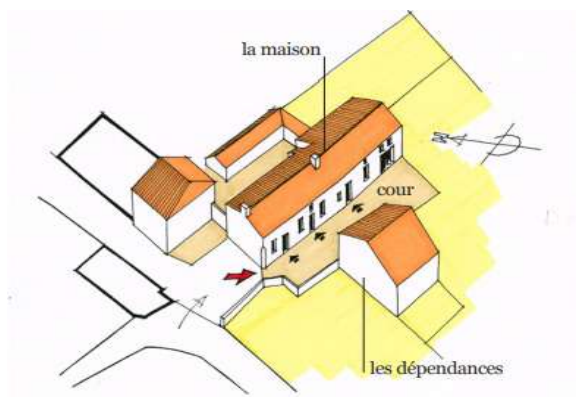


«Petite maisons à escalier

Source : CAUE 17, extrait du guide «Bien restaurer nos maisons saintongeaises»

La longère :

Cette ancienne ferme caractéristique de l'activité agricole était organisée selon les besoins du métier. Les longères sont construites dans la longueur en fonction des matériaux disponibles localement, en Haute-Saintonge la pierre était privilégiée. Cet habitat modeste était avant tout conçu et pensé afin qu'il soit solide et durable tout en essayant d'atteindre un confort optimal. Les longères étaient souvent implantées de façon perpendiculaire à la voirie.



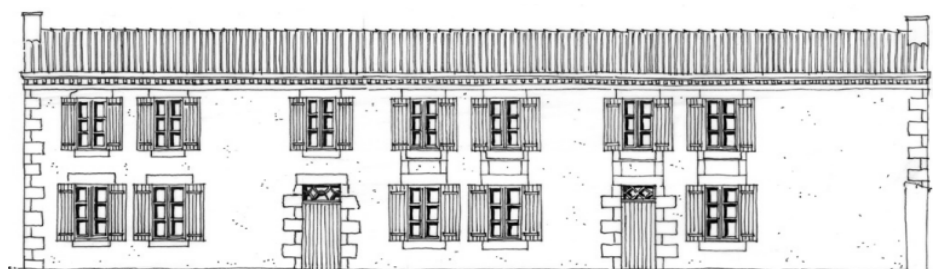
La longère vue d'en haut

Source : CAUE 17

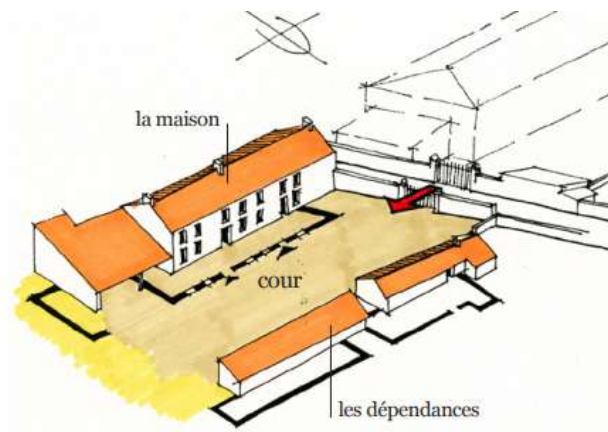


Une longère à Saint Aigulin

Source : Cittànova



La maison saintongeaise



La maison saintongeaise :

Ce style d'habitation qui s'inscrit directement dans le tissu urbain est caractéristique au territoire intercommunal. Lieu de vie des agriculteurs ou des viticulteurs, la maison saintongeaise dispose toujours d'un étage et parfois d'un grenier. Les angles de la maison en simple chaînage, les linteaux en pierre ou encore la toiture en « tige de bottes » forment le style Saintongeais.

Bien souvent, une grande cour intérieure entre la maison et les dépendances est présente.



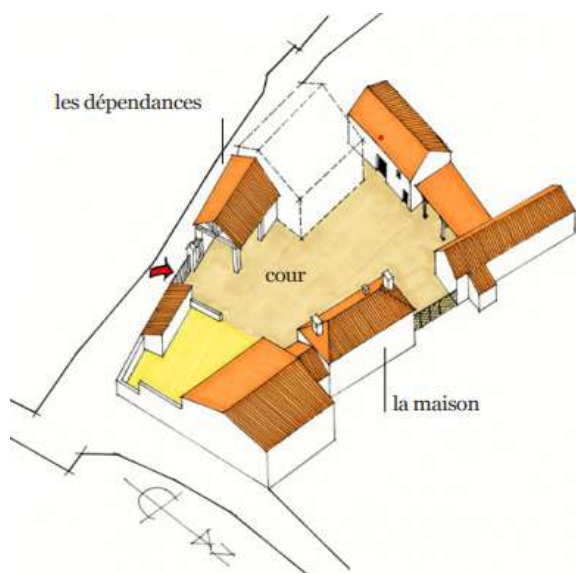
La maison de maître

La maison de maître :

Autrefois habité par de riches propriétaires tels que des agriculteurs, des viticulteurs ou des notaires, la maison de maître est reconnaissable par sa forme rectangulaire et ses pierres angulaires. Il est également possible de distinguer cette propriété par rapport aux deux ailes latérales qui accompagnent la partie centrale.

Le volume imposant de la structure ainsi que l'aspect symétrique que l'on retrouve sur la maison sont aussi des éléments caractéristiques de la maison de maître.

Enfin, les hangars, les chais ou encore les pigeonniers constituent les dépendances de la maison.

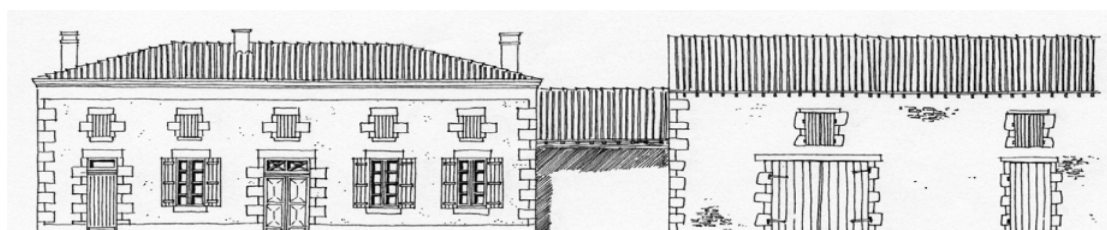


La propriété à cour fermée

La propriété à cour fermée :

Cet habitat se singularise par rapport aux liens qu'il peut y avoir avec les activités viticoles. La propriété à cour fermée d'apparence repliée sur elle-même suscite tout de même la curiosité par rapport à la qualité architecturale qu'elle représente.

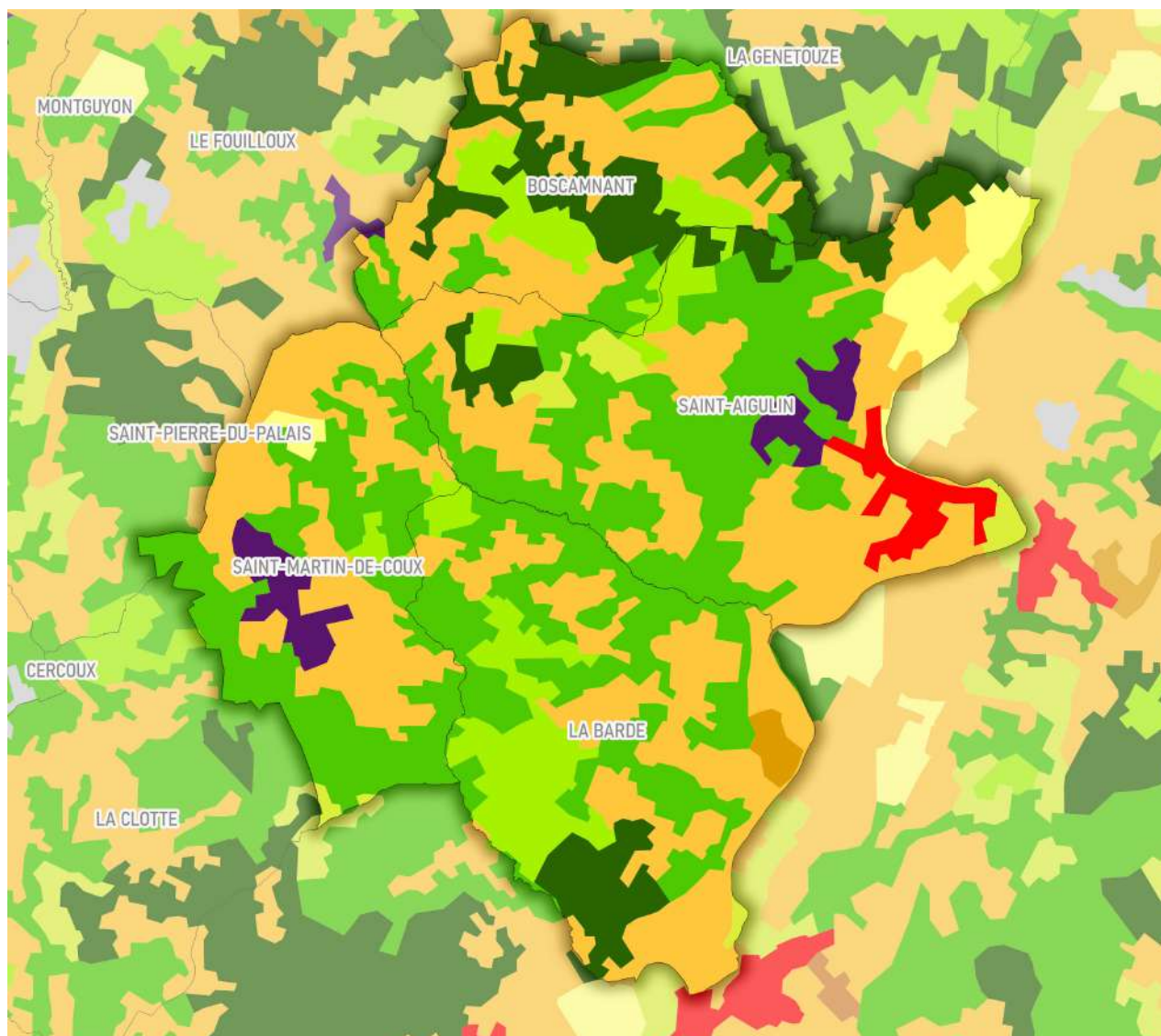
La maison se structure autour d'une cour principale entourée par des murs clos à l'exception d'un portail qui marque l'entrée du domaine. La volumétrie des bâtiments est souvent importante mais relativement sobre d'un point de vu architectural.



Occupation du sol

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : IGN BD FORET



Légende



Un paysage façonné par l'agriculture et la forêt

Pour comprendre les dynamiques paysagère d'un territoire, il est intéressant de regarder dans un premier temps l'occupation du sol du Corinne Land Cover. Cette donnée met en avant un territoire partagé entre couverture forestière et agricole. Il existe tout de même une majorité d'espaces boisés avec 57 % de surfaces occupées alors que les espaces agricoles couvrent 41% du territoire. Les espaces boisés sont essentiellement des forêts de feuillus et des forêts de conifères.

En ce qui concerne l'agriculture, l'occupation du sol confirme la spécialisation productive de Saint Aigulin et Saint-Martin de Coux par rapport à la viticulture. Le reste des terres agricoles sont essentiellement des systèmes culturaux classiques.

Enfin, le tissu urbain discontinu qui se révèle sur Saint-Aigulin confirme sa typologie communale de centralité intermédiaire dans le SCoT de la communauté de communes de la Haute-Saintonge ainsi que son poids démographique important à l'échelle de l'espace de vie.

Les milieux ouverts

Les milieux ouverts du territoire sont en grande majorité des prairies permanentes et temporaires. Elles constituent des espaces favorables à la biodiversité, d'autant plus si elles sont accompagnées de haies, boisements et zones humides. Localement, on peut parler de bocage, même si la connaissance des milieux bocagers sur le territoire est faible. Parmi les espaces naturels remarquables identifiés sur le territoire la Dronne est le seul secteur présentant ce type de milieu. On recense également quelques parcelles cultivées, majoritairement en grandes cultures ou viticulture. Ces milieux-là ne sont pas très propices à la biodiversité du fait de l'usage des pesticides (la culture de la vigne est une grande consommatrice de produits phytosanitaires) et du désherbage entre les rangs. La biodiversité se concentre dans les bordures de champs (fossés, haies quand elles existent encore, bordures enherbées de chemins, etc.). Les milieux ouverts peuvent également prendre la forme de percées au sein des espaces forestiers, du fait de la sylviculture, des conditions climatiques (tempêtes) ou de l'agriculture. Les clairières ainsi formées peuvent avoir, plus ou moins temporairement, un grand intérêt pour la biodiversité, du fait de la création de mosaïques de milieux ouverts et fermés, qui introduit une diversité d'habitats et de conditions de vie. Ces clairières sont conditionnées par un entretien du milieu, sinon elles se referment rapidement.

Les milieux forestiers

Le territoire de la Haute-Saintonge est marqué par les massifs forestiers de la Lande et de la Double Saintongaise.

En particulier, le territoire de l'espace de vie de Saint-Aigulin se situe au droit du massif de la Double Saintongaise. Le massif de la Double Saintongaise est caractérisé par une mosaïque de landes calcifuges (craignant les sols calcaires) et de bois mixtes sur des sols très pauvres (podzols) s'étant développés sur les sables et graviers argileux éocènes qui couvrent l'ensemble de la région. Il s'agit ainsi du plus vaste ensemble régional de landes et bois calcifuges, à forte tonalité ibéro-atlantique. L'intérêt biologique de la zone est exceptionnel avec la présence, sur des surfaces étendues, de groupements végétaux originaux : différents types de landes en fonction du gradient d'hydromorphie, forêt à Chêne tauzin et Pin maritime, tourbières acides à Narthécie des marais, sables humides temporaires à Linaire à vrilles, taillis tourbeux à piment royal, forêt-galerie riveraine... Sur le plan floristique, il faut noter une richesse très élevée en espèces rares/menacées, dont beaucoup ont en station régionale unique, voire en aire disjointe. L'intérêt faunistique est très élevé lui-aussi, notamment le long du réseau hydrographique parcourant toute la zone : présence de la Cistude, du Vison et de la Loutre, de libellules rares, remontée de poissons migrateurs, etc. Les landes et boisements ouverts hébergent quant à eux une grande diversité de reptiles (dont le Lézard ocellé, ici en population disjointe).



Engoulevent d'Europe



Lézard ocellé



Catananche bleue



Genette commune



Circaète Jean-le-Blanc



Alouette lulu



Esturgeon européen



Salmon Atlantique



Biscuitelle de Guillon

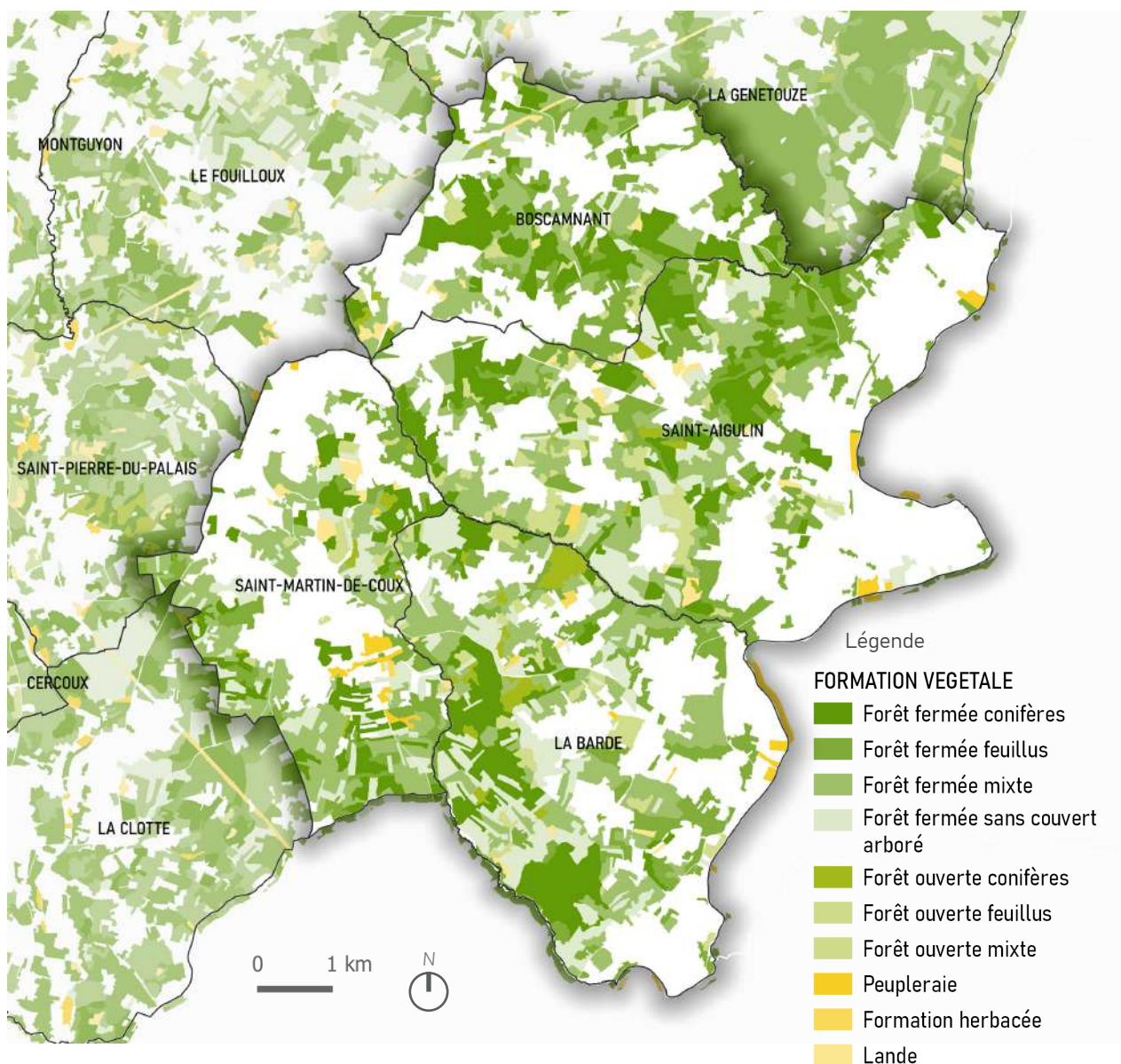


Dorycnium ligneux

Formation végétale

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : BD Forêt



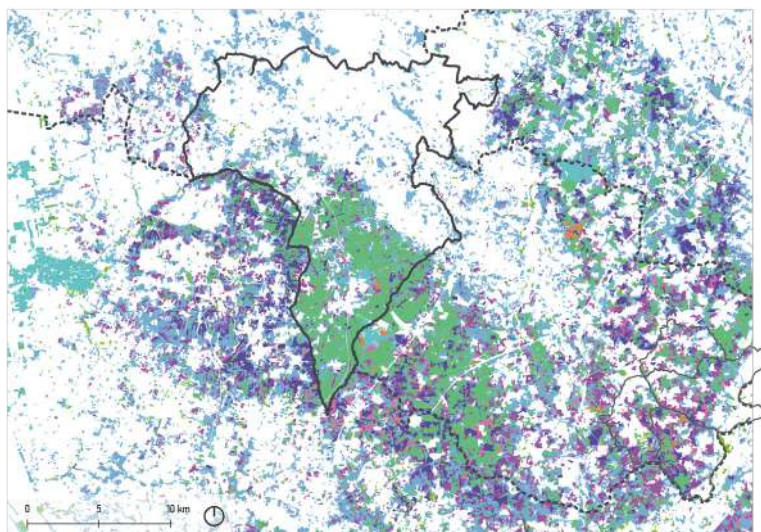
La forêt, première occupation du sol

La part des forêts et des milieux semi naturels est relativement homogène sur les quatre communes même si la démographie et l'urbanisation de Saint-Aigulin se fait ressentir sur ces espaces puisque c'est la commune avec la plus faible part d'espaces naturels (46,1%). La part de forêts et milieux semi naturels de Boscamnant, Saint-Martin de Coux et La Barde est respectivement de 58,4%, 52,8% et 60,4%.

La végétation est principalement composée par des forêts fermées de conifères, des forêts fermées de feuillus, des forêts fermées mixte ainsi que quelques landes ligneuses éparpillées sur les quatre communes.

Structure sylvicole de la Double Saintongeaise

* regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Légende

- Contours de l'EPCI
- Contours de l'espace de vie
- Type de formations végétales**
- Forêt fermée conifères
- Forêt fermée feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt ouverte conifères
- Forêt ouverte feuillus
- Forêt ouverte mixte
- Forêt ouverte sans couvert arboré
- Formation herbacée
- Lande
- Peupleraie

Une sylviculture présente sur le territoire

La forêt majoritairement présente en Haute-Saintonge est une ressource naturelle pour le territoire, sa prédominance en fait aussi une ressource économique. Historiquement, la Haute Saintonge est un territoire de sylviculture, aujourd'hui l'agence Alliance de Charente, une des coopératives forestières du territoire réunit à elle seule 4000 propriétaires forestiers et 33 salariés. Les parcelles forestières en Haute Saintonge sont fortement morcelées et relativement petite, on assiste actuellement à une logique pour favoriser la gestion regroupée des parcelles qui s'apparente à un remembrement forestier.

Ces dernières années, la structuration de grande coopérative forestière a d'autant plus accélérer cette dynamique qui va jusqu'à modifier le mode de gestion des forêts. En effet, le territoire assiste depuis quelques temps à la mise en place de coupe rase de feuillus voués à être remplacé par des pins maritimes. Ce mode de gestion en monoculture tend à appauvrir les sols.

Aucune scierie n'est présente sur le périmètre d'études.

ZOOM SUR

La Double Saintongeaise

La double saintongeaise est une forêt incontournable du territoire, de par son étendu et sa présence historique. Elle a longtemps était utilisée comme ressource pour la fabrication de piquet pour les vignobles bordelais, comme charpentes pour les maisons ou encore pour des tonneaux. Le pin maritime qui structure cette forêt avait trouvé de nombreux débouchés économiques. La récolte de la résine et de la sève des pins maritimes étaient aussi courant pour la fabrication de chandelle ou du goudron. Aujourd'hui la Double Saintongeaise est principalement exploiter pour son bois par la sylviculture.

Dans son histoire, la double saintongeaise a su faire preuve de résilience avec une forêt qui renaît peu à peu et une nature qui reprend ces droits depuis la tempête de 1999, véritable catastrophe écologique qui a fait tomber 80% des arbres de la forêt.

Une partie de la double saintongeaise est couverte par le site Natura 2000 «Vallées de la Double».

ZOOM SUR

La DECI

La DECI ou Défense Extérieure Contre l'Incendie a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques présents sur le territoire, l'alimentation en eau des moyens de services d'incendie et de secours.

Le règlement national de DECI a vocation à être décliné en règlements départementaux de DECI puis en schémas communaux ou intercommunaux de DECI. Ils préconisent l'installation d'équipements en fonction des paramètres locaux.

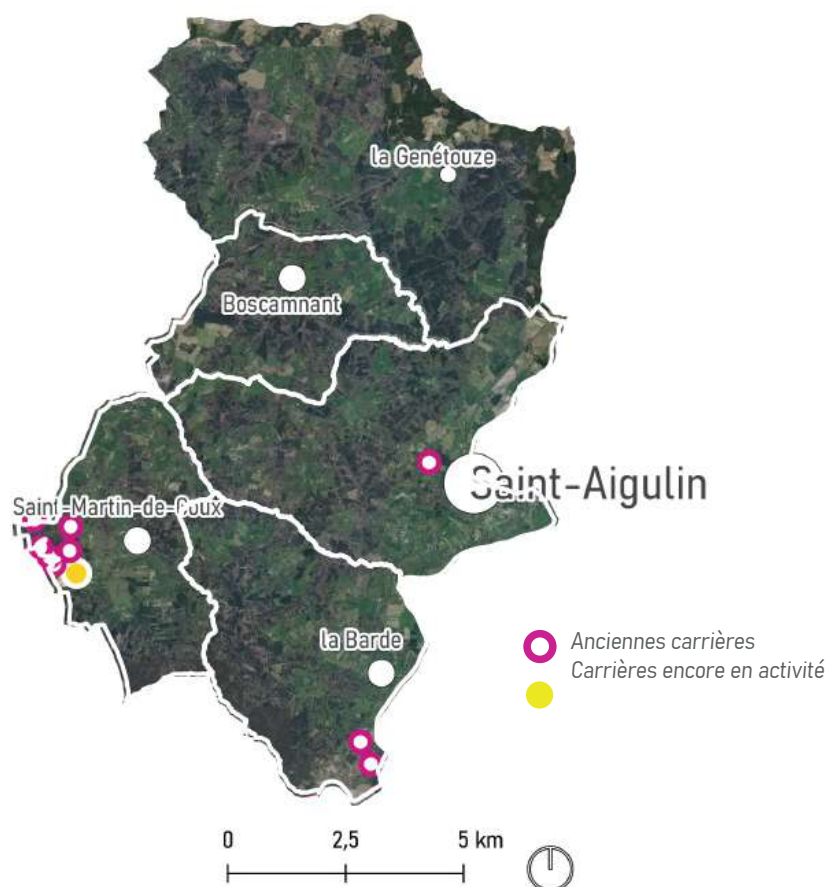
ZOOM SUR

Le PPRIF

Le PPRIF ou Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt est un document qui vise à maîtriser l'urbanisation au sein des zones comportant des risques afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Localisation des carrières

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Des carrières qui peuvent faire preuve de résilience...

Le territoire de la Haute-Saintonge est parsemé par des carrières de kaolin. Entre carrière encore en activité et carrière réhabilitée, les traces de l'exploitation de cet argile sur le territoire est largement remarquable. La Maison du Kaolin à Montguyon décrit notamment cette histoire industrielle du kaolin avec comme support d'expérience la carrière Kaolune.

L'exemple de la carrière de Kaolune réhabilitée en un lieu touristique montre que le changement de vocation d'une carrière peut être une opportunité de développement pour une commune. En effet, dans le cadre d'un projet de réaménagement, une carrière peut être un support pertinent pour accueillir :

- un projet de d'énergie renouvelable (photovoltaïque)
- un projet environnemental (création d'une zone humide, ré végétalisation...)
- un projet touristique/pédagogique (création d'un sentier de sensibilisation, lieu de baignade, lieu de pêche...)
- un projet agricole (restitution de surface agricole)

Sur les quatre communes étudiées seul Saint-Martin de Coux possède une carrière en activité.

...face aux impacts environnementaux encourus

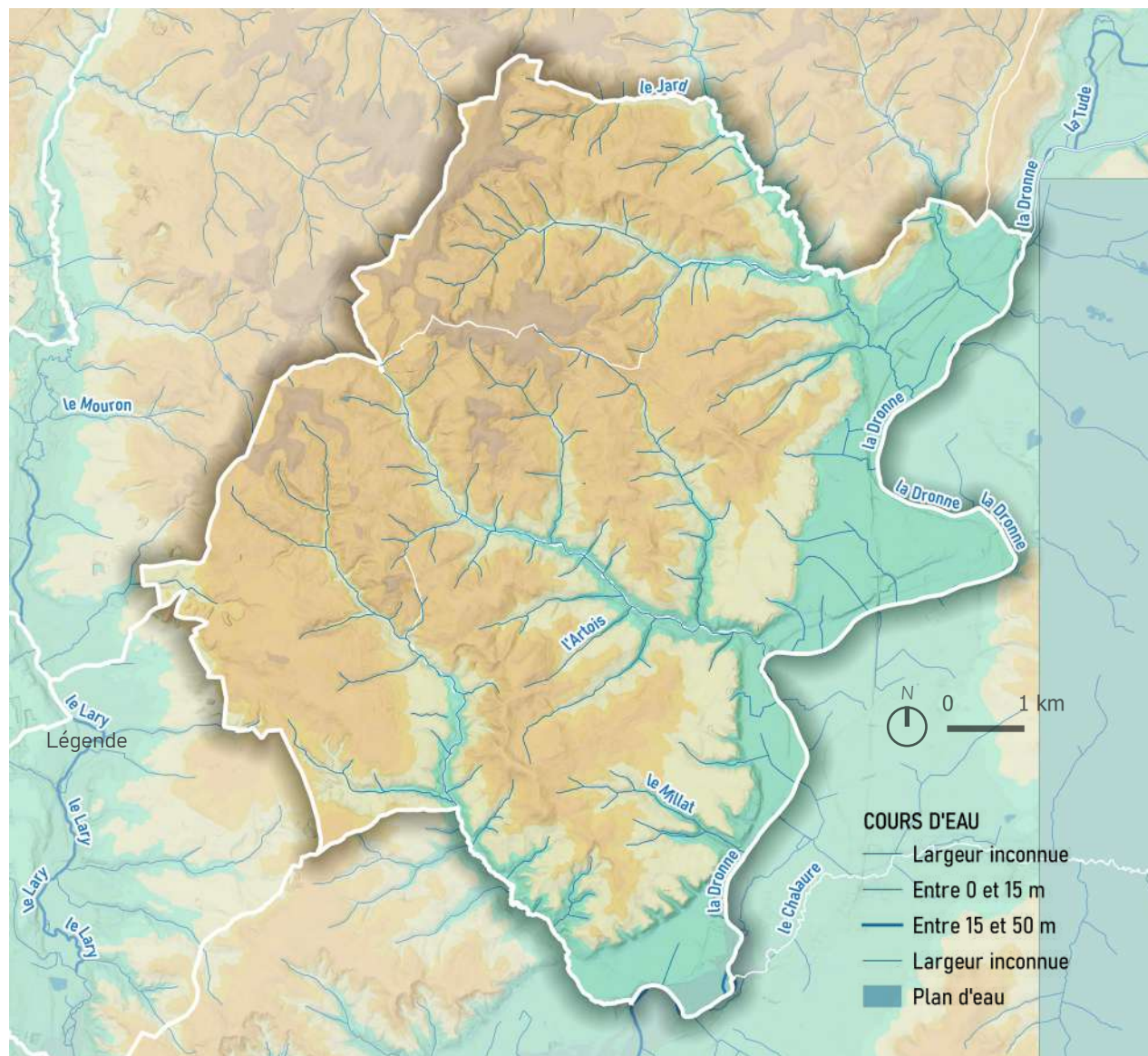
Néanmoins, même si la réhabilitation d'une carrière peut être un levier pour mettre en place des projets dans le champ du développement durable, l'essence même de l'exploitation d'une carrière a un fort impact environnemental. Parmi les conséquences négatives que les carrières peuvent avoir sur la nature, il est possible de noter :

- des conséquences sur le réseau hydrique (impact et pollution des nappes, perturbation du cycle de l'eau, dégradation des alluvions...)
- des conséquences sur les milieux naturels (morcellement des espaces naturels, dégradation de la faune et de la flore, destruction des sols...)
- des conséquences sur le paysage

Pour encadrer l'implantation des carrières sur un territoire, un Schéma Régional des Carrières (SRC) peut être élaboré. Actuellement sur la Région Nouvelle-Aquitaine, le SRC est en cours d'élaboration. Dans ce cas là, les actuels Schémas Départementaux des Carrières restent en vigueur.

Réseau hydrographique

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Un réseau hydrographique dense

Le périmètre d'études présente un réseau hydrographique relativement dense, marqué notamment par la vallée de la Dronne. Cette rivière prend sa source sur la commune de Bussière-Galant, en Haute-Vienne et se jette dans l'Isle sur la commune de Coutras en Gironde. La Dronne est le cours d'eau le plus important du regroupement.

Au total, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, bassin versant du territoire identifie 5 masses d'eau superficielle traversant le territoire : le Dronne, la Mozenne, la Mame, le Goulor et le Larmet. Ces cours d'eau ont fait l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative du SDAGE 2022-2027, qui mérite d'être synthétisé dans le tableau suivant.

Masse d'eau superficielle

Une masse d'eau de surface est définie comme une partie distincte et significative des eaux de surface telle qu'un lac, une rivière, un fleuve, un canal...

Source : Sandre

Masse d'eau superficielle	Longueur	Bassin versant de gestion	Etat de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)			Objectif (SDAGE 2022-2027)	
			Etat écologique	Etat chimique		Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique
				Avec ubiquiste	Sans ubiquiste		
La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle (FRFR289B)	69 km	Dronne aval	Moyen	Mauvais	Mauvais	Objectif moins strict	Bon état 2039
La Mozenne (FRFR289A)	8 km	Dronne aval	Moyen	Bon	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
La Mame (FRFR546)	12 km	Dronne aval	Médiocre	Bon	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
Le Goulor (FRFR289B_12)	10 km	Dronne aval	Médiocre	Bon	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015
Le Larmet (FRFR289B_9)	6 km	Dronne aval	Bon	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015

De manière générale, l'état écologique des cours d'eau qui structurent le territoire ont un potentiel d'amélioration important. En effet, seul le Larmet situé au nord est du regroupement obtient une évaluation satisfaisante, à l'inverse de la Mame et du Goulor avec un état écologique jugé comme médiocre par le SDAGE Adour-Garonne.

A titre comparatif, dans l'évaluation du SDAGE 2016-2021, la qualité écologique du Goulor était bonne tandis qu'elle est dorénavant médiocre. Une dégradation de ce cours d'eau est alors constatée tout comme la Mame qui passe d'un état moyen à un état médiocre.

Pour compléter, l'analyse de l'état écologique de ces cours d'eau une série de mesure est identifiée pour le bassin versant de gestion «Dronne aval», bassin versant de l'ensemble des rivières du périmètre d'études. Voici quelques extraits des objectifs recherchés par le SDAGE 2022-2027 pour ce bassin versant :

Mesures répondant aux pollutions diffuses :

- Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
- Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

Mesures répondant aux pollutions ponctuelles :

- Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
- Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales

Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau :

- Réaliser une étude transversale (plusieurs domaines

possibles)

- Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation

Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques :

- Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
- Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

Mesures répondant aux prélèvements :

- Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource
- Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

Un réseau hydrique souterrain important

La ressource en eau n'est pas seulement visible à travers les cours d'eau qui viennent d'être mis en avant. En effet, le territoire compte aussi 7 masses d'eau souterraines qui méritent d'être regardées de près. Dans un contexte de gestion durable de la ressource en eau et face à des épisodes caniculaires et de sécheresses de plus en plus fréquent, le maintien de la qualité et de la quantité des eaux souterraines est primordial pour le bon fonctionnement hydrographique du territoire.

Masse d'eau souterraine

Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

Masse d'eau souterraine	Superficie	Type	Etat de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)		Pressions de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)			
			Etat quantitatif	Etat chimique	Sites industriels ou décharges	Nitrates d'origine agricole	Phytosanitaire	Prélèvements d'eau
Alluvions de la Dronne (FRFG025B)	141 km²	Alluvions	Bon	Mauvais	Pas de pression	Significative	Significative	Non significative
Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain (FRFG080A)	16 549 m²	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Non significative
Calcaires et grès du Campano-Maastrichtien majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain (FRFG072)	12070 km²	Dominante sédimentaire non alluviale	Mauvais	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Significative
Multicouche calcaire captif du Turonien-Coniacien-Santonien du Nord-Ouest du Bassin aquitain (FRFG073A)	5121 km²	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Non significative
Calcaires du Cénomaniens majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain (FRFG075A)	20898 km²	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Non significative	Non significative
Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain (FRFG078A)	19946 km²	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon	Bon	Pas de pression	Inconnue	Non significative	Non significative
Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène libre du Nord du Bassin aquitain (FRFG115)	783 km²	Dominante sédimentaire non alluviale	Bon	Bon	Pas de pression	Non significative	Significative	Non significative

Au niveau de la ressource souterraine, des vigilances particulières doivent être portées sur 3 masses d'eau :

- l'Alluvion de la Dronne pour son mauvais état chimique ainsi que sa présence significative de nitrates d'origine agricole et produits phytosanitaires
- le Calcaires et grès du Campano-Maastrichtien majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain pour son mauvais état quantitatif et la pression en prélèvement d'eau qu'elle subit
- le Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène libre du Nord du Bassin aquitain par rapport à la présence de produits phytosanitaires significatifs

Par rapport aux données du SDAGE 2016-2021, l'état chimique du Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain s'est amélioré d'après le dernier schéma directeur. Une évolution positive de l'état quantitatif de la masse d'eau Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène libre du Nord du Bassin aquitain est aussi à constater en comparaison avec le SDAGE 2016-2021.

Il est à noter que certains cours d'eau de Charente Maritime présentent un comportement hydrologique saisonnier très fluctuant, avec des périodes d'étiage sévères, voire d'absence d'écoulement, les assecs, qui concernent plus particulièrement la Seugne et la Seudre. La diminution des débits des cours d'eau se produit majoritairement en été, avec des étiages principalement en fin d'été ou en automne. Elle est la conséquence de multiples phénomènes, dont l'augmentation des températures, la diminution des apports d'eau souterraine, la baisse des précipitations, les prélèvements...

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, les périodes d'étiage menacent d'être plus fréquentes. A l'horizon 2050, l'agence de l'Eau du bassin-Adour-Garonne prévoit une réduction moyenne des débits de l'ordre de -30 à -40% en Charente-Maritime.

Saint-Aigulin, seul lieu de captage en eau potable

L'alimentation en eau potable sur le territoire est gérée par le syndicat Eau 17, en régie via la RESE, et/ou en affermage.

Les réseaux d'alimentation en eau potable de la RESE présentent un rendement de 84,9%. La qualité de l'eau potable est bonne ; la conformité microbiologique de l'eau au robinet est de 99,9% et sa conformité physico-chimique est de 98,5%.

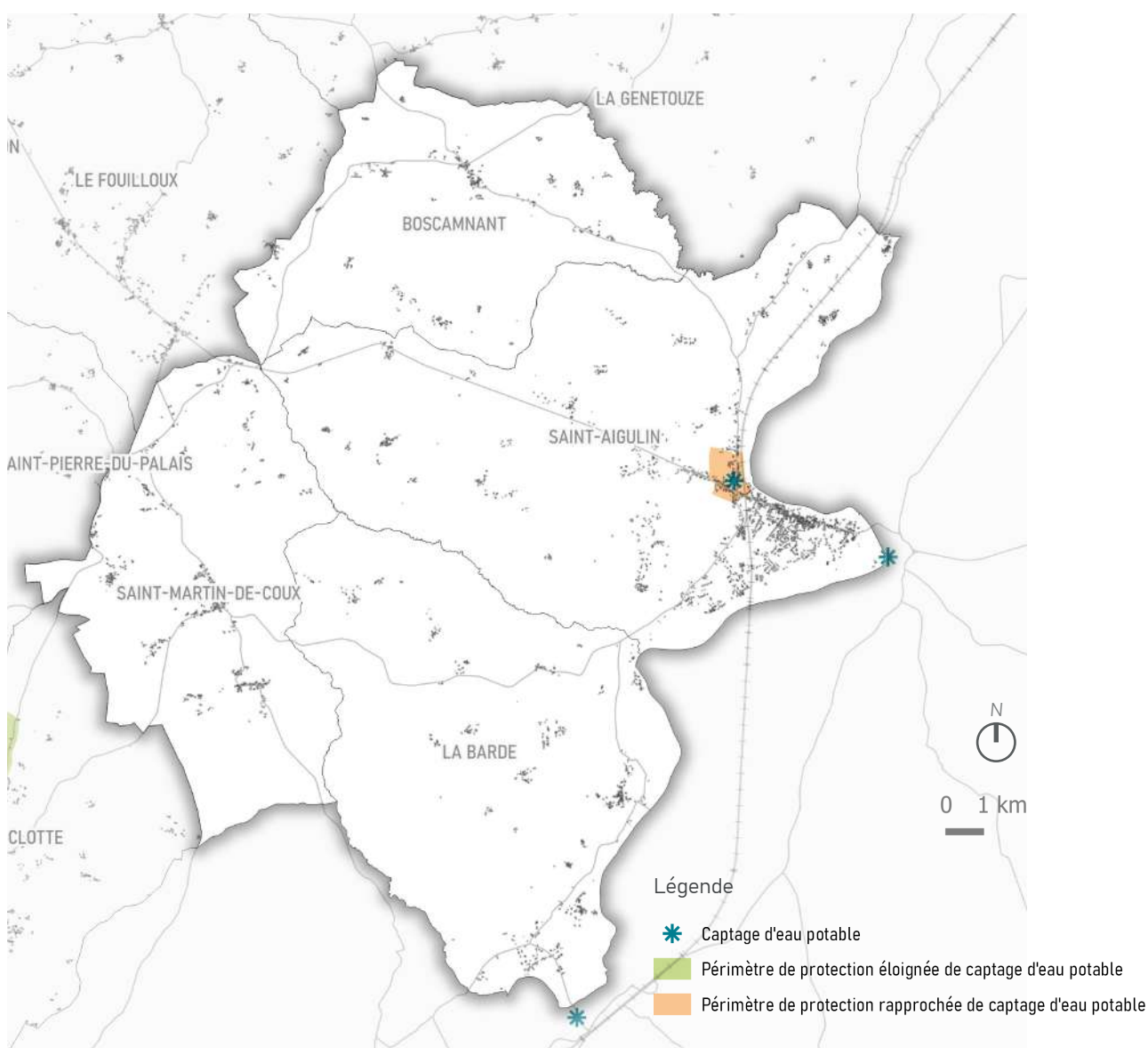
Le périmètre de protection immédiate (PPI) correspond à l'emprise du site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage ;

Le périmètre de protection rapprochée (PPR) correspond à un secteur plus vaste, pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage. Sous certaines conditions, le PPR n'est pas obligatoire

Sur le territoire, un point de captage d'eau est présent au niveau de la commune de Saint-Aigulin. Celui-ci est accompagné d'un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable.

Captages eau potable

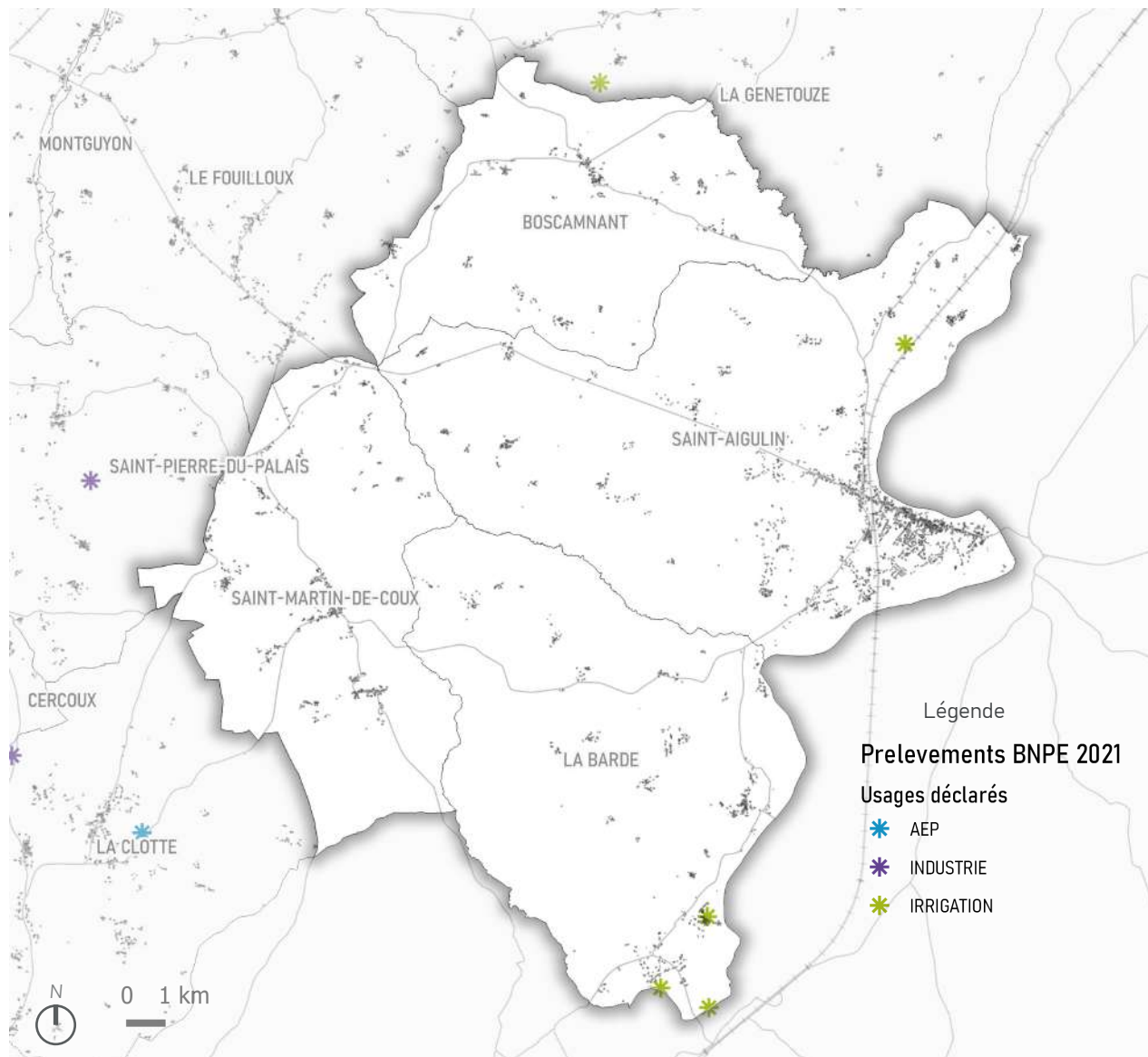
+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : BNPE 2021

Usage des prélèvements en eau

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : BNPE 2021

Des prélèvements en eau pour l'irrigation

Sur les communes du regroupement, 4 sites de prélèvements en eau ont été déclarés en 2021, tous dédiés à l'irrigation de cultures.

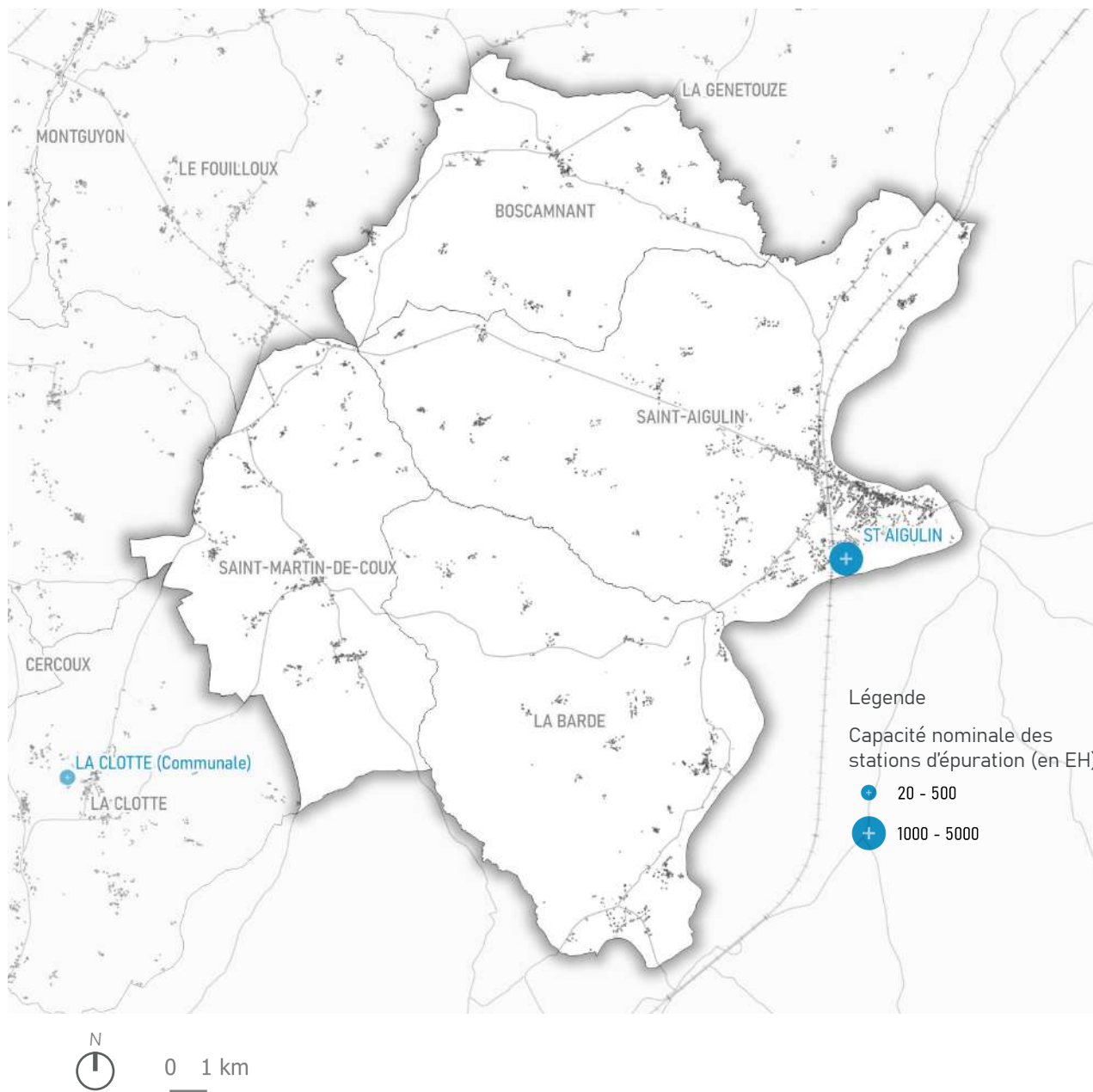
En 2021, seulement pour l'irrigation c'est 359 290 m³ qui ont été prélevés sur la commune de La Barde et 29 142 m³ à Saint-Aigulin.

Assainissement

L'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement autonome sont des compétences exercées par le syndicat Eau 17. Une seule station d'épuration (STEP) est recensée sur le territoire. Il s'agit de la STEP de Saint-Aigulin, qui présente une capacité nominale de 2 500 EH. Le procédé de traitement utilisé dans cette STEP est la boue activée par aération prolongée. La STEP de Saint-Aigulin est en conformité vis-à-vis de ses performances, et ne présente pas de surcharge organique ou hydraulique.

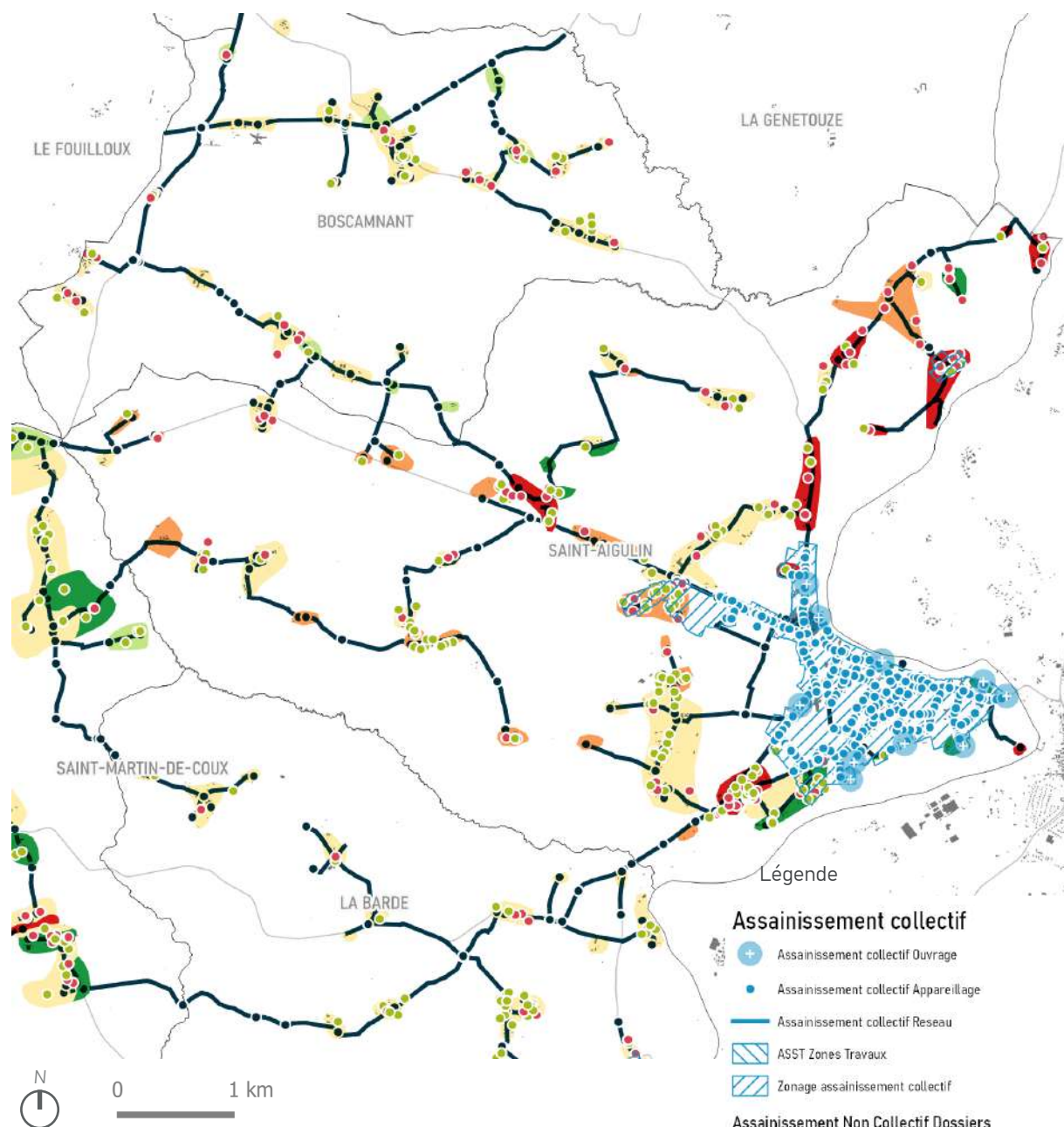
STEP

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Assainissement

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Assainissement

Au niveau de assainissement collectif, le centre-bourg de Saint-Aigulin est la seule localisation où l'on trouve un assainissement collectif appareillé.

Il existe pourtant des sites regroupant un nombre de bâtis important où la topographie est favorable pour ce genre de projet. Les centres-bourg de La Barde, de Boscamnant et Saint-Martin-de-Coux semblent répondre aux exigences d'aptitudes des sols.

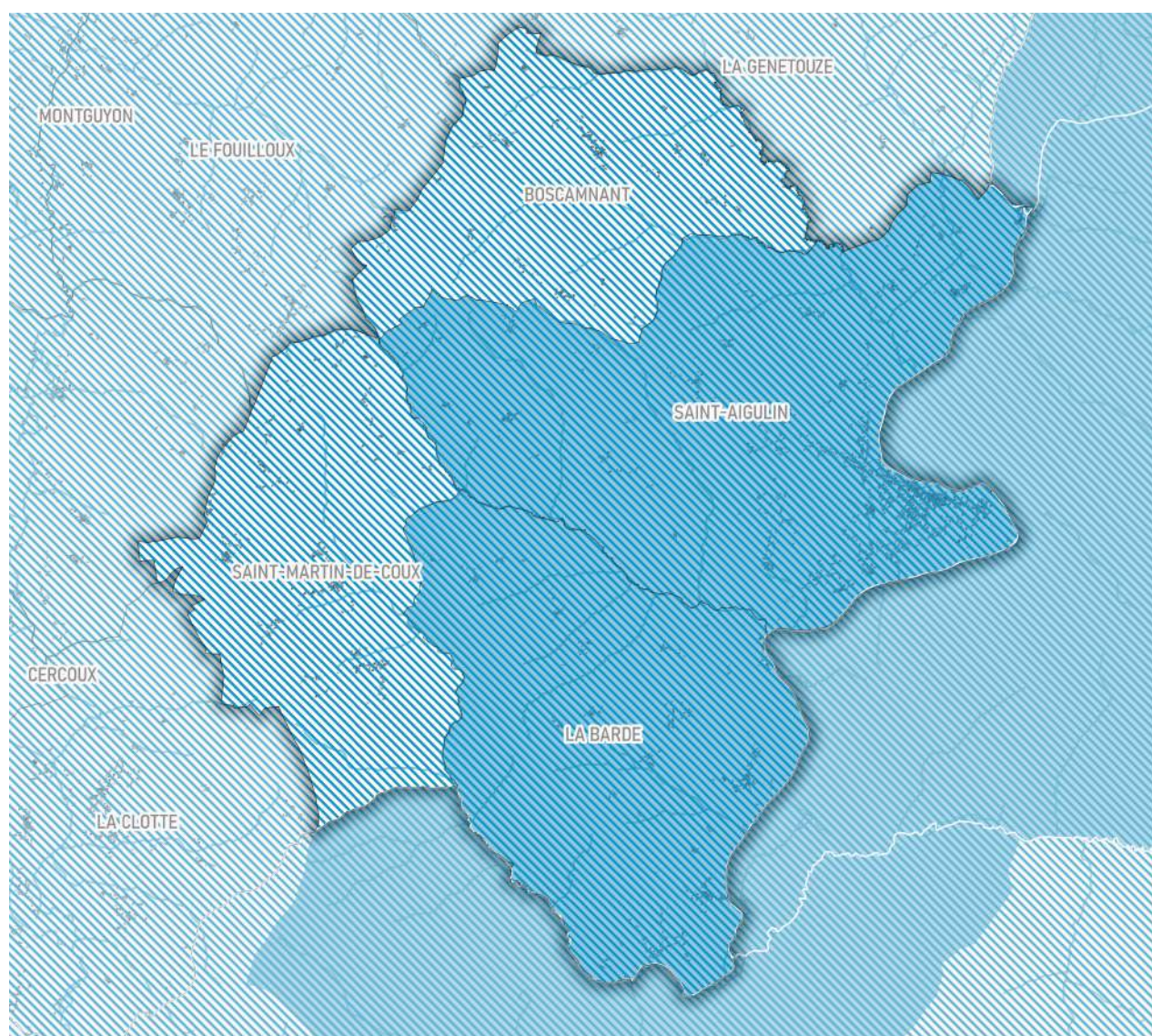
Une insuffisance en eau sur Saint-Aigulin et La Barde

Deux communes du regroupement, Saint-Aigulin et La Barde sont identifiées comme ZRE Zones de Répartition des eaux. Ce classement signifie qu'une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Les zones de répartition des eaux identifiées se situent sur les masses d'eau superficielles.

Zones réglementaires

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Légende

Zones réglementaires

■ Zones vulnérables 2021

▨ ZRE_FXX

BD TOPO

HYDROGRAPHIE

— Cours d'eau

SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne définit la politique de l'eau du bassin Adour Garonne pour la période 2022-2027. Il fixe les objectifs de bon état des eaux et le programme de mesures associé définit les actions à mettre en oeuvre pour les atteindre. Il est en cours d'élaboration et sera approuvé courant 2022.

L'état des lieux 2019 montre une amélioration de l'état des eaux, prouvant l'efficacité des plans d'actions engagés et de la mobilisation de tous les acteurs de l'eau pour la reconquête de la qualité des eaux du bassin. 50% de masses d'eau superficielles sont en bon état écologique (contre 43% lors du dernier exercice en 2013). Cependant, des problématiques sont soulevées et à résoudre pour la période 2022-2027, à savoir que :

- Les masses d'eaux souterraines dégradées représentent près de 35% de sa surface ;
- Il existe 3 sources de pression encore importantes : les pollutions diffuses liées à l'utilisation des pesticides et l'excès d'azote, et leur impact notamment sur les eaux souterraines, la performance insuffisante des réseaux et de certaines stations d'épuration, ainsi que les altérations de l'hydromorphologie des cours d'eau.

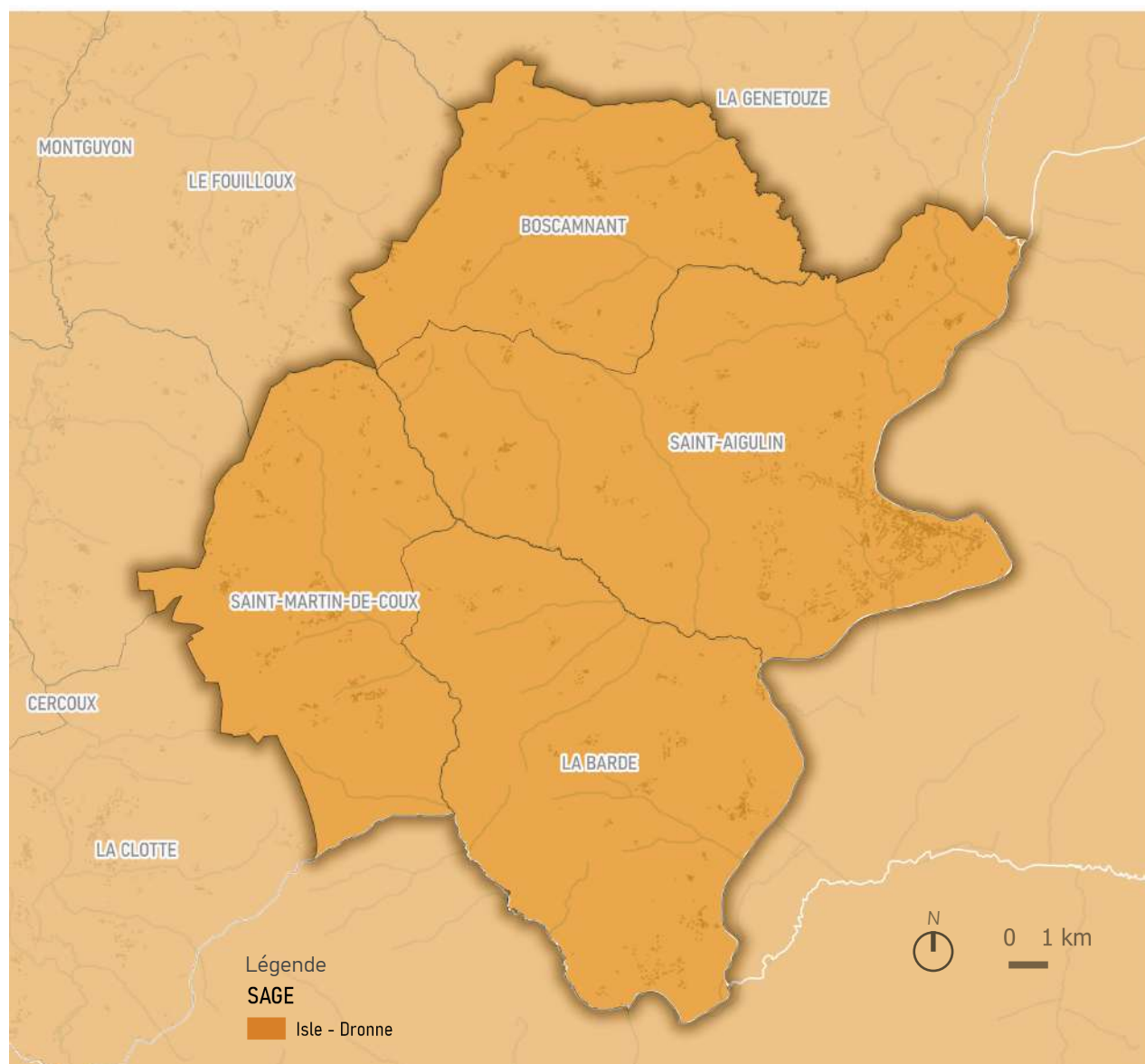
A ce jour, 50% de masses d'eau superficielles du bassin sont en bon état écologique. Ce chiffre a progressé de 7% en 6 ans, faisant d'Adour-Garonne le premier bassin de France Métropolitaine pour les masses d'eau en bon état. L'objectif fixé pour 2027 est d'atteindre 70% des rivières du bassin Adour Garonne en bon état.

Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 comprend quatre orientations fondamentales :

- Orientation A : créer des conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE :
 - o Adapter la gouvernance à la bonne échelle ;
 - o Améliorer la connaissance des milieux ;
 - o Renforcer l'information et la formation.
- Orientation B : réduire les pollutions :
 - o Réduire toutes les pollutions domestiques ;
 - o Favoriser les infrastructures agroécologiques et développer les filières locales et à bas niveau d'intrants ;
 - o Préserver et reconquérir la qualité des eaux.
- Orientation C : agir pour assurer l'équilibre quantitatif :
 - o Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau ;
 - o Généraliser la mobilisation des retenues d'eau ;
 - o Mettre en oeuvre des projets de territoire de gestion de l'eau.
- Orientation D : préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques :
 - o Restaurer la continuité écologique des cours d'eau ;
 - o Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral ;
 - o Préserver et restaurer les têtes de bassins versants, les zones humides et la biodiversité liée à l'eau ;
 - o Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation et de submersion en lien avec le plan de gestion des risques d'inondation.

Périmètre des SAGE

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Un PLU qui doit être compatible avec les objectifs du SAGE

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) constitue l'outil indispensable à la mise en oeuvre du SDAGE en déclinant concrètement les orientations et les dispositions, en les adaptant aux contextes locaux et en les complétant si nécessaire. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Les communes du regroupement appartiennent au SAGE Isle-Dronne qui couvre la partie sud de l'intercommunalité et s'arrêtant aux portes de Libourne. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle-Dronne a été arrêté en 2021 et défini en 6 orientations :

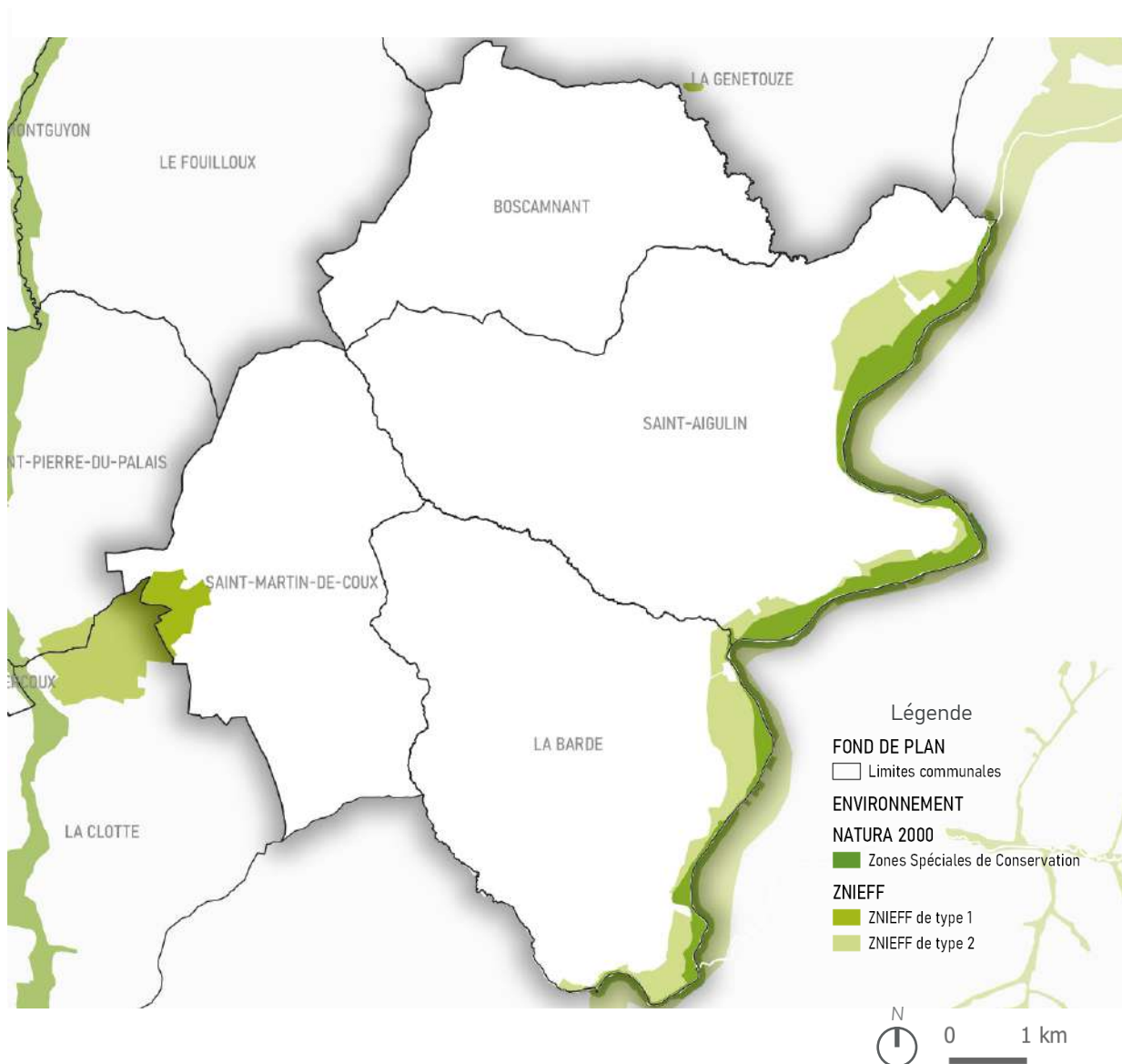
- Maintenir et améliorer la qualité de l'eau pour les usages et les milieux
- Partager la ressource entre les usages
- Préserver et restaurer les rivières et milieux humides
- Réduire le risque inondation
- Améliorer la connaissance
- Coordonner, sensibiliser et valoriser

Ces orientations sont déclinées en disposition.

EPIDOR est la structure porteuse du SAGE.

Sites Natura 2000 et ZNIEFF

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Une partie du territoire d'études est couvert par un site Natura 2000, indicateur d'espaces naturels remarquables. Les sites Natura 2000 visent à la meilleur prise en compte des sites à enjeux de biodiversité et les préserver des activités anthropiques. Lorsqu'un site est désigné Natura 2000, cela signifie que des espèces et des habitats doivent être protégés pour leurs assurer une survie à long terme.

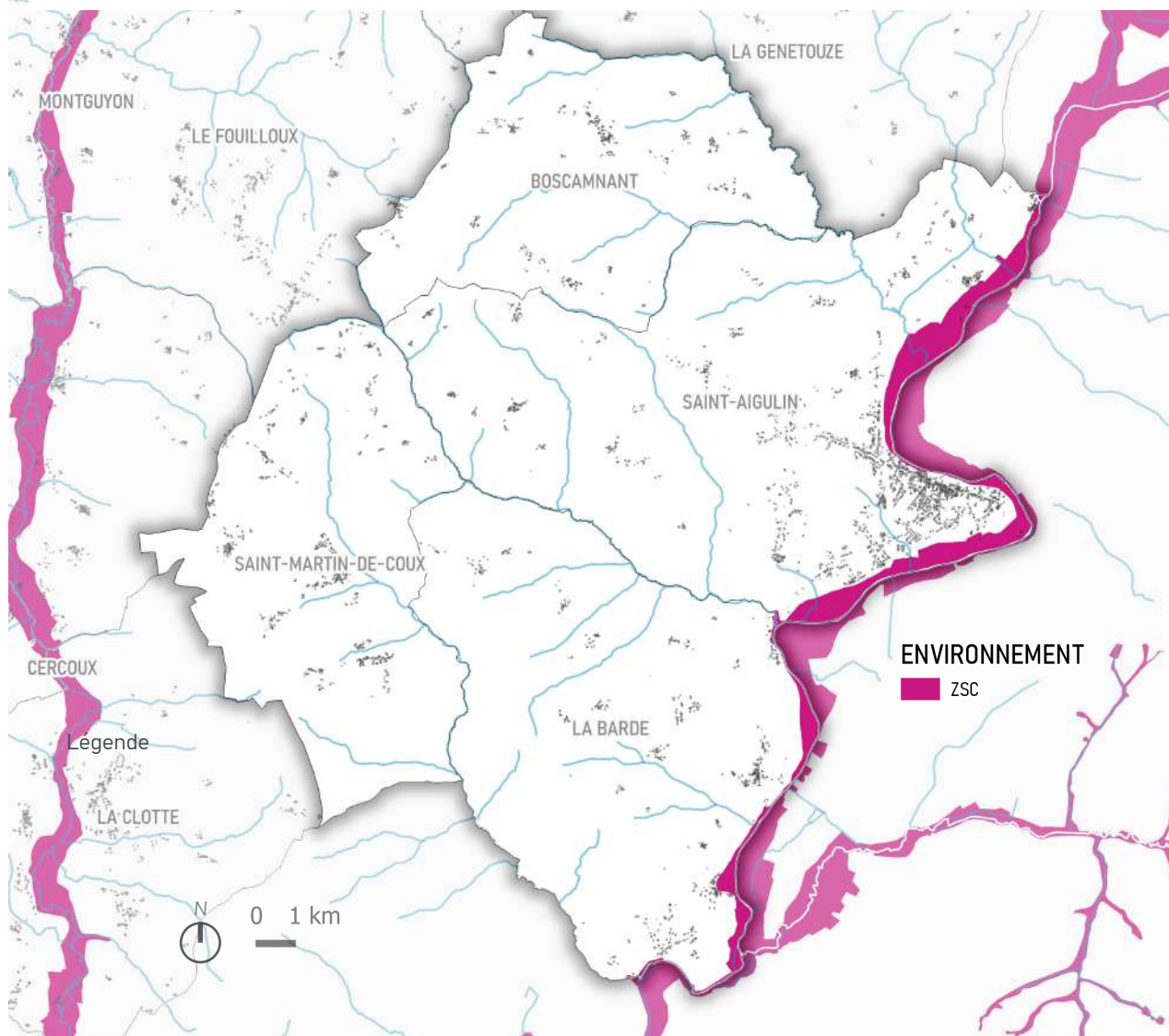
La partie Est du regroupement, situé au niveau de la Vallée de la Dronne est concerné par le site Natura 2000 «Vallée de la Dronne de Brantôme à sa Confluence avec l'Isle». Les enjeux autour de ce site sont notamment liés à la ressource en eau.

Parmi les éléments remarquables présents sur le périmètre Natura 2000 qui traverse les communes de La Barde et Saint Aigulin, on note :

- La richesse des boisements, de zones bocagères et prairies inondables
- Variété des faciès du cours d'eau et nombre élevé de frayères potentielles
- Présence de la loutre d'Europe de l'amont à l'aval, et ancien territoire du vison d'Europe

Zones spéciales de conservation et projet

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

A l'inverse des zones Natura 2000, les Zones Naturelles d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) n'ont aucune portée réglementaire. Néanmoins, elles font l'inventaire des espèces remarquables qui peuvent exister sur les différents territoires. Les ZNIEFF sont un véritable outil d'aide à la décision dans le champ de l'aménagement du territoire.

Toujours à l'Est du territoire, la ZNIEFF des «Vallées de la Nizonne, de la Tude et de la Dronne en Poitou-Charente» identifie un certain nombre d'espèces et d'habitats remarquables.



Vison d'Europe, *Mustela lutreola*, sur liste rouge : en danger critique



Prairies humides et mégaphorbiaies, milieu déterminants (Corine Biotope)



Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale*, sur liste rouge : quasi menacée

Sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 sont des sites faisant partie d'un réseau de sites écologiques à l'échelle de l'Europe, dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Deux Directives européennes établissent les bases réglementaires du réseau Natura 2000, il s'agit de :

- La Directive « Oiseaux » : conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Elle donne lieu à la définition de Zones de Protection Spéciales (ZPS), sur la base d'un inventaire des Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).
- La Directive « Habitats faune flore » : cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages, ainsi que de leur habitat. Elle répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Elle se traduit par la définition de Zone Spéciale de Conservation (ZSC), après arrêté du Ministre chargé de l'environnement.

Sur le territoire du regroupement, une ZSC est recensée. Le tableau ci-dessous présente les habitats naturels dominants et les principaux facteurs de vulnérabilité de ces sites Natura 2000.

A noter que les sites Natura 2000 sont accompagnés par document d'objectifs (DOCOB).

Présentation du site Natura 2000 et des facteurs de vulnérabilité

Nom du site Natura 2000	Superficie	Habitats dominants	Principaux facteurs de vulnérabilité
Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle	5 825 ha	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées, cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière), eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes), forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques), agriculture, forêts mixtes, forêts caducifoliées, autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines).	Régression du bocage, présence et fonctionnement des barrages qui empêche la migration des poissons. Tendance à l'eutrophisation des milieux par l'intensification des pratiques agricoles à l'échelle des bassins versants. Réchauffement de l'eau des cours d'eau.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF, qu'elles soient de type 1 (les zones les plus remarquables) ou de type 2 (grands ensembles naturels intéressants), ont pour objectif le recensement et l'inventaire aussi exhaustif que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux patrimoniaux rares et menacées. Cet outil de connaissance doit permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Elles n'ont aucun statut de protection réglementaire (pas de valeur juridique en soi) ; en revanche, les inventaires doivent être consultés lors de l'élaboration des documents et projets d'urbanisme et d'aménagement.

Sur le territoire de le territoire du regroupement, une ZNIEFF de type 1 est recensée sur les communes de La Barde et Saint-Aigulin. Le tableau ci-dessous présente les habitats naturels déterminants et les principaux facteurs d'évolution de cette ZNIEFF.

Présentation de la ZNIEFF

Nom de la ZNIEFF	Superficie	Habitats déterminants	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)
ZNIEFF 2 Vallées de la Nizonne, de la Tude et de la Dronne en POitou Charente (540014477)	4 368 ha	Lits des rivières, prairies humides eutrophes, prairies humides oligotrophes, forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)	Habitat humain, zones urbanisées, route, transport d'énergie, extraction de matériaux, rejets de substances polluantes dans les eaux, comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides, mise en eau, submersion, création de plan d'eau, modification des fonds, des courants, création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et délaïs, fossés, mises en culture, travaux du sol, débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes, traitements de fertilisation et pesticides, pâturage, fauchage, fenaison, coupes abattages, arrachages et déboisements, plantations semis et travaux connexes, entretiens liés à la sylviculture, nettoyage, épandages, sports et loisirs de plein-air, chasse, pêche, gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public, érosions, atterrissement, envasement, assèchement, submersions, atterrissement, eutrophisation, envahissement d'une espèce ou d'un groupe, fermeture du milieu.

Sites classés et inscrits

Le classement et l'inscription au titre de la loi de 1930 sont motivés par l'intérêt de certains secteurs pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel.

Les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci, en fonction de la nature des travaux, est soit de niveau préfectoral, soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits. Ils appellent ainsi à un niveau de protection élevé confirmant la vocation conservatoire de ces sites.

En site inscrit, les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. Il s'agit d'espaces qui doivent garder leur intégrité paysagère et naturelle globale, mais n'excluent pas l'urbanisation dès lors qu'elle ne contrarie pas l'objet de l'inscription.

Sur le territoire aucun site n'est inscrit ou classé. Néanmoins sur la commune de La Roche-Chalais localisée à quelques mètres de la commune de Saint-Aigulin, la Vallée du Rieu-Nègre est un site inscrit depuis 1974.

Sites inscrits et classés et ZICO

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

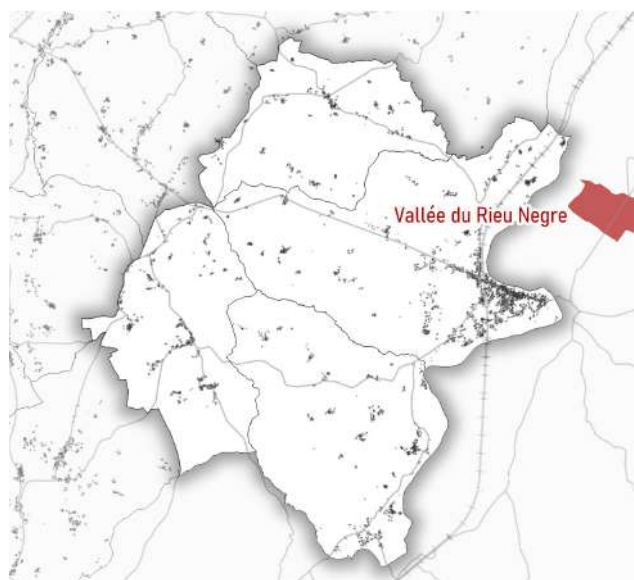
Légende

 SitesInscrits

 Sites inscrits

N

0 1 km



Espaces Naturels Sensibles

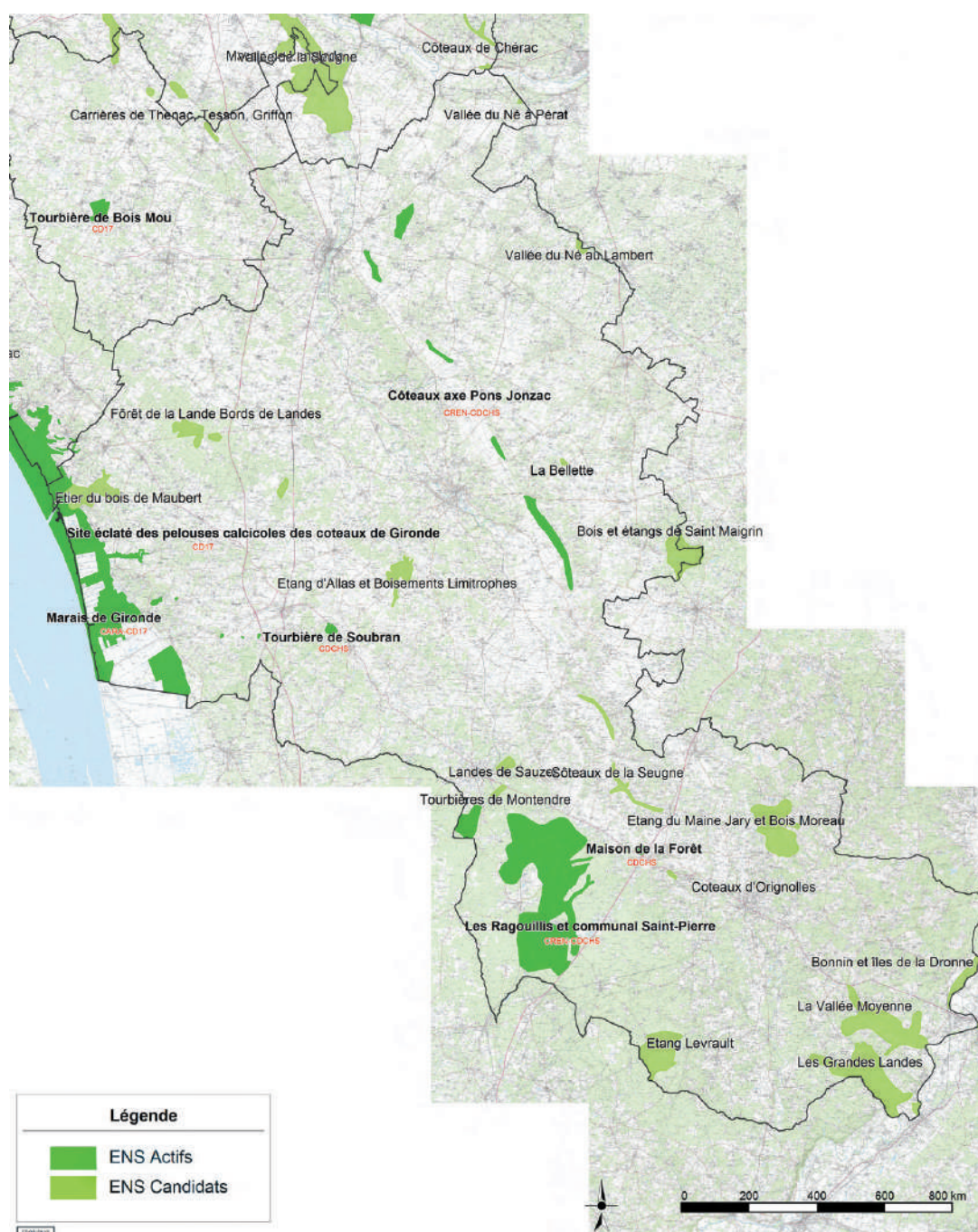
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites naturels fragiles voire menacés, qui présentent un intérêt écologique fort devant être préservé et qui constituent des lieux de découverte de la biodiversité. Ils sont gérés par le Département de Charente-Maritime.

Dans ce cadre, un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de Charente-Maritime a été élaboré pour la période 2019-2029. Il définit un programme d'actions visant la préservation et la valorisation des ENS du département.

La carte suivante présente les ENS actifs et candidats recensés sur le territoire de la Haute-Saintonge. Au sein des quatre communes du regroupement trois sites sont candidats c'est à dire qu'ils présentent des intérêts écologiques fort et un périmètre cohérent. Les trois ENS candidats sont les suivants : La Vallée Moyenne, Les Grandes Landes et Bonnin et Iles de la Dronne.

Cartographie du réseau ENS

+ Communauté de communes de la Haute-Saintonge



Source : INPN, Atlas des Patrimoines

Espaces naturels gérés par la CDCHS

La communauté de communes de la Haute-Saintonge gère et préserve, en partenariat avec les communes concernées et des associations naturalistes, plusieurs sites naturels d'intérêt pédagogique exceptionnel au regard d'habitats et d'espèces rares ou menacées. L'ensemble des sites naturels cités sont dotés de panneaux de sensibilisation et sont ouverts au public. Ces sites ont vocation à sensibiliser et informer les publics par le biais de guides sur la faune et la flore et de sorties découvertes grâce à la création de sentiers.

Sur le territoire d'études, aucun espace naturel est géré par la CDCHS.

Zones humides

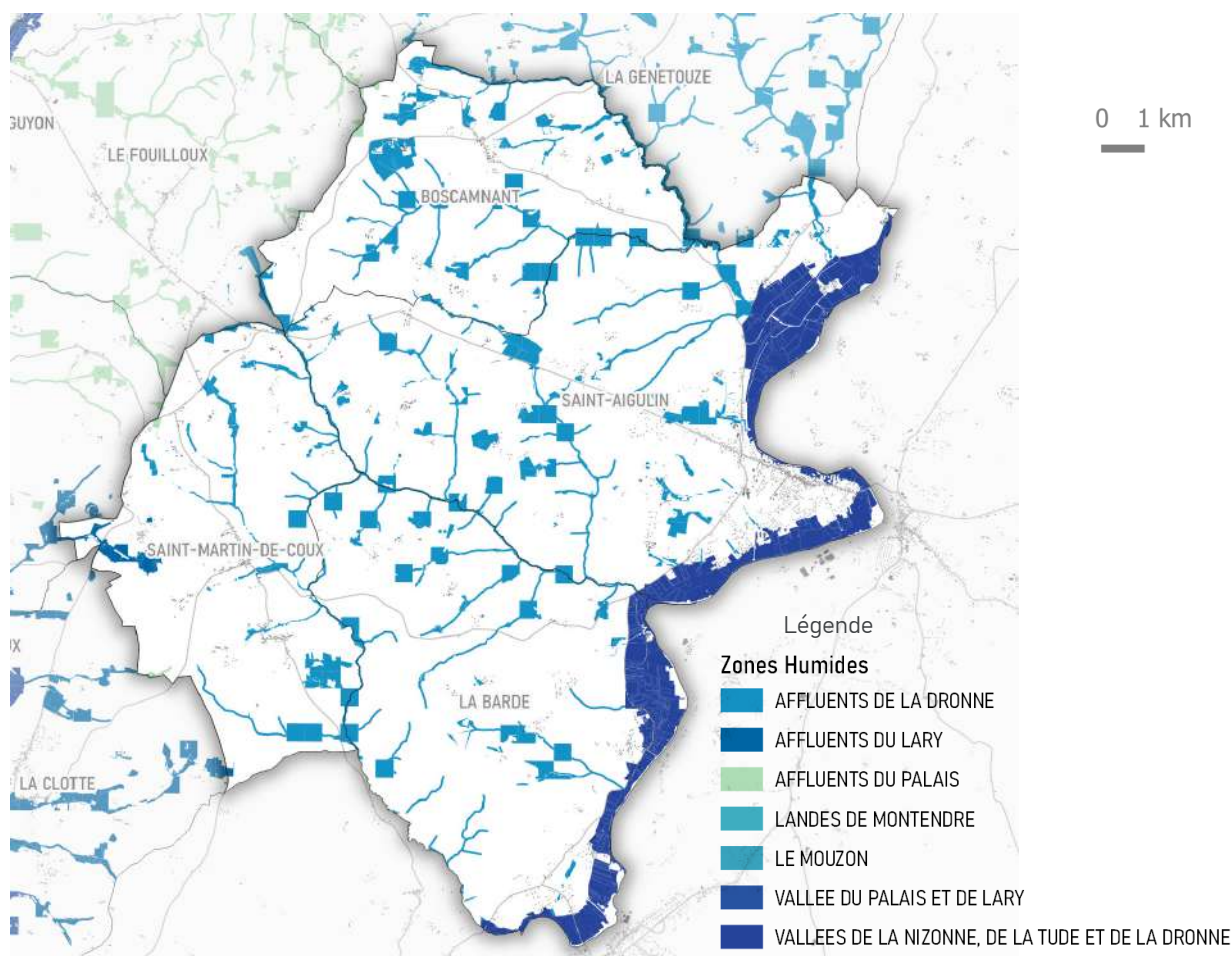
Le territoire offre un réseau hydrique dense caractérisée notamment par la Vallée de la Dronne à l'Est du périmètre d'études. La Dronne et ses affluents offrent un habitat pour les espèces inféodées aux milieux humides et aquatiques. De plus, la majorité des cours d'eau du territoire présentent une ripisylve fournie, qui permet d'offrir une zone de refuge et de reproduction pour de nombreuses espèces. Les zones humides sont, le plus souvent, des interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques et s'identifient par leurs fonctions et leurs valeurs. Elles représentent 3 grandes fonctions :

- Hydrologiques par la régulation de la ressource en eau (stockage de l'eau, atténuation des crues, restitution de l'eau en période de sécheresse, échange avec les nappes souterraines) ;
- Biologiques par la constitution de réservoirs de biodiversité (faune et flore particulières) et de production de biomasse ;
- Physiques et biochimiques par la dépollution des eaux (filtre naturel, transformation des matières organiques et chimiques).

Ainsi, le rôle et la présence des zones humides est très important. La carte suivante présente la prélocalisation des zones humides recensées par le SDAGE Adour-Garonne. Sur le territoire, elles sont localisées en majorité au niveau des marais littoraux. Des zones humides sont également recensées aux abords des cours d'eau.

Prélocalisation des zones humides

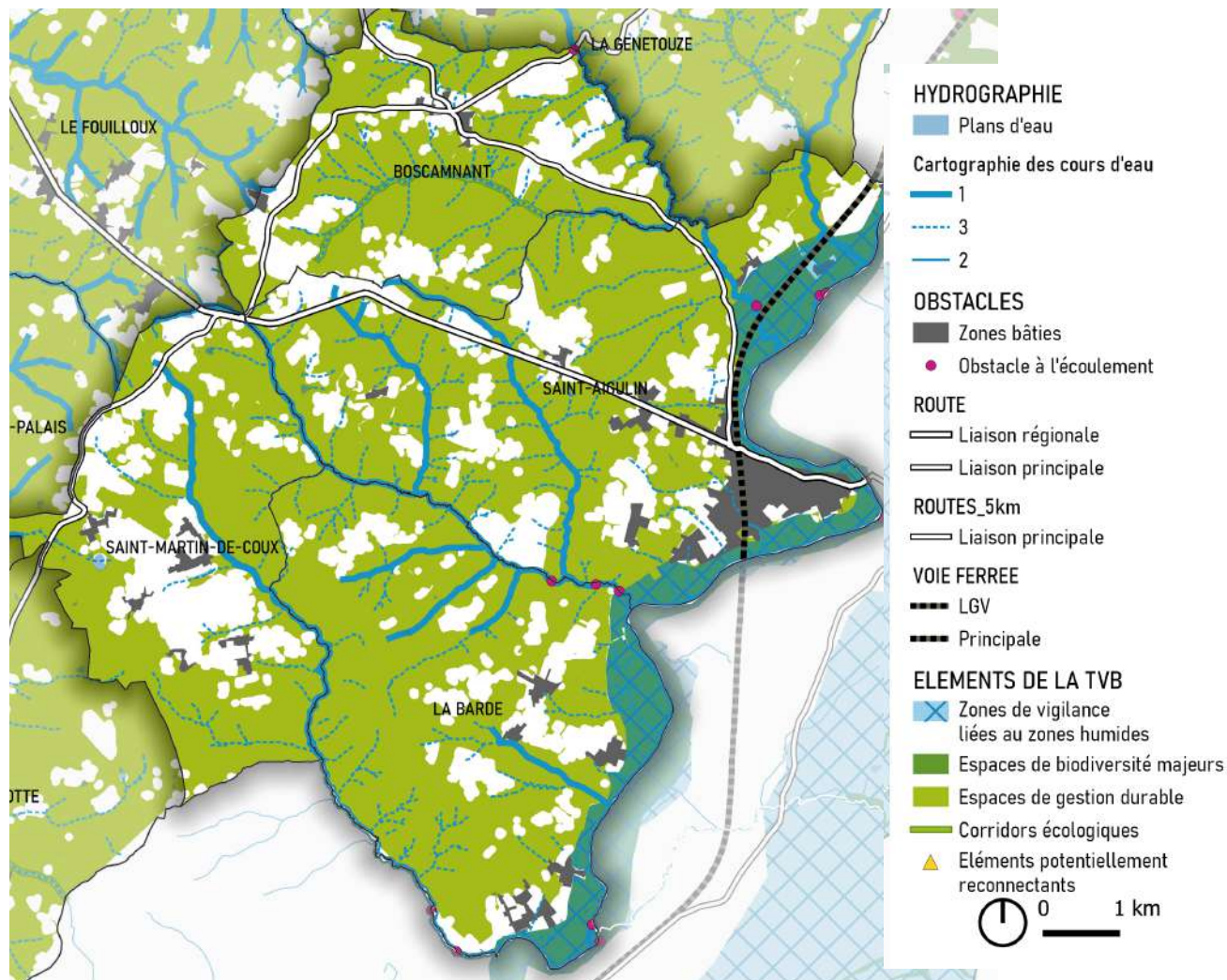
+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de Charente-Maritime

Trame verte et bleue

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : SCoT Haute Saintonge

Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui a pour objectif de faciliter la prise en compte et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, dans le cadre des projets d'aménagement du territoire.

La définition de la trame verte et bleue d'un territoire s'appuie à la fois sur l'identification des réservoirs de biodiversité, qui correspondent aux habitats naturels favorables à un groupe d'espèces donné, et des corridors écologiques assurant la connexion entre ces réservoirs.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la Haute-Saintonge, la Trame Verte et Bleue du territoire a été réalisée. Celle-ci est composée :

- De réservoirs de biodiversité majeurs, correspondant aux espaces naturels remarquables ;
- Des réservoirs de biodiversité des différentes sous-trames (milieux ouverts, milieux boisés et milieux humides et aquatiques), appelés « espaces de gestion durable » ;
- Des corridors écologiques.

Par ailleurs, des obstacles à la biodiversité ont également été identifiés. Il peut s'agir d'obstacles à l'écoulement au niveau des cours d'eau (seuils par exemple) ou d'axes de circulation importants (routes et voies ferrées). Sur le territoire, la voie ferrée qui passe à Saint-Aigulin et les routes départementales sont les principales composantes qui font preuve de discontinuité écologique à l'échelle du périmètre d'études.

Les espaces d'intérêts écologiques liés aux zones humides sont identifiés au niveau de la Dronne tout comme la majorité des obstacles à l'écoulement.

Aucun espace de biodiversité majeur a été identifié sur le regroupement.

Qualité de l'air

ATMO Nouvelle-Aquitaine est l'organisme agréé de surveillance de la qualité de l'air en région Nouvelle-Aquitaine. Il réalise notamment des inventaires d'émissions de polluants atmosphériques sur son territoire.

Le tableau suivant présente les émissions en principaux polluants atmosphériques en 2018 sur le territoire de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge, et en Charente-Maritime. Les émissions de polluants sur le territoire de la Communauté de communes (en kg/hab/an) sont globalement supérieures aux émissions moyennes départementales. Cette différence est notamment liée à la présence sur le territoire de la Haute-Saintonge de l'autoroute A10 et de la nationale N10. L'exploitation de nombreuses carrières sur le territoire peut également être une explication. Ces secteurs sont particulièrement émetteurs en polluants atmosphériques.

Emissions de polluants en 2018 sur la Communauté de communes de la Haute Saintonge et en Charente-Maritime

+ Communauté de communes de la Haute-Saintonge

Emissions en 2018		
Polluants atmosphériques	Communauté de communes de la Haute-Saintonge (en kg/hab/an)	Charente-Maritime (en kg/hab/an)
NOx (oxyde d'azote)	28.8	13.7
PM10 (particules fines de diamètre < 10 µm)	9,9	5,5
PM2,5 (particules fines de diamètre < 2,5 µm)	4,8	3
SO2 (dioxyde de soufre)	4	0,8
COVNM (composés organiques volatils non métalliques)	44.5	15.9

Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine

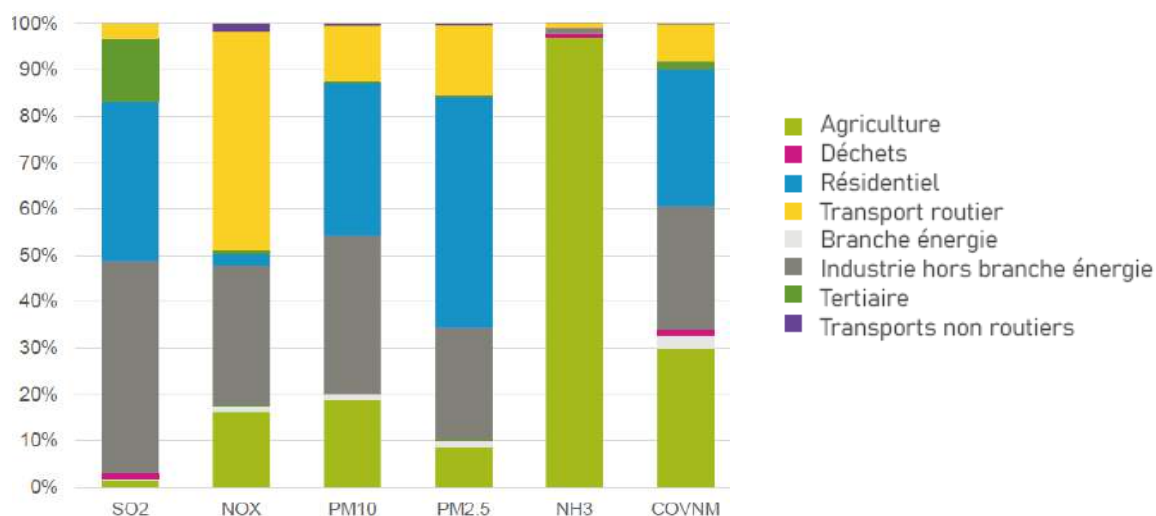
Le diagnostic du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Haute-Saintonge présente la répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur, en 2012. Il montre que :

- Le secteur industriel contribue significativement aux émissions de SO2 (fioul), NOx, COVNM et particules PM10 et PM2,5 (industrie extractive et de transformation des matériaux) ;
- Le secteur résidentiel contribue significativement aux émissions de PM10, PM2,5, SO2 (chauffage au bois et au fioul) et COVNM (peintures, solvants...) ;
- Le transport routier contribue significativement aux émissions de NOx, ainsi qu'en particules fines dans une moindre mesure, en lien avec la combustion de carburant et la traversée de la Communauté de communes par l'autoroute A10 et la route nationale N10 ;
- Le secteur de l'agriculture contribue significativement aux émissions de NH3, de particules et de NOx, en lien avec les pratiques agricoles (élevage, brûlage des déchets vers en particulier dans la viticulture, circulation des engins, chauffage...).

En particulier, d'après les données d'ATMO Nouvelle-Aquitaine datant de 2018, la qualité de l'air sur le territoire de l'espace de vie de Saint-Aigulin est globalement bonne. Aucun taux anormalement élevé en NOx, PM10, PM2,5, SO2 et COVNM n'est recensé sur les communes du territoire.

Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur en kg sur le territoire de la Haute-Saintonge

+ Communauté de communes de la Haute-Saintonge



SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 27 mars 2020, se substitue à l'ancien Schéma Régional Air Énergie (SRCAE) Poitou-Charentes. Il fixe des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- L'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La lutte contre la pollution atmosphérique
- La maîtrise de la consommation d'énergie.

PCAET de la Haute-Saintonge

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Haute-Saintonge le 31 mars 2021. Le PCAET est un projet territorial de développement durable prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, de qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Le PCAET de la Haute-Saintonge présente ainsi 5 axes stratégiques, déclinés en plusieurs actions :

- Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET ;
- Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables ;
- Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité ;
- Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique ;
- Vers un territoire préservé où il fait bon vivre.

En particulier, le PCAET présente deux actions en faveur de la préservation de la qualité de l'air :

- Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme logements, bureaux...) ;
- Réaliser un état des lieux de la qualité de l'air sur le territoire.

Les autres actions du PCAET concourant à la préservation de la qualité de l'air sont transversales à d'autres thématiques (développement des mobilités douces, végétalisation des espaces publics, réduction des déchets à la source, etc.).

Ces actions visent à atteindre les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030, présentés ci-dessous.

Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030 sur la Communauté de communes de la Haute-Saintonge

* Communauté de communes de la Haute-Saintonge

Polluants atmosphériques	Scénario minimum réglementaire (PREPA 2030)	Leviers d'action principaux
NOx (oxyde d'azote)	Transport : -55% Industrie : -44% Agriculture : -38%	Transport routier, combustion en industrie, engins et transport en agriculture
SO2 (dioxyde de soufre)	Industrie : -44% Résidentiel : -55% Tertiaire : -39% Atteinte des objectifs 2020-2024	Remplacement des chaufferies fioul (résidentiel et tertiaire) et processus industriels (bitumes, combustions,...)
COVNM (composés organiques volatils non métalliques)	Résidentiel : -16% Industrie : -17% Atteinte des objectifs 2020-2024	Remplacement des foyers bois anciens
NH3 (ammoniac)	Agriculture : -13%	Changement de pratiques (engrais, épandages,...), couverture de fosses,...
PM2,5 (particules fines de diamètre < 2,5 µm)	Résidentiel : -38% Industrie : -28% Atteinte des objectifs 2020-2024	Remplacement des foyers bois anciens
PM10 (particules fines de diamètre < 10 µm)	Baisse tendancielle Résidentiel : -16% Industrie : -17% Transport : -13%	Limiter les sources de combustion, réduire le transport et les émissions de poussières en industrie (extraction)

Objectifs de réduction calculés pour l'objectif 2030 à partir de l'année 2016 (dernière année interpolée). Les secteurs non notés dans ce tableau ont des baisses moins significatives en terme de tonnages.

Qualité de l'air et changement climatique

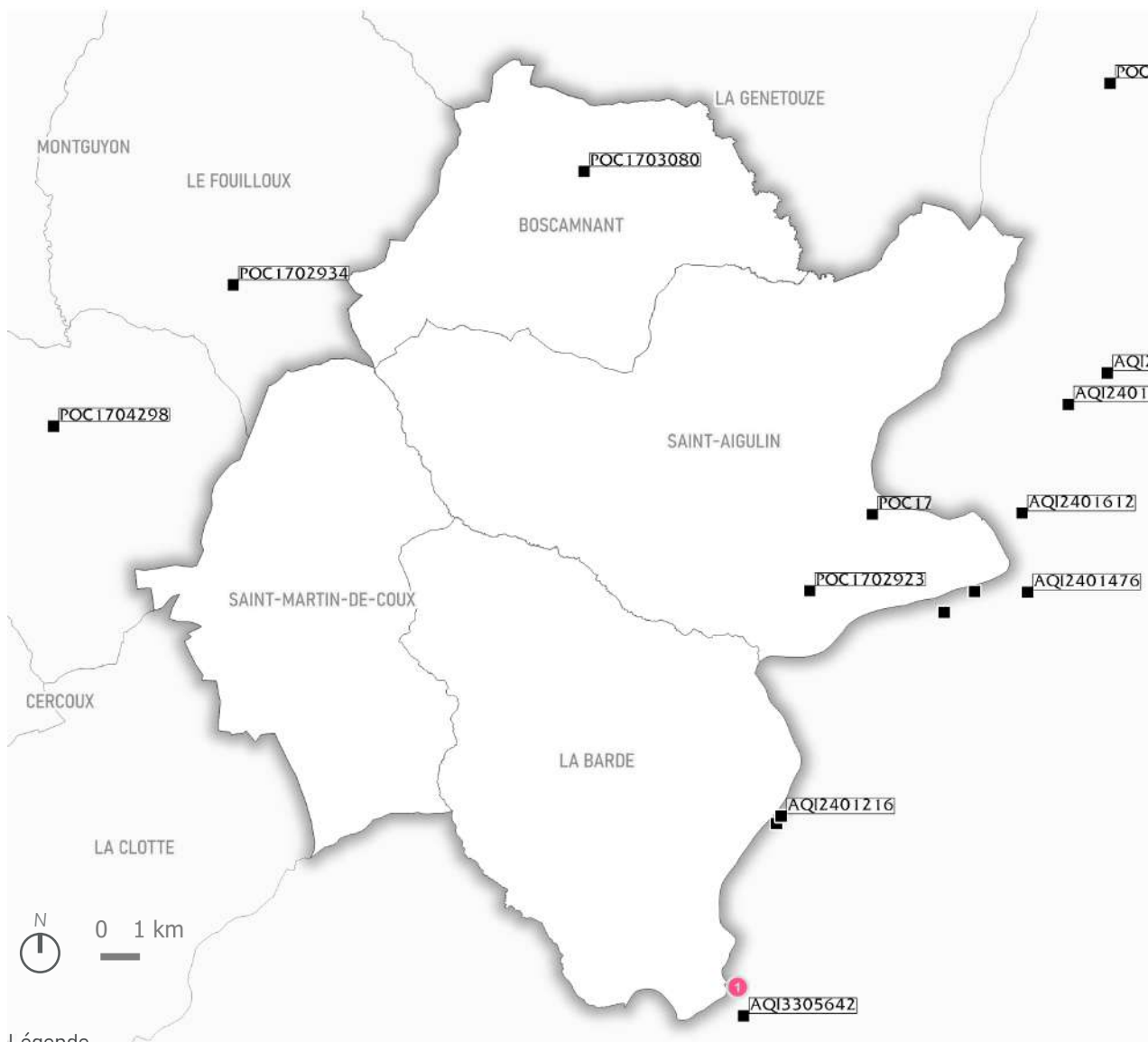
Il existe des influences réciproques entre la pollution atmosphérique et le changement climatique :

- Les sources d'émissions de polluants atmosphériques et des GES sont généralement identiques ;
- Le changement climatique peut avoir un impact sur les niveaux de polluants atmosphériques (ozone ou particules) et inversement les niveaux de polluants peuvent jouer un rôle sur le bilan radiatif de l'atmosphère (i.e. forçage radiatif des particules) ;
- Enfin les solutions de remédiation pour chacune des problématiques peuvent avoir des effets synergiques ou antagonistes et il faut garder comme objectif de mettre en place des politiques combinées prenant en compte ces deux problématiques : la qualité de l'air sur le court et le moyen terme et le changement climatique sur le moyen et le long terme.

Source : PCAET de la Haute-Saintonge

Sites BASOL et BASIAS

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : PCAET de la Haute-Saintonge

Légende

Installations classées (ICPE)

	Usine Seveso		Elevage de bovin		Carrière
	Usine non Seveso		Elevage de volaille		Sites BASOL
	Eolienne		Elevage de porc		Sites BASIAS

Sites et sols pollués

Sur les communes du regroupement, trois sites ou sols pollués (ou potentiellement pollué), appelant une action des pouvoirs publics sont recensés d'après la base de données nationale BASIAS. Deux sites Basias sont localisés sur Saint-Aigulin et un à Boscamnant. Parmi ces deux sites on retrouve notamment une entreprise de stockage bois et de stockage de gaz.

Par ailleurs, 28 sites industriels ou de service (en activité ou non), susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, sont recensés sur le territoire intercommunal d'après la base de données nationale BASIAS. On recense notamment des installations agricoles, des garages automobiles, ou encore des stations-services.

En cas de réaménagement de ces sites, l'usage retenu devra être compatible avec l'état du milieu. Dans le cas contraire, des études devront être menées afin de définir les mesures à mettre en oeuvre pour rendre compatible l'usage envisagé avec l'état du milieu.

Nuisances sonores

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires. Il ne s'agit ni d'une servitude, ni d'un règlement d'urbanisme, mais d'une règle de construction fixant les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments situés dans les zones exposées au bruit devront respecter. Le classement sonore constitue une information des collectivités, des particuliers et des professionnels de la construction.

Sont classées, toutes les routes dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5 000 véhicules par jour quel que soit leur statut (national, départemental ou communal). Les tronçons d'infrastructures, homogènes du point de vue de leurs émissions sonores, sont classés en cinq catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords. Des secteurs, dits « affectés par le bruit », sont ainsi déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : la largeur à partir du bord de l'infrastructure varie de 10 à 300 mètres selon la catégorie sonore (300 mètres pour la catégorie 1, 250 mètres pour la catégorie 2, 100 mètres pour la catégorie 3, 30 mètres pour la catégorie 4 et 10 mètres pour la catégorie 5).

Selon l'arrêté n°99-2695 portant classement à l'égard du bruit des infrastructures routières interurbaines en Charente-Maritime aucune commune du territoire étudié n'est concernée par cet arrêté.

Par contre selon l'arrêté n°99-2700 portant classement à l'égard du bruit des infrastructures ferroviaires en Charente-Maritime, Saint-Aigulin est concerné par des nuisances sonores portées par la ligne Paris-Bordeaux. La catégorie de cette infrastructure est classée en catégorie 1 et la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 mètres.

Gestion des déchets

Collecte, valorisation et traitement des déchets

La Communauté de communes de la Haute-Saintonge exerce la compétence d'organisation de la collecte, de valorisation et de traitement des déchets sur son territoire.

Ainsi, le territoire de la Communauté de communes est équipé de :

- Un centre de transfert, pour la gestion des ordures ménagères résiduelles et sélectives, à Guitinières ;
- Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), sur la commune de Clérac ;
- Sept déchetteries réparties sur le territoire. Les habitants ont également accès à 2 déchetteries situées à l'est, pour lesquelles la Communauté de communes a passé une convention avec le syndicat de collecte et traitement des déchets de la Charente (CALITOM) ;
- Trois installations de valorisation des déchets (déchets verts à Cercoux, ferraille à Pons, et bois à Montlieu-la-Garde).

En particulier, au sein du regroupement, on recense une déchetterie, sur la commune de Saint-Aigulin.

Sur le territoire, la collecte des déchets est effectuée en bacs de proximité sur toutes les communes (1 bac pour 4 ou 5 foyers), mis-à-part dans le centre-ville de Saint-Aigulin où elle est effectuée en porte-à-porte. Toutes les communes bénéficient de la collecte sélective depuis 2013 au moyen de bacs, de sacs spécifiques, et de conteneurs pour le verre. La collecte des déchets est réalisée en régie via le Syndicat intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement (SICN). A noter que le territoire est passé aux extensions des consignes de tri pour les emballages plastiques en janvier 2020.

Production de déchets

D'après le rapport annuel sur la gestion des déchets sur la Communauté de communes de la Haute-Saintonge, la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire intercommunal est de 511 kg/hab/an en 2020. Elle est plus faible que la moyenne régionale (653 kg/hab/an selon l'AREC) et nationale (568 kg/hab/an selon l'ADEME).

Parmi les déchets collectés sur le territoire haut-saintongeais, les ordures ménagères résiduelles représentent 39,6%, la collecte sélective 13,5% et le verre 7,6%.

Notons qu'entre 2010 et 2020, la quantité des déchets ménagers et assimilés a augmenté de 8%. Cette forte augmentation est en partie due au fait que le territoire de la CDCHS s'est agrandi en 2014 grâce à la fusion avec la Communauté de communes de la Région de Pons. A territoire égal cependant, soit entre 2014 et 2020, la quantité de déchets ménagers et assimilés n'a pas augmenté. De plus, les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 9% sur cette période, et la collecte sélective a augmenté de 34%. Les tonnages de verres sont quant à eux restés constants.

Depuis 2011, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a mis en place des actions de prévention des déchets afin de réduire non seulement les ordures ménagères mais également la collecte sélective et les déchets apportés en déchetterie. Plusieurs actions phares ont été mises en place et sont toujours en cours :

- Promotion du compostage individuel et domestique : l'objectif est de détourner les biodéchets des ordures ménagères pour en faire un compost qui peut être utilisé pour les plantations du jardin. Fin 2019, plus de 8 970 foyers compostent leurs déchets, soit 29% des foyers de Haute-Saintonge ;
- Promotion de l'autocollant STOP-PUB : distribué aux foyers volontaires depuis 2011, celui-ci a été envoyé dans tous les foyers en 2019 à l'occasion de la communication sur l'extension des consignes de tri. Il vise à réduire les tonnages de collecte sélective en supprimant la publicité.
- Création d'un espace recyclerie sur les déchetteries : en partenariat avec plusieurs associations (Emmaüs, la Glanerie du Moulin, le Moulin Solidaire), des espaces de récupération pour tout type de biens ont été créés sur chacune des déchetteries. Lorsque les espaces dédiés sont pleins, les associations viennent récupérer les objets pour les revendre à prix modique sur leurs sites. Cette action a pour but de réduire les tonnages de tout-venant ainsi détournés en réemploi ;
- Mise en place de la collecte des textiles : plus de 70 bornes ont été installées sur le territoire. Celles-ci ont pour but de donner une deuxième vie aux textiles soit par le réemploi soit par valorisation matière (isolation phonique par exemple) ;

Par ailleurs, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2027 de la Communauté de communes a été approuvé le 15 avril 2022. Celui-ci présente 16 actions :

- Action 1 : Rédaction du PLDPMA ;
- Action 2 : Développer le broyage collectif ;
- Action 3 : Promouvoir le retour au sol ;
- Action 4 : Former des ambassadeurs du compostage ;
- Action 5 : Déployer les équipements de compostage ;
- Action 6 : Gestion des biodéchets des gros producteurs ;
- Action 7 : Lutte contre le gaspillage alimentaire hors domicile ;
- Action 8 : Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Action 9 : Communication ;
- Action 10 : Sensibilisation des habitants ;
- Action 11 : Développer une filière de réparation ;
- Action 12 : Développer les recycleries du territoire ;
- Action 13 : Développer la filière textiles ;
- Action 14 : Eco-exemplarité des associations ;
- Action 15 : Eco-exemplarité des entreprises ;
- Action 16 : Eco-exemplarité des communes.

Climat actuel et futur

Le climat du département de Charente-Maritime est un climat océanique tempéré de type aquitain, marqué par un ensoleillement moyen assez important. Les hivers sont doux et pluvieux, mais en été, le climat peut être assez sec, si bien que des épisodes de sécheresse ponctuent certains étés.

Depuis plusieurs décennies, le changement climatique est en marche, et va encore s'accroître au cours du XXI^e siècle. Dans le but de mieux appréhender le changement climatique et ses effets, Météo-France a réalisé une analyse du climat sur la période 1959-2009, et a dégagé les grandes tendances d'évolution du climat attendues.

Ainsi, d'après Météo-France, sur l'ancienne région Poitou-Charentes, l'évolution constatée du climat sur la période 1959-2009 est la suivante :

- Hausse des températures moyennes en Poitou-Charentes de 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 ;
- Accentuation du réchauffement depuis les années 1980 ;
- Réchauffement plus marqué au printemps et en été ;
- Peu ou pas d'évolution des précipitations ;
- Des sécheresses en progression.

Sur l'ancienne région Poitou-Charentes, les tendances de l'évolution du climat au cours du XXI^e siècle sont quant à elles les suivantes :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXI^e siècle en Poitou-Charentes, quel que soit le scénario ;
- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005 ;
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI^e siècle ;
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario ;
- Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle en toute saison.

Ainsi, ces modifications du climat pourront avoir des conséquences à la fois sur :

- Les populations : une dégradation du confort thermique et de la santé des habitants avec l'augmentation de maladies cardiovasculaires et respiratoires, mais aussi avec une hausse des décès (coups de chaud, déshydratations...) les conduirait à délaisser les centres urbains ;
- Les milieux naturels et les espèces : une augmentation de température pourrait conduire des populations d'espèces à migrer plus au nord et en altitude et de fait, modifier les conditions de compétition inter-spécifique au regard des changements d'aires de distribution. Quant aux périodes de sécheresse, elles pourraient entraîner l'extinction de certaines espèces moins résistantes ;
- La ressource en eau : les périodes de sécheresse ainsi que le recul des glaciers entraîneront une réduction des réserves en eau disponibles. Ce point nécessite cependant des études spécifiques approfondies ;
- L'agriculture : la sécheresse entraîne des dégâts importants sur les productions, mais également sur la mortalité de la faune associée. Le climat froid en serait déficitaire, ce qui pourrait également causer des dégâts sur certaines productions et avancer la floraison des arbres fruitiers qui pourraient alors se retrouver menacés de gel tardif. Enfin, l'apparition de nouveaux parasites et la prolifération de maladies, insectes et parasites est également une menace pour les cultures ;
- Les risques naturels : ces derniers verront leur occurrence ainsi que leur gravité augmenter et leur périodicité s'accroître, et donc toucheront plus ou moins fortement les territoires selon leurs capacités d'adaptation.

L'ensemble de ces conséquences impacteront donc à la fois directement ou indirectement les populations, les transports, l'économie et l'environnement.

Les solutions d'adaptation au changement climatique à étudier passent par l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux, mais aussi par celle des populations (développement de la culture du risque, transition énergétique...).

Objectifs nationaux, régionaux et locaux

Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Suite à la loi Grenelle II de juillet 2010, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 18 août 2015, fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français. Cette loi vise à préparer la transition énergétique française, c'est-à-dire l'après-pétrole. Le nouveau modèle énergétique français devra être plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement.

Concrètement, cette loi fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50% le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025.

SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 27 mars 2020, se substitue à l'ancien Schéma Régional Air Énergie (SRCAE) Poitou-Charentes. Il fixe des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- L'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La lutte contre la pollution atmosphérique ;
- La maîtrise de la consommation d'énergie.

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine présente trois grandes orientations déclinées en objectifs stratégiques.

Ceux-ci sont retranscrits dans les 41 règles générales identifiées dans le SRADDET.

PCAET de la Haute-Saintonge

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été approuvé par délibération du Conseil communautaire de la Haute-Saintonge le 31 mars 2021. Le PCAET est un projet territorial de développement durable prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, de qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Le PCAET de la Haute-Saintonge présente ainsi 5 axes stratégiques, déclinés en plusieurs actions :

- Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET ;
- Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables ;
- Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité ;
- Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique ;
- Vers un territoire préservé où il fait bon vivre.

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

L'Etat et la Communauté de communes de la Haute-Saintonge ont signé, en date du 7 juillet 2021, un CTRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique) pour la période 2021-2026.

Le CTRTE a pour objectif d'accompagner la relance et l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

Le CTRTE de la Haute-Saintonge fixe trois orientations :

- Orientation 1 : Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement ;
- Orientation 2 : Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant ;
- Orientation 3 : Renforcer la cohésion des territoires, l'attractivité résidentielle et touristique, aménager les espaces de vie.

Ces trois orientations sont déclinées en plusieurs objectifs stratégiques.

Territoire à Énergie Positive

La Communauté de communes de la Haute-Saintonge est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS) pour la Croissance Verte depuis 2015.

Le plan d'actions « TEPOS », comprend 3 actions principales dans l'objectif d'atteindre 51% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie en 2030.

Gaz à effet de serre

L'AREC a réalisé en 2016 l'analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de la Haute-Saintonge.

Ainsi, les émissions totales annuelles de GES sur le territoire sont de 1 324 kteqCO₂, dont 42% d'origine énergétique. Cela représente environ 19 teqCO₂/hab/an, soit des émissions deux fois supérieures à la moyenne départementale (8 teqCO₂/hab) et régionale (9 teqCO₂/hab). Cette différence est notamment liée à la présence sur le territoire de la Haute-Saintonge de l'autoroute A10 et de la nationale N10. L'activité industrielle est également importante sur le territoire.

Ainsi, le secteur le plus émetteur de GES sur le territoire de la Haute-Saintonge est le secteur de l'industrie (51%), suivi par le secteur du transport (29%), et de l'agriculture (12%). Cela traduit l'activité économique et le caractère rural du territoire (forte dépendance à la voiture individuelle).

Il est à noter que les émissions de GES issus des secteurs résidentiels et tertiaires sont inférieures aux moyennes départementales et régionales.

Emissions totales de gaz à effet de serre par habitant, par secteur 2018

Commune	Routier	Agriculture	transports	Déchets	Energie	Industrie hors énergie	Résidentiel	Tertiaire
Saint-Bonnet-sur-Gironde	1.42	4.86	0	0.03	0	0.01	0.46	0.3
Saint-Georges-des-Angoulins	1.21	1.91	0	0.03	0	0	0.48	0.27
Saint-Sorlin-de-Conac	1.57	7.81	0	0.03	0	0	0.48	0.28
Total général	4.2	14.58	0	0.09	0	0.01	1.42	0.85

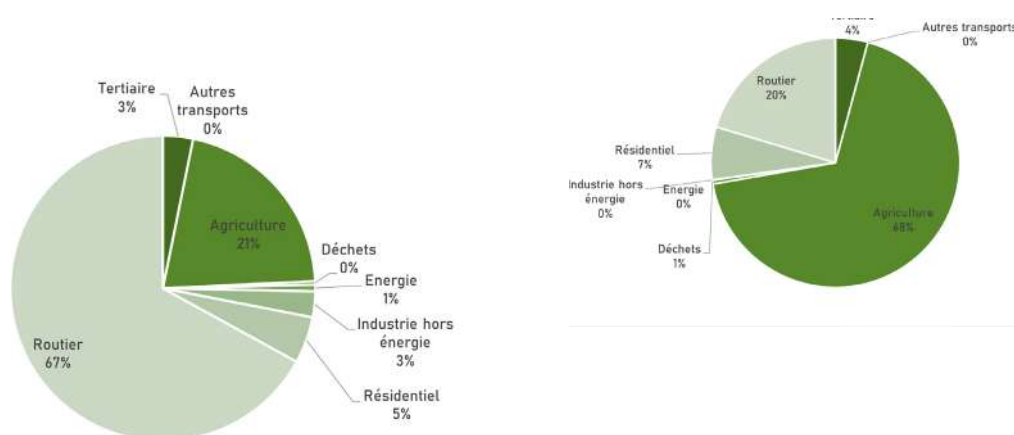
Une empreinte carbone plus faible que la moyenne intercommunale

En ce qui concerne les quatre communes du regroupement, elles font preuve d'une faible empreinte carbone avec une émission totale de gaz à effet de serre d'une moyenne de 3,91 tonnes équivalent CO₂ par habitant. A titre de comparaison, la moyenne intercommunale est de 15,53 tonnes équivalent CO₂ par habitant soit près de 4 fois plus que les communes du périmètre d'études.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteur 2018

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

+ Communauté de Communes de Haute Saintonge



Un secteur routier polluant

Le secteur routier est le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre (GES) sur le regroupement. La dépendance au véhicule individuel pour se rendre sur le lieu de travail et le trafic lié à la logistique et l'exploitation de la carrière sont des éléments d'explication. L'agriculture se positionne juste derrière le secteur routier au niveau des émissions de gaz à effet de serre.

Secteur de l'industrie

Les émissions de GES du secteur industriel sont de 670 kteqCO₂. Le territoire se caractérise par une forte présence de l'industrie agroalimentaire et industries diverses. En particulier, les industries les plus émettrices sur le territoire de la Haute-Saintonge sont :

- Les cimenteries (88% des émissions) ;
- La production d'autres matériaux de construction (4,7%) ;
- Les industries agro-alimentaires (4,5%) ;
- Les industries diverses (1%).

Secteur du transport

Les émissions de GES du secteur du transport sont de 378 kteqCO₂. L'autoroute A10 et la route nationale N10 sont des gros contributeurs aux émissions de ce secteur. En particulier, l'autoroute représente 47% des émissions de GES du secteur des transports.

Secteur de l'agriculture

Les émissions de GES du secteur de l'agriculture sont de 157 kteqCO₂. Parmi ces émissions :

- 24% sont dues aux consommations énergétiques ;
- 43 sont dues aux sols agricoles ;
- 32% sont dues à la fermentation entérique du bétail ou à la gestion des effluents d'élevage.

Secteur du résidentiel et du tertiaire

Les émissions de GES du secteur du résidentiel sont de 66,9 kteqCO₂. La consommation de fioul et de gaz représente 54% des émissions de GES de ce secteur.

Les émissions du secteur du tertiaire représentent quant à elles 29 kteqCO₂. Les émissions du secteur tertiaire sont pour leur majorité associées aux besoins de chauffage (62%).

Secteur des déchets

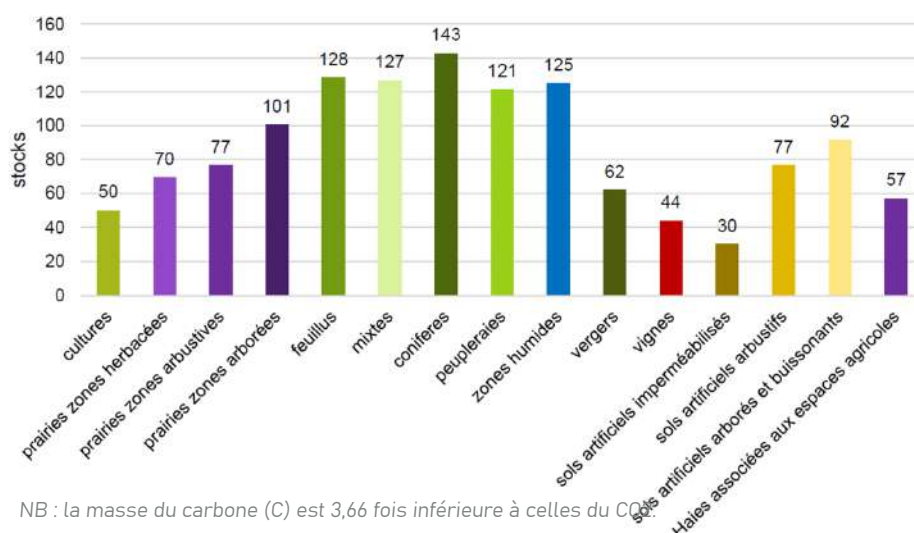
Les émissions de GES du secteur des déchets sont de 22 kteqCO₂. Les émissions en GES de ce secteur proviennent des activités de traitement des eaux usées, de la mise en décharge et du compostage.

Stockage du carbone

Outre leur fonction support essentielle à l'alimentation, à l'habitat et aux écosystèmes, les sols garantissent le stockage du carbone. Cette séquestration correspond à la capacité des réservoirs naturels (forêts, haies, sols...) à absorber le carbone, notamment sous forme de CO₂ par le biais de la photosynthèse des végétaux.

A chaque type d'occupation du sol, correspond un certain stock de carbone par hectare. Ce sont les forêts et les zones humides qui représentent les stocks les plus importants à l'hectare, et au sein des forêts, les conifères. Au contraire, les sols artificiels imperméabilisés, les cultures, ou les vignes représentent de faibles stocks.

Stocks par occupation du sol (tC/ha) sur le territoire de la Haute-Saintonge



Fortement occupé par les espaces boisés et les milieux naturels ou semi-naturels, le territoire du regroupement joue un rôle clé dans le stockage. La préservation de ces espaces est donc un enjeu important pour le territoire.

Source : PCAET Haute-Saintonge

Consommation énergétique

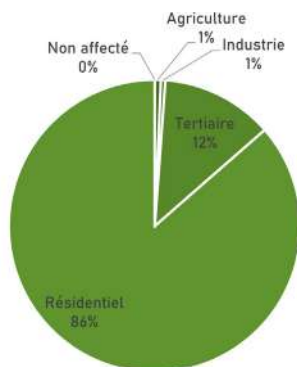
D'après le PCAET de la Haute-Saintonge, la consommation d'énergie finale totale sur le territoire intercommunal est de 3 120 GWh/an, soit 46,4 MWh/hab/an.

Sur le territoire de la Haute-Saintonge, le secteur des transports routier est le plus gros consommateur ; il représente 38% de la consommation totale du territoire. Celui-ci est suivi du secteur industriel (31%) puis du secteur résidentiel (20%).

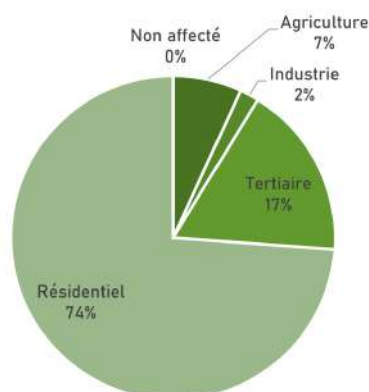
Consommation d'énergie finale par secteur, comparaison 2011 à 2021

+ regroupement des communes de Boscarnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

2011



2021



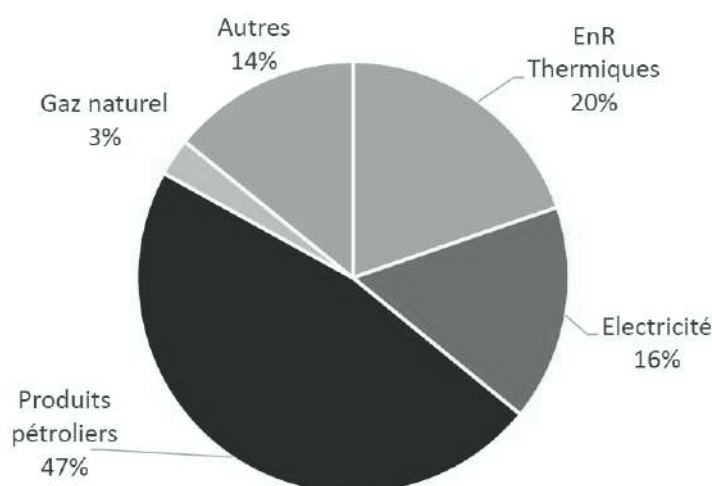
Source : PCAET Haute-Saintonge

Le secteur résidentiel premier consommateur d'énergie

En ce qui concerne le périmètre d'études, entre 2011 et 2021 le premier secteur consommateur d'énergie reste le même : le secteur résidentiel. Il faut noter tout de même que celui-ci a baissé de 20 % au détriment d'une augmentation de 20 % du secteur tertiaire. Cette hausse de consommation du secteur tertiaire peut s'expliquer en partie par l'augmentation du nombre d'emploi dans le secteur du commerce, des transports et des services divers.

A noter que le secteur industriel premier consommateur d'énergie à l'échelle de la CDCHS est presque inexistant sur le périmètre d'études.

Consommation d'énergie finale par énergie sur le territoire de la Haute-Saintonge



Des produits pétroliers consommateurs d'énergie

La première source d'énergie consommée sur le territoire de la Haute-Saintonge provient des produits pétroliers. Cette consommation élevée en énergie fossile s'explique notamment par la part importante dans la consommation du secteur des transports. La deuxième source d'énergie consommée provient des énergies renouvelables thermiques (20%) et la troisième de l'électricité (16%).

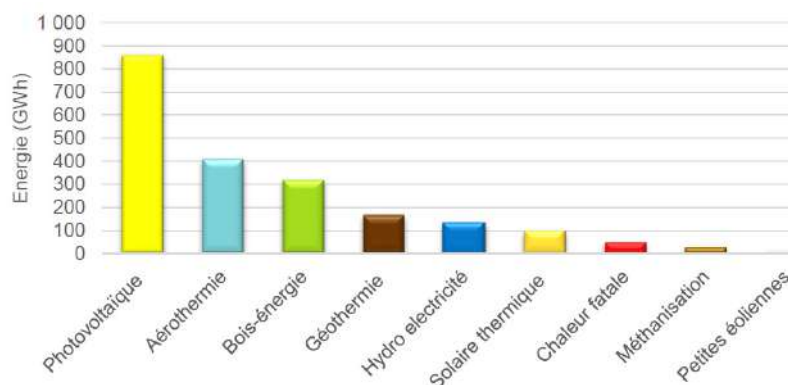
Source : Gestionnaires de réseaux de distribution et transport d'électricité et de gaz

Potentiel de production d'énergie renouvelable

Dans le cadre du PCAET de la Haute-Saintonge, le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle du territoire intercommunal a été analysé.

Le potentiel global de production d'énergie renouvelable sur le territoire est de 2 045 GWh/an. Les potentiels de développement par filière sont présentés ci-dessous.

Potentiel de production d'énergie renouvelable par filière sur le territoire de la Haute-Saintonge



Source : PCAET Haute Saintonge

Aérothermie

L'aérothermie permet de chauffer des bâtiments en récupérant l'énergie de l'air. Le potentiel de production de l'aérothermie est de 405 GWh/an.

Bois énergie

Le bois énergie recouvre la valorisation du bois en tant que combustible sous toutes ses formes : bûches, plaquettes forestières ou bocagères, granulés de bois, sciures, écorces... Le potentiel de production de bois-énergie est de 314 GWh/an.

L'exploitation de cette filière doit se faire dans le respect de la préservation de la biodiversité et des milieux remarquables.

Par ailleurs, notons que le chauffage au bois domestique est une source importante d'émission de particules : près d'un tiers des émissions en hiver. Le développement de cette filière devra donc se faire de manière compatible avec les objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphériques, en installant notamment de nouveaux systèmes de chauffage domestique de qualité.

Au niveau des communes du regroupement, la présence de la Double Saintongeaise et de nombreux espaces boisés témoignent d'un potentiel concernant le secteur bois-énergie.

Photovoltaïque

L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou directement posés sur le sol.

Le potentiel de production du photovoltaïque est de 858 GWh/an. Ce potentiel identifié est principalement lié à la filière photovoltaïque en toiture. Des centrales au sols sont également envisagées sur des milieux dégradés (anciennes carrières, bords d'autoroute, ...). Les centrales photovoltaïques sur des terres agricoles ne sont pas envisagées. Notons cependant que l'agrivoltaïsme pourrait être développé sur le territoire (mise en place d'une installation photovoltaïque permettant le maintien d'une production agricole sous les panneaux).

Hydroélectricité

L'hydroélectricité récupère la force motrice de l'eau pour la transformer en électricité. Le potentiel de production d'hydroélectricité est de 130 GWh/an sur la CDCHS. Le gisement hydroélectrique identifié est lié au turbinage des eaux usées en sortie de STEP.

Le potentiel de mise en place d'installations hydroélectrique sur d'anciens moulins pourraient également être important. Aucune donnée précise n'est cependant disponible.

Solaire thermique

Le solaire thermique correspond à la conversion du rayonnement solaire en énergie thermique, à plusieurs niveaux de température. Le potentiel de production de solaire thermique est de 96,5 GWh/an. Le potentiel identifié provient principalement des maisons individuelles sous forme de chauffe-eau solaire et des systèmes solaires combinés.

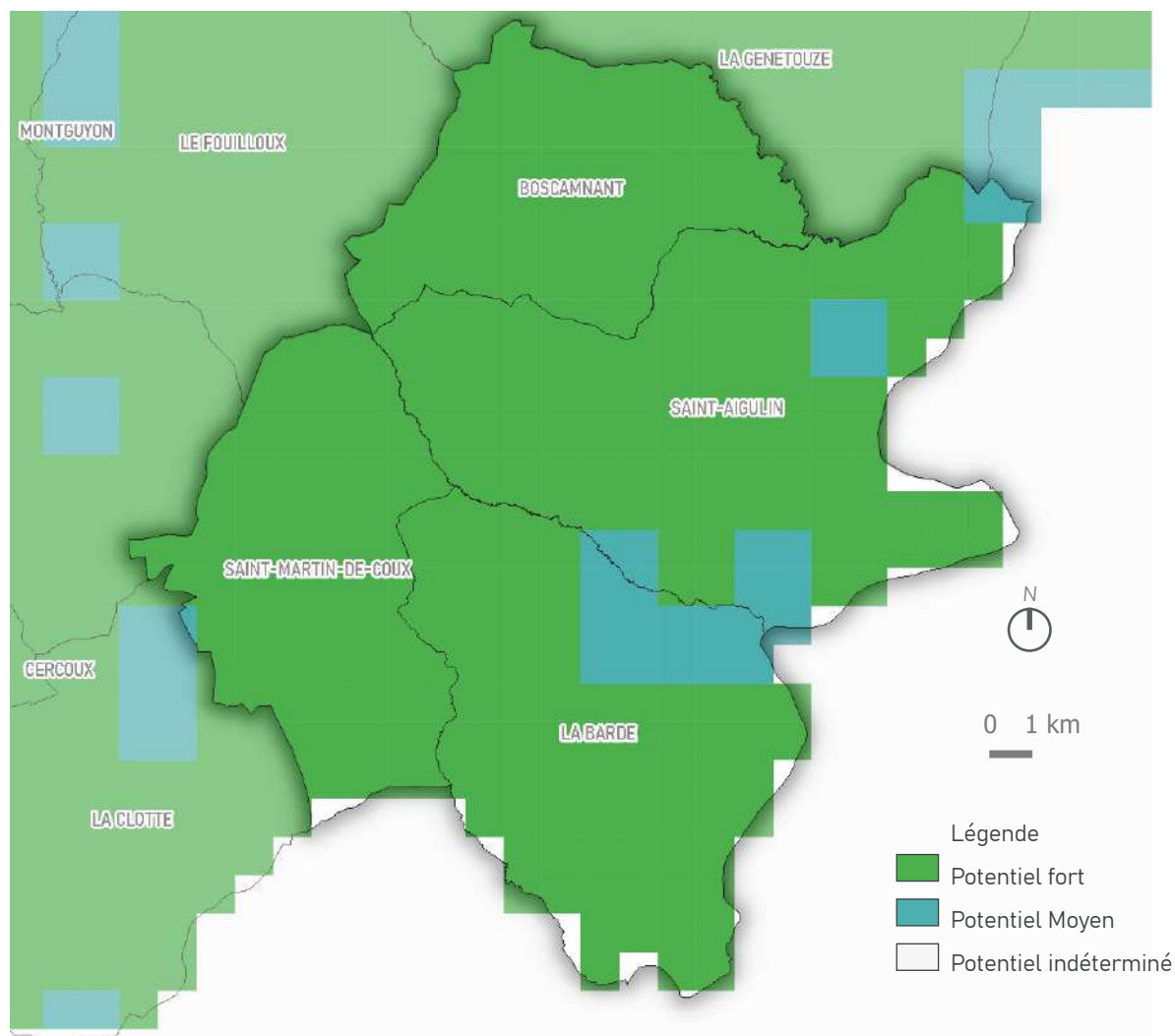
Géothermie

La géothermie se définit comme l'exploitation de la chaleur contenue dans le sous-sol, que ce soit dans les aquifères ou en échangeant avec le sol. Le potentiel géothermique est de 164 GWh/an. Il concerne les installations très basse température équipées de pompes à chaleur soit sur sonde (échangeur fermé) soit sur nappe (échangeur ouvert).

Le BRGM a réalisé la cartographie des potentiels de développement de la géothermie sur système ouvert sur le territoire de l'ancienne région Poitou-Charentes. Sur les quatre communes, le potentiel de ressources géothermales est globalement moyen à l'exception de quelques zones identifiées avec un fort potentiel.

Potentiel géothermique du meilleur aquifère

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Récupération de chaleur

Le potentiel de récupération de chaleur est de 45 GWh/an. Il concerne la récupération sur l'air extrait ou sur les eaux usées des bâtiments résidentiels et tertiaires pour préchauffer l'eau chaude sanitaire, mais également la chaleur fatale de l'industrie (four, compresseurs, data-center...). Le potentiel de développement de cette filière provient des maisons individuelles (88%) suivi par l'industrie (10%).

Méthanisation

La méthanisation consiste à valoriser les déchets organiques (effluents d'élevage, déchets végétaux, ...) afin de produire du biogaz constitué majoritairement de méthane. Celui-ci peut être valorisé dans un moteur de cogénération produisant de l'électricité et de la chaleur ou épuré afin d'être injecté dans le réseau de gaz naturel.

Le potentiel de production de méthanisation est de 26 GWh/an. Dans le cadre du développement de cette filière, il faudra veiller à limiter les nuisances (notamment olfactives) pour le voisinage.

Eolien

Les éoliennes utilisent la force du vent pour faire tourner les pâles et transformer l'énergie mécanique en électricité. Le potentiel éolien sur le territoire est estimé à 5,7 GWh/an, soit un potentiel d'installation de 524 petites éoliennes.

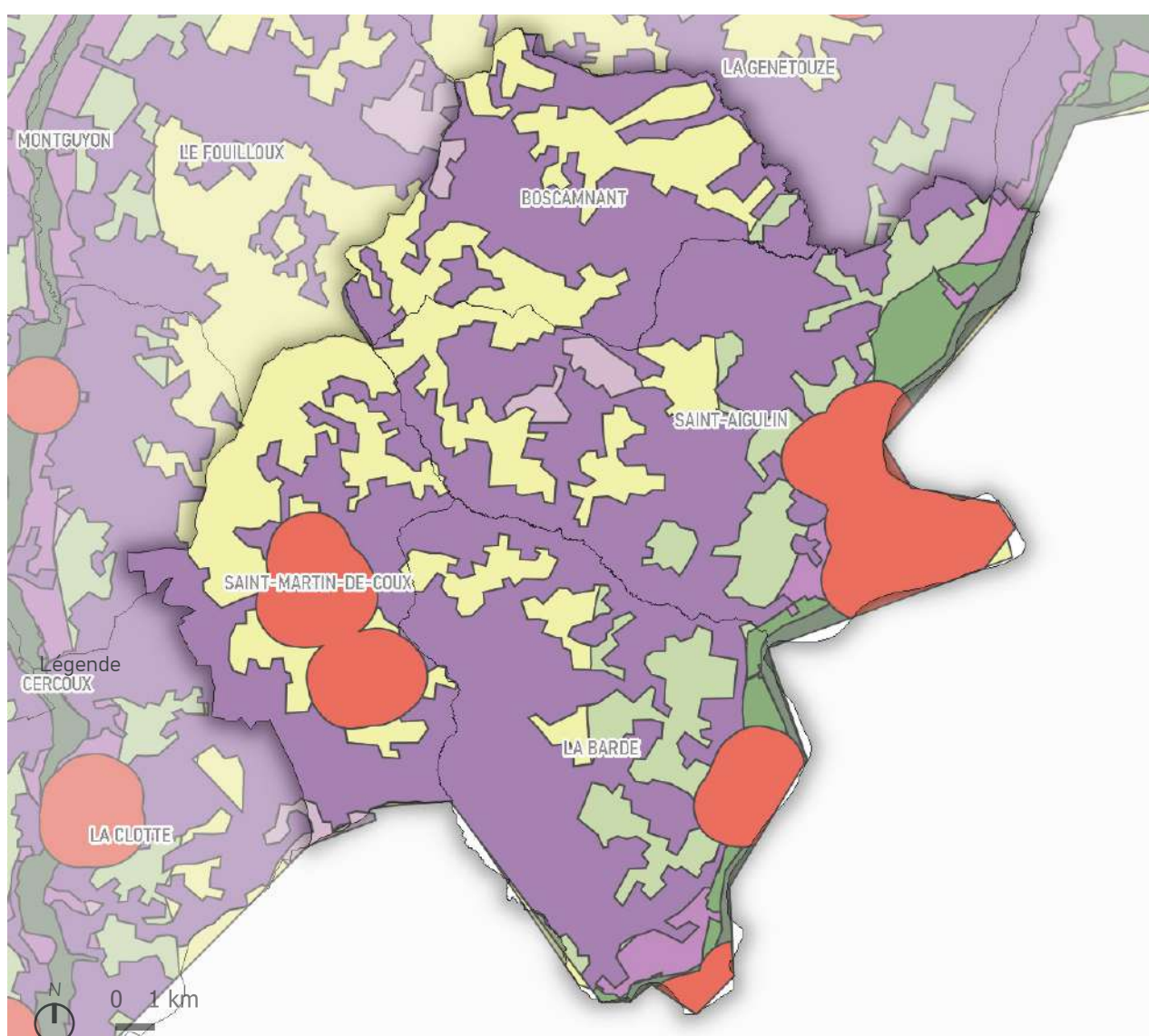
Le Schéma Régional Eolien (SRE) de l'ancienne région Poitou-Charentes, approuvé en 2012, a réalisé la cartographie des zones favorables à l'éolien sur le territoire régional, sur la base des différents zonage règlementaires et les enjeux environnementaux existants. A noter que le SRE a été annulé le 4 avril 2017 par la Cour d'appel administrative de Bordeaux. Les cartographies restent cependant consultables pour information.

Selon la cartographie ci-dessous, toutes les communes du regroupement sont propices à recevoir l'installation d'éolienne sur son territoire. Les espaces sans enjeu spécifique correspondent aux zones les plus favorables à l'éolien. En terme de surface d'accueil, Saint-Martin-de-Coux, Saint-Aigulin et Boscamnant semblent être les communes les mieux dotées.

Zones favorables à l'éolien au droit du territoire d'après le SRE Poitou-Charentes annulé

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux

Source : Ancien SRE



Légende

- | | |
|---|---|
| Type A - Espaces sans enjeu spécifique | Type E1 - Espaces culturels emblématiques |
| Type B - Espaces avec incompatibilité réglementaire | Type E2 - Massifs forestiers |
| Type C - Espaces terrestres littoraux | Type E3 - Vallées |
| Type D1 - Sites Natura 2000 | Type E4 - ZNIEFF I et II (non oiseaux et chiroptères) |
| Type D2-1 - ZNIEFF I et II (oiseaux et chiroptères) | Type E5 - Bocages |
| Type D2-2 - Zones de connectivité | Type F - Autres espaces présentant des contraintes |

Potentiel de raccordement aux réseaux d'électricité

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de l'ancienne région Poitou-Charentes a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 août 2015. Il détermine les conditions d'accueil de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables par les réseaux publics d'électricité. A noter que le S3REnR de la région Nouvelle-Aquitaine est en cours d'élaboration.

Le site Caparéseau, réalisé en collaboration avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et les gestionnaires de réseaux de distribution, affiche les possibilités de raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité, en lien avec les capacités réservées par le S3REnR.

Sur le territoire du regroupement, aucun poste de transformation électrique n'est recensé. Les postes de transformation les plus proches se situent sur les communes de Pons et Jonzac. D'après les données de Caparéseau, ces postes de transformation présentent les caractéristiques suivantes :

Puissance des installations d'énergie renouvelable et capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR aux postes source de Jonzac et Pons

Nom du poste	Puissance EnR raccordée	Puissance des projets d'EnR en développement	Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter
Jonzac	9,3 MW	1,6 MW	38,8 MW
Pons	18 MW	2,2 MW	2,7 MW

On note que la capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR sur le poste de transformation de Pons est limitée. Cependant, sur le poste de transformation de Jonzac, elle est suffisante pour accueillir des installations d'énergies renouvelables supplémentaires sur le territoire.

Risques d'inondation

L'ensemble du territoire est couvert par le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne. Le PGRI constitue un document de référence pour la gestion des risques d'inondation. Les 48 dispositions du PGRI sont regroupées autour de 6 objectifs stratégiques :

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en oeuvre des objectifs ci-après ;
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondations dans le but de réduire leur vulnérabilité
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

A une échelle hydrographique inférieure, les Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) sont mis en place afin d'aider les collectivités dans la définition et la mise en oeuvre d'actions de prévention des inondations. Le territoire est concerné par le PAPI de l'Estuaire de la Gironde (au niveau des communes littorales), le PAPI de la Seudre (dans sa partie centrale), et le PAPI Charente et Estuaire (au nord-est et au sud).

Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

La Charente-Maritime est concernée par ce type d'inondation à travers des crues de plaines lentes et saisonnières. Les inondations de plaine se produisent lorsque la rivière sort de son lit mineur et inonde la plaine alentour pendant une période relativement longue. La rivière occupe alors son lit moyen, voire son lit majeur.

En Charente-Maritime, les crues d'hiver sont souvent les plus fortes et les plus longues mais elles sont lentes (quelques centimètres par heure) tandis que les crues de printemps peuvent être plus rapides mais durent généralement moins longtemps et ont des conséquences moins importantes.

Sur le territoire du regroupement le principal cours d'eau concerné par l'aléa inondation est la Dronne, néanmoins les autres cours d'eau sont aussi concernés. Ainsi, toutes les communes du territoire sont soumises au risque inondation par débordement de cours d'eau selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau sur le territoire est identifié au travers de plusieurs Atlas des Zones Inondables (AZI). Les cours d'eau concernés par des AZI sont : la Seugne, la Rochette, le Trèfle, le Tort, le Tarnac, et la Seudre.

A noter que le territoire est couvert par aucun Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Risque d'inondation par remontée de nappe

Lors de pluies abondantes et prolongées, les nappes d'eau souterraines ou nappes phréatiques peuvent remonter à la surface, jusqu'à envahir le dessus. Par ailleurs, l'arrêt brutal de pompage important dans la nappe phréatique, dans le cadre d'activités industrielles, peut provoquer au pourtour, une remontée sensible du niveau d'eau. Les remontées de nappe entraînent des inondations lentes, ne présentant pas de danger pour la vie humaine, mais provoquent des dommages non négligeables à la voirie qui est mise sous pression, et aux constructions.

D'après le site du BRGM, Géorisques, le risque de remontée de nappe est représenté en trois classes :

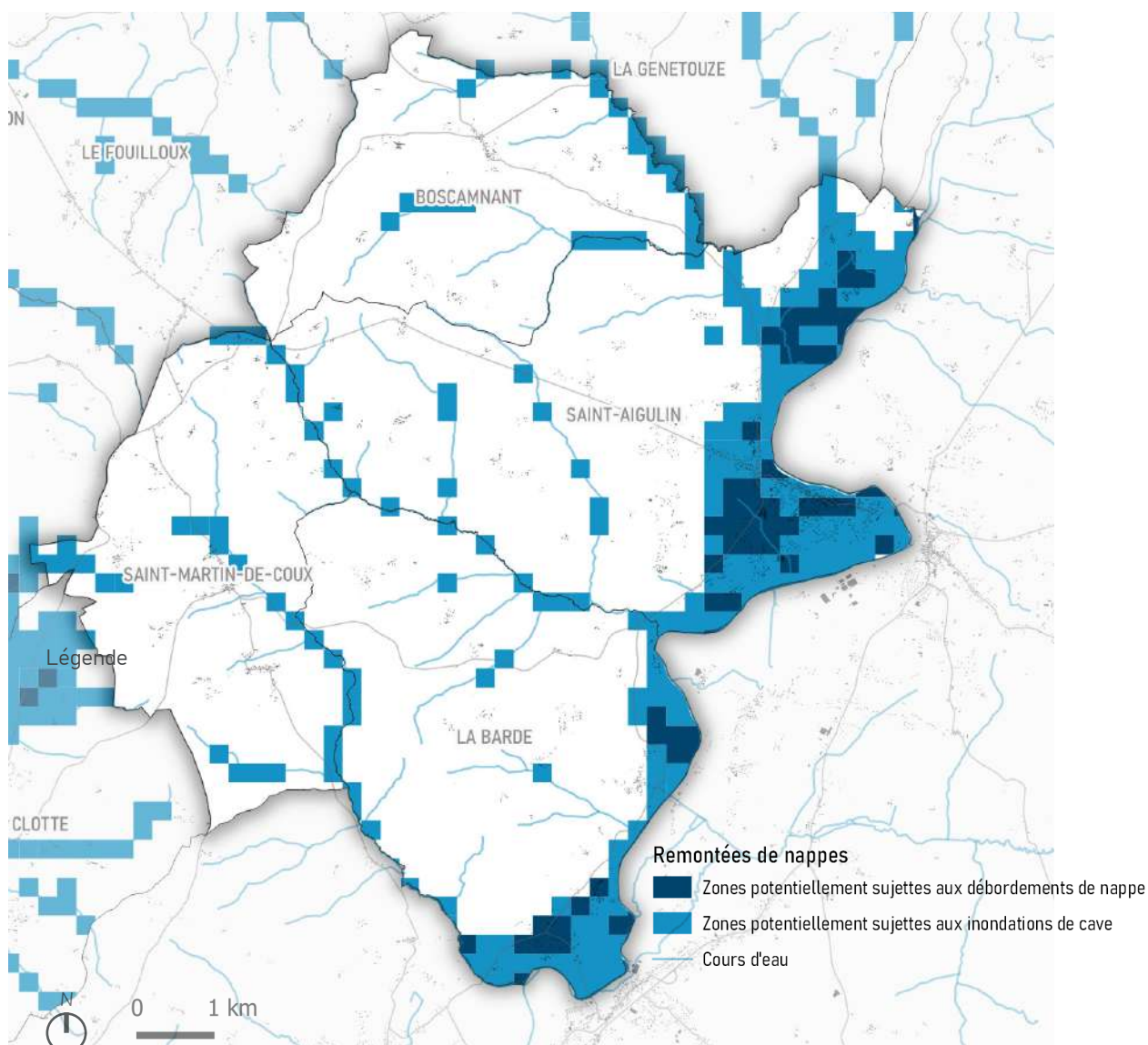
- Les « zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT (Modèle Numérique de Terrain) et la cote du niveau maximal interpolée est négative ;
- Les « zones potentiellement sujettes aux inondations de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est comprise entre 0 et 5 m ;
- Les zones où il n'y a « pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave » : lorsque la différence entre la cote altimétrique du MNT et la cote du niveau maximal interpolée est supérieure à 5 m.

D'après la cartographie du BRGM, les zones les plus sensibles au phénomène de remontée de nappe se situent à l'ouest du territoire au niveau des marais, ainsi qu'au nord-est. Ce phénomène est également recensé plus globalement dans les vallées aux abords des cours d'eau du territoire.

Les zones potentiellement sujettes aux débordements des nappes sont toutes situées au niveau du Dronne.

Carte du risque remontée de nappe

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : Géorisques

Risque d'inondation par ruissellement

L'inondation par ruissellement pluvial est générée par l'imperméabilisation du sol par des aménagements (voiries, parkings, bâtiments...) et par des pratiques agricoles qui empêchent une bonne infiltration des précipitations et accentuent le ruissellement. Dans ces situations, le réseau d'assainissement des eaux pluviales peut vite devenir saturé. Il n'existe pas d'étude permettant une connaissance précise de ce phénomène à l'échelle communale mais de nombreuses communes de Charente-Maritime ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène.

Risque de retrait-gonflement des argiles

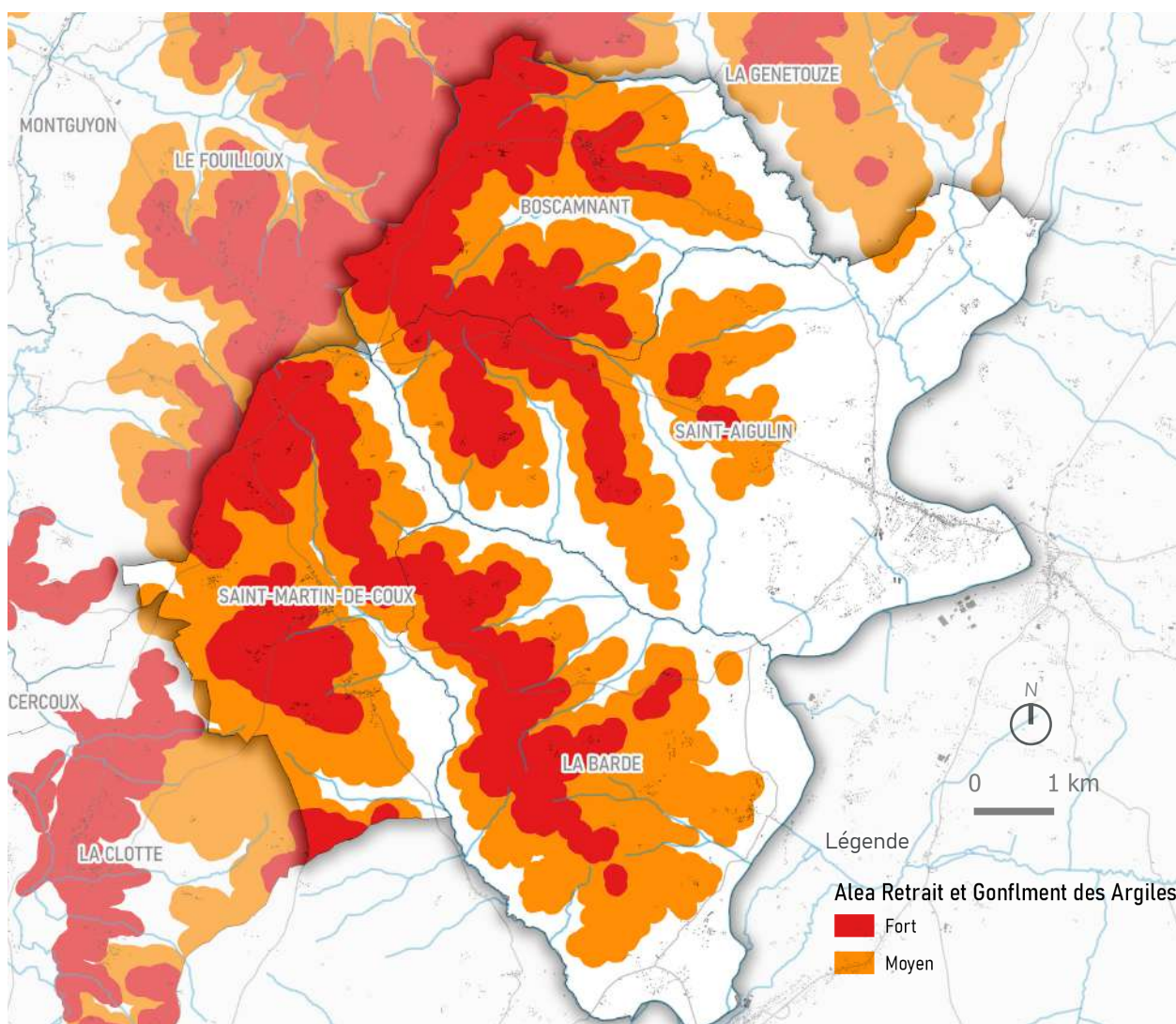
Le phénomène de retrait-gonflement des argiles correspond aux mouvements de retrait et de gonflement du sol, dû à la présence de formations argileuses. En effet, en période humide, les formations argileuses fixent l'eau, provoquant une augmentation de leur volume. A l'inverse, en période sèche, elles s'assèchent et leur volume diminue. Ce phénomène de retrait-gonflement des argiles peut entraîner des dégâts importants en surface au niveau des constructions et des infrastructures.

Toutes les communes du regroupement sont touchées par le phénomène du retrait gonflement des argiles. Les communes de Boscamnant, Saint-Martin-de-Coux et La Barde sont presque entièrement couvertes par ce risque avec un aléa plus ou moins fort.

La prise en compte du phénomène de retrait-gonflement des argiles n'interdit pas l'urbanisation, mais appelle à une gestion des ruissellements et une maîtrise de l'urbanisation au regard de ces phénomènes. Cette prise en compte peut faire intervenir des mesures de prévention et/ou de résorption des phénomènes établies à petite et grande échelles (maîtrise de l'urbanisation dans les lignes d'écoulements, maîtrise des ruissellements des terres agricoles à l'échelle des bassins versants, maîtrise de l'érosion des sols, ...).

Carte du risque retrait et gonflement des argiles

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Source : Géorisques

Risque d'effondrement de cavités souterraines

Les cavités souterraines, d'origine naturelle (cavités formées par circulation d'eau ou cavités volcaniques) ou anthropique (carrières, habitations troglodytiques, caves, ouvrages civils, ouvrages militaires enterrés) peuvent être à l'origine de désordres au niveau des sols : affaissement, effondrement localisé et/ou généralisé. L'imperméabilisation des sols et la mauvaise gestion des eaux usées peuvent accélérer la dégradation des cavités souterraines et ainsi aggraver les risques.

Aucune cavité souterraine n'est identifiée sur les quatre communes du regroupement.

Risque de feu de forêt

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. En plus des forêts au sens strict, les incendies concernent des formations sub-forestières de petite taille telles que les landes.

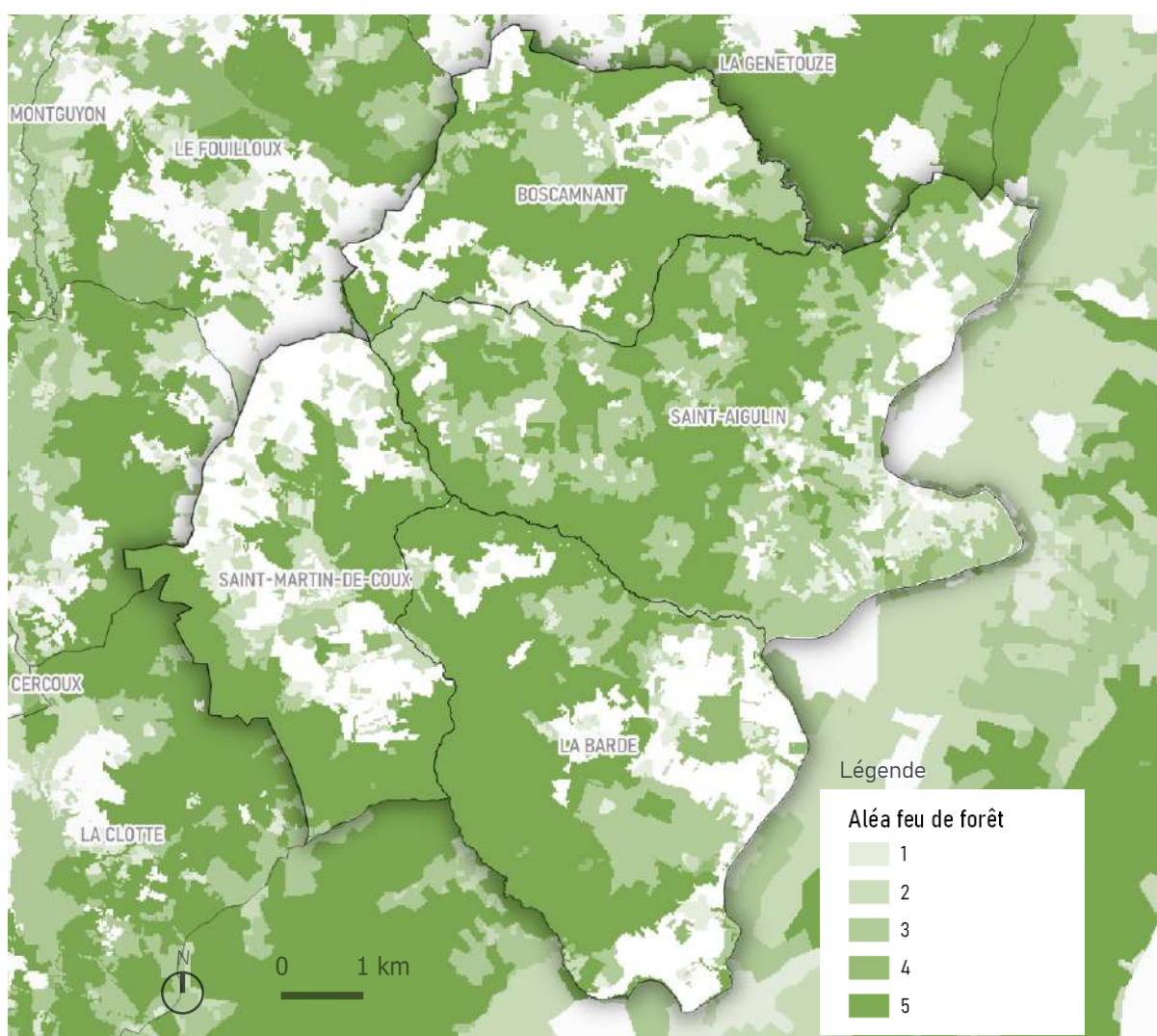
Le territoire est soumis au risque de feu de forêt. En effet, d'après le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) de Charente-Maritime, approuvé le 20 novembre 2018, identifie cinq massifs forestiers classés à risque de feu de forêt sur le département, dont en particulier les massifs de la forêt de la Lande et de la Double Saintongeaise, situés pour partie au droit du territoire. La double saintongeaise est une forêt à haute sensibilité pour les incendies et recense régulièrement des départs de feux. Ce massif couvre en partie les communes du regroupement.

Toutes les communes du regroupement sont soumises à l'aléa feu de forêt.

Par ailleurs, le PPRIF de la Double Saintongeaise a été prescrit en date du 23 mars 2018, pour neuf communes de la Haute-Saintonge. Saint-Aigulin est la seule commune concernée par un Plan de Prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF) sur le périmètre d'études.

Carte du risque feu de forêt

* regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Risque sismique

La sismicité de la France résulte de la convergence des plaques africaines et eurasiennes (à la vitesse de 2cm par an). Cette sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l'Institut Physique du Globe de Strasbourg.

L'article R563-4 du code de l'environnement (modifié par le décret du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique) détermine cinq zones de sismicité croissante :

- Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal. L'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible ;
- Quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments. L'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de faible à très fort.

Le territoire se situe intégralement en zone de sismicité faible (zone 2).

Risque radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) d'après l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire).

La cartographie du potentiel radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes françaises en trois catégories, le risque de catégorie 3 étant le plus important.

La totalité des communes du territoire sont identifiées à potentiel radon de catégorie 1. Cela signifie qu'elles sont implantées sur des formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. C'est le plus faible risque lié au radon que l'on peut trouver pour les communes françaises.

Cependant, notons que la commune de La Barde est identifiée à potentiel radon de catégorie 3. Cela signifie que, sur au moins une partie de sa superficie, elle présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. D'après l'IRSN, plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq/m³ et plus de 10% dépassent 300 Bq/m³. Notons bien que le fait qu'une habitation soit localisée dans une commune à potentiel radon de catégorie 3 ne signifie pas forcément qu'elle présente des concentrations en radon importantes, mais qu'elle a plus de risque d'en présenter qu'une habitation située dans une commune à potentiel radon de catégorie 1. En cas de teneur élevée mesurée dans un bâtiment, des solutions pour réduire l'exposition au radon peuvent être mises en place, notamment en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment, et en favorisant un renouvellement de l'air intérieur (aération, ventilation).

Risque industriel

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Il s'agit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et des établissements SEVESO. Il existe trois régimes de classement ICPE : Déclaration, Enregistrement et Autorisation, correspondant à des niveaux croissants d'impacts potentiels pour l'environnement et requérant tous une autorisation du préfet.

Sur le territoire, on compte une ICPE classée sous autorisation à La Barde et une ICPE de classée déclaration au niveau de Saint-Aigulin. Ces deux ICPE sont respectivement deux exploitations agricoles.

Risque nucléaire

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

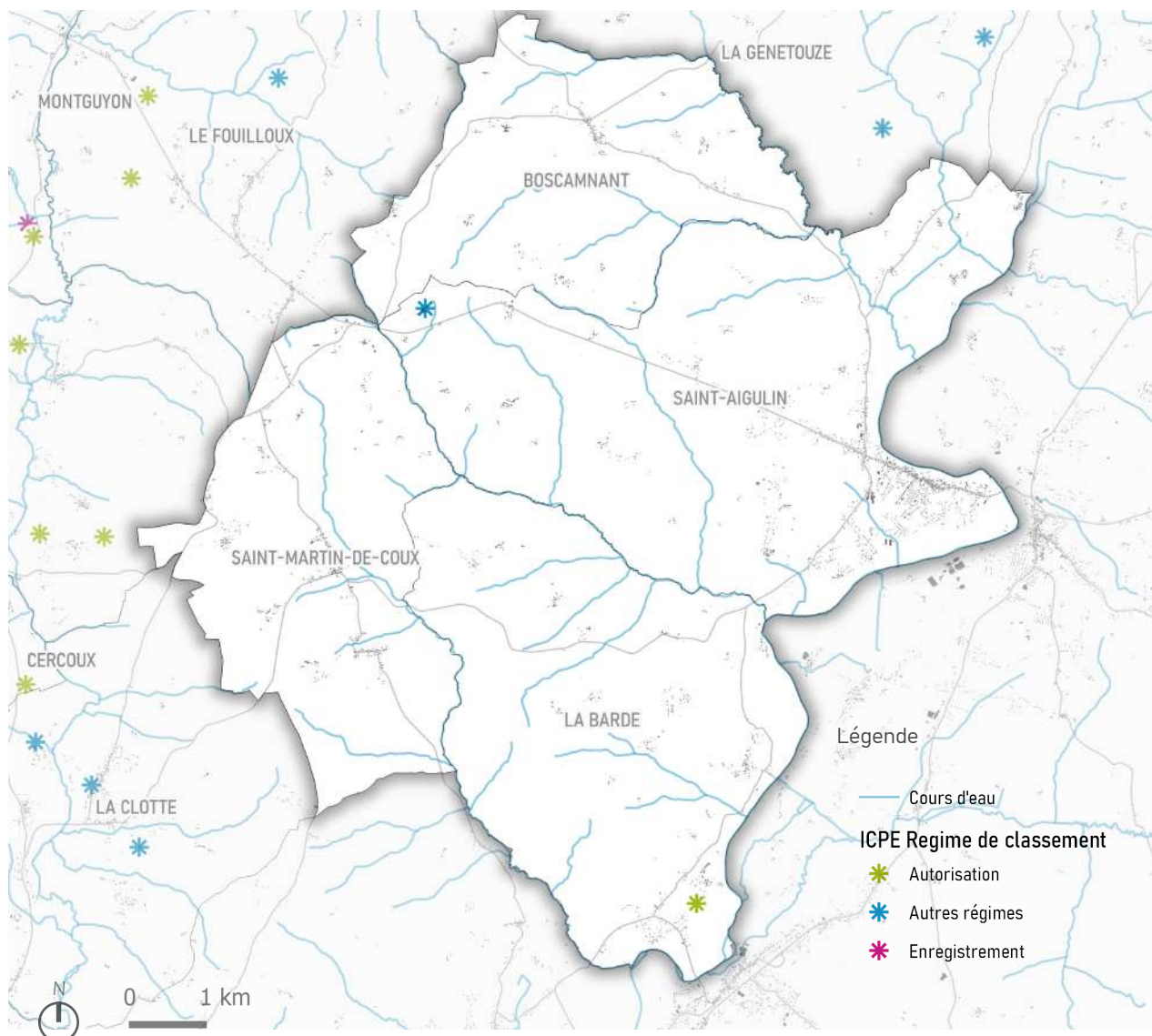
Le territoire est concerné par le risque nucléaire en raison de la présence du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Blayais, localisé à environ 8 km au sud.

Le nouveau Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE du Blayais a été approuvé le 2 mai 2019. Ce plan définit les modalités d'organisation des secours publics et les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations du CNPE. Le PPI couvre un périmètre de 20 km autour de la centrale (contre 10 km précédemment).

Le territoire ne se situe pas au sein du périmètre du PPI du Blayais. À noter toutefois qu'une catastrophe nucléaire de grande ampleur sur le CNPE du Blayais serait susceptible d'impacter l'ensemble du territoire.

Risque industriel

+ regroupement des communes de Boscamnant, La Barde, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Coux



Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, maritime ou fluviale, ou par canalisation. Il présente un enjeu de vulnérabilité des personnes et des biens. Le territoire est concerné par ce risque car il est traversé par plusieurs routes départementales ainsi qu'une voie ferrée. Par ailleurs, le territoire n'est pas concerné par une canalisation de transport de matière dangereuse.

► En conclusion, la commune de Boscamnant est exposée aux risques suivants :

- risque tempête
- risque inondation
- risque mouvement de terrain
- risque sismique
- risque feux de forêt
- risque transport de matières dangereuses